



RAPPORT  
du Comité spécial du Sénat sur la  
**DÉFENSE NATIONALE**

**Les forces terrestres du  
Canada**

OCTOBRE 1989





RAPPORT

du Comité spécial du Sénat sur la

# DÉFENSE NATIONALE

## Les forces terrestres du Canada

LIBRARY OF PARLIAMENT  
CANADA

1989 1 1 02

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

octobre 1989



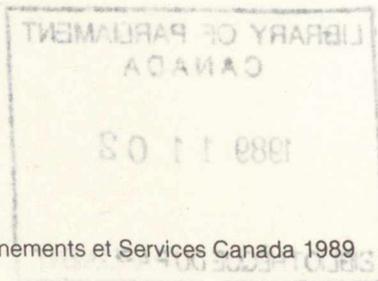
RAPPORT

du Comité spécial du Sénat sur la

DÉFENSE NATIONALE

*Des exemplaires de ce rapport sont disponibles, sur demande auprès du greffier  
du Comité spécial du Sénat sur la défense nationale, Sénat du Canada, Ottawa  
(Ontario), Canada, K1A 0A4.*

Les forces terrestres du  
Canada



© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1989

N° de cat. YC2-342/2-01

ISBN 0-662-57015-4

# Membres

L'honorable Henry D. Hicks, *président*

L'honorable Jack Marshall, *vice-président*

et

les honorables sénateurs

James Balfour

H. Lorne Bonnell

Sidney L. Buckwold

Richard J. Boyle

P. Derek Lewis

\*Allan J. MacEachen, c.p. (ou Royce Frith)

Charles McElman

Gildas L. Molgat

Hartland de M. Molson

\*Lowell Murray, c.p. (ou C. William Doody)

Duff Roblin, c.p.

*\*Membres d'office*

Remarque : L'honorable Philippe D. Gigantès, John Godfrey, c.r., Paul Lafond, et Léopold Langlois, c.r. ont également, à différents moments, fait partie du Comité.



## Ordre de renvoi

La motion permettant au Comité de débiter son examen des forces terrestres du Canada a été adoptée par le Sénat le 7 avril 1987, au cours de la deuxième séance du trente-troisième Parlement, et se lit comme suit :

«Qu'un Comité spécial du Sénat soit institué pour entendre et examiner des témoignages formulés relativement à la question suivante portant sur la défense nationale, notamment les forces terrestres du Canada, y compris le commandement de la force mobile, ainsi qu'à d'autres questions que le Sénat peut lui déférer de temps à autre;

Que 12 sénateurs, dont quatre constituent un quorum, soient désignés, à une date ultérieure, pour faire partie de ce Comité spécial;

Que le Comité soit autorisé à convoquer des personnes, à exiger la production de documents et pièces, à interroger des témoins, à faire rapport selon les besoins, à faire imprimer au jour le jour les documents et les témoignages qu'il juge à propos; et

Que le Comité fasse rapport au Sénat au plus tard le 15 décembre 1987.»

En vertu de l'ordre adopté par le Sénat en date du 8 décembre 1987, l'échéance visant le dépôt du rapport du Comité est reportée au 15 décembre 1988.

Après la rentrée du Parlement à la suite de l'élection générale de l'automne 1988, une motion pour permettre au Comité d'achever son examen des forces terrestres du Canada a été déposée et adoptée de nouveau par le Sénat le 28 décembre 1988, au cours de la première session du trente-quatrième Parlement. À la convocation de la deuxième session de la trente-quatrième législature, il a été nécessaire de proposer de nouveau le mandat du Comité; il a été adopté par le Sénat le 5 avril 1989, et se lit comme suit :

«Qu'un Comité spécial du Sénat soit institué pour entendre et examiner des témoignages formulés relativement à la question suivante portant sur la défense nationale, notamment les forces terrestres du Canada, y compris le commandement de la force mobile, ainsi qu'à d'autres questions que le Sénat peut lui déférer de temps à autre;

Que, nonobstant l'article 66 du Règlement, le Comité spécial soit formé des honorables sénateurs Balfour, Bonnell, Buckwold, Doyle, Gigantès, Hicks, Lewis, MacEachen (ou Frith), Marshall, McElman, Molgat, Molson, Murray, (ou Doody) et Roblin et que quatre membres constituent un quorum;

Que le Comité soit autorisé à convoquer des personnes, à exiger la production de documents et pièces, à interroger des témoins, à faire rapport selon les besoins, à faire imprimer au jour le jour les documents et les témoignages qu'il juge à propos;

Que les témoignages entendus et les documents reçus sur le sujet durant le trente-troisième Parlement soient déférés au Comité; et

Que le Comité fasse rapport au Sénat au plus tard le 30 juin 1989.»

En vertu de l'ordre adopté par le Sénat en date du 22 juin 1989, la date de dépôt du rapport du Comité a été reportée pour la dernière fois au 31 octobre 1989.

Le Comité a entendu 62 témoins, dont la liste alphabétique figure à l'Annexe III. Le Comité a également voyagé, visitant, du 1<sup>er</sup> au 10 octobre 1987, les Forces canadiennes Europe à Lahr en Allemagne de l'Ouest, sous le commandement du Mgén. John Sharpe, ainsi que le contingent canadien des Forces de l'O.N.U. à Chypre, sous le commandement du Bgén. John McInnis. Les 1<sup>er</sup> et 2 mars 1988, le Comité a visité la force d'opérations spéciales sous le commandement du Bgén. I.C. Douglas, à la Base des Forces canadiennes (BFC) Petawawa et, à la BFC Trenton, le Groupe Transport aérien sous le commandement du Bgén. Marc Terreau. Au cours du même voyage, le Comité a également visité le Service de l'instruction des Forces canadiennes sous le commandement du Bgén. A.C. Brown. Du 3 au 5 mai 1988, le Comité a fait son dernier voyage, et a visité le Centre d'instruction au combat à la BFC Gagetown, sous le commandement du Bgén. L.W. MacKenzie, et le 434<sup>e</sup> Escadron d'appui tactique, à la BCF Chatham, sous le commandement du Col. A.M. Lee.

# Table des matières

	Page
<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>xiii</b>
<b>I INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>II LE CONTEXTE STRATÉGIQUE</b> .....	<b>7</b>
Une ère nouvelle .....	7
Équilibre des forces en Europe .....	11
Développements récents en matière de contrôle des armements conventionnels .....	12
La contribution du Canada .....	18
<b>III LE CONTEXTE TECHNOLOGIQUE ET TACTIQUE</b> .....	<b>21</b>
Nature du combat terrestre moderne .....	21
Nouvelles technologies .....	25
Ripostes des Soviétiques .....	27
Stratégie de l'OTAN .....	29
Au-delà du front central .....	31
<b>IV LES FORCES TERRESTRES ACTUELLES</b> .....	<b>33</b>
Structure actuelle du Commandement de la Force mobile .....	33
a) Infrastructure du Commandement de la Force mobile .....	33
b) Formations de campagne .....	35
c) Réserve de l'armée .....	36
d) Autres unités sous le Commandement de la Force mobile .....	36
Forces canadiennes en Europe .....	37
Commandement des Communications des Forces canadiennes .....	37
Rôles des forces terrestres .....	38
Structure future des forces terrestres canadiennes .....	39
a) L'avenir en Europe .....	40
b) Défense future du territoire .....	40
c) Forces d'intervention immédiate futures .....	41
d) Infrastructure future .....	41
Questions relatives aux effectifs .....	42
Questions relatives à l'instruction .....	43

a) Instruction de la Force régulière.....	44
b) Instruction de la Milice.....	45
c) Formation de la force totale.....	46
d) Lacunes de la formation.....	47
<b>V LA RÉSERVE.....</b>	<b>49</b>
Éléments de la Réserve.....	49
a) Première réserve.....	49
b) Réserve des communications.....	52
c) Réserve supplémentaire.....	52
d) Les Rangers.....	53
e) Cadre des instructeurs de cadets.....	53
Les cadets de l'armée.....	53
Livre blanc et plans budgétaires.....	55
Équipement de la Milice.....	57
Problèmes de la Réserve.....	58
<b>VI FORCES CANADIENNES EN EUROPE.....</b>	<b>63</b>
<b>A. Engagements et planification actuels.....</b>	<b>63</b>
Engagements actuels en Europe.....	64
a) 4 <sup>e</sup> Groupe-brigade mécanisé du Canada.....	64
b) Autres éléments terre des Forces canadiennes en Europe.....	65
c) Éléments des Forces canadiennes en Europe autres que l'élément terre.....	65
d) Tâches en temps de guerre.....	66
e) Améliorations récentes de l'effectif et de l'équipement des Forces canadiennes en Europe.....	67
Le Livre blanc et les répercussions du budget de 1989.....	67
a) Consolidation en Europe.....	67
b) Révocation de l'engagement de la brigade CTAM.....	69
c) Lacunes et améliorations prévues.....	69
<b>B. Rôles de rechange en Europe.....</b>	<b>74</b>
a) Restructuration en vue d'une "défense défensive".....	74
b) Restructuration en vue de la mobilité aérienne.....	77
<b>VII LA DÉFENSE DU TERRITOIRE CANADIEN.....</b>	<b>81</b>
La menace.....	81
Opérations de défense du Canada.....	83
La Force opérationnelle pour la défense du Canada.....	84
<b>VIII MAINTIEN DE LA PAIX.....</b>	<b>87</b>
Engagements actuels.....	88
Engagements possibles.....	93
Avantages.....	94

Réservistes .....	94
Chypre .....	95
Le maintien de la paix dans l'avenir .....	97
<b>IX L'ÉQUIPEMENT ET LE FINANCEMENT DES FORCES TERRESTRES .....</b>	<b>99</b>
Le rôle détermine la structure .....	99
La structure détermine les besoins .....	99
Le programme d'acquisition de matériel des Forces terrestres .....	101
a) Projets en cours .....	103
b) Projets futurs .....	105
c) Autres besoins en matériel .....	106
Le financement ultérieur .....	106
<b>X LA MOBILISATION ET L'APPROVISIONNEMENT .....</b>	<b>111</b>
La nécessité de la mobilisation .....	111
Phase 1 : La mobilisation immédiate .....	112
Phase 2 : Approvisionnement et soutien du combat .....	113
Phase 3 : État de préparation de l'industrie de défense .....	116
<b>XI L'ARMÉE ET LA SOCIÉTÉ .....</b>	<b>121</b>
Les femmes et l'armée .....	122
Activités en temps de paix .....	124
Le Musée de la guerre .....	126
<b>XII LES CHOIX À FAIRE .....</b>	<b>129</b>
Annexe I SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS .....	135
Annexe II PRÉVISIONS RELATIVES AUX RÉPERCUSSIONS TOTALES DES CINQ ÉTUDES DU COMITÉ SUR LE BUDGET DE DÉFENSE ET LE PRODUIT NATIONALE BRUT .....	139
Annexe III LISTE DE TÉMOINS .....	149
<b>Liste des tables et figures</b>	
Tableau 1 Réductions d'armements des pays du Pacte de Varsovie autres que l'Union soviétique .....	14
Tableau 2 Les réductions de Gorbatchev en Europe centrale .....	15
Tableau 3 Pourparlers sur la réduction des armements conventionnels en Europe : effectifs et propositions .....	17
Tableau 4 Effectifs courants du commandement de la Force mobile .....	34
Tableau 5 Missions actuelles de maintien de la paix : total des effectifs canadiens et des autres effectifs .....	89

Tableau 6	Budget des dépenses principal de la Défense nationale .....	108
Figure 1	Nombre d'hommes de la force régulière par rapport au nombre de réservistes .....	50
Figure 2	Organisation de l'armée 2002 en vue de remplir les engagements envers l'OTAN .....	71

# Glossaire des abréviations

<b>AWACS</b>	Système aéroporté d'alerte et de contrôle
<b>CAE</b>	Commandement allié en Europe
<b>CSCE</b>	Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
<b>CTAM</b>	Brigade canadienne transportable par air et par mer
<b>DNB</b>	Dépense nationale brute
<b>FC</b>	Forces canadiennes
<b>FM(T)</b>	Force mobile (terre) du Commandement allié en Europe (CAE)
<b>FMC</b>	Commandement de la Force mobile
<b>FNI</b>	Forces nucléaires de portée intermédiaire
<b>FOFA</b>	Attaque des forces de 2 <sup>e</sup> échelon
<b>GRC</b>	Gendarmerie royale du Canada
<b>GSIU</b>	Groupe spécial des interventions d'urgence
<b>MBFR</b>	Réductions mutuelles et équilibrées des forces
<b>MDN</b>	Ministère de la Défense nationale
<b>MRCS</b>	Mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité
<b>ONU</b>	Organisation des Nations unies
<b>OPV</b>	Organisation du Pacte de Varsovie
<b>OTAN</b>	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
<b>PO&amp;M</b>	Personnel, Opérations et Maintenance
<b>TOW</b>	Missile antichar filoguidé à poursuite optique



## Avant-propos

Le Comité spécial du Sénat sur la Défense nationale a été précédé du sous-comité sur la Défense nationale du Comité sénatorial permanent sur les Affaires étrangères. Le sous-comité a soumis en 1982 son premier rapport, intitulé *Les Effectifs des Forces armées canadiennes*, suivi en mai 1983 de son deuxième rapport, intitulé *La Défense maritime du Canada*. Il est ensuite devenu le Comité spécial du Sénat sur la Défense nationale et, en janvier 1985, publiait son rapport *La défense aérienne du territoire canadien*, suivi en février 1986, du rapport intitulé *Transport militaire aérien*.

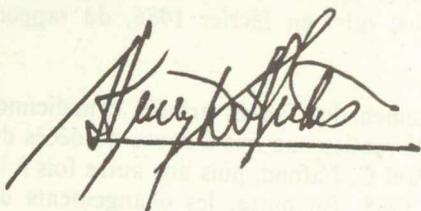
Avec le présent rapport s'achève l'examen des Forces armées canadiennes effectué par le Comité. Sa publication a été remise une fois à cause du décès du président original du Comité, le sénateur Paul C. Lafond, puis une autre fois à la suite de la dissolution du Parlement en 1988. En outre, les changements de position stratégique et autres annoncés par l'URSS ont exigé du Comité qu'il reprenne certains aspects qu'aurait eu le rapport s'il avait été publié en 1987 ou en 1988. Le présent rapport résume toutefois la situation des forces terrestres du Canada et le rôle qu'elles devront probablement jouer dans le futur. À cet égard, le rapport est suffisamment clair pour qu'il n'y ait pas lieu d'élaborer dans le présent avant-propos.

Le bref résumé qui figure à l'Annexe II présente un intérêt particulier, car on y trouve l'analyse des répercussions sur le budget de défense des propositions contenues dans les cinq études du Comité. Les chiffres semblent importants, et ils le sont effectivement pour peu que l'on tienne compte des normes canadiennes relatives aux dépenses militaires. Néanmoins, il convient de remarquer que l'augmentation annuelle résultant de l'application des recommandations des cinq études du Comité ne représente que 0,36 p. 100 du Produit intérieur brut. En d'autres termes le pourcentage des dépenses militaires passerait de 1,98 p. 100 (1990-1991) à 2,34 p. 100 du PIB. Les dépenses du Canada exprimées en pourcentage du PIB n'en demeureraient toujours pas moins inférieures à celles de tous nos alliés de l'OTAN, sauf le Luxembourg et le Danemark.

Le Comité souhaite exprimer sa reconnaissance aux Ministres de la Défense nationale, en particulier à l'honorable Perrin Beatty, qui a occupé le poste de Ministre pendant la plus grande partie de la période où le Comité a travaillé au présent rapport. Le Comité remercie également les officiers supérieurs des Forces armées, les hauts fonctionnaires du gouvernement, les représentants de diverses associations professionnelles, ainsi que les nombreux experts et officiers à la retraite qui ont bien voulu comparaître pour exprimer leurs opinions fondées sur leur grande expérience et leurs connaissances approfondies. Leurs noms figurent à l'Annexe III. Le Comité tient à remercier tout particulièrement de leur précieuse collaboration M. Patrick Savoie, greffier du Comité au début de ses délibérations, et M. John Desmarais, qui lui a succédé. Le concours du Centre Parlementaire

pour les Affaires étrangères et le Commerce extérieur a été précieux, tant par la contribution de son directeur, M. Peter C. Dobell, que celle du successeur de M. Roger Hill, M. Gregory Wirick, chef de recherche pour la présente étude. Il a été assisté de M. Nick Swales et M. David Mueller, étudiants du cycle supérieur à l'Université Carleton à Ottawa.

Enfin, tous les membres du Comité souhaitent honorer la contribution du regretté sénateur Paul C. Lafond. Le sénateur Lafond a présidé le présent Comité, ainsi que celui qui l'a précédé, depuis les début des travaux, et il connaissait très bien les Forces armées canadiennes, plus particulièrement les cadres supérieurs qui y ont occupé des postes de commandement et de responsabilité. Je suis honoré d'avoir été choisi pour lui succéder, tout en étant conscient de tout ce que je dois à son leadership et à sa grande compétence.



Henry D. Hicks  
Président

Octobre 1989

# Chapitre I

## INTRODUCTION

---

Dans de nombreux pays, l'armée est à la fois un symbole de puissance nationale et l'expression de celle-ci. Les forces armées occupent alors plus que des étendues géographiques, car elles s'inscrivent dans le génie même de la nation. L'une des caractéristiques du Canada est que l'armée ne joue précisément pas ce rôle exalté. En effet, au cours des dernières années, les Forces armées du Canada n'ont pas occupé une place d'avant-plan dans la conscience nationale. Cela est en partie attribuable à la géographie du pays et à son histoire.

Le Canada est remarquablement fortuné quant à sa situation géographique. Trois océans, dont l'océan Arctique au climat inhospitalier, le défendent depuis longtemps contre les attaques des envahisseurs. En outre, compte tenu de l'immensité de son territoire et des rigueurs de son climat, la perspective d'une invasion est peu probable.

L'Histoire a complété à sa façon les avantages géographiques dont dispose le Canada pour assurer son «insularisation», mais non son isolation, face aux conflits. Le Canada a la plus longue frontière non défendue au monde qui le sépare de son voisin du Sud. Le fait que ce voisin soit notre plus proche allié et la plus grande puissance militaire au monde offre en soi une forme particulière de protection, sinon toujours de souveraineté. Ainsi, le Canada a toujours pu s'épanouir à peu près sans intrusion étrangère.

Par conséquent, il n'est pas surprenant que le Canada soit un État pacifique. Malgré le fait que des Canadiens en grand nombre se soient battus vaillamment et avec beaucoup de conviction et d'efficacité dans des guerres outre-mer, le Canada a toujours fait partie d'un ensemble plus grand. Les Canadiens ont apporté leur contribution, mais ils n'ont jamais cherché à prendre le rôle principal, et ils n'ont jamais désiré agir unilatéralement. Il ne faut toutefois pas croire que le Canada soit sans ambition, bien qu'il ne fasse preuve d'aucune ambition impérialiste ou expansionniste. Les actions des Canadiens ont toujours été motivées par la justice de la cause, et le fait que leur propre sécurité était en jeu, et par leur désir de prendre part aux événements internationaux.

Par conséquent, l'armée n'a jamais tant servi à défendre le territoire canadien qu'à prêter assistance dans d'autres parties du globe. L'éthique internationale canadienne n'a jamais été si bien affichée que dans les actions entreprises par ses forces armées. Lorsqu'on le compare aux forces totales dont dispose le pays, l'engagement militaire du Canada dans l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) n'est pas très important, mais sa contribution est toutefois

considérable. De même, la politique qu'a toujours eue le Canada d'aider au maintien de la paix, le désir de «faire leur part» et l'orgueil justifié qu'en retirent nos soldats et nos citoyens indiquent bien l'attitude de la nation à cet égard. Cette attitude est née de la conviction que la sécurité du Canada dépend finalement du maintien de la paix internationale et que, par conséquent, le service outre-mer est approprié pour les forces armées, plus particulièrement les forces terrestres, qui complètent les efforts diplomatiques du Canada sur la scène multilatérale.

Cette attitude présente le seul inconvénient que les engagements du pays en sont venus à surpasser ses ressources. Le Comité spécial a été institué en vue d'examiner cette anomalie. Le présent rapport traite des moindres détails des activités courantes de planification relatives aux forces terrestres, et présente les vues du Comité à l'égard de la manière dont on devrait les structurer à l'avenir. En conséquence, pour mieux comprendre la situation actuelle, il est indiqué de passer rapidement en revue les événements les plus importants qui ont marqué la politique canadienne de défense depuis la Seconde Guerre mondiale, tels qu'ils s'appliquent aux forces terrestres.

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, les forces terrestres outre-mer du Canada comprenaient une armée formée de deux corps de trois divisions d'infanterie et de deux divisions blindées chacun, et plusieurs brigades indépendantes. Le Canada disposait également d'une force de défense nationale formée de trois divisions. Après la guerre, à la suite de la décision de se reposer sur des dispositions de sécurité collective conclues dans le cadre de l'OTAN, il devint nécessaire de maintenir des forces armées importantes, plutôt que de compter sur la mobilisation de la Milice en temps de crise. C'est ainsi qu'a commencé la réduction graduelle de la taille et des ressources de la Milice, forte de quelque 60 000 hommes au début des années 1950 et qui n'en comptait plus que 24 000 en 1963.

Au cours de la même période, le Canada ayant décidé en 1951 de fournir une division terrestre au Groupe d'armées du Centre et de participer à toutes les opérations de maintien de la paix de l'ONU, les forces terrestres régulières atteignaient quelque 50 000 hommes structurés en quatre groupes-brigades et diverses autres unités et installations. On croyait généralement à l'époque «qu'en cas de guerre, on livrerait le combat avec des forces régulières permanentes, on utiliserait des armes nucléaires et on n'aurait pas recours à des réservistes mobilisables, parce que l'issue de la guerre serait décidée très rapidement»<sup>1</sup>.

En mars 1964, le gouvernement nouvellement élu de Lester Pearson publiait un Livre blanc sur la Défense qui entamait le processus d'unification des forces armées. En 1967, l'armée canadienne cessait d'exister en tant qu'entité distincte et devenait l'élément terre des Forces canadiennes.

<sup>1</sup>. Délibérations du comité spécial du Sénat sur la Défense nationale, 5 mai 1987, p 1:18. Le survol historique repose en grande partie sur le témoignage du Général Paul Manson, chef de l'état-major de la Défense, le 5 mai 1987. Tous les renvois aux Délibérations figureront ci-après dans le texte immédiatement à la suite du renvoi. Dans ce cas, le renvoi porterait le numéro (1:18), c'est-à-dire le numéro du fascicule suivi du numéro de la page.

Même si la fonction et l'organisation des armes de combat, c'est-à-dire l'infanterie, les blindés et l'artillerie, n'ont pas changé, la structure de l'armée a été radicalement modifiée. L'état-major de l'armée a été aboli, et les éléments de soutien au combat, [...], ont été remplacés par un système de services unifié.(1:18)

L'une des principales raisons avancées pour expliquer l'unification des forces armées était la rationalisation des opérations de défense pour ainsi permettre d'allouer aux achats de matériel une plus grande proportion des sommes affectées à la défense. Le Livre blanc de 1964 déclare :

Ainsi l'intégration entraînera une diminution appréciable des effectifs des quartiers généraux, des établissements d'instruction et des services connexes, ainsi que des autres frais nécessités par les opérations et l'administration. Toutes les économies qui pourraient être réalisées par suite de ces réductions de dépenses auront pour résultat de rendre plus de fonds disponibles pour l'achat de matériel important.... L'unification devrait créer suffisamment d'économies pour pouvoir atteindre, au cours des prochaines années, l'objectif selon lequel 25 p. 100 du budget de la défense sera entièrement affecté à l'achat d'articles d'équipement<sup>2</sup>.

En réalité, pour des raisons qui n'avaient rien à voir avec l'unification, c'est exactement l'inverse qui s'est produit. Au cours des années 1970, le pourcentage du budget de défense représentant les dépenses en matériel important tombait à son niveau le plus bas depuis des décennies.

En avril 1969, le premier ministre Pierre Trudeau annonçait des changements de la politique de défense qui ont eu des répercussions importantes sur les forces terrestres. Il a été alors décidé de réduire de moitié environ le nombre de troupes stationnées en Europe. L'élément terre a été transféré dans le sud de l'Allemagne et disposé aux côtés de l'élément air, avec son quartier général à Lahr. En 1971, un nouveau Livre blanc sur la Défense traitait en profondeur de ces changements et mettait davantage l'accent sur la protection des intérêts canadiens au pays, c'est-à-dire «favoriser l'essor économique, et protéger l'indépendance et la souveraineté du Canada»<sup>3</sup>. Il y était également proposé de redistribuer les forces terrestres basées en Europe de manière à les rendre plus mobiles et plus compatibles avec les forces basées au Canada — ou en d'autres mots «une force terrestre plus légère et plus mobile pouvant remplir les missions les plus diverses»<sup>4</sup>. On prévoyait, entre autres, abandonner le char de combat principal, politique qui ne s'est jamais concrétisée.

Toutefois, joints au gel de trois ans du budget de la défense, de 1969 à 1972, qui a entraîné la réduction de l'armée régulière de 45 000 à 25 000 hommes, et de la Milice de 24 000 à 13 000 hommes, ces changements ont fait dire à l'ancien chef d'état-major de la Défense, le général Paul Manson que «pour bon nombre de personnes, l'armée canadienne avait atteint son point le plus bas depuis la Seconde Guerre mondiale». Le général a révélé au Comité :

que la simple survie était tout ce qu'il y avait à espérer. Pour conserver les éléments essentiels d'un système de combat approprié, on a réduit brusquement l'importance et le potentiel des groupes-brigades, qui ont été ramenés aux

<sup>2</sup>. Gouvernement du Canada, *Livre blanc sur la Défense*, mars 1964, p.21.

<sup>3</sup>. Gouvernement du Canada, *La défense dans les années 1970*, août 1971, p.36.

<sup>4</sup>. *Ibid.*, p. 39.

proportions de groupes de combat, plus petits. Ces groupes de combat étaient de toute évidence des organisations de circonstance qui étaient dans l'impossibilité de satisfaire aux exigences des opérations de combat de forte intensité de l'ère moderne comme il pourrait s'en produire en Europe... Bien que l'utilisation du char de combat eut été rétablie au sein des forces en Europe, il n'y a pas grand chose qui avait été fait pour corriger les anomalies de structure, qui venaient aggraver les insuffisances de personnel.(1:20-21)

Pour compliquer les choses, le Canada s'engageait en 1969, dans le cadre de l'entente sur le groupe de combat canadien transportable par air et par mer (groupe de combat CTAM), à envoyer un groupe-brigade dans le nord de la Norvège en temps de crise. Le général dit qu'à la suite de cette entente « nous avons alors mis sur pied des forces de terre morcelées et à niveau d'effectifs réduit, et ces forces étaient affectées à un certain nombre de missions disparates ». (1:21) La cohérence et l'efficacité des forces terrestres — c'est-à-dire leur capacité de s'acquitter des diverses tâches que l'on requérait d'elles — étaient devenues sujettes à caution. En termes généraux, c'était là l'état des forces terrestres canadiennes au moment de la publication du Livre blanc sur la Défense de 1987.

Le présent rapport examine la situation actuelle, y compris les propositions énoncées dans le Livre blanc et les effets connus des réductions budgétaires du 26 avril 1989. Le Comité exprime ses préoccupations à l'égard du fait que les réductions et les délais d'approvisionnement ont été surtout dictés par des impératifs budgétaires plutôt que d'être décidés systématiquement à la suite d'un processus d'évaluation des besoins de défense. Cette conclusion s'appuie sur l'insistance du gouvernement que le Livre blanc de 1987 et le contexte stratégique dans lequel il a été élaboré demeurent les mêmes, et que les objectifs visés par le Livre blanc ont simplement été reportés. En réalité, les pressions budgétaires se sont produites au moment où la menace semble s'estomper en Europe. Le gouvernement n'a justifié aucune réduction sur la base d'une modification de la situation internationale. Cependant, il était inévitable que le changement remarquable qui s'est manifesté dans les déclarations des Soviétiques sur les questions de sécurité, ainsi que la quantité croissante de preuves tangibles dont on dispose sur leurs initiatives de retrait de troupes et d'équipements, aient des répercussions importantes sur l'idée que se fait le bloc occidental de la menace soviétique.

Ce changement de perception à l'égard des risques et opportunités en jeu débouche tout naturellement sur l'émergence de nouvelles idées quant au rôle que devrait jouer le Canada en Europe et à l'affectation de forces canadiennes particulières sur ce continent. Dans le présent rapport, le Comité cherche à déterminer les nouveaux rôles que pourraient probablement jouer les forces terrestres canadiennes. À son avis, il convient d'examiner en profondeur ces rôles, en se fondant sur la situation stratégique changeante et les restrictions des dépenses gouvernementales. Il s'ensuit que tout nouveau rôle de cette nature, qui serait ultérieurement adopté par le gouvernement, entraînerait en retour la nécessité de restructurer les forces et les équipements pour les rendre plus appropriés à leurs nouvelles tâches. Le Comité tente également dans les pages qui suivent de décrire ces considérations, du moins dans leurs grandes lignes.

Le Chapitre II analyse le contexte stratégique actuel. On y brosse le tableau de la nouvelle ère des relations Est-Ouest qui semble débiter, et les conséquences de ces nouvelles relations sur l'équilibre militaire en Europe. On y examine également les derniers développements à l'égard du contrôle des armements et la contribution possible du Canada à cet égard.

Le Chapitre III décrit le contexte technologique et tactique : c'est-à-dire la manière dont la nouvelle technologie est en train de modifier l'aspect du champ de bataille moderne, ainsi que les réactions des Soviétiques et de l'OTAN à cet égard. Ces deux premiers chapitres portent presque exclusivement sur l'analyse de la situation stratégique en Europe, et les besoins de nature générale des forces de combat terrestre.

Le Chapitre IV décrit les forces terrestres canadiennes au Canada. On y explique leur organisation actuelle, ainsi que leur rôles et les nouvelles structures. Ce chapitre traite également d'autres questions, notamment du personnel et de la formation.

Le Chapitre V traite de la Réserve, y compris les Cadets et les Rangers. S'y trouvent des détails sur le principe de la force totale, qui vise à unifier la force régulière et les forces de réserve.

Le Chapitre VI s'intitule «Forces canadiennes en Europe» et se divise en deux parties. Dans la première, on examine les engagements pris envers l'Europe avant le Livre blanc de 1987, ainsi que les changements annoncés dans ce dernier. Dans la deuxième partie, on examine les rôles de remplacement possibles que pourraient jouer nos forces armées en Europe à la lumière des développements récents.

Le Chapitre VII porte sur la défense du territoire canadien : la menace et les opérations de défense du Canada.

Le Chapitre VIII résume les engagements actuels et possibles à l'égard du maintien de la paix. On y traite également des problèmes et avantages que présente le maintien de la paix pour les forces terrestres.

Le Chapitre IX traite des besoins des forces terrestres en matière d'équipements et de financement. On y examine le matériel actuel, les projets en cours et les besoins futurs, ainsi que leurs coûts, et on y suggère la façon dont le gouvernement devrait procéder pour acquérir le matériel destiné aux forces terrestres en cette période politiquement incertaine.

Le Chapitre X traite des questions de mobilisation et de ravitaillement. On y examine le besoin de mettre sur pied une structure de mobilisation efficace, c'est-à-dire les questions de la mobilisation immédiate, du ravitaillement de soutien, et de l'état de préparation des industries de défense.

Le Chapitre XI examine le rôle de l'armée dans la société et porte sur l'assistance aux autorités civiles; le rôle des femmes; les pouvoirs d'urgence; et enfin, d'autres questions qui se rapportent à la société dans son ensemble.

Enfin, le Chapitre XII examine, en guise de conclusion du rapport, les diverses options politiques dont dispose le Canada.



## Chapitre II

### LE CONTEXTE STRATÉGIQUE

---

#### Une ère nouvelle

On pourra se rappeler des années 1980 comme d'un tournant dans les relations Est-Ouest. Les changements énormes qui se sont produits en Union soviétique ont fait plus que prendre les observateurs étrangers par surprise : ils ont bouleversé avec tant de rapidité les certitudes et attentes conventionnelles concernant les relations Est-Ouest, que tout ce que l'on prenait auparavant pour acquis à cet égard semble maintenant en état de fluctuation constante. Le présent chapitre porte exclusivement sur les changements qui se sont produits en Union soviétique et leurs ramifications, puisque ce sont principalement les relations de cette superpuissance avec l'Europe, de part et d'autre du rideau de fer, qui ont déterminé la dynamique des relations entre les blocs de l'Est et de l'Ouest.

Toutes les parties du globe ont été touchées par les conséquences de l'arrivée au pouvoir de Mikhaïl Gorbatchev en Union soviétique. Le Président des États-Unis Ronald Reagan, qui avait dit de l'Union soviétique au début de la décennie qu'il s'agissait d'un "empire maléfique", a terminé son mandat sur une note sincèrement optimiste, après avoir conclu l'un des traités bilatéraux les plus importants depuis le début des négociations sur le contrôle des armements entre les superpuissances. La nouvelle démarche ouverte qu'ont adoptée les Soviétiques face à la négociation raisonnable et le règlement pacifique des différends, a permis de résoudre des conflits très aigus, tels que ceux de l'Afghanistan, de l'Angola et du Cambodge. Elle a également donné un deuxième souffle aux Nations unies, et elle pose un défi au vaste consensus politique qui existe au sein des pays membres de l'OTAN.

Pour l'OTAN, les années 1990 seront décisives. Selon le professeur Fen Hampson de l'Université Carleton, l'OTAN «entre dans une période de profonde crise structurelle». (13:13-14) Cette crise est attribuable à la perception changeante de la menace soviétique, au principe de la riposte graduée, et à la crédibilité de la garantie que présentent les forces nucléaires américaines.

D'abord, la révolution Gorbatchev est en voie de réduire la crainte que manifeste l'Alliance envers les Soviétiques. La rhétorique soviétique s'accompagne maintenant de changements politiques clairs, ce qui ne manque pas d'avoir des répercussions importantes, plus particulièrement en Europe où l'on s'était accoutumé à une politique étrangère soviétique rigide, voire sclérosée. Gorbatchev a déclaré que les forces militaires soviétiques devaient adopter une attitude plus défensive. À cette déclaration a fait suite un grand nombre de propositions et

d'initiatives de réduction des armements, dont l'annonce faite par Gorbatchev en janvier 1989 à l'effet qu'en 1991, l'Union soviétique aurait réduit son budget militaire de 14,2 p. 100 et sa production d'armements de 19,5 p. 100. Le 30 mai 1989, les Soviétiques révélaient le chiffre total de leurs dépenses militaires, soit 77,3 milliards de roubles (155 milliards de dollars canadiens), chiffre qui se compare, bien que plus faible, à la plupart des estimations de l'Ouest<sup>1</sup>. D'après un rapport conjoint soumis récemment au Congrès des États-Unis par la *Central Intelligence Agency* et la *Defence Intelligence Agency*, Gorbatchev aurait grand intérêt à maintenir au plus bas le chiffre des dépenses militaires de l'URSS, du moins au cours de la période couverte par le Treizième Plan Quinquennal (1991-1995). L'intention manifeste des autorités soviétiques est de transférer aux secteurs civils les sommes ainsi recouvrées, plus particulièrement en vue de soulager la grave pénurie de biens de consommation. Or, il ressort de ce rapport que les économies découlant de l'annonce de réductions unilatérales des forces conventionnelles, du retrait de l'Afghanistan et de la destruction de missiles en vertu du traité sur les missiles des forces nucléaires de portée intermédiaire (Traité FNI) ne compte que pour la moitié à un tiers seulement de cette réduction de 14,2 pour cent. Le rapport conclut que des pressions et restrictions importantes ont incité les autorités soviétiques à chercher à conclure de nouvelles ententes avec l'Ouest sur le contrôle des armements<sup>2</sup>. Cette conclusion semble avoir été confirmée par le premier ministre soviétique Nikolai Ryzhkov, qui déclarait le 7 juin 1989 que son gouvernement entendait continuer à réduire progressivement le budget militaire au moins jusqu'en 1995, de manière à réduire de 33 à 50 p. 100 sa part du revenu national<sup>3</sup>.

La crédibilité du principe de la riposte graduée a également diminué à la suite de la signature du Traité FNI en 1987, en vertu duquel sera éliminée une classe entière d'armements nucléaires basés à terre, soit la gamme intermédiaire, dont la portée se situe entre 500 et 5 000 kilomètres. Le principe de la riposte graduée a été énoncé pour la première fois dans le document MC 14/3 de l'OTAN à la suite des délibérations du Comité Harmel.(13:14) Ce principe a deux aspects. D'abord, l'OTAN doit être capable de riposter à une attaque, quel que soit le niveau du conflit, avec une force proportionnelle. En d'autres termes, l'Alliance doit disposer de forces conventionnelles qui entreront en action en cas d'attaque conventionnelle, ainsi que de forces nucléaires limitées pour riposter à une attaque nucléaire. Deuxièmement, l'OTAN doit être prête et capable d'accentuer le conflit à sa guise et maintenir sa prédominance à cet égard, c'est-à-dire être en mesure d'accentuer le conflit plus rapidement et plus fortement que l'adversaire n'est prêt à le risquer, même si cela signifie être le premier côté à employer des armes nucléaires.

Le principe de riposte graduée visait à hausser le seuil nucléaire en disposant de forces conventionnelles en quantités suffisantes pour soutenir le conflit si cela

<sup>1</sup> *Gorbachev Urges a Postponement of Local Voting*, Bill Keller, The New York Times, 31 mai 1989, p. A1.

<sup>2</sup> *The Soviet Economy in 1988: Gorbachev Changes Course*, rapport soumis par la *Central Intelligence Agency* et la *Defense Intelligence Agency* au sous-comité sur l'économie de la sécurité nationale du comité économique conjoint du Congrès des États-Unis, avril 1989, pp. 9-13.

<sup>3</sup> *Soviet Premier Says Cutbacks Could Reach 33% for Military*, Bill Keller, The New York Times, 8 juin 1989, p. A1.

se révélait nécessaire. Le Lieutenant-général John Vance, vice-chef de l'état-major de la Défense, a révélé au Comité que ce principe a "introduit un élément important d'incertitude dans l'esprit de tout agresseur éventuel".(2:6) Cette stratégie ne voulait toutefois pas dire la même chose pour tout le monde. Pour les pays européens, cela signifiait que l'OTAN aurait très tôt recours aux armes nucléaires en cas de guerre conventionnelle, ce qui dissuaderait les Soviétiques de débiter le conflit. Pour les Américains, ce principe signifiait plutôt que l'OTAN ne devait pas se servir d'armes nucléaires très tôt en cas de conflit, mais se donner le temps voulu pour évaluer la situation. Comme l'a observé Fen Hampson, "la riposte graduée était évidemment une notion ambiguë, mais tout le monde s'en accommodait assez bien".(13:14)

Le Traité FNI érode le principe de riposte graduée en éliminant toute une gamme de ripostes possibles. Paul Buteux, expert en sciences politiques de l'Université du Manitoba, remarque que cet accord et ses conséquences "enfonceront le dernier clou dans le cercueil..."(13:9) de la riposte graduée. On peut d'ores et déjà en prédire la fin, pour peu que l'on s'arrête à l'opposition croissante aux armes nucléaires qui s'est manifestée au cours de la décennie qui vient de s'écouler. Bien que le principe de la riposte graduée demeure pour le moment la politique officielle de l'OTAN, sa valeur en tant que principe stratégique est moindre que dans le passé.

Entretemps, les critiques de l'efficacité et de la pertinence de la protection offerte par les forces nucléaires américaines en Europe ont marqué des points. Au cours des dernières années, on a exprimé des préoccupations toujours plus pressantes à l'égard de la légitimité, voire de la valeur des armements nucléaires. Un certain nombre de personnages politiques en vue dans le bloc occidental ont exprimé leurs doutes quant à l'utilité sur le plan militaire des armements nucléaires, c'est-à-dire qu'ils ont posé la question à savoir si l'on s'en servirait jamais. À la suite du Traité FNI, de nombreuses instances favorisent maintenant la conclusion d'une entente sur les armements nucléaires stratégiques (les missiles dont la portée dépasse 5 000 kilomètres) et suggèrent des réductions de jusqu'à 50 p. 100 de part et d'autre. D'autres appuient l'élimination des missiles de courte portée, que de nombreux européens considèrent comme l'un des grands périls auxquels ils doivent faire face. L'OTAN dispose d'environ 3 200 missiles de cette nature en Europe, et on estime que les forces du Pacte de Varsovie en ont plus de huit mille neuf cents<sup>4</sup>. Le 30 mai 1989, les ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'OTAN se sont entendus pour dire que, tout en continuant de dépendre des armements nucléaires pour assurer sa sécurité, l'OTAN devrait entamer des négociations en vue de réduire partiellement le nombre des missiles de courte portée basés à terre à des «niveaux égaux et vérifiables» une fois que le processus de mise en oeuvre d'une entente sur la réduction des forces conventionnelles aura été entamé<sup>5</sup>.

<sup>4</sup> Voici les chiffres fournis par le ministère allemand de la Défense en juillet 1987, dans *Force Comparisons 1987 NATO — Warsaw Pact*: OTAN: 144 avions F-111, 1 800 avions F-104, F-4, F-16 et Tornado, 88 missiles Lance et 1 200 projectiles d'artillerie de 155 mm et 203 mm; Pacte de Varsovie: 360 avions Badger, Blinder et Backfire; 4 000 avions Fitter, Fishbed, Fencer, et Flogger; 140 SS-21 et 635 missiles FROG; et 3 800 projectiles d'artillerie de 152 mm, 203 mm, et 240 mm.

<sup>5</sup> *Excerpts from Joint Communiqué by Leaders at NATO Summit Meeting*, The New York Times, 31 mai 1989, p. A15.

L'un des problèmes les plus épineux à cet égard est celui de la profondeur et de la durabilité du changement en Union soviétique. Il ne subsiste aucun doute sur la détermination du président Gorbatchev et de ses partisans de poursuivre des réformes en profondeur et de restructurer l'économie soviétique. Cette détermination suscite des appels à la réduction des dépenses militaires et au changement de stratégie; les réformateurs ont tout intérêt à libérer des ressources au profit du secteur civil. Pourtant, l'énormité de la tâche fait ciller les observateurs de l'Ouest; une saine dose de scepticisme est de mise avant de se prononcer en définitive sur les relations Est-Ouest. Dans un discours qu'il a récemment prononcé à Bruxelles, Manfred Wörner, le secrétaire général de l'OTAN déclare ce qui suit à l'égard des tâches futures que devra, accomplir l'Alliance :

[TRADUCTION] "Les hypothèses sur lesquelles s'est fondée notre Alliance pour formuler ses politiques au cours des quatre décennies qui viennent de s'écouler n'ont pas réellement disparu; elles sont simplement quelque peu plus floues. En conséquence, nous pouvons affirmer sans crainte de nous tromper que l'ancien ordre européen de l'après-guerre tire à sa fin; cependant, il ne disparaîtra pas si rapidement que l'on n'aura pas le temps de distinguer les contours du nouvel ordre à mesure qu'il poindra à l'horizon.

M. Wörner poursuit :

[TRADUCTION] une défense solide n'est pas seulement nécessaire à une dissuasion abstraite. Bien que nous souhaitions ardemment le contraire, nous devons considérer la possibilité que le processus de réforme du bloc Est ne réussira pas, et que les autorités soviétiques, présentes ou futures, subiront des pressions intenses. Il s'agira pendant encore un certain temps d'un petit groupe de dirigeants au pouvoir absolu, capable de changer d'orientation sans avertissement. Si nous permettons l'atrophie de nos défenses, des autorités soviétiques qui subiraient des pressions suffisantes pourraient être tentées d'abandonner la démarche que nous les avons finalement persuadées d'adopter, et retourner à l'intimidation politique<sup>6</sup>.

Tout en reconnaissant la qualité transitoire de cette période des relations Est-Ouest, Wörner en appelle à la prudence. Le Comité exprime son accord avec cette position et se dit d'avis qu'il convient de suspendre tout jugement jusqu'à ce que la situation, qui change constamment à l'heure actuelle, se soit stabilisée. Toutefois, dans le cas du Canada du moins, il ne faut pas interpréter ce refus de se prononcer comme une adhérence stricte au statu quo. Elle n'implique pas que toutes les décisions doivent être mises en suspens jusqu'à ce que la situation se soit clarifiée. D'abord, ce processus est susceptible de prendre beaucoup plus de temps que n'en prévoient les observateurs. D'autre part, il est possible que le Canada laisse passer des occasions de contribuer à ce processus de changement.

À court terme, la première priorité de l'OTAN et du Canada devrait être l'équilibre, ou plutôt le déséquilibre, des forces conventionnelles en Europe. On doit s'attacher à conclure avec les Soviétiques une entente satisfaisante et, espère-t-on, en profondeur, sur la réduction et le contrôle des armements conventionnels.

<sup>6</sup> *The Future Tasks of the Alliance*, Manfred Wörner, 1989 Quadrangular Forum, Bruxelles, 31 mars — 2 avril 1989, pp. 1 et 4.

En outre, toujours à court terme, le Canada devrait saisir cette occasion pour proposer au pays et à l'étranger de nouvelles idées concernant ses forces armées.

## Équilibre des forces en Europe

Un certain nombre d'organismes privés et gouvernementaux tentent de fournir des évaluations objectives de l'équilibre des forces en Europe. Ces efforts ne réussissent pas à réduire la vaste gamme d'opinions et d'interprétations qui existent sur ce sujet. Les difficultés à cet égard résident dans l'énorme complexité et les variations considérables inhérentes aux objets de l'analyse, ainsi que le danger constant de comparer des éléments dissemblables ou celui de ne pas inclure des éléments intangibles mais peut-être critiques. L'Amiral Robert Falls (à la retraite), ancien président du Comité militaire de l'OTAN, a cité la structure différente de la formation militaire des deux alliances; la difficulté de comparer des armements de type générique aux possibilités très variées; et les facteurs intangibles mais cruciaux, tels le moral et l'entraînement.(12:7)

Roger Hill, directeur des recherches de l'Institut canadien pour la paix et la sécurité mondiales, ajoute ses propres qualificatifs : l'analyse de bases géographiques différentes peut produire des chiffres radicalement différents; il en va de même avec l'inclusion ou l'exclusion des divisions de réserve (dont certains passent annuellement de la condition d'unité active à unité de réserve); et du calcul du temps de déploiement de divisions soviétiques dans l'Ouest de l'Union soviétique.(12:15-16)

La sûreté des alliés du Pacte de Varsovie est un autre facteur d'incertitude. Le spécialiste des affaires soviétiques Carl Jacobsen a mentionné les conclusions d'une étude importante financée par le ministère de la Défense nationale sur les tentatives des Soviétiques d'intégrer les forces de l'Europe de l'Est avec les leurs.

... les tentatives d'intégration ont connu un succès très mitigé, les armées devenant moins sûres près du front. Il est douteux que les Soviétiques jugent sûres plus de cinq divisions.

... certaines divisions seraient considérées comme suffisamment sûres si elles étaient éloignées du front, surtout celles qui seraient flanquées de troupes soviétiques.(13:7)

Cependant, s'il est difficile d'en arriver à des conclusions définitives concernant les différentes forces en présence, la nécessité de chiffres exacts à cet égard est quelque peu atténuée par la proximité des propositions mises de l'avant actuellement par les deux côtés à l'égard de la réduction des armements. En effet, l'Amiral Falls cite l'évaluation de 1986-1987 de l'Institut international d'études stratégiques (IIES), selon lequel, même avant l'apparition du consensus croissant qui caractérise les développements récents en matière de contrôle des armements conventionnels, :

L'équilibre militaire est tel que toute forme d'agression militaire serait très risquée. L'agresseur pourrait certainement effectuer des redéploiements tactiques

qui lui assureraient un avantage local numérique suffisant pour lui laisser entrevoir un certain succès tactique limité, mais il semble que ni l'une ni l'autre partie n'aurait la force globale voulue pour lui assurer la victoire. Les conséquences pour l'agresseur seraient imprévisibles, et les risques, surtout d'une escalade nucléaire, seraient incalculables.(12:8-9)

Le Comité se dit convaincu par ces arguments. Il souligne également les sommes importantes consacrées au maintien de l'équilibre entre l'Est et l'Ouest en Europe — qui dépassent largement 50 p. 100 de toutes les dépenses militaires dans le monde.(12:11) Pour de nombreuses instances, cela est une raison suffisante pour rechercher le changement et étudier les possibilités de réduction.

### **Développements récents en matière de contrôle des armements conventionnels**

La perspective de réductions importantes des forces et armements conventionnels en Europe n'a jamais paru si prometteuse. L'attention récente portée aux armements conventionnels ne surprend aucunement. Roger Hill fait remarquer que de nombreux chefs d'état d'Europe de l'Ouest expriment leurs préoccupations face au fait que "si cet équilibre [nucléaire] est davantage réduit, l'OTAN se retrouvera à la merci du Pacte de Varsovie en raison de la supériorité des forces conventionnelles de ce dernier".(12:12) Le défi non équivoque est d'atteindre un équilibre satisfaisant des forces conventionnelles en Europe.

Les réductions des forces conventionnelles en Europe font l'objet de pourparlers depuis 1973 dans le cadre des négociations sur les Réductions mutuelles et équilibrées des forces (MBFR). Ces négociations n'ont jusqu'ici abouti à aucune solution, mais on a achevé un grand nombre de travaux préliminaires. Le premier signe que l'Union soviétique était prête à abandonner la position de négociation rigide qu'elle favorisait dans le cadre du MBFR s'est révélé au début de 1986, lorsque Gorbatchev a suggéré une vaste gamme de mesures de vérification des accords sur le contrôle des armements, y compris des inspections sur place. Plus tard, dans un discours qu'il a prononcé à Berlin Est en avril 1986, le leader soviétique proposait de nouvelles négociations visant des réductions considérables des armements conventionnels et des forces «depuis l'Atlantique jusqu'à l'Oural», ce qui constitue un territoire beaucoup plus vaste que n'avaient couvert les pourparlers du MBFR jusque là, et qui inclut quelque 1 000 kilomètres de territoire soviétique. Cette proposition a été élaborée par le Pacte de Varsovie dans l'Appel de Budapest du 11 juin 1986, qui renfermait un échéancier des réductions.

Après avoir soigneusement étudié la question, les ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'OTAN ont répondu à cette volée de nouvelles propositions en publiant la Déclaration de Bruxelles le 11 décembre 1986, qui signalait la volonté des pays de l'Ouest de discuter des moyens d'assurer une meilleure stabilité des forces conventionnelles partout en Europe. La déclaration souligne le déséquilibre et l'asymétrie entre les forces de l'Est et celles de l'Ouest

et identifie des objectifs essentiels sur lesquels il faudrait s'entendre dans un mandat pour négocier<sup>7</sup>.

Pendant que ce mandat était à l'étude, d'autres développements surprenants se produisaient du côté soviétique. Le 10 avril 1987, le Secrétaire général Gorbatchev laissait entendre que l'Union soviétique serait prête à étudier le problème crucial du déséquilibre des forces conventionnelles en Europe en reconnaissant que :

[TRADUCTION] Il existe une certaine asymétrie des forces armées des deux parties en Europe à cause de facteurs historiques, géographiques et autres. Nous favorisons le redressement du déséquilibre qui existe dans certains éléments, non pas par le renforcement du côté qui accuse le retard, mais par des réductions de la part du côté qui se trouve en avance<sup>8</sup>.

Le 7 décembre 1988, dans un discours à l'Assemblée générale des Nations unies, le leader soviétique dévoilait un plan de réduction et de restructuration unilatérale des forces de l'Europe de l'Est et de l'Union soviétique. Au cours des deux mois qui suivirent, les six alliés du Pacte de Varsovie annonçaient tous des réductions de leurs propres forces, équipements et dépenses militaires<sup>9</sup>. Voir le Tableau 1 (page précédente).

Selon l'analyste de défense américain Philip Karber, «Ce qui était significatif dans ce que Gorbatchev a annoncé à l'ONU, c'étaient les détails...Il y a là un niveau de détails que les Soviétiques n'avaient jamais accepté jusqu'à maintenant de nous fournir lors de l'annonce de leurs réductions».(1989,2:15) Ces détails comprenaient le retrait de 500 000 hommes en décembre 1990, soustraits d'une force totale d'environ 5,2 millions d'hommes. Ces réductions signifient le retrait de 240 000 hommes en Union soviétique européenne, 200 000 dans l'Est et 60 000 dans le Sud de l'URSS. Cinquante mille hommes doivent être retirés d'Allemagne de l'Est, de la Tchécoslovaquie et de la Hongrie. En outre, 10 000 chars d'assaut doivent être retirés du service, dont 5 300 en Europe de l'Est. Six divisions de chars doivent être retirées de l'Europe de l'Est, accompagnées d'un certain nombre d'unités dotées de ressources de franchissement de cours d'eau et d'unités d'assaut aérien. D'autres réductions figurent au Tableau 2 (page suivante). Les Soviétiques ont également fourni des échéanciers, dont le niveau de détail sort de l'ordinaire, des réductions précises prévues pour l'Europe de l'Est, dont la première s'est produite le 25 avril 1989, avec le retrait de 31 chars d'assaut de Hongrie.

Entretemps, une entente a été conclue le 10 janvier 1989 entre les 16 pays membres de l'OTAN et les six pays membres du Pacte de Varsovie en vue de débiter le processus de négociation sur les forces armées conventionnelles en Europe. Son mandat est de :

<sup>7</sup>. *Military Security in Europe*, Jonathan Dean, Foreign Affairs, automne 1987, pp. 31-32; *Perspectives on Conventional Arms Control in Europe*, Karl-Heinz Kamp, Aussen Politik, volume 38, n° 4, 1987, pp. 332-333.

<sup>8</sup>. Mikhail Gorbatchev "For a Common European Home for a New Way of Thinking", Rencontre amicale entre l'Union soviétique et la Tchécoslovaquie, 10 avril 1987.

<sup>9</sup>. *The Gorbatchev Initiatives: Implications for the Military Balance in Europe and Prospects for Conventional Arms Control*, Philip A. Karber, The BDM Corporation, 9 mai 1989, pp. 15-16.

**TABLEAU 1**  
**RÉDUCTIONS D'ARMEMENTS DES PAYS DU PACTE DE VARSOVIE AUTRES QUE L'UNION SOVIÉTIQUE**

PAYS	RÉDUCTION DES DÉPENSES MILITAIRES	EFFECTIFS	UNITÉS	MATÉRIEL
RFA	10% (1990)	10 000 hommes (réduction de 6%)	Retirés de 6 régiments de chars non précisés, 1 escadron d'aéronefs non précisé	Matériel associé aux unités devant être précisé à une date ultérieure, totalisant : 600 chars (réduction de 20%) 50 aéronefs (réduction de 14%)
TCH.	15% (1991)	12 000 hommes en service actif 15 000 réservistes Transfert de 20 000 hommes en service actif à des brigades de construction	(réduction en cours de 50% des sessions de formation tactique au niveau du régiment et réduction de 25 à 30% de la puissance de feu de combat)	850 chars*, 165 véhicules blindés, 51 chasseurs Remisage du matériel de 3 divisions non précisées, leur personnel étant affecté à d'autres tâches
POL.	4% (de 7,7% à 5,5% du budget d'État)	Jusqu'à des «dizaines de milliers», selon la situation internationale Évaluation du premier retrait de 15 000 hommes	(y compris 2 divisions de fusilliers motorisées) en 1987 et 1988 Élimination proposée de 2 divisions et de 85% de 2 autres divisions en 1989	Non précisé
HON.	17%	9 300 hommes (simples soldats pour la plupart) 2 100 officiers subalternes et supérieurs (8,8%)	Selon le ministre de la Défense F. Karpati, un nombre non précisé de brigades de chars «et d'escadrilles de chasseurs sera dissout»	D'unités non précisées : 251 chars* 30 APC 430 pièces d'artillerie (dont 180 armes antichars) 9 chasseurs-intercepteurs
BUL.	12%	10 000 hommes	5 unités navales	200 chars, 200 pièces d'artillerie, 20 aéronefs
ROU.	5% (1986)	Non précisé	Non précisé	Non précisé

\* On ne sait pas si ces chars doivent être retirés d'unités régulières ou de réserve.

Source: *Soviet Implementation of the Gorbachev Unilateral Military Reductions; Implications for Conventional Arms Control in Europe*, Phillip A. Karber, The BDM Corporation, témoignage devant le Comité de la Chambre des Représentants des États-Unis sur les forces armées, 14 mars 1989, p. 9.

[TRADUCTION] ...raffermir la stabilité et la sécurité en Europe en établissant un équilibre stable et sûr de forces armées conventionnelles... à des niveaux inférieurs à la situation actuelle; en éliminant la disparité préjudiciable à la stabilité et la sécurité; et en accordant un niveau de priorité élevé à l'élimination de la capacité d'attaquer par surprise et de lancer des offensives importantes.

Il a simultanément été convenu de mener une ronde de négociations distinctes en guise de suivi aux pourparlers de Stockholm entre 1983 et 1986 dans le cadre de la Conférence sur le désarmement en Europe, sur les mesures d'instauration de la confiance et de la sécurité.

**TABLEAU 2**

**LES RÉDUCTIONS DE GORBACHEV EN EUROPE CENTRALE**

	Europe Centrale	de l'Atlantique à l'Oural (Org. du Pacte de Varsovie)	Union soviétique
<b>Réductions d'effectifs</b>	50 000 (8,9%)	240 000 (10%)	500 000 12%
<b>Réductions de divisions</b>	6 DC (20%)	— —	— —
<b>Chars</b>	5 300 retirés (51%)	10 000 retirés (20%)	— —
<b>Artillerie</b>	S/O S/O	8 500 retirés (14,8%)	— —
<b>Aéronefs de combat</b>	260 S/O	800 retirés (11%)	— —
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le plus de détails précis : —unités</li> <li>—emplacement</li> <li>—échancier</li> <li>• Identification OMG</li> <li>• Gorbachev fait exactement ce que nous aimerions qu'il fasse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Publication de la base de données de l'OPV</li> <li>• Ambiguïtés : —unités</li> <li>—types de matériel</li> <li>—disposition subséquente</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 14,2% des dépenses militaires</li> <li>• Retrait de 75% de l'effectif en Mongolie</li> <li>• Degré élevé d'imprécision : —modernisation des armements</li> <li>—niveaux de production</li> <li>—armements totaux</li> <li>—restructuration des unités</li> <li>—système de conscription</li> <li>—organisation MD</li> <li>—autorité civile surpassant celle du ministère de la Défense</li> </ul>
<p><b>Source:</b> Phillip A. Karber, <i>Soviet Implementation of the Gorbachev Unilateral Military Reductions: Implications for Conventional Arms Control in Europe</i>, The BDM Corporation, témoignage devant le Comité de la Chambre des Représentants des États-Unis sur les forces armées, 14 mars 1989, p. 9.</p>			

Les pourparlers de Stockholm avaient conclu en septembre 1986 un ensemble satisfaisant de mesures d'instauration de la confiance et de la sécurité qui visaient à accroître l'ouverture et le degré de prévisibilité de la conduite des affaires militaires. Première entente multilatérale sur la sécurité entre l'Est et l'Ouest depuis 1975, elle fut signée par plus de 35 pays qui participaient à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), et qui représentaient l'Est et l'Ouest, dont le Canada, ainsi que la plupart des pays neutres et non alignés d'Europe. Cette conférence a accompli, entre autres : la réduction des seuils de notification obligatoire à 13 000 hommes ou 300 chars d'assaut, et l'extension à quarante-deux jours de la période de notification; l'obligation d'inviter des observateurs aux activités militaires engageant 17 000 hommes ou plus; et le droit de vérification sur place, sans droit de refus, en vue de s'assurer du respect de l'entente<sup>10</sup>. Une autre disposition importante donne le droit aux deux côtés d'exiger des inspections de vérification suivant une notification d'environ quarante-huit heures. De nombreuses vérifications de cette nature ont eu lieu depuis l'entrée en vigueur de l'entente de Stockholm le 1<sup>er</sup> janvier 1987, en plus des nombreuses inspections effectuées par les deux côtés.(14:16)

Les pourparlers sur les armes conventionnelles entre les pays membres de l'OTAN et les États du Pacte de Varsovie ont débuté à Vienne le 6 mars 1989. L'Ouest visait surtout par ces négociations à réduire la supériorité du Pacte de Varsovie en chars de combat, tubes d'artillerie et véhicules blindés. Au moment de la rédaction du présent rapport, les positions des négociateurs étaient déjà très rapprochées sur la plupart de ces systèmes principaux. Le Tableau 3 (page suivante) compare les propositions des deux côtés. Les pays de l'OTAN exigent que soient détruits les équipements retirés. Les leaders de l'OTAN ont également accepté, le 30 mai 1989, l'exigence de longue date des Soviétiques d'inclure dans les négociations les aéronefs et les soldats. L'OTAN a proposé des réductions de chaque côté, à des plafonds égaux de 15 p. 100 inférieurs aux nombres actuels d'hélicoptères et de tous les aéronefs basés à terre dans la zone qui s'étend de l'océan Atlantique aux monts Oural, tous les équipements retirés devant être détruits. Les États-Unis ont également proposé une réduction de 20 p. 100 du personnel combattant des troupes américaines stationnées en Europe, et un plafond de 275 000 hommes pour les forces terrestres et aériennes américaines et soviétiques stationnées à l'extérieur de leur territoire national respectif, dans la zone entre l'océan Atlantique et les monts Oural. Pour respecter ce plafond, les Soviétiques devraient réduire d'environ 325 000 hommes leurs forces en Europe de l'Est. Les forces retirées des deux côtés seraient démobilisées.

Le plan de l'OTAN prévoit la limitation de tous les types d'aéronefs de combat déployés par l'Ouest et le bloc soviétique. Seraient inclus les intercepteurs défensifs, puisque l'Alliance croit que le bloc soviétique détient l'avantage en ce qui a trait au nombre total d'aéronefs en Europe. Cependant, les pays du Pacte de Varsovie veulent inclure les aéronefs dont la mission est d'attaquer des cibles terrestres, secteur dans lequel les Soviétiques maintiennent que l'Ouest détient l'avantage<sup>11</sup>. Ce n'est là que l'un des sujets de litige susceptibles de retarder les progrès des pourparlers sur les armements conventionnels, que le Président Bush

<sup>10</sup> *The Stockholm Agreement : An Exercise in Confidence Building*, C.A. Namieniowski, Document de travail n° 14 de l'Institut canadien de la paix et de la sécurité internationale, septembre 1987, p. 1.

<sup>11</sup> *Bush Gives Allies Plan for Cutting GI's and Aircraft*, Michael Gordon, The New York Times, 29 mai 1989, p. A1.

**TABLEAU 3**

**POURPARLERS SUR LA RÉDUCTION DES ARMEMENTS CONVENTIONNELS EN EUROPE : EFFECTIFS ET PROPOSITIONS**

Effectifs actuels		OTAN	OPV	Propositions	
Chars	compte OTAN	22 224	57 300	OTAN :	20 000 de chaque côté
	compte OPV	30 690	59 470	OPV :	20 000 de chaque côté
Pièces d'artillerie	compte OTAN	17 328	46 270	OTAN :	16 500 de chaque côté
	compte OPV	57 060	71 465	OPV :	24 000 de chaque côté (définitions différentes pour cette catégorie)
Véhicules blindés	compte OTAN	39 500	93 400	OTAN :	28 000 de chaque côté
	compte OPV	46 900	70 330	OPV :	28 000 de chaque côté
Troupes	compte OTAN	2,2 millions	3,1 millions	OTAN :	275 000 soldats américains et soviétiques en Europe. Aucune limite globale.
	compte OPV	3,6 millions	3,6 millions	OPV :	1,35 million d'hommes de chaque côté. 350 000 en Europe de chaque côté.
Aéronefs	compte OTAN	3 977	8 250	OTAN :	chaque côté limité à 15% en-dessous du niveau actuel de l'OTAN, tous types
	compte OPV	7 130	7 876	OPV :	aéronefs d'assaut seulement limités à 1 500
Hélicoptères	compte OTAN	2 600	3 800	OTAN :	chaque côté limité à 15% en-dessous du niveau actuel de l'OTAN, tous types
	compte OPV	5 270*	2 785*	OPV :	aéronefs d'assaut seulement limités à 1 700
* inclut les hélicoptères de l'aéronavale					
Source: The New York Times, 30 mai 1989, fondé sur l'étude Brookings; International Institute for Strategic Studies, <i>The Military Balance 1988-89; Conventional Forces in Europe : The Facts</i> ; OTAN, novembre 1988 : Déclaration du Comité des ministres de la Défense des États membres du Pacte de Varsovie, janvier 1989.					

désire voir se conclure au plus tard en juin 1990, et mettre en oeuvre en 1992 ou 1993. En réalité, compte tenu de la complexité des systèmes débattus, conclure une entente prendra peut-être plus de temps, malgré les progrès considérables qui ont eu lieu au cours des six premiers mois de 1989.

## La contribution du Canada

Ces pourparlers parallèles sur les mesures d'instauration de la confiance et de la sécurité d'une part et sur les armements conventionnels d'autre part, devraient avoir des répercussions importantes sur la forme que prendra dans le futur le visage politique et militaire de l'Europe, pivot de l'équilibre général entre les forces de l'Est et de l'Ouest. Il est essentiel pour le Canada non seulement d'être représenté à la table des négociations, mais aussi d'agir à titre de participant actif, conscient et éclairé. Le professeur Paul Buteux remarque :

...compte tenu de la poursuite de l'engagement direct du Canada en Europe, il importe énormément que le Canada dispose des compétences et du personnel nécessaires. Je veux dire qu'il doit y avoir suffisamment de gens au ministère de la Défense nationale et aux Affaires extérieures qui savent de quoi ils parlent pour faire impression sur leurs homologues de l'Alliance. Je crois que [si] nous voulons acquérir de l'influence grâce à cet engagement, il faut qu'il y ait une volonté, autant chez les fonctionnaires que chez les politiciens, de s'assurer que le Canada continue de fournir les compétences nécessaires.(13:12-13)

À l'heure actuelle, les ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale du Canada ne disposent chacun que d'un seul agent à Ottawa affecté exclusivement aux travaux sur le contrôle des armements conventionnels; bien que le ministère des Affaires extérieures devrait en avoir deux en septembre 1989. Le Canada maintient également une petite unité de vérification extrêmement précieuse, mais où manque un membre du personnel qui serait affecté exclusivement aux négociations sur les armements conventionnels. Le personnel complet de la Direction générale de la politique de contrôle des armements nucléaires et conventionnels du ministère de la Défense nationale, qui s'occupe de toutes les questions stratégiques, tactiques et conventionnelles, comprend quatre personnes seulement. À titre d'exemple, personne n'est affecté exclusivement à la mise en oeuvre de l'entente de Stockholm de 1986 sur les mesures d'instauration de la sécurité et de la confiance, malgré le fait que le ministre des Affaires extérieures Joe Clark ait déclaré qu'il s'agissait d'un tournant qui servirait de précédent précieux pour d'autres négociations sur le contrôle des armements<sup>12</sup>. Les mesures de dotation prises par le ministère de la Défense nationale à cet égard étaient peut-être adéquates au cours de la dernière décennie, mais elles sont nettement insuffisantes aujourd'hui.

<sup>12</sup>. Discours prononcé par le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures lors de la 41<sup>e</sup> séance de l'Assemblée générale de l'O.N.U., le 24 septembre 1986, *The Disarmament Bulletin*, hiver 1986-printemps 1987, p. 4.

Le Canada maintient toutefois une mission de six personnes à Vienne pour couvrir les deux tables de négociations. Cela met en position d'infériorité le personnel d'Ottawa, qui doit souvent prendre l'initiative en matière de décisions politiques. En règle générale, ces personnes ne suffisent pas à la tâche, compte tenu du nombre de rencontres internationales qui ont lieu, de la quantité de documents à traiter et du caractère particulièrement ardu de ce que Roger Hill estime être les «négociations les plus complexes de toute l'histoire de l'Homme. À côté d'elles, les négociations sur les armes stratégiques ressembleront à une bagatelle».(12:17-18)

Il est d'ores et déjà possible de prédire, à l'égard de l'issue des pourparlers de Vienne, que la demande de vérification sera beaucoup plus grande que jamais auparavant, car il s'agit du moyen le plus sûr d'instaurer la confiance entre les deux blocs. Les activités de vérification coûtent cher et exigent beaucoup de personnel. Il s'agit toutefois d'un secteur où le Canada a développé des compétences impressionnantes. Il faudra cependant engager des ressources supplémentaires importantes pour que le Canada puisse contribuer de manière significative au processus engagé par l'OTAN et à un régime subséquent soutenable de réductions des armements conventionnels en Europe.

**Le Comité recommande :**

- i) **que l'on mette sur pied une unité interministérielle indépendante de vérification du contrôle des armements; le ministère des Affaires extérieures étant considéré comme le ministère principal, mais qui devra collaborer avec le ministère de la Défense nationale et les autres ministères appropriés;**
- ii) **que les ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale engagent du personnel en quantité suffisante pour s'assurer que le Canada est bien représenté, sur place et in situ, aux rondes de négociations sur les forces armées conventionnelles en Europe et sur les mesures d'instauration de la confiance et de la sécurité entre l'Est et l'Ouest;**
- iii) **que l'unité de vérification forme des personnes supplémentaires en vue d'exécuter des activités d'inspection et d'observation au moment où une entente sur le contrôle des armements conventionnels aura été conclue, étant donné que les mesures de vérification constitueront certainement un élément important de toute entente; et**
- iv) **que l'on engage des ressources suffisantes pour pouvoir vérifier d'autres ententes bilatérales et multilatérales sur le contrôle des armements qui pourraient être conclues dans le futur, concernant les armes chimiques, par exemple.**

Ce personnel supplémentaire permettrait au Canada de se pencher à fond sur les questions et développements actuels et de formuler des démarches innovatrices qui rehausseraient sa contribution aux activités de l'OTAN et à la création d'un monde plus sûr.



### LE CONTEXTE TECHNOLOGIQUE ET TACTIQUE

---

L'Europe centrale présente la plus grande concentration au monde de puissance militaire, tant en troupes qu'en armements. Le fait qu'une telle concentration ait persisté, sans qu'aucun combat n'ait été engagé, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, est l'un des plus grands paradoxes de la période de l'après-guerre; et, pour de nombreux observateurs éclairés, il est la raison principale pour laquelle la paix a été maintenue. Cependant, au cours de la nouvelle ère qui a vu le jour depuis la venue au pouvoir de Gorbatchev, la probabilité d'un conflit majeur entre l'Est et l'Ouest diminue de plus en plus. Néanmoins, le Comité exprime l'avis qu'il est important d'examiner les grandes tendances en matière de technologie et de tactiques de combat afin d'expliquer les activités actuelles de planification militaire au sein du Pacte de Varsovie et de l'OTAN, dans l'éventualité bien improbable d'un pire scénario. Le présent chapitre constitue une tentative d'examen de cette nature.

#### Nature du combat terrestre moderne

Les progrès de la technologie militaire ont beaucoup modifié la nature du champ de bataille pour le soldat. Les armes modernes, de plus en plus mortelles et capables de couvrir des étendues toujours plus vastes, exigent une plus grande dispersion des troupes sur le champ de bataille et augmentent la nécessité de cacher les soldats et leurs activités. Compte tenu de la mobilité accrue attribuable aux moteurs, véhicules à roues et à chenilles améliorés, ainsi que des progrès accomplis dans le domaine des hélicoptères et avions à décollage et atterrissage courts et verticaux, les lignes de front sont aujourd'hui méconnaissables. Le soldat moderne engagé dans un combat de forte intensité peut s'attendre à être seul ou en petits groupes la plupart du temps. Le Major-général Gordon Kitchen (à la retraite), ancien coordonnateur du Comité du Cabinet sur la politique étrangère et de la Défense remarque :

Le maréchal Slim a souvent soutenu, à ce propos, qu'un conflit nucléaire valoriserait l'initiative personnelle, même aux échelons inférieurs et prendrait ainsi l'allure d'une guerre de jungle exigeant l'usage de mécanismes de survie dans des conditions de confusion extrêmes.(17:10)

En outre, la mise au point de dispositifs efficaces de visualisation active et passive permettant au soldat de voir clairement à travers la fumée du champ de bataille, la nuit, ou par mauvais temps, a rendu possible les opérations 24 heures par jour,

7 jours par semaine. Une activité d'une telle intensité entraînerait sans aucun doute des cas de stress et des désordres psychologiques chroniques. Parallèlement, la sophistication croissante des armements et des équipements exigent des compétences techniques beaucoup plus grandes chez le soldat moderne.

Selon un certain nombre de témoins, alors que l'aviation et la marine concentrent leur attention sur de gros systèmes complexes tels des navires et des aéronefs, l'armée comprend un amalgame de systèmes d'armements et de personnel.(1:15, 2:12, 10:8) Essentiellement, c'est le nombre de systèmes d'armes coûteux qui détermine la taille des forces de l'air et de la marine, mais c'est le nombre d'hommes qui détermine la taille des forces terrestres. Cela se résume par l'expression «l'aviation et la marine affectent des hommes aux équipements, alors que l'armée équipe l'homme».

Cependant, comme l'observe C.R. Nixon, ancien sous-ministre de la Défense nationale, étant donné que le combat terrestre est devenu un combat de machines, l'armée est tout aussi dépendante des équipements que ne le sont les deux autres services des forces armées.(23:7-9) Ces machines jouent un rôle de plus en plus spécialisé et toute force terrestre doit être dotée d'un inventaire équilibré d'équipements pour pouvoir accomplir ses missions. Comme le fait remarquer le Général Manson :

Cette situation se compare très bien à un orchestre symphonique; en effet, à moins que tous les instruments requis ne soient en place, bien accordés et dirigés avec habileté, la performance des musiciens en sera considérablement diminuée.(1:15)

Par conséquent, les forces terrestres constituent un système d'éléments intégrés. Ces éléments («armes») se classent généralement en trois catégories : 1) armes de combat «la tête», tels les blindés, l'infanterie, l'artillerie et la défense aérienne; 2) les armes d'appui tactique, soit la signalisation, le génie, la surveillance et l'aviation; et 3) les armes de soutien logistique «la queue», soit les services médicaux, le ravitaillement et la maintenance.

En plus d'être déployés, tous ces éléments doivent fonctionner de manière coordonnée en mettant à l'oeuvre des tactiques interarmes. Chaque arme doit remplir son rôle à mesure que se déplace la force terrestre "sur le champ de bataille pour contrer, bloquer et battre l'ennemi et prendre l'initiative..."(17:11) Le Lieutenant-général John Vance résume comme suit la formation armée :

un tout intégré, solide, souple et durable, tout comme un aéronef ou un navire. S'ils ne peuvent se déplacer avec facilité, et faire feu et communiquer efficacement, ni une brigade, ni un navire, ni un chasseur ne sont de grande utilité.(2:12)

Les progrès de la technologie ont fait en sorte que le combat terrestre ne peut plus être mené isolément par rapport aux autres formes de lutte, plus particulièrement le combat aérien et le combat pour le spectre électromagnétique (voir la page suivante). On remarque déjà une augmentation de la mobilité due aux progrès de la technologie des aéronefs. Les radars et caméras aéroportés ont rendu possible la surveillance bien au-delà de la portée normale de la vue humaine. En outre, les aéronefs modernes sont capables de distribuer une très grande quantité

de munitions sur un grand nombre de cibles, très rapidement et avec beaucoup de précision, à l'aide de systèmes de guidage automatiques optiques et au laser, des armes antichar autoguidées et des fusées au cône de charge rempli d'explosifs détonnants au contact de l'air<sup>1</sup>. Les États-Unis ont reconnu l'interrelation vitale des opérations aériennes et terrestres en appelant "combat aéroterrestre" (Air Land Battle) leur principe opérationnel le plus récent. L'un des rôles les plus importants des forces aériennes tactiques est de créer les conditions nécessaires au maintien ou à la restauration de l'avantage. Comme le déclare le Major-général Kitchen :

Les effets synergistiques d'une bonne collaboration air-terre dans un conflit de grande intensité fournissent l'effet multiplicateur nécessaire pour surmonter les faiblesses. Rien n'est plus important.(17:9)

On utilise les diverses fréquences, visibles et invisibles, de la lumière et de la chaleur dans le domaine des communications, de la surveillance et de la reconnaissance. Ces fréquences se situent dans ce que l'on appelle le spectre électromagnétique. L'isolation et la dispersion du soldat moderne dont nous avons parlées ci-dessus exigent la mise en oeuvre de systèmes efficaces de communications électroniques pour la transmission d'informations et le partage des données, afin d'assurer la coordination des activités. Les activités de surveillance et de reconnaissance peuvent être assistées par des radars et systèmes à infrarouge basés au sol, dans l'air et dans l'espace. On appelle "mesures de soutien électronique" les armes qui surveillent l'utilisation du spectre électromagnétique à l'aide de dispositifs passifs chargés d'acquérir des données; les "contre-mesures électroniques" cherchent à brouiller ou à déjouer l'ennemi par des émissions actives. Cela crée en retour le besoin de "contre-contre-mesures" qui visent à réduire la capacité de l'ennemi de brouiller le spectre électromagnétique. Ainsi, un autre combat, complexe et invisible pour la plus grande partie, que l'on appelle également "guerre électronique" a lieu en même temps que les opérations terrestres et aériennes sur le champ de bataille moderne.

À cause des progrès de la technologie militaire, les hommes et les machines s'entre-détruisent à des taux jamais atteints dans le passé. Le plus grand changement qui ait touché la guerre conventionnelle à cet égard est possiblement l'émergence du missile comme arme de combat principale. L'Amiral Falls observe :

la dernière guerre entre l'Égypte et Israël, qui à mes yeux a montré d'une façon indiscutable que le prochain conflit, en admettant qu'il soit de type classique, sera meurtrier et désastreux principalement en raison de la précision et de la force de frappe des missiles. Ni l'armée, ni l'aviation, ni la marine ne seront épargnés. Si le conflit se généralisait ... il serait des plus meurtriers ...(12:24)

Les progrès accomplis dans le secteur des systèmes de guidage, au point où des systèmes entièrement autonomes après le lancement ("fire-and-forget") sont maintenant opérationnels, ont créé une situation où tout ce qui peut être détecté

<sup>1</sup>. Les cônes de charge munis d'explosifs détonnants à l'air dispersent un nuage de gaz suivant l'éclatement de l'obus. Ce gaz explose quelques secondes plus tard sous l'action d'une mèche à retardement, créant une onde de choc enflammée qui recouvre complètement une vaste étendue.

peut être touché. De même, les progrès réalisés dans les technologies de la pénétration et des explosifs font que tout ce qui peut être touché peut être détruit. De plus, les techniques de mécanisation et d'automatisation, tels les systèmes à chargement automatique et à lancement multiple, impliquent la consommation de munitions à des quantités sans précédent. Ajoutés aux temps de production nécessairement longs des systèmes d'armement sophistiqués, ces facteurs rendent nécessaire la disponibilité de grandes quantités de munitions et d'équipements pour soutenir les opérations conventionnelles. Les facteurs logistiques ont toujours été importants en temps de guerre, mais ils sont devenus encore plus critiques dans le contexte de la guerre moderne.

Si la guerre conventionnelle moderne sera encore plus destructrice que jamais auparavant, la perspective d'une guerre nucléaire, chimique ou biologique aggraverait considérablement une mauvaise situation. L'imprévu serait maître, en cas de guerre ouverte dans ces conditions. Le Major-général Kitchen observe :

... s'il faut se battre sur la scène d'un conflit majeur dans ces conditions, ce qui se passera sera sans doute bien loin de ce qu'ont prédit les experts. Si, au départ, on s'attend à un conflit intense, celui-ci pourrait bien s'avérer absolument horrible, au-delà de nos attentes les plus cauchemardesques, comme le furent Nagasaki et Hiroshima pour les autorités japonaises.(17:7)

La miniaturisation a permis la production de munitions nucléaires et chimiques de dimensions toujours plus restreintes, et l'augmentation du nombre de systèmes capables de les distribuer. Parmi ces derniers, on compte aujourd'hui des mines, des pièces d'artillerie, ainsi que des missiles surface-surface, surface-air, et air-surface, des lance-missiles et des aéronefs. Il existe des équipements qui peuvent protéger efficacement les soldats, sous forme de vêtements spéciaux, de masques à gaz et d'autres ensembles, et il est possible de sceller les véhicules modernes pour les rendre capables d'offrir une protection supplémentaire. Néanmoins, il est impossible de porter indéfiniment les équipements personnels, car ils sont chauds, lourds et encombrants. Il est difficile de décontaminer les hommes, les équipements et le territoire qui ont été exposés à une attaque nucléaire, chimique ou biologique, car ces opérations requièrent des équipements et du personnel spécialisés. L'efficacité opérationnelle serait sérieusement dégradée dans un environnement semblable et traiter les blessés serait un cauchemar.

À l'heure actuelle, les armes chimiques présentent le danger le plus menaçant. Le potentiel destructeur des armements nucléaires assure un niveau élevé de dissuasion. D'autre part, l'utilisation d'armes biologiques a été défendue par la Convention sur les armes biologiques de 1972, et ces armes sont suffisamment instables pour que l'on puisse mettre en question leur valeur militaire. L'utilisation d'armes chimiques est défendue par un Protocole de Genève de 1925, mais elles ont été employées plusieurs fois au cours des dernières années, notamment durant la guerre entre l'Iran et l'Irak, bien que ce fut contre des adversaires qui n'étaient pas en mesure de répondre de la même manière.(17:26) Le Protocole ne défend pas la fabrication et le stockage de telles armes, et il existe un déséquilibre marqué entre la capacité de l'Est et de l'Ouest d'entreprendre une guerre chimique. L'Union soviétique possède des stocks vastes et modernes d'environ 50 000 tonnes, ainsi que de grandes quantités d'équipements de protection et de décontamination. Quant à eux, les États-Unis disposent

d'un stock âgé et restreint, qu'ils viennent tout juste de commencer à moderniser. Les forces de l'OTAN, dont le Canada, disposent d'équipements protecteurs au degré d'efficacité varié, mais peu d'équipements de décontamination.

Les négociations sur l'élimination des armes chimiques se poursuivent à Genève depuis 1968, dans le cadre de la Conférence sur le désarmement, à laquelle participent 40 nations. Des progrès ont été accomplis et il existe des possibilités d'entente dans un certain nombre de secteurs, notamment sur les procédés d'identification et de destruction des stocks d'armes chimiques. En janvier 1989, 149 pays condamnaient la guerre chimique lors d'une conférence internationale à Paris, en réaction à l'utilisation par l'Irak de telles armes contre des populations civiles, s'engageaient à ne jamais se servir d'armes chimiques, et à appuyer les travaux en cours à la Conférence sur le désarmement. Malgré cela, des questions clés demeurent en suspens, comme par exemple, comment déterminer si une arme est chimique ou non, où et quand ces armes doivent être détruites, et comment surveiller les infractions. L'une des percées encourageantes à cet égard a été l'acceptation par les Soviétiques en août 1989 d'une demande américaine visant l'inspection des stocks d'armes chimiques avant la conclusion formelle d'un engagement. Cela permet l'échange et la confirmation de données avant la mise sur pied d'un régime de vérification<sup>2</sup>.

Le Canada est engagé dans ces négociations à titre de membre de la Conférence sur le désarmement, même s'il ne possède aucune arme chimique. Le Canada vise à atteindre une entente globale, complète et facilement vérifiable. Une quantité considérable de recherches à cette fin sont actuellement en cours au Canada sur les techniques et technologies de la vérification, et un document de travail canadien récent, soumis à la Conférence sur le désarmement en mars 1988, porte sur le personnel et les ressources qu'exigera le processus de vérification.

## Nouvelles technologies

Toute amélioration d'une technologie militaire vise essentiellement deux objectifs : le premier est d'améliorer certaines caractéristiques d'un système d'armes existant ou traditionnel, de manière à le rendre plus apte à remplir l'objectif pour lequel il a été conçu. Le deuxième est de développer un type de système d'arme destiné à remplir un rôle entièrement nouveau, ou un rôle traditionnel, mais de manière différente. Ce deuxième objectif a gagné en importance au cours des dernières années parce que les armes nucléaires "sont marginalisées".(13:10) Leur immense puissance destructrice en empêche l'emploi à toutes fins utiles sur des territoires alliés, ou lorsque l'adversaire peut riposter de la même manière.

Par conséquent, on s'est penché sur les technologies émergentes, celles qui permettront aux armes conventionnelles de jouer les rôles qui revenaient auparavant aux armes nucléaires seules. On compte deux rôles de cette nature : d'abord, annihiler des cibles difficiles à toucher ou à détruire, telles les

<sup>2</sup> *Kremlin Accepts Early Inspection on Chemical Arms*, Michael R. Gordon, The New York Times, 3 août 1989.

installations fortifiées de commandement situées à des centaines de kilomètres derrière les lignes de combat, et ensuite, détruire des nombres importants de cibles, comme par exemple, des chars de combat en formation serrée.

Pour accomplir le premier rôle, c'est-à-dire la destruction de cibles difficiles à toucher, des technologies sont en voie de mise au point pour identifier et localiser avec précision de telles cibles, améliorer les systèmes de tir à longue portée, tels les missiles de croisière, et accroître le potentiel destructeur en se servant de munitions conventionnelles améliorées, soit des cônes de charge qui distribuent de grandes quantités de munitions plus petites sur la zone de la cible, et des explosifs détonnants à l'air. (Voir la note 1.)

Pour remplir le deuxième rôle, soit la destruction de grandes quantités de cibles, on met au point des technologies qui améliorent la capacité des systèmes d'armes de remplir leurs objectifs traditionnels. À cet égard, il faut d'abord améliorer la capacité de déceler les cibles, de distribuer des informations sur ces dernières, puis de coordonner les réactions aussi rapidement que possible. Dans un environnement de combat où tout ce qui peut être détecté peut être touché, et une fois touché, détruit, le côté qui sera le premier à détecter, puis à décider comment frapper aura l'avantage. En outre, si ce côté peut maintenir son rendement, il gagnera probablement la guerre. Ce besoin peut être en grande partie satisfait en exploitant le spectre électromagnétique. Parmi les systèmes améliorés de détection, mentionnons les véhicules pilotés à distance, comme ceux qu'a utilisés Israël avec beaucoup de succès dans la vallée de la Bekaa au Liban, et les systèmes aéroportés d'alerte et de contrôle (AWACS) E-3A de l'OTAN. (17:10) Les communications et la coordination sont améliorées par des systèmes comme le *U.S. Joint Tactical Information Distribution System* et le programme dit *Tactical Fusion Centre* de l'OTAN.

La cible localisée, il s'agit de la détruire en coordonnant mobilité et puissance de feu. Cependant, étant donné que l'ennemi n'attend pas passivement son sort, il faut simultanément protéger les systèmes alliés du feu de l'ennemi. Or, en règle générale, plus un système est protégé et armé, moins il est mobile. Ainsi, les systèmes d'armes dédiés optimisent souvent deux de ces caractéristiques au dépens de la troisième. Par exemple, les armes antichar guidées portatives et les hélicoptères d'assaut sont très mobiles et leur puissance de feu est élevée, mais ils ne sont pas bien protégés, alors que les fortifications de campagne sont très bien protégées, disposent d'une grande puissance de feu, mais elles sont immobiles. Le Général Manson révèle néanmoins que :

L'arme qui, à elle seule, réunit au mieux toutes ces caractéristiques et que toutes les armées considèrent essentielle au succès de quelque mission, offensive aussi bien que défensive, confiée à la force terrestre, en Europe, est le char. (1:26)

Les nouvelles technologies des chars de combat visent à en améliorer la mobilité, la puissance de feu et la protection, et à minimiser les compromis pour ces trois caractéristiques. On améliore la protection à l'aide de blindages composites plus légers, à base d'aluminium et de céramique au lieu d'acier. On accroît la mobilité en employant de nouveaux types de suspension, des moteurs plus puissants, des caractéristiques amphibies améliorées, ainsi que de plus gros aéronefs à décollage et atterrissage court et vertical, capables de transporter des

véhicules. On augmente la puissance de feu en mettant au point de plus gros canons à portée accrue, des technologies de guidage améliorées et de nouveaux types de munitions, comme par exemple, les perforateurs à tige longue<sup>3</sup>. Les améliorations sont surprenantes. Muni de son canon de 120 mm, capable dans certains cas de tirer des missiles antichar guidés en plus d'une gamme complète d'obus, monté sur une tourelle stabilisatrice, sa visée assistée par un télémètre laser et un ordinateur balistique, protégé par un blindage composite et actif dans certains cas, et propulsé par des moteurs développant jusqu'à 1 500 chevaux-vapeur, le char de combat moderne est un véhicule aux possibilités considérablement plus grandes que son prédécesseur d'il y a seulement dix ans<sup>4</sup>. D'autre part, Carl Jacobsen exprime l'avis que la technologie la plus poussée n'est pas nécessairement une chose souhaitable s'il se peut que «le matériel le plus moderne, n'ait pas été suffisamment éprouvé, de sorte qu'il pourrait ne pas être à la hauteur sur les champs de bataille». (13:21)

## Ripostes des Soviétiques

Les Soviétiques se trouvent aux prises avec tous les problèmes que pose la nature de la guerre moderne, en plus d'une infériorité marquée sur le plan technologique face aux puissances de l'Ouest. Cependant, les Soviétiques ont réussi à réduire l'écart technologique en concentrant leurs ressources sur la production de défense. En effet, les équipements soviétiques les plus récents sont de loin supérieurs au matériel dont dispose le Canada à l'heure actuelle. (3:14) En outre, ils ont rationalisé leurs systèmes encombrants de commande, de contrôle et tactiques, de manière à tirer le meilleur parti possible de leurs nouveaux systèmes d'armes. Néanmoins, selon le *Congressional Office of Technology Assessment*, les États-Unis retiennent un avantage marqué sur toute la gamme des technologies militaires importantes. (13:21)

Les Soviétiques reconnaissent la nature potentiellement dévastatrice d'une guerre nucléaire, même contenue aux limites du champ de bataille et par conséquent, depuis le milieu des années 1960, "l'art militaire soviétique traduit bien la nécessité politique de ne pas permettre qu'une guerre devienne nucléaire". (17:18) Maurice Tugwell, Directeur du *Mackenzie Institute for the Study of Terrorism, Revolution and Propaganda*, décrit les mesures auxquelles pourraient possiblement recourir les Soviétiques pour minimiser ce risque :

... à des manœuvres captatoires, à de l'intimidation, à l'attaque sans avertissement préalable — peut-être au cours de la période de relâchement qui suivrait immédiatement un conflit dont l'Ouest viendrait tout juste de sortir en libérant

<sup>3</sup>. Les perforateurs à tige sont des projectiles longs et minces fabriqués dans un métal très dense. Ils sont tirés par des canons conventionnels et pénètrent le blindage par la force de leur impact.

<sup>4</sup>. Le blindage actif, monté sur le blindage extérieur du char d'assaut, explose vers l'extérieur lorsqu'il est frappé par un missile antichar, ce qui élimine la capacité du missile de pénétrer le char. Cependant, ce blindage semble être vulnérable aux armes antichar qui emploient des perforateurs à tige et possiblement aux missiles antichar lancés du haut des airs, d'un hélicoptère, par exemple. En outre, ils représentent un danger pour l'infanterie de soutien.

ses troupes — à des opérations en profondeur de la Spetsnaz<sup>5</sup> dans les pays de l'OTAN, y compris le Canada, ... Elle userait également des tactiques de la guerre-éclair; d'ailleurs, les forces soviétiques sont actuellement déployées en prévision de ce genre de guerre. Ces tactiques sont les débarquements avancés de troupes aéroportées, probablement sur les flancs de l'OTAN, les débarquements de troupes hélicoptées au théâtre d'opérations et les incursions en profondeur par des groupes de manoeuvre opérationnels.(17:18)

Les Soviétiques acceptent le fait qu'une guerre, même conventionnelle, serait probablement immensément dévastatrice. Ils maintiennent des stocks importants de matériel de guerre et, malgré le fait qu'une bonne partie de ces derniers datent des années 1940 et 1950, on croit que les Soviétiques seraient en mesure de soutenir leurs forces au combat pendant au moins soixante jours.

Dans leurs opérations offensives, les Soviétiques ont mis l'accent sur la surprise, les manoeuvres captatoires, et la rapidité. Ils auraient l'avantage de l'initiative, soit le choix du moment, de la forme de combat et des lignes d'attaque. Il faudrait ajouter à ceci le choc de la surprise, qu'ils emploieraient pour atteindre une force insurmontable. Ils mettraient en oeuvre une concentration d'effectifs pour effectuer des percées dans les défenses de l'OTAN, par lesquelles ils enverraient vers les secteurs arrière de l'OTAN des groupes de manoeuvre opérationnels mécanisés hautement mobiles, ou des forces du deuxième échelon. On a identifié six corridors principaux qui seraient probablement le but de leurs efforts : la plaine septentrionale de l'Allemagne au nord et au sud des landes de Lunebourg, l'accès à la Ruhr par l'autoroute de Kassel-Dortmund, l'encaissement de la vallée de la Fulda en direction de Frankfurt-am-Main, le couloir de Nuremberg par la Bavière, et le couloir du Danube vers Munich, ou en passant peut-être par l'Autriche.(17:8)

Récemment, dans le cadre de la «nouvelle manière de penser» de Gorbatchev concernant la politique étrangère et la défense, les Soviétiques semblent avoir reconnu la nature déstabilisante de leur doctrine hautement offensive. En accordant une telle importance à la surprise et à la rapidité, la doctrine offensive soviétique encourage chaque côté à déclencher la guerre dans une situation de crise, afin d'éviter d'être obligé d'anticiper, ce qui accroît l'atmosphère d'insécurité, plutôt que ne la décroît (1989:2:15). Les nouvelles doctrines énoncées défensives (1989:2A:4). En outre, le retrait de troupes et d'équipements soviétiques d'Europe de l'Est annoncé en décembre 1988 incluent le retrait de certaines forces hautement offensives telles des divisions de chars des groupes de

<sup>5</sup> Les opérations "Spetsnaz" ou "spetznaz" sont des tactiques employées par les forces spéciales soviétiques, semblables à la force spéciale des États-Unis ou au SAS britannique, qui opèrent par petits groupes derrière les lignes ennemies dans le but d'attaquer des cibles militaires et politiques vitales, comme, par exemple, les quartiers généraux, les centres de communications, les terrains d'aviation, les dépôts de carburant et de munitions, plus particulièrement nucléaires, les stocks, les lance-missiles nucléaires, entre autres, et d'entraver ou d'empêcher la mobilisation.

manoeuvre opérationnels, et la restructuration des forces restantes en configurations davantage axées sur la défense<sup>6</sup>. Cependant, ces processus n'en sont qu'à leurs stades préliminaires, et il reste difficile d'évaluer la sincérité des Soviétiques et les progrès accomplis. (1989:2:16)

## Stratégie de l'OTAN

Sur le plan stratégique, l'OTAN a visé à dissuader l'Union soviétique et ses alliés et satellites de déclencher une attaque militaire de toute nature, conventionnelle ou nucléaire, contre l'Europe de l'Ouest et, par extension, contre l'Amérique du Nord. La stratégie actuelle pour atteindre ce but est celle dite de la riposte graduée, décrite au chapitre précédent.

La doctrine opérationnelle par laquelle l'OTAN prévoit exécuter la phase conventionnelle de la riposte graduée est celle de la défense avancée, concentrée sur la frontière intérieure de l'Allemagne. Toute attaque doit être arrêtée aussi près que possible de la frontière intérieure de l'Allemagne, avant que les forces ennemies ne puissent atteindre l'un des six corridors stratégiques mentionnés ci-dessus. La distance entre la frontière et le Rhin varie de 450 kilomètres à aussi peu que 150 kilomètres. Cela se révèle particulièrement important dans le centre et le nord de l'Allemagne, qui sont essentiellement des territoires "ouverts", se prêtant bien aux manoeuvres de forces motorisées et blindées, tels que les groupes de manoeuvre opérationnels soviétiques, encore qu'ils présentent certains obstacles, tels que des collines basses et des régions urbaines. Ailleurs, comme le remarque le Major-général Kitchen :

Dans le sud, les affleurements et les Alpes commencent à dominer le terrain et à restreindre la mobilité. L'Allemagne de l'Ouest possède un dense réseau d'excellentes routes, d'imposants réseaux de canaux et de barges, des chemins de fer, des ponts, des autoroutes, des aéroports et d'autres infrastructures d'une grande importance militaire. L'entrée en Italie et en Europe méridionale est strictement contrôlée par des tunnels traversant les Alpes. Environ 30 p. 100 du territoire ouest-allemand est recouvert de forêts et une autre tranche de 10 p. 100 de régions urbaines, ce qui rend l'offensive plus difficile. La chance sourit au défenseur qui fait preuve d'audace. (17:8)

Face à la nécessité de placer ses défenses le long de la frontière et tout le long du front pour contrer toute concentration de forces soviétiques en tout point de la ligne de démarcation, l'OTAN a étiré ses forces conventionnelles au maximum. En outre, il faudrait mobiliser des forces de réserve pour s'opposer aux assauts aéroportés ou hélicoptérés dans les secteurs arrière de l'OTAN, et pour contenir les tentatives d'incursion en profondeur des groupes de manoeuvre opérationnels. Cette situation est attribuable à la mobilité accrue des forces terrestres modernes, qui réduit l'importance sur le plan opérationnel des lignes de combat bien délimitées et du front avancé de combat, au profit d'un champ de bataille "profond" ou "total". Un corps d'armée français est posté en Allemagne et on

<sup>6</sup> *The Gorbachev Initiatives: Implications for the Military Balance in Europe and Prospects for Conventional Arms Control*, Philip Karber, BDM International Inc., 9 mai 1989, p. 13.

s'attend à ce qu'il prête assistance à l'OTAN en cas de conflit. La capacité théorique de riposter n'importe où au sein du Groupe d'armées du Centre met en lumière l'importance de l'engagement du Canada envers ce dernier, à titre de formation de réserve dédiée sur place, qui se tient disponible pour mener des opérations de contre-attaque et de blocage contre les forces du Pacte de Varsovie qui auraient réussi à pénétrer les défenses avancées.

Afin de minimiser les problèmes causés par le manque de profondeur stratégique, et pour mettre à l'oeuvre les technologies émergentes, l'OTAN a commencé à étudier les stratégies dites d'attaque en profondeur, soit celle dite "attaque des échelons suivants", qui a été acceptée pour la forme à titre de principe opérationnel par l'OTAN en 1984, bien qu'avec peu de résultats apparents jusqu'ici.(13:10) Ce principe envisage l'extension du champ de bataille jusque dans le territoire du Pacte de Varsovie; on se servirait d'équipements avancés de radar et de détection de cibles, de missiles à courte portée et à portée intermédiaire, et d'aéronefs, pour attaquer les forces du deuxième échelon et des échelons inférieurs avant qu'elles n'aient été engagées dans la bataille. Bien qu'ils ne soient pas exclusifs au principe de l'attaque des échelons suivants, un certain nombre de systèmes qui y sont reliés sont actuellement déployés ou en cours de mise au point. Sans être une nouvelle mission, le principe de l'attaque des échelons inférieurs met davantage l'accent sur l'attaque des positions arrière de l'ennemi. Cependant, certains critiques soutiennent qu'en créant l'apparence d'une stratégie offensive, c'est-à-dire en planifiant l'attaque des forces du Pacte de Varsovie profondément dans leur territoire, ce principe est dans une très grande mesure incompatible avec de nombreuses propositions sur le contrôle des armements conventionnels et l'instauration de la confiance en Europe.(13:12)

Le dernier élément de la doctrine opérationnelle de l'OTAN sur la guerre conventionnelle est fondé sur la nécessité de soutenir tout conflit conventionnel pendant une période de temps donnée pour que soit viable le concept de riposte graduée. Le critère actuel est que les pays membres de l'OTAN doivent se tenir prêts pour trente jours de guerre, en termes de personnel, de stocks de guerre et de munitions, ce qui se compare défavorablement avec la capacité estimée à soixante jours pour le Pacte de Varsovie à cet égard<sup>7</sup>. Évidemment, l'exactitude de ces chiffres dépend beaucoup de l'intensité du conflit. Une unité n'est plus considérée comme étant cohérente après avoir perdu entre 30 et 40 p. 100 de ses effectifs. À l'heure actuelle, l'OTAN calcule perdre entre 1 et 3 p. 100 de ses effectifs par jour. Cependant, si le taux de perte était de l'ordre des 5 ou 6 p. 100 par jour, les pertes accumulées se chiffraient à plus de 35 p. 100 en une semaine.

Dans le cadre des concepts stratégiques et opérationnels de l'OTAN, chaque pays est chargé de mettre au point sa propre doctrine opérationnelle concernant la manière dont ses forces se battent. L'OTAN s'est efforcée d'atteindre ce que l'on appelle l'interopérabilité, en stipulant des doctrines standards pour les opérations conjointes; cependant, à cause des prérogatives et réalités nationales, l'interopérabilité complète est difficile à réaliser. Au Canada, le processus de détermination des doctrines futures a disparu en 1968 avec l'unification des forces, et il n'a été réintroduit qu'en 1976. Ce n'est qu'en 1981 que le processus de perfectionnement des structures et des systèmes de combat a été officiellement

<sup>7</sup> *Soviet Military Power 1988*, ministère de la Défense des États-Unis, p. 91.

approuvé à titre de guide de planification du développement des forces terrestres.(2:7) Le Lieutenant-général Vance décrit le fonctionnement de ce processus :

Les responsables du processus de perfectionnement doivent examiner les aspects présents et futurs de la menace, la technologie, les facteurs non militaires, etc., en vue de les comparer aux organisations et à la doctrine déjà en vigueur. Ils recommandent des changements qui sont ensuite assujettis à des méthodes de validation comme les jeux de guerre, les analyses empiriques, les essais en campagne, et ainsi de suite. Les résultats sont ensuite présentés aux cadres supérieurs de l'armée, aux fins d'approbation. Après avoir obtenu l'approbation requise, on établit les tableaux d'effectifs de guerre et les programmes d'acquisition de matériel appropriés.(2:8)

À l'égard des forces terrestres canadiennes, le processus de perfectionnement des structures et systèmes de combat a identifié quatre tâches de combat devant être exécutées au cours de toute bataille terrestre. Il s'agit de : 1) la garde; 2) le tir (les tâches essentielles pour détruire l'ennemi et maintenir ses propres positions); 3) la formation d'une réserve; et 4) le renfort (les tâches nécessaires pour faire face à l'imprévu et exploiter les succès). L'armée a conclu à la nécessité de quatre éléments de combat dans la plupart des niveaux structurels pour remplir ces tâches.

Le processus de perfectionnement des structures et des systèmes de combat qui couvre la période de 1986 à 1995 a été achevé en 1984, et les nouveaux travaux pour la période de 1996 à 2005 sont en bonne voie de réalisation. Onze fonctions de combat sont en cours d'analyse, en vue de déterminer les structures, équipements et doctrines les plus appropriés pour contrer toute menace future, dans le contexte général des tactiques interarmes. Il s'agit de : commande et contrôle; combat rapproché; feu d'appui; génie et guerre des mines; aviation; communications; guerre électronique; intelligence; défense aérienne; défense nucléaire, chimique et biologique; et soutien logistique.

## **Au-delà du front central**

Jusqu'ici, la discussion a porté sur la confrontation entre les forces de l'OTAN et du Pacte de Varsovie le long du front central, c'est-à-dire essentiellement en Allemagne de l'Est, en Allemagne de l'Ouest, et en Tchécoslovaquie. C'est la zone du globe où l'on s'attend aux combats les plus intenses. Il existe toutefois d'autres zones de confrontation en Europe, dont des secteurs où des troupes canadiennes pourraient être déployées, telles que la Norvège et le Danemark. Mentionnons également les zones stratégiques de l'OTAN ailleurs qu'en Europe, aussi lointaines que le Canada lui-même. La guerre pourrait être menée dans ces zones à des degrés d'intensité moindres et possiblement à l'aide de technologies clés autres que celles mises à l'oeuvre sur le champ de bataille profond du front central. Le Colonel A. Tattersall, directeur général, Génie militaire, Opérations, fait remarquer :

Notre pays est vaste et peu peuplé, et les réseaux routiers et ferroviaires ne sont pas abondants dans le Nord. Vous savez que le climat n'est pas toujours

hospitalier et que des opérations pourtant simples sont souvent difficiles à exécuter dans le Nord. Les opérations menées dans l'Arctique durant l'hiver sont complexes et mettent à l'épreuve aussi bien le personnel que le matériel... 80 p. 100 de notre énergie est utilisée simplement pour survivre, ce qui n'en laisse que 20 p. 100 pour combattre l'ennemi.(7:7-8)

La géographie, tant sur le plan du climat que sur celui de la topographie, et le manque d'infrastructures appropriées sont les facteurs déterminants de la guerre conventionnelle à l'extérieur de la zone du front central. L'intensité et l'étendue du champ de bataille dépendraient du nombre et du type de systèmes d'armes qu'il serait physiquement possible de déployer et appuyer face aux ripostes ennemies possibles. Parmi les technologies conventionnelles les plus importantes derrière les lignes du front central et dans les régions telles que la Norvège et le Canada septentrionaux, mentionnons la détection, les communications et les technologies de transmission accélérées des données pour permettre des ripostes rapides; les technologies de grande mobilité, tels que les avions et hélicoptères à décollage et atterrissage court et vertical; et les armements hautement sophistiqués et portatifs, tels que les missiles antichar téléguidés et les obusiers démontables. Le nord de la Norvège ne verrait pas de guerre de chars à grande échelle, parce que ces derniers n'ont pas la mobilité nécessaire pour traverser des terrains montagneux entrecoupés de nombreux cours d'eau que ne traverse aucun pont. De même, le Canada ne subirait pas de grande invasion terrestre, à cause des énormes difficultés auxquelles feraient face les Soviétiques pour appuyer un nombre élevé d'hommes à de grandes distances, qui auraient à se battre contre des forces aériennes et navales canadiennes et américaines qui, même si elles étaient faibles, opéreraient relativement près de leurs propres bases.

## LES FORCES TERRESTRES ACTUELLES

---

Les forces terrestres du Canada sont actuellement en période de transition. Leur structure courante est en train de subir des changements profonds, dont l'orientation a été énoncée dans le Livre blanc sur la Défense de 1987, mais que les restrictions budgétaires de 1989 ont plongé dans l'incertitude. Le changement le plus profond est le concept de force totale, qui implique une intégration considérable de la Force régulière et de la Réserve dans un effort pour étendre les ressources et la capacité de mobilisation de l'armée canadienne. D'autres changements sont décrits plus loin dans ce chapitre. Pour bien comprendre l'aspect futur des forces terrestres, il faut d'abord examiner leur portée et leur structure actuelles.

### Structure actuelle du Commandement de la Force mobile

Les forces terrestres du Canada sont formées de personnel se trouvant sous l'autorité du Commandement de la Force mobile, en plus de l'élément terre des Forces canadiennes en Europe et du Commandement des Communications des Forces canadiennes. Le Commandement de la Force mobile peut se diviser en quatre éléments :

- 1) infrastructure;
- 2) formations de campagne;
- 3) Réserve de l'armée; et
- 4) unités supplémentaires sous l'autorité du Commandement de la Force mobile.

Le 31 mai 1989, le Commandement de la Force mobile comptait 49 058 hommes. Le Tableau 4 présente la répartition du personnel du FMC.

#### a) Infrastructure du Commandement de la Force mobile

L'infrastructure du Commandement de la Force mobile consiste en un quartier général, des bases, des écoles, et du personnel de soutien de la Force régulière. Le **quartier général** se trouve à la Base des forces canadiennes Montréal, située à St-Hubert, Québec.

Il existe huit **bases**, situées aux Bases des forces canadiennes Calgary, Suffield, Shilo, London, Petawawa, Montréal, Valcartier et Gagetown. La Base des forces canadiennes London sera désaffectée au plus tard en 1992. Les Bases des forces canadiennes Calgary, Petawawa et Valcartier sont les quartiers

généraux du 1<sup>er</sup> Groupe-brigade du Canada, de la Force d'opérations spéciales, et du 5<sup>e</sup> Groupe-brigade du Canada respectivement. Les Bases des forces canadiennes Shilo et Suffield sont des bases d'entraînement pour les troupes canadiennes, ainsi que pour des contingents de soldats de l'Allemagne de l'Ouest et de Grande-Bretagne, qui viennent s'y entraîner en vertu d'ententes de l'OTAN.

**TABLEAU 4**

**EFFECTIFS COURANTS DU COMMANDEMENT DE LA FORCE MOBILE**

<b>Formations de campagne</b>		
1GBC	4 393	
FOS	3 634	
5GBC	4 681	
Force opérationnelle	723	
	<hr/>	
	13 431	
<b>Infrastructure</b>		
Quartier général FMC	562	
Écoles	1 511	
Bases	6 920	(environ 60% de civils)
Personnel de soutien de la Force régulière	929	
	<hr/>	
Sous-total	9 922	
4 <sup>e</sup> Régiment de défense antiaérienne	585	
4 <sup>e</sup> Groupe-brigade mécanisé du Canada	4 174	
	<hr/>	
Sous-total, Force régulière	28 112	
<b>Première réserve</b>		
Secteur Atlantique	3 699	
Secteur de l'Est	5 259	
Secteur du Centre	7 449	
Secteur des Prairies	2 732	
Secteur du Pacifique	1 807	
	<hr/>	
Sous-total	20 946	
<b>Total</b>	<b>49 058</b>	

Source: Ministère de la Défense nationale, 31 mai 1989.

En plus de loger le quartier général du Commandement de la Force mobile, la Base des forces canadiennes Montréal est également utilisée à des fins d'entraînement, la Base des forces canadiennes Gagetown loge le Centre d'instruction au combat, qui donne une formation intensive aux hommes affectés à l'artillerie, à l'infanterie et aux blindés.

Les écoles sous le Commandement de la Force mobile sont décrites dans la section sur la formation, plus loin dans le présent chapitre. En bref, on compte quatre écoles de combat, chacune d'elles étant associée à un régiment particulier; le Centre d'instruction au combat mentionné ci-dessus; le Centre des opérations aéroportées du Canada à la Base des forces canadiennes Edmonton, qui est chargé de toutes les activités de formation relatives aux opérations aéroportées. Le **personnel de soutien de la Force régulière** est formé de membres de la Force régulière affectés aux unités de réserve à des fins de formation.

## b) Formations de campagne

Les éléments principaux du Commandement de la Force mobile sont ses formations de campagne. On compte trois groupes-brigades, soit le 1<sup>er</sup> Groupe-brigade du Canada, le 5<sup>e</sup> Groupe-brigade du Canada et la Force d'opérations spéciales. Ces trois formations de campagne comprennent des unités de combat, des unités d'appui tactique et des unités de soutien logistique.

Le 1<sup>er</sup> Groupe-brigade du Canada et le 5<sup>e</sup> Groupe-brigade du Canada disposent tous deux de cinq unités combattantes (trois bataillons d'infanterie, un régiment d'artillerie, et un régiment blindé), de deux unités d'appui tactique (un régiment de génie et un escadron de transmissions) et de trois unités de soutien au combat (un bataillon de services, une ambulance de campagne et un peloton de police militaire). Pour sa part, la Force d'opérations spéciales dispose du même nombre et types d'unités d'appui tactique et de soutien au combat, mais elle ne compte que quatre unités combattantes (un régiment aéroporté, un bataillon d'infanterie, un régiment blindé, et un régiment d'artillerie).

Les unités du 1<sup>er</sup> Groupe-brigade du Canada sont basées dans l'Ouest du Canada, de la Base des forces canadiennes Esquimalt à la Base des forces canadiennes Winnipeg, encore que le bataillon d'infanterie de Winnipeg (le 2<sup>e</sup> Princess Patricia's Canadian Light Infantry) déménagera à Edmonton en 1990. L'unité basée le plus à l'est sera alors à la Base des forces canadiennes Shilo (le 3<sup>e</sup> Royal Canadian Horse Artillery). La Force d'opérations spéciales est basée à la Base des forces canadiennes Petawawa, sauf un bataillon d'infanterie (le 1<sup>er</sup> Battalion, Royal Canadian Regiment) qui est basé à l'heure actuelle à la Base des forces canadiennes London et que l'on prévoit transférer à Petawawa au plus tard en 1992. Le 5<sup>e</sup> Groupe-brigade du Canada est basé au Canada francophone, avec des unités situées de la Base des forces canadiennes Valcartier et à la Base des forces canadiennes Gagetown.

**Chaque bataillon d'infanterie basé au Canada** comprend : un quartier général de bataillon; trois compagnies d'infanterie; une compagnie d'appui comprenant un peloton antiblindés muni de huit TOW 2 (missile antichar filoguidé à poursuite optique, lancé par tube) , un peloton de mortier muni de huit mortiers de 81 mm;

un peloton de reconnaissance; et un peloton de pionniers. Les bataillons sont équipés de transports personnel blindés M-113, de blindés polyvalents Grizzly ou de camions, selon leur rôle et leur emplacement géographique. **Les régiments blindés basés au Canada** comprennent : un quartier général de régiment; deux escadrons équipés chacun de 18 véhicules blindés polyvalents Cougar; et un escadron de reconnaissance, de trois troupes, chacune munie de sept véhicules Lynx et d'une troupe d'assaut. **Les régiments d'artillerie** du 1<sup>er</sup> Groupe-brigade du Canada et du 5<sup>e</sup> Groupe-brigade du Canada sont équipés de trois batteries de six obusiers automoteurs de 155 mm chacune, et d'une troupe de défense aérienne munie de 20 lance-missiles Blowpipe. Le régiment d'artillerie de la Force d'opérations spéciales est équipé d'une batterie de six obusiers tractés de 105 mm et d'une batterie de 6 obusiers démontables de 105 mm; il ne possède aucune troupe de défense aérienne. **Le Régiment aéroporté du Canada** consiste en : trois commandos aéroportés, qui sont essentiellement des compagnies d'infanterie aux effectifs importants; un peloton de reconnaissance; un peloton antiblindés; et un peloton de mortiers. À cause des restrictions relatives à la dotation des forces régulières, toutes les unités de combat basées au Canada sont à court d'un escadron, d'une batterie, d'une compagnie ou d'une troupe de génie, sauf le 2<sup>e</sup> Royal Canadian Horse Artillery et le Régiment aéroporté du Canada.(10:7)

#### c) Réserve de l'armée

Le troisième élément du Commandement de la Force mobile est la Première réserve, aussi connue sous le nom de Milice. Il s'agit d'éléments des forces terrestres appartenant à la Réserve supplémentaire et aux Cadets, mais qui ne se trouvent pas sous l'autorité du Commandement de la Force mobile. Le Chapitre V traite des Réserves.

#### d) Autres unités sous le Commandement de la Force mobile

Le dernier élément du Commandement de la Force mobile consiste en des unités supplémentaires se trouvant sous son commandement ou son contrôle. La plus importante de ces unités est le 10<sup>e</sup> Groupement aérien tactique, qui se trouve sous son contrôle opérationnel. Cette unité comprend trois escadrons tactiques d'hélicoptères, (basés aux Bases des forces canadiennes Edmonton, Petawawa, et Valcartier, sous le contrôle opérationnel du groupe-brigade dont le quartier général est situé à chacune de ces bases); de deux escadrons d'hélicoptères de transport (basés aux Bases des forces canadiennes Edmonton et Ottawa); et d'un escadron d'hélicoptères opérationnel d'entraînement (à la Base des forces canadiennes Gagetown). La 10<sup>e</sup> GAT compte également deux escadres aériennes de réserve, de deux escadrilles chacune : la 1<sup>re</sup> Escadre de la Réserve aérienne, postée à la Base des forces canadiennes Montréal, et la 2<sup>e</sup> Escadre de la Réserve aérienne, à la Base des forces canadiennes Toronto.

Le Commandement de la Force mobile comprend un certain nombre d'unités de campagne. Pour les besoins de formation, l'escadron C du Royal Canadian Dragoons, le 22<sup>e</sup> Escadron de génie de la campagne, et la 119<sup>e</sup> Batterie de défense antiaérienne se trouvent sous le commandement du Centre d'instruction au combat aux Bases des forces canadiennes Gagetown et Chatham. L'escadron C et l'École des blindés opèrent les seuls chars d'assaut Leopard au Canada. En temps

de guerre, le 22<sup>e</sup> Escadron de génie de la campagne assurerait l'appui de génie divisionnaire à la Force opérationnelle pour la défense du Canada, alors que les 119<sup>e</sup> et 127<sup>e</sup> Batteries de défense antiaérienne se combineraient en une seule unité en vue d'assurer la défense aérienne pour les forces stationnées en Europe. Le 1<sup>er</sup> Régiment de transmissions du Canada à la Base des forces canadiennes Kingston est chargée d'assurer les communications pour les forces stationnées en Europe et pour le quartier général de la Force opérationnelle. Cette unité comprend le seul escadron de guerre électronique au Canada capable d'identifier, d'intercepter et de brouiller les communications ennemies. Le Commandement de la Force mobile retient le contrôle opérationnel des unités et détachements médicaux et dentaires qui appuient les bases des forces terrestres, dont un hôpital de campagne.

## **Forces canadiennes en Europe**

Le Chapitre VI du présent rapport est consacré aux Forces canadiennes en Europe. En bref, l'élément terre des Forces canadiennes en Europe comprend seulement le 4<sup>e</sup> Groupe-brigade mécanisé du Canada, formé de quatre unités combattantes, soit deux bataillons d'infanterie mécanisée, un régiment d'artillerie et un régiment blindé. Le 4<sup>e</sup> Groupe-brigade mécanisé du Canada contient également un régiment de génie, un escadron de transmissions, un bataillon des services, une ambulance de campagne et un escadron tactique d'hélicoptères. À l'exception d'un bataillon d'infanterie, ces unités sont toutes basées à la Base des forces canadiennes Lahr, située au sud-ouest de l'Allemagne de l'Ouest, à 10 kilomètres environ de la frontière française. L'autre bataillon d'infanterie est posté à Baden-Soellingen, à 60 kilomètres au nord de Lahr.

## **Commandement des Communications des Forces canadiennes**

Le Commandement des Communications des Forces canadiennes a vu le jour à la suite du processus d'unification des Forces canadiennes, et il est chargé d'assurer les communications centralisées pour une force unique et intégrée. En 1965, les systèmes de transmission des trois services ont été amalgamés en un réseau hybride qui inclut la transmission des messages, les services téléphoniques et les autres services de télécommunications pour le ministère de la Défense nationale, ainsi que des services de communications d'urgence, de radiogoniométrie et de recherche des communications pour le gouvernement. Le Commandement des Communications des Forces canadiennes dispose de 5 500 hommes consistant en 3 300 hommes de la Force régulière, 1 600 réservistes des communications et 600 civils. On y compte deux éléments de base : six groupes de transmissions, qui couvrent ensemble tout le pays, et le Réseau radio supplémentaire. Ce dernier consiste en quatre stations des Forces canadiennes — Alert, T. N.-O.; Masset, C.-B.; Leitrim, Ont.; et Bermudes. Du quartier général du Réseau radio supplémentaire et de ses groupes relèvent 16 escadrons de transmission de la Force régulière, 5 unités du Réseau radio supplémentaire et

2 autres stations, et 21 unités de réserve des transmissions. Certaines unités font également partie du réseau intégré de communications de l'OTAN.(8:6-7)

## Rôles des forces terrestres

Les forces terrestres canadiennes exécutent les activités relatives aux quatre grands rôles dévolus aux Forces canadiennes en général, soit : 1) la défense du Canada; 2) la défense de l'Amérique du Nord; 3) la défense alliée en Europe; et 4) le maintien de la paix.

Le 1<sup>er</sup> Groupe-brigade du Canada est chargé de trois de ces quatre rôles : responsabilité importante pour la défense du Canada; détachement d'unités qui se combinent à la Force d'opérations spéciales afin de créer une force conjointe pour la défense de l'Amérique du Nord; et détachement de troupes de renforcement et de soutien à toutes les Forces canadiennes en Europe en cas d'hostilités. Ce dernier rôle impliquerait le détachement d'au moins une partie ou de tous les quelque 1 400 hommes nécessaires pour amener le 4<sup>e</sup> Groupe-brigade mécanisé du Canada à ses effectifs de guerre. Le reste des effectifs du 1<sup>er</sup> Groupe-brigade du Canada serviraient de renforts.

L'un des bataillons d'infanterie du 1<sup>er</sup> Groupe-brigade du Canada est engagé à titre de force de déploiement rapide envers l'OTAN, comme c'est le cas pour une batterie de son régiment d'artillerie et l'escadron tactique d'hélicoptères du 10<sup>e</sup> GAT affecté à l'appui du groupe-brigade. Ces unités, soit un groupe-bataillon allié en Europe (CAE), si elle se déployait dans le nord de la Norvège. Si la force mobile (terre) du CAE était affectée ailleurs, ce groupe-bataillon pourrait également être déployé, pour remplacer l'engagement CTAM dans le nord de la Norvège, en tant qu'élément des Forces combinées de l'OTAN, en voie de création et formées d'unités d'Allemagne de l'Ouest, des États-Unis et de Norvège<sup>1</sup>.

La Force d'opérations spéciales est structurée comme une formation légère, hautement mobile, aéroportée et aérotransportable, chargée de fournir une riposte militaire immédiate lorsque le besoin s'en fait sentir. Le Régiment aéroporté du Canada peut former le noyau d'un groupe de combat aéroporté, qui comprendrait des unités d'artillerie, de génie et de soutien au combat aérotransportables de la Force d'opérations spéciales. Ce groupe de combat est disponible pour la défense du Canada et de l'Amérique du Nord, bien que sa première responsabilité soit à l'égard de la défense du Canada. Il remplit également un engagement du Canada à fournir une force de déploiement rapide de la taille d'un bataillon aux fins du maintien de la paix.(16:12) Enfin, au moins une des unités combattantes de la Force d'opérations spéciales pourrait être engagée à la défense de l'Amérique du Nord en vertu des accords opérationnels entre le Canada et les États-Unis.(3:17)

Le 5<sup>e</sup> Groupe-brigade du Canada devait agir à titre de brigade CTAM devant être déployée en Norvège en cas de crise. Il devait être envoyé outre-mer

<sup>1</sup> *Communiqué de presse*, ministère de la Défense nationale, AFN;65/88, 24 juin 1988.

avant le début de la guerre et aurait requis quelque trois semaines pour prendre position. Le Livre blanc sur la Défense de 1987 annonçait la fin de l'engagement CTAM en date du 30 novembre 1989. Après cette date, le nouveau rôle du 5<sup>e</sup> Groupe-brigade du Canada en cas de crise sera de se déployer sur le front central de l'OTAN, en se joignant au 4<sup>e</sup> Groupe-brigade mécanisé du Canada pour former une division.

Enfin, le Canada s'est engagé à fournir un certain nombre d'hommes pour les opérations de maintien de la paix dans diverses parties du globe. Le Chapitre VII est consacré à ce rôle.

## Structure future des forces terrestres canadiennes

Le Livre blanc sur la Défense de 1987 prévoit l'intégration de la Force régulière et de la Réserve en une structure unique, appelée «force totale», qui vise à satisfaire les besoins en personnel et à résoudre certains problèmes posés par les conflits de responsabilités attribuables au cumul des tâches. Le Livre blanc énonce qu'il faut «faire en sorte que la distinction qui s'est établie entre le personnel de la Force régulière et celui de la Réserve soit considérablement réduite». Plus l'état de préparation d'une unité est élevé, plus le pourcentage de personnel régulier y est important. Par conséquent, seuls 10 p. 100 du bataillon de la force mobile (terre) du CAE et seuls 8 p. 100 du Régiment aéroporté du Canada seront des réservistes, puisque l'état de préparation de ces deux unités doit être extrêmement élevé, alors que les autres groupes-brigades comprendront des réservistes à plus de 50 pour cent.

Le Livre blanc a été à l'origine d'autres changements apportés aux forces terrestres canadiennes, soit le regroupement des forces canadiennes engagées en Europe et le transfert à l'armée des opérations régionales d'autres services, dans le cadre d'un plan appelé Structure de l'armée 2002. Ce plan comporte un autre grand changement, soit le passage de la structure du groupe-brigade à celle de la division. Le groupe-brigade est l'unité structurelle standard depuis le début des années 1950. Le groupe-brigade diffère de la brigade en ce qu'il comporte des éléments d'appui qui lui permettent de fonctionner de manière indépendante en temps de guerre. Cela implique un nombre plus élevé d'hommes de soutien par homme combattant que ce n'est le cas pour une brigade ordinaire. Cependant, malgré le fait que le groupe-brigade est capable d'agir en toute indépendance pendant une brève période de temps, ses effectifs relativement réduits (environ 6 000 hommes) limitent sa capacité de mener des opérations soutenues pendant plus de quelques jours.(2:11; 3:20) La structure du groupe-brigade crée également des problèmes particuliers pour les unités de génie et d'artillerie, qui s'inscrivent généralement dans une division ou un corps d'armée.(7:5)

Le budget de la Défense de 1989-1990 et les développements actuels en Europe laissent planer des doutes sérieux sur la mesure dans laquelle sera mis en oeuvre le plan Structure de l'Armée 2002. Son achèvement était prévu pour l'an 2002, ce qui correspond à la période de planification de quinze ans énoncée dans le Livre blanc.

Le plan Structure de l'armée 2002 prévoit quatre éléments de base des forces terrestres canadiennes :

- 1) les forces affectées au Commandement allié en Europe (CAE);
- 2) les forces affectées à la défense du territoire canadien, organisées en «Force opérationnelle»;
- 3) les forces d'alerte; et
- 4) l'infrastructure.(21A:1)

#### a) L'avenir en Europe

Le plan de l'armée 2002 prévoit l'élimination de la structure du groupe-brigade en Europe et son remplacement par la 1<sup>re</sup> Division du Canada. Cette division comprendrait trois brigades : deux d'infanterie mécanisée (les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Brigades mécanisées du Canada) et une d'artillerie, en plus de divers éléments d'appui tactique et de soutien logistique. La 4<sup>e</sup> Brigade mécanisée du Canada et la 5<sup>e</sup> Brigade mécanisée du Canada comprendraient toutes deux des bataillons d'infanterie mécanisée et des régiments blindés. La brigade d'artillerie serait formée de deux régiments d'artillerie automoteurs d'appui rapproché, d'un régiment d'appui général (muni d'une batterie d'obusiers automoteurs et d'une batterie de lance-missiles à tubes multiples) et d'un régiment de défense aérienne. Dans les faits, les régiments d'artillerie actuels des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Brigades mécanisées du Canada deviendraient les régiments d'appui rapproché de la nouvelle brigade d'artillerie. Bien que le budget de 1989-1990 ait confirmé le fait que les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Brigades mécanisées du Canada seront toutes deux affectées au front central, ces deux unités ne formeront peut-être pas la division telle qu'elle a été conçue à l'origine. Des explications supplémentaires figurent au Chapitre VI. L'engagement concernant un groupe-bataillon affecté à la Force mobile (terre) du CAE ou aux Forces combinées de l'OTAN, selon le cas, se poursuivra (tel que décrit ci-dessus).

#### b) Défense future du territoire

En ce qui concerne la défense du territoire canadien, il serait possible de créer une structure de Force opérationnelle, comprenant également des effectifs correspondant à une division. Cette force serait formée de la Force d'opérations spéciales (un groupe-brigade), du Régiment aéroporté du Canada en tant que formation distincte, d'un groupe-brigade d'infanterie (12<sup>e</sup> Groupe-brigade du Canada), des troupes d'appui à la Force opérationnelle, et une escadre aérienne. Il serait possible de porter les effectifs de la Force d'opérations spéciales à trois bataillons d'infanterie mécanisée, tout en retenant ses régiments blindés et d'artillerie. Cependant, à cause des réductions budgétaires, il est possible que quatre groupes-brigades de la force totale soient basés au Canada. L'un de ceux-ci serait le 5<sup>e</sup> Groupe-brigade du Canada, affecté en Europe, et les trois autres, dont le 1<sup>er</sup> Groupe-brigade du Canada et la Force d'opérations spéciales constitueraient la Force opérationnelle. Un groupe-brigade serait basé dans chacun des quatre secteurs de la structure géographique régionale future (voir ci-dessous).

### c) Forces d'intervention immédiate futures

Dans le cadre des plans Structure de l'armée 2002, les forces d'intervention immédiate consisteraient en trois brigades, dont une brigade régulière (1<sup>re</sup> Brigade du Canada) et deux brigades de réserve (les 11<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> Brigades mécanisées). Ces brigades fourniraient les forces de renforcement, de préparation, ou les deux, à toutes les Forces canadiennes affectées à la défense de l'Europe ou du Canada. Cependant, à la suite des réductions budgétaires, les trois groupes-brigades au pays devront peut-être fournir également les effectifs de préparation, et les 11<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> Brigades mécanisées ne seront peut-être pas formées.

### d) Infrastructure future

L'un des changements importants apportés à l'infrastructure des forces terrestres sera la réorganisation nécessaire à la suite du transfert à l'armée des opérations régionales des autres services. Les opérations régionales consistent en l'assistance au pouvoir civil (qui implique toujours l'intervention de troupes armées, comme par exemple, dans le cas d'une insurrection), et l'assistance aux autorités civiles, qui comprend l'assistance en cas d'urgence ou de désastre. À l'heure actuelle, une structure de commandement régionale, consistant en cinq zones géographiques, est superposée à cinq des sept commandements fonctionnels des Forces canadiennes, soit : le Commandement de la Force mobile; le Commandement aérien; le Commandement maritime et le Commandement maritime du Pacifique; et enfin, le Service de l'instruction des Forces canadiennes. Les commandants de région cumulent les rôles, c'est-à-dire que les responsabilités du commandement de la région reviennent aux commandants en fonctions. Le commandant du Commandement maritime du Pacifique basé à la Base des forces canadiennes Esquimalt est également le commandant de la Région du Pacifique (C.-B.); le commandant du Commandement aérien basé à la Base des forces canadiennes Winnipeg commande également la Région des Prairies; le commandant du Service de l'instruction des Forces canadiennes à la Base des forces canadiennes Trenton commande la région du Centre (Ontario), le commandant du Commandement de la Force mobile est le commandant de la Région de l'Est (Québec), et le commandant du Commandement maritime à la Base des forces canadiennes Halifax est également le commandant de la Région Atlantique.

Pour exécuter les opérations régionales, il faut d'abord transférer les ressources requises (qui proviennent toutes du Commandement de la Force mobile) aux commandements régionaux. La restructuration permet d'éviter ce processus encombrant, puisque les opérations régionales se retrouveront toutes automatiquement sous l'autorité du plus haut gradé du Commandement de la Force mobile de chaque région, ce qui élimine le besoin de transférer des ressources. Le nombre de zones géographiques sera réduit en combinant les régions du Pacifique et des Prairies en une seule Région de l'Ouest. Les quatre zones qui en résulteront seront divisées chacune en 15 districts de Milice.

La tâche de la garde des «points vitaux militaires» se classera également sous la rubrique de l'infrastructure. L'une des responsabilités primordiales de la

Réserve sera la protection des points vitaux<sup>2</sup>. Elle pourrait également être affectée à la garde des points vitaux civils, qui relèvent du Solliciteur général.

On classe également sous la rubrique de l'infrastructure, comme c'était le cas auparavant, les diverses écoles, telles le Centre d'instruction au combat, les écoles de combat, le Centre des opérations aéroportées du Canada, ainsi qu'un nouveau centre d'instruction dans le Nord et de nouveaux centres d'instruction et de soutien de la Milice.

## Questions relatives aux effectifs

On prévoit une augmentation des effectifs des forces terrestres du Canada, parallèlement à la restructuration. En l'an 2000, les forces terrestres du Canada devraient compter plus de 70 000 membres de la Force régulière, de la Première réserve et de la Réserve supplémentaire.

Le fait d'augmenter légèrement le nombre des membres de la Force régulière ne suffira peut-être pas à résoudre le problème persistant de l'affectation à des tâches multiples, qui a miné l'efficacité au cours des dernières années. L'expression générale «affectation à des tâches multiples» désigne le fait d'affecter une même unité à plus d'une tâche opérationnelle. Cette expression englobe «l'affectation à une tâche double» et le «cumul des rôles». L'affectation à une tâche double consiste à affecter une même unité à deux tâches opérationnelles ou plus, dans l'espoir qu'elle n'aura jamais à les remplir toutes les deux simultanément. Par exemple, le 1<sup>er</sup> Groupe-brigade du Canada doit fournir des forces pour la défense du Canada, ainsi que des éléments de renforcement pour les forces basées en Europe. Si le groupe-brigade se charge de l'une de ces deux tâches, il ne peut effectuer l'autre. Outre le dilemme évident en cas de simultanéité des deux situations, l'affectation à une tâche double présente des problèmes à l'égard de l'instruction.(1:21-22)

Le cumul des rôles, qui ne touche que les unités d'appui tactique et les unités de soutien au combat, impose également des pressions sérieuses. Pour résoudre le problème de sous-dotation, à la suite de la décision prise en 1971 par le gouvernement de réduire le personnel des Forces canadiennes, le Commandement de la Force mobile a réduit le nombre d'hommes dans les bases principales et a affecté le personnel des services de soutien à des fonctions de soutien de base en plus de leurs fonctions de soutien des formations en campagne.(4:7) En bref, dans un effort délibéré pour protéger les unités combattantes contre les départs naturels, les unités de services de soutien ont subi le gros des réductions imposées aux Forces canadiennes.(11:6) Cette solution semblait satisfaisante au départ, à cause du nombre peu élevé d'exercices d'entraînement au niveau de la brigade, et parce que la proportion des membres du personnel de soutien expérimentés était élevée. Mais, selon le Lieutenant-général Charles Belzile, commandant de la Force mobile (à la retraite), «quand la brigade a dû intensifier son entraînement... et quand le personnel de soutien chevronné s'est dégarni avec les départs naturels,

<sup>2</sup> *La Réserve*, Comité permanent de la Chambre des Communes sur la Défense nationale, juin 1988, p.14.

on a dû constater que la capacité opérationnelle déjà limitée de nos forces se détériorait». (4:7-8)

Les effets du cumul des rôles sur les unités de génie de l'armée ont été particulièrement néfastes. Le Colonel A. Tattersall, directeur général, Génie militaire, Opérations, remarque que, dans certains cas «des membres de certaines unités passent plus de 250 jours par année, en dehors de leur base» à remplir les deux tâches auxquelles ils sont affectés. Ce problème est devenu particulièrement grave lorsque la direction du Génie militaire, Opérations a construit 28 terrains d'aviation dans le Nord pour le ministère des Transports au début des années 1970. Le Colonel Tattersall observe :

Un certain nombre de nos éléments du génie n'ont pratiquement jamais eu l'occasion de rejoindre la brigade avec laquelle ils devaient s'entraîner parce qu'on les avait affectés à une tâche qui ne cadrerait pas très bien avec leur véritable rôle : constituer une force armée digne de ce nom apte à faire la guerre. (7:15)

En 1980, le Groupe de travail chargé d'étudier l'unification des forces armées canadiennes (le rapport Fyffe) a conclu, à l'égard du cumul des rôles, «qu'il fallait ou bien priver la base du soutien nécessaire pour répondre aux besoins opérationnels, ou bien ne fournir aucun soutien aux unités opérationnelles pour être en mesure de répondre aux besoins de la base». Dans son témoignage, le Lieutenant-général Belzile rapporte que le groupe du ministère de la Défense nationale qui a examiné le rapport du groupe de travail a conclu :

Premièrement, l'efficacité opérationnelle des unités de combat, et de la formation groupe-brigade, dépend des moyens qu'a le bataillon des services d'assurer le soutien indispensable au combat. Toute décision qui le détourne de ce rôle nuit aussi à la capacité de combat de l'ensemble du groupe-brigade. Deuxièmement, le cumul des rôles amène les unités de combat du groupe-brigade, et la base à se disputer les ressources humaines, surtout s'il existe en outre une pénurie de personnel. Troisièmement, le cumul des rôles va directement à l'encontre des principes d'organisation qui régissent les forces armées canadiennes, à savoir un emploi par personne. (5:8-9)

**Le Comité recommande que le ministère de la Défense nationale se penche de nouveau sur les conclusions du groupe de travail relatives au cumul des rôles et qu'il examine les besoins en effectifs au-delà de l'an 2000, en vue de réduire le cas de cumul de rôles incompatibles dans les unités d'appui tactique et les unités de soutien au combat. Le Ministère devrait également trouver des moyens de résoudre les problèmes que présente l'affectation incompatible à une tâche double au sein des unités d'armes combattantes des forces terrestres du Canada.**

## Questions relatives à l'instruction

L'un des plus grands défis auxquels seront confrontées les forces terrestres dans le cadre de la mise en oeuvre du principe de force totale est l'amélioration de l'instruction de la Milice, sur les plans quantitatif et qualitatif. En conséquence, la dernière partie du présent chapitre traite des pratiques d'instruction actuelles dans

la Force régulière et dans la Milice, ainsi que des exigences en cette matière et des aspects dont il pourrait être tenu compte dans le cadre du concept de force totale.

#### a) Instruction de la Force régulière

Dès qu'une recrue est admise dans la Force régulière, son entraînement militaire de base est centralisé sous le couvert du Service de l'instruction des Forces canadiennes. Les recrues anglophones sont instruites à la Base des forces canadiennes Cornwallis, en Nouvelle-Écosse; les recrues francophones, à la Base des forces canadiennes St-Jean, au Québec; et enfin, les officiers recrues, à la Base des forces canadiennes Chilliwack, en Colombie-Britannique. Après la phase commune de formation militaire de base, les recrues subissent des entraînements professionnels différents selon leur profession future, et relèvent du commandement compétent, selon que cette dernière se rapporte à l'aviation, la marine ou l'armée. Les professions communes aux trois services, telles l'administration, la logistique, les communications et l'électronique, les services médicaux et dentaires, et la sécurité et l'intelligence sont la responsabilité du Service de l'instruction des Forces canadiennes.(7:23)

L'entraînement aux armes de combat pour le Commandement de la Force mobile a lieu au Centre d'instruction au combat à la Base des forces canadiennes Gagetown. Le Centre d'instruction au combat comporte quatre écoles : Blindés, Artillerie de campagne, Infanterie et Artillerie de défense aérienne (à la Base des forces canadiennes Chatham).

Lorsque la recrue a terminé avec succès sa formation professionnelle, elle a atteint le niveau auquel elle peut être employée et elle est affectée à un poste fixe dans une unité. La formation individuelle qui vise à améliorer ou à changer la profession militaire d'un soldat, ou à le préparer en vue d'une promotion, continue tout au long de sa carrière. La plupart des activités de formation sont prises en charge par le Service de l'instruction des Forces canadiennes qui, selon son commandant, compte pour plus de 50 p. 100 de toutes les activités de formation individuelle des Forces canadiennes. La formation des unités aéroportées se fait au Centre des opérations aéroportées du Canada à Edmonton, Alberta. L'entraînement aux armes de combat se fait au Centre d'instruction au combat et aux quatre écoles du Commandement de la Force mobile, soit : le Princess canadiennes Wainwright, Alberta; le Royal Canadian Regiment Battle School à la Base des forces canadiennes Petawawa; l'École du Combat du R22°R à la Base des forces canadiennes Valcartier; et le Royal Canadian Artillery Battle School à la Base des forces canadiennes Shilo, Manitoba.

La formation des unités et des sous-unités de la Force régulière se fait au sein de chaque unité. Les groupes-brigades procèdent à des exercices d'entraînement collectif, dont les concentrations annuelles des groupes-brigades représentent le point culminant<sup>3</sup>. Chaque année ont lieu des échanges avec des forces alliées en Europe, au Canada et ailleurs, ainsi que des manoeuvres combinées avec d'autres commandements. Le sommet du processus d'entraînement est la série d'exercices

<sup>3</sup> *Défense 86*, ministère de la Défense nationale, (Approvisionnements et Services Canada, 1987), p. 32.

biennale «Rendez-Vous», qui a lieu depuis 1981 à la Base des forces canadiennes Wainwright. C'est le seul moment où les Forces canadiennes opèrent à un niveau supérieur à celui du groupe-brigade. Ce système s'est révélé être très efficace, car les soldats de la Force régulière canadienne sont considérés parmi les mieux entraînés au monde.

## b) Instruction de la Milice

La Milice recrute ses propres soldats et procède à l'entraînement de base au sein de ses unités, qui s'entraînent généralement une ou deux fois par semaine, certaines fins de semaines, ou les deux. En outre, la Milice offre des cours d'entraînement spécial et d'avancement. Au cours des soirées d'entraînement, on se concentre sur les aptitudes personnelles, et les fins de semaine, on procède à l'instruction propre à la sous-unité et à l'apprentissage des connaissances de base. La Milice procède à des manoeuvres d'hiver importantes, qui se rapportent généralement à la protection de la souveraineté dans le Nord<sup>4</sup>.

L'été est la période de pointe pour l'entraînement de la Milice, car c'est à ce moment que les étudiants et les instructeurs qui en forment la plus grande partie sont les plus disponibles. Le Brigadier-général R. Beaudry, directeur général, Réserves et Cadets, décrit comme suit les activités en été :

Les écoles locales de formation au commandement et aux compétences et les écoles nationales de formation au commandement assurent la formation intermédiaire, avancée et technique, ce qui comprend notamment des cours du niveau d'officier destinés à améliorer les compétences individuelles et à donner des qualifications pour des promotions et à former les candidats au leadership. Des programmes de concentration se tiennent généralement au mois d'août dans une demi-douzaine de bases des forces régulières ... Les unités ont tendance à envoyer autant de réservistes que possible participer à ces programmes de concentration, puisque ceux-ci représentent le point culminant de l'année de formation et donnent aux membres une formation plus réaliste en sous-unités et en unités, puisqu'ils sont amalgamés aux forces. Depuis six ans, de 8 000 à 9 000 miliciens en moyenne ont participé à ces programmes de concentration.(5:16)

Au cours de l'été, environ 4 000 étudiants reçoivent leur formation militaire de base et leur formation professionnelle à plein temps, dans le cadre de l'ancien Programme d'emplois d'été des jeunes, qui était financé conjointement par le ministère de la Défense nationale et Emploi et Immigration Canada. Cette forme de financement a maintenant été interrompue, mais un programme semblable sera institué par le ministère de la Défense, qui le financera seul. La Milice fournit des troupes de renforcement aux exercices de la Force régulière au Canada et outre-mer, plus particulièrement des sous-unités affectées à des tâches opérationnelles.

Malgré le fait que leurs systèmes de formation fonctionnent indépendamment l'un de l'autre, la Milice se sert des mêmes documents de doctrine que la Force régulière pour instruire ses membres et elle vise à atteindre le même niveau d'instruction. Cependant, le peu de temps disponible pour instruire les soldats à temps partiel, a pour conséquence une norme considérablement inférieure dans le

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 36.

cas de la Milice. John Marteinson, éditeur de la *Revue canadienne de défense*, remarque :

Je doute que le milicien moyen ait plus de 60 jours d'entraînement par année, y compris les cours et les exercices sur le terrain. [La plupart en ont probablement moins.] Même en deux ans — la période moyenne de rétention d'un milicien — c'est moins de six mois de formation, dont la plus grande partie consiste en cours magistraux plutôt qu'en entraînement pratique sur le terrain.(22:15)

En comparaison, les nations de l'OTAN considèrent généralement une année de service comme le minimum requis en temps de paix pour former un soldat efficace.(22:16)

### c) Formation de la force totale

La formation sera plus étroitement intégrée dans le cadre de la force totale, en vue de créer un seul service de formation pour la Force régulière et la Milice. Le Major-général Richard Evraire, ancien Chef, Doctrines et Opérations terrestres, en décrit les principes :

Dans le cas de l'instruction individuelle, l'accent sera mis sur des tâches essentielles. Pour les sous-officiers subalternes, elle aura pour objet l'acquisition d'une expérience pratique. En ce qui concerne l'entraînement collectif, les manoeuvres auront lieu durant les mois d'été, c'est-à-dire au moment où les réservistes seront les plus nombreux afin d'assurer la participation du plus grand nombre possible.(21:9-10)

On augmentera le nombre de réservistes dans les cours d'instruction de la Force régulière, plus particulièrement en ce qui concerne les sous-officiers et officiers, mais les concentrations d'été demeureront le véhicule principal de l'instruction de la force totale. Comme l'explique le Major-général Evraire :

Ces manoeuvres [d'été] seront conçues pour favoriser une expérience progressive de commandement et de leadership dans le contexte de la force totale ainsi qu'une meilleure intégration des forces de réserve, qui auront à s'acquitter de tâches opérationnelles présentant un sens et des défis accrus. De 1988 à 1992, les manoeuvres engloberont l'entraînement de groupes-brigades, de détachements et de divisions dans des rôles de défense du territoire et de l'OTAN.(21:10)

Les centres de formation et de soutien de la Milice devront être construits à même les fonds affectés à la préparation et au soutien, et devront être munis d'ensembles d'équipements de groupes de combat pour l'instruction interarmes. Un centre a été ouvert à Meaford, Ontario, mais les plans pour trois autres sont actuellement en suspens. En outre, un plan est actuellement en cours d'élaboration pour la mise sur pied d'un centre d'instruction dans le Nord, probablement à Nanisivik, dans les Territoires du Nord-Ouest. Ce centre, lorsqu'il sera muni des équipements d'hiver de 13 millions \$ devant être acquis en 1989-1990, permettra l'instruction pendant toute l'année de la Force régulière et de la Milice partout au Canada.

#### d) Lacunes de la formation

Les principales carences dont souffre la formation dans la Milice sont le fardeau administratif qui y est relié, ainsi qu'une démarche à temps partiel qui réduit le temps d'instruction, le manque d'équipements pour une formation adéquate, et une trop grande répétition des notions de base avec peu de progression au-delà de ces notions. Un certain nombre de propositions visant à apporter des solutions au problème soulignent la nécessité d'intensifier l'instruction. Le Brigadier-général George Bell (à la retraite), président de l'Institut canadien des études stratégiques, a suggéré que l'on étende le Programme d'emplois d'été des jeunes de manière à fournir une année à temps complet de formation militaire et professionnelle à 10 000 jeunes sans emploi, à condition qu'ils se joignent à la Réserve pendant une certaine période. Un tel programme déboucherait sur un nombre annuel important d'individus formés entrant dans la Réserve, ce qui permettrait l'extension de la base de formation, et qui créerait un bassin de personnel au sein de la société canadienne pour les besoins de la mobilisation.(10:19)

Le Lieutenant-général S.T. McDonald (à la retraite), président de l'Association de l'artillerie royale canadienne, a suggéré la formation d'un Commandement de l'instruction des forces terrestres, qui se chargerait de toutes les activités d'instruction de la Force régulière et de la Réserve. Les recrues seraient envoyées à des centres d'entraînement de base du Commandement de l'instruction des forces terrestres, pour y passer au moins deux semaines de formation de base (et y suivre des cours subséquents), au lieu que cela se fasse au sein de l'unité.(11:17-19) Le Colonel Brian MacDonald, directeur général de l'Institut canadien des études stratégiques, et John Marteinson se rangent du côté de cette opinion, et ajoutent que l'exigence minimale est une instruction opérationnelle de campagne reposant sur des tâches significatives, dans le cadre d'une structure sensée de la Milice. Ils remarquent également que les Forces canadiennes tentent de former des soldats polyvalents plutôt que de se concentrer sur des aptitudes particulières. Cela est peut-être louable dans le cadre de la création d'une force souple, mais augmente énormément la quantité de temps devant être consacrée à chaque individu<sup>5</sup>. Cependant, il a été reconnu que pour centraliser les activités d'instruction des recrues de la Milice, il faudrait que les personnes concernées aient assez de temps libre et il serait nécessaire d'assurer leur transport à des centres qui seraient très éloignés de leurs unités.

**Le Comité recommande que le ministère de la Défense nationale étudie les mesures à prendre pour améliorer la qualité de l'instruction de la Milice en général, et des recrues en particulier. Le Comité exprime ses préoccupations à l'égard du fait qu'il sera peut-être difficile de mettre en oeuvre le principe de force totale si ce dernier entraîne une augmentation importante des temps d'instruction des individus. Le Comité recommande que les Forces canadiennes concentrent sur des aptitudes particulières leurs efforts d'instruction de la Milice, compte tenu surtout du fait que l'on s'attend à une augmentation de la demande pour des miliciens spécialistes compétents dans toute structure future des forces terrestres.**

<sup>5</sup> *Les Délibérations*, 17 mai 1988, pp. 22:8, 22:19-22. Voir également *The White Paper, The Army Reserve, and Army Reform 1987-2002*, Brian S. MacDonald, Canadian Defence Quarterly, printemps 1988, pp. 9-12.



## LA RÉSERVE

---

Tout au long de l'histoire du Canada, la Réserve a représenté l'épine dorsale des Forces canadiennes. En effet, avant 1939, la Force régulière n'a jamais compté plus de 4 000 hommes, tous grades compris, sauf pendant la Première Guerre mondiale. Malgré cela, la Milice comprenait 86 000 hommes en 1938, soit ses effectifs les plus élevés en temps de paix. Après la Seconde Guerre mondiale, l'émergence des armements nucléaires a fait que l'on a plutôt mis l'accent sur des forces maintenues en permanence sur le théâtre d'opérations, car on croyait que la guerre serait terminée en quelques jours, sinon en quelques heures; dès lors, on a manifesté de moins en moins d'intérêt envers la Réserve. De 1946 à 1951, les effectifs de la Force régulière dépassaient pour la première fois ceux de la Réserve. Depuis, la Réserve a subi un déclin constant suite à plusieurs restructurations.

### Éléments de la Réserve

À l'heure actuelle, il existe quatre éléments qui, ensemble, forment ce que l'on appelle la Réserve: la Première réserve, la Réserve supplémentaire, les Rangers, et le Cadre des instructeurs de cadets. La Première réserve dispose présentement de 24 043 réservistes rémunérés, dont 17 144 appartiennent à la Milice, 3 760 sont des réservistes navals, 1 150 sont des réservistes de l'air, 1 706 sont des réservistes des transmissions, et 283 font partie de l'infrastructure nationale. La Première réserve fournit 21 p. 100 des effectifs des Forces canadiennes. Cette proportion est de loin inférieure à celle des autres nations développées, qui tendent à avoir au moins autant de réservistes que de membres réguliers. La Figure I illustre cette situation.

À la lumière d'une estimation révisée selon laquelle une guerre conventionnelle en Europe pourrait durer longtemps, le gouvernement a entrepris, en en faisant l'un des piliers de sa politique énoncée dans le Livre blanc sur la Défense de 1987, d'augmenter considérablement la Réserve, plus particulièrement la Première réserve et la Réserve supplémentaire<sup>1</sup>. Le présent chapitre porte sur l'élément terre de la Réserve, soit la Milice.

#### a) Première réserve

La Première réserve représente l'élément de la Réserve doté du plus grand nombre d'effectifs et la Milice, le nom légal de la Réserve de l'armée au Canada,

<sup>1</sup> *Défis et engagements: Une politique de défense pour le Canada*, ministère de la Défense nationale (Approvisionnement et Services Canada, 1987), pp. 66.

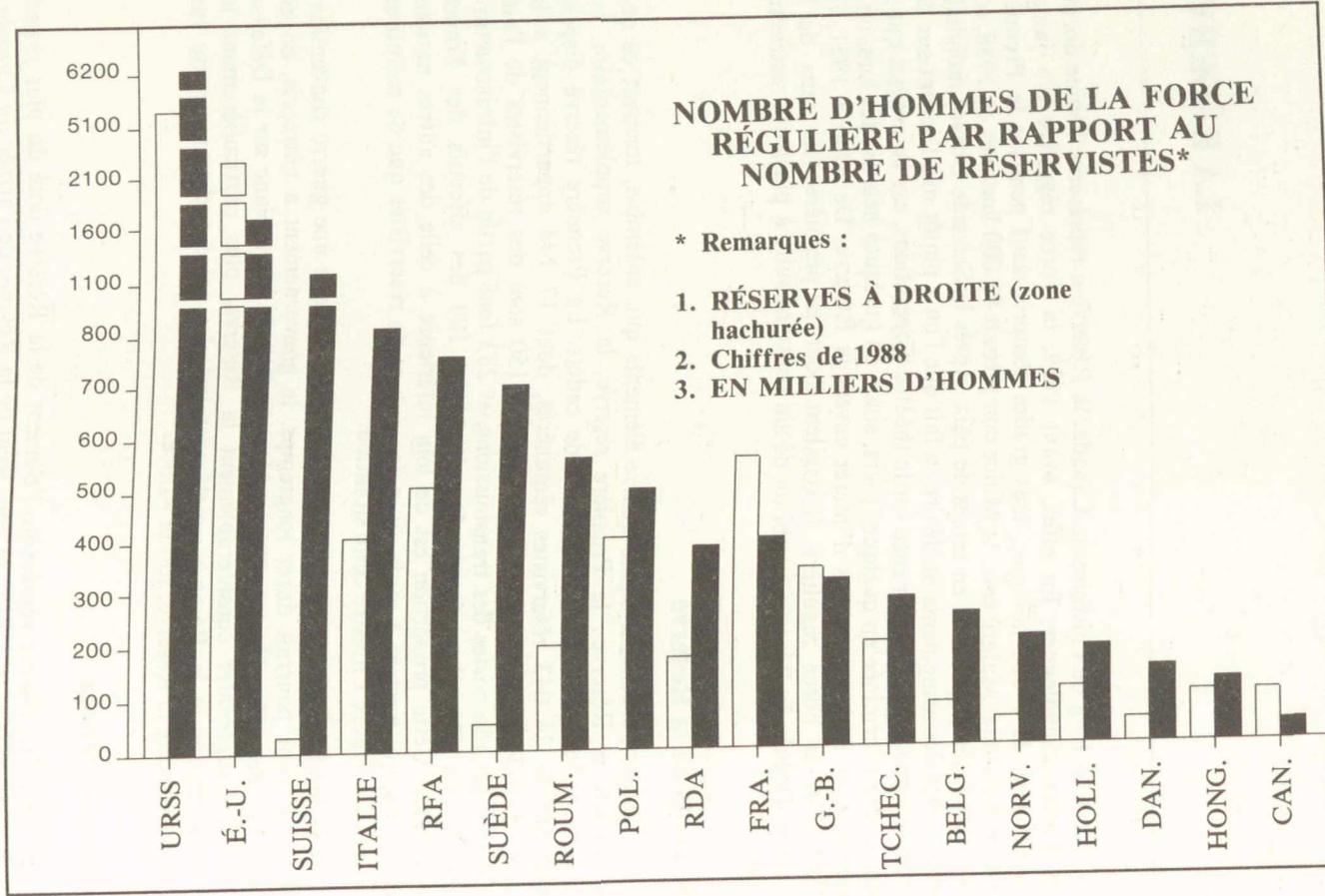


FIGURE 1

est l'élément doté du plus grand nombre d'effectifs dans la Première réserve. Les effectifs financés de cette dernière sont décrits ci-dessus; cependant, dans la plupart des cas, leurs effectifs réels dépassent ces chiffres. Par exemple, en 1987, au moment où les effectifs financés de la Milice se chiffraient à 15 500, le nombre réel de miliciens s'élevait en moyenne à 19 220, soit 24 p. 100 de plus que le plafond de rémunération. Le Brigadier-général Beaudry, alors directeur général, Réserves et Cadets, explique :

Cela résulte du fait que les officiers de commandement recrutent en moyenne 20 p. 100 d'effectifs en plus du plafond de rémunération, puisqu'ils savent que 75 à 80 p. 100 des effectifs se présentent en moyenne pour chaque journée d'exercices. Cela permet de payer un deuxième soldat avec les sommes prévues pour celui qui ne s'est pas présenté, ce qui évite de perdre les sommes attribuées à cette fin.(5:15)

La Milice comprend environ 14 p. 100 de femmes. À la suite de la décision de février 1989 de la Commission canadienne des droits de l'homme, les femmes seront intégrées aux rôles de combat au cours des années à venir (voir le Chapitre XI). Des enseignants, des étudiants, des travailleurs saisonniers et des chômeurs comptent pour 80 p. 100 de la Milice, alors que la proportion de jeunes professionnels canadiens est particulièrement peu élevée. Le taux de départs normaux se maintient à environ 25 p. 100 par année, ce qui se compare aux pourcentages enregistrés aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en Australie à cet égard, et il est de moitié inférieur au taux d'il y a dix ans.

Le réserviste le plus haut gradé au Canada est le Chef des Réserves, un Major-général, chef d'une direction générale relevant du vice-chef de l'État-major de la Défense, et qui se considère lui-même comme une «sorte de médiateur de la Réserve». (5:5) La Milice relève du commandant de la Force mobile. Elle est divisée en cinq zones géographiques, dont chacune est commandée par un Brigadier-général de la Milice. Ces cinq zones sont les secteurs du Pacifique, des Prairies, du Centre, de l'Atlantique, et de l'Est, dont les quartiers généraux se trouvent à Vancouver, Winnipeg, Toronto, Halifax et Montréal, respectivement. Ces zones sont sous-divisées en 22 districts commandés par des colonels de la Milice. Les Districts comprennent 131 unités de campagne, dont 117 sont des unités principales (bataillons ou régiments) et 14, des unités secondaires (escadrons indépendants ou batteries). Par arme de service, il existe 52 unités d'infanterie, 18 unités blindées, 18 unités d'artillerie, 11 unités de génie de campagne, 20 bataillons de services, et 12 compagnies médicales. La Milice compte également 12 unités de musique. (5:14)

La répartition géographique de ces unités partout au pays est plus attribuable à des circonstances historiques qu'à des impératifs opérationnels ou à la croissance démographique. Les unités principales de la Milice comprennent environ 120 hommes de tous grades, et les unités secondaires, environ 50 hommes. Ces unités comprennent un nombre trop peu élevé de troupes pour des formations aussi complètes qu'au niveau du commandement. Par conséquent, la plupart des bataillons et régiments ne peuvent mettre en campagne qu'une seule sous-unité au plus, soit un escadron, une batterie ou une compagnie.

Le Brigadier-général Beaudry décrit comme suit au Comité les rôles de la Milice :

[...] renforcer le pouvoir de dissuasion du Canada, et ... appuyer les forces régulières dans les tâches et activités qui leur incombent en temps de paix. La Milice a pour mission de fournir des troupes de soutien et de complément au niveau des unités et des sous-unités, et d'offrir une base à toute campagne de mobilisation. En temps de paix, elle doit préparer à la guerre et fournir les troupes de maintien de la paix pour venir à l'aide du pouvoir civil et pour intervenir dans les situations de crise civiles, par exemple, en cas de catastrophe naturelle.(5:13-14)

Depuis 1981, le Commandement de la Force mobile affecte certaines unités de la Milice à des tâches opérationnelles précises, en vue de permettre à ces dernières de fournir des sous-unités qui rempliront des missions de guerre au Canada dans des formations d'unités régulières.

La Première réserve compte pour quelque 4,2 p. 100 du budget de défense de 1989-1990, et fournit 21 p. 100 du personnel militaire. Ce qui semble signifier que la Réserve pourrait se révéler être un moyen rentable d'augmenter les effectifs des forces armées, malgré les plans prévus pour accroître le salaire des réservistes, améliorer leurs équipements et leur fournir la formation supplémentaire qui sera nécessaire dans le cadre du principe de force totale. On estime à 335 millions \$ les dépenses totales de la Milice pour 1989-1990, dont 143 millions \$ pour les salaires, les rations et l'habillement, 50 millions \$ pour les salaires du personnel de soutien de la Force régulière et le soutien des aéronefs, 93 millions \$ pour le coût des installations des bases, et 50 millions \$ pour les dépenses en immobilisations.

#### b) Réserve des communications

Bien qu'elle ne fasse pas partie de la Milice, la Réserve des communications est essentiellement une formation des forces terrestres, sur le plan opérationnel sinon hiérarchique. Les effectifs réels de la Réserve des communications sont à peu près identiques à son plafond de rémunération, soit 1 706 hommes. La Réserve des communications est déjà structurée comme une force totale, les 21 unités qui la composent relevant du quartier général des Communications de la Force régulière de leur région. Leur rôle consiste à fournir du personnel de complément aux unités des Communications de la Force régulière.

#### c) Réserve supplémentaire

La liste actuelle de la Réserve supplémentaire comporte les noms et adresses de quelque 20 400 anciens membres de la Première réserve ou de la Force régulière qui ont été libérés ou qui sont à la retraite. En théorie, on les appelle une fois l'an pour confirmer leur adresse et leur disponibilité, jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 65 ans. Ils ne sont aucunement obligés de s'entraîner ou de s'associer aux unités de la Première réserve. Cette liste n'a pas été tenue à jour et on n'a pas contacté toutes les personnes chaque année. Dans le premier rapport du présent Comité, intitulé *Les Effectifs des Forces armées canadiennes*, publié en janvier 1982, il est énoncé très clairement que le ministère de la Défense nationale cherche maintenant à réactiver la Réserve. Presque huit ans plus tard, le Comité a

découvert que presque rien n'a été entrepris pour dresser une liste à jour. Si le système informatisé de suivi proposé par le ministère de la Défense nationale n'est pas bientôt mis en oeuvre, cette comédie devrait cesser et il faudrait tout simplement dissoudre la Réserve supplémentaire.

#### **d) Les Rangers**

Les Canadian Rangers constituent le troisième élément de la Réserve. Le rôle des Rangers est d'assurer une présence militaire dans les secteurs isolés et peu peuplés du Nord et des régions côtières canadiennes, présence qui ne peut être assurée de manière commode ou économique par les autres éléments des Forces canadiennes.

Le quartier général de la région Nord commande 711 Rangers formant 37 patrouilles, et le Commandement maritime sur la côte Est en commande 870, structurés en pelotons et en compagnies. Les Rangers sont pour la moitié des autochtones du Canada. On leur donne un minimum d'entraînement, une casquette et un brassard rouge sur lesquels figure le logo des Rangers, un fusil Lee Enfield 303 et 200 balles par année.

Le Livre blanc fait état de l'intention du gouvernement d'augmenter les effectifs des Rangers et d'améliorer leur équipement. En 1995, le nombre de Rangers de la Région du Nord devra passer à 1 000, avec la formation de 13 à 15 nouvelles patrouilles. Cela se révélera peut-être difficile, car le nombre de personnes qui connaissent bien l'Arctique diminue dans le Nord. Les nouveaux équipements prévus comprendront probablement de nouveaux vêtements et de nouvelles tentes, un nouveau type de fusil et des équipements de communications.

#### **e) Cadre des instructeurs de cadets**

Le dernier élément de la Réserve est le Cadre des instructeurs des cadets. Il s'agit de la structure des Forces canadiennes qui comprend le plus d'officiers, soit 5 370 instructeurs; 1 728 sont chargés de former les cadets de l'armée, et 1 084 sont des instructeurs civils. Ils commandent les cadets de l'air, de l'armée et de la marine. Il s'agit d'officiers à temps partiel, qui ont droit à un salaire de 30 jours au plus par année.

### **Les cadets de l'armée**

Les cadets de l'armée sont un organisme qui ne fait pas partie des Forces canadiennes, mais qui relève de la Ligue des cadets de l'armée, elle-même soutenue par des organismes privés, le grand public et le ministère de la Défense nationale. Le Lieutenant-général J. Quinn (à la retraite), colonel commandant, les Cadets Royaux de l'armée canadienne, décrit leurs objectifs :

[...] premièrement, inculquer aux jeunes le sens du civisme et les qualités de chef; deuxièmement, améliorer leur forme physique; et troisièmement, stimuler l'intérêt des jeunes dans les Forces armées.(9:8)

En 1987, il y avait 23 400 cadets de l'armée au Canada, pour un plafond de rémunération total de 28 000 membres, répartis en 444 Corps de cadets, dont deux corps à Lahr, en Allemagne de l'Ouest<sup>2</sup>. Il existe des corps de cadets dans toutes les provinces et dans les deux territoires, chacun d'eux étant doté de sa propre structure de ligue à charte partiellement autonome par rapport à la Ligue nationale des cadets de l'armée. Le ministère de la Défense nationale comprend une petite direction générale des Cadets, et un officier de la Force régulière est responsable de la supervision des Cadets de chaque province. Les ligues provinciales sont établies en tant qu'organismes charitables sans but lucratif et elles recueillent des fonds qui viennent s'ajouter au soutien financier fourni par le ministère de la Défense nationale. Chaque Corps est parrainé par un organisme qui le finance et qui veille à ce qu'il soit bien administré. Ces commanditaires sont des divisions de la Royal Canadian Legion à 41 p. 100, et des écoles à 18 p. 100. Tous les Corps de cadets sont affiliés à une unité locale du Commandement de la Force mobile, surtout de la Milice, qui fournit aux cadets des instructeurs, des installations, et qui leur fournit un lien qui les relie, au niveau du régiment, à l'histoire militaire du Canada.

L'instruction des Cadets se fait par l'intermédiaire du programme "Star", d'une durée de quatre ans, et qui comprend des sujets obligatoires tels les exercices militaires, la lecture de cartes, le maniement d'armes, ainsi que des sujets optionnels, tels des cours d'artisanat, de communications et de photographie. L'instruction a lieu au quartier général local de septembre à juin et se poursuit dans des camps d'été annuels. En outre, les cadets peuvent suivre des cours avancés et participer à une grande variété d'échanges avec les alliés de l'OTAN, ainsi qu'à des événements publics, tels que le Tattoo militaire d'Edimbourg.

Au cours des quatre dernières années, les effectifs des cadets de l'armée ont été réduits de 2 000 membres. Le problème est en partie démographique, mais il faut également faire en sorte que les programmes de formation évoluent avec le temps et qu'ils tiennent compte des besoins de la jeunesse contemporaine. Les installations des camps d'été sont insuffisantes pour accommoder tous les cadets, ce qui est source de désillusionnement. En outre, cela fait maintenant plusieurs années que le budget des cadets du ministère de la Défense nationale ne s'accroît pas au même rythme que le taux d'inflation, et les restrictions budgétaires en vigueur ont forcé les bases et les unités du Commandement de la Force mobile à être plus avares de leurs installations. Vu cette situation, les camps pourront accueillir de moins en moins de cadets, ce qui contribuera à l'augmentation du nombre de cadets qui quitteront les rangs. On s'attend à ce que les plans d'expansion de la Milice contribuent à accroître la demande d'installations de recrutement et de salles d'entraînement, bien que les corps de cadets actuellement postés dans ces dernières y demeureront.

Le mouvement des cadets offre au ministère de la Défense nationale une source potentielle de recrues, ainsi que l'occasion pour les militaires de rehausser leur image au sein de la société canadienne. Bien que ce mouvement ne joue pas le rôle de bassin de recrutement, 24,5 p. 100 des recrues des Forces canadiennes au

<sup>2</sup> *Les Délibérations*, 24 novembre 1987, pp. 9A:1-10, pour le recensement par région et par affiliation aux unités de la Milice ou de la force régulière.

cours des dix dernières années ont d'abord été cadets. Le mouvement des cadets accroît également les contacts entre le ministère de la Défense nationale et les civils partout au pays, et il constitue un rappel visible de l'existence du Ministère.

**Le Comité souligne les avantages que retirent le Canada en général, et le ministère de la Défense nationale en particulier, de la Ligue des cadets de l'armée, qui contribue à la promotion du sens civique et au maintien d'une présence militaire au Canada. Par conséquent, le Comité recommande que le ministère de la Défense nationale considère comme un minimum absolu : a) l'accroissement du budget des cadets pour contrer les effets de l'inflation; et b) la fourniture d'installations régulières de formation aux divers groupements de cadets partout au pays.**

**Le Comité recommande en outre que l'on incite les commissions scolaires à adopter une attitude plus positive face au mouvement des cadets, plus particulièrement celles qui sont situées dans les centres urbains où l'on fait preuve d'un manque considérable d'enthousiasme. Les Ligues de cadets devraient chercher à accroître le niveau de participation des commissions scolaires au mouvement des cadets.**

## **Livre blanc et plans budgétaires**

Aucun élément des Forces canadiennes n'a peut-être été aussi radicalement touché par le Livre blanc de la Défense de 1987 que la Réserve. Le Livre blanc déclare :

Pour employer efficacement toutes les ressources de la Réserve, il faut faire en sorte que la distinction qui s'est établie entre le personnel de la Force régulière et celui de la Réserve soit considérablement réduite. Les obligations de ces deux groupes doivent être fusionnées suivant le principe de la "force totale". Ainsi, une unité chargée d'intervenir en cas d'urgence pourrait compter à la fois des membres de la Force régulière et des réservistes, peu importe la proportion relative des représentants de ces deux éléments; la proportion requise pour respecter un engagement donné varierait selon le genre d'unité, le délai de réaction souhaité et les compétences à mettre en oeuvre. Si nous voulons davantage faire appel à la Réserve pour élargir le cadre de la Force régulière, nous devons augmenter largement les effectifs de la Réserve et doter cette dernière de services d'instruction nettement supérieurs et d'un équipement beaucoup plus perfectionné... Par conséquent, les effectifs de cette dernière seront portés à environ 90 000 membres<sup>3</sup>.

De ces 90 000 hommes prévus par le plan Armée 2002, 65 000 auraient été affectés à la Première réserve, et 25 000 à la Réserve supplémentaire disponible. Les effectifs de la Milice se seraient accrus annuellement pour atteindre 50 838 hommes, ce qui représente le triple de ses effectifs actuels; en outre, 7 085 réservistes disponibles supplémentaires auraient été tenus à la disposition du

<sup>3</sup> *Défis et engagement : Une politique de défense pour le Canada*, ministère de la Défense nationale (Approvisionnement et Services Canada, 1987), pp. 65-66.

Commandement de la Force mobile. Toutefois, à cause des restrictions budgétaires de 1989-1990, la Réserve ne sera pas en mesure d'atteindre ces objectifs. La Milice s'attend à avoir au moins 10 000 réservistes de moins que prévu en 2002.

Malgré cela, le changement le plus important pour la Milice sera l'augmentation des effectifs au niveau des unités. Les bataillons pourront comprendre jusqu'à 400 hommes, ce qui représente une augmentation considérable des effectifs autorisés à l'heure actuelle, soit 250 hommes, et du plafond de rémunération, soit 120 hommes. Plusieurs témoins ont affirmé la nécessité d'accroître de 10 p. 100 au moins les effectifs du personnel de soutien de la Force régulière des unités de la Milice, de manière à assurer l'instruction et la gestion efficaces des unités.(4:10, 13, 10:17) Les plans actuels prévoient une réduction modeste de la Force régulière, ce qui signifie que cet objectif ne sera pas atteint.

Aux niveaux supérieurs, les structures régionales de la Milice et de la Force régulière seront étroitement intégrées. On réduira de cinq à quatre le nombre de secteurs de la Milice, et de 22 à 15 le nombre de districts dans chaque secteur. La Milice retiendra son rôle en temps de guerre, qui consiste à fournir des troupes de renforcement et des troupes d'intervention immédiate, mais toutes les unités de la Milice se verront toutefois attribuer des tâches précises qu'elles devront effectuer en temps de guerre. Un quatrième groupe-brigade sera formé au Canada et comprendra une proportion élevée de réservistes. Des réservistes continueront d'être affectés aux groupes-brigades en Europe, à la Force opérationnelle pour la défense du Canada, à la protection des centres militaires névralgiques, et à l'infrastructure. Les rôles de la Milice en temps de paix ne changeront pas.

Le Livre blanc indique que la Réserve supplémentaire sera également renforcée, en vue de quoi elle sera divisée en deux éléments : la Première réserve supplémentaire et la Réserve supplémentaire d'attente. On s'attend à ce que cette structure soit en place au plus tard en 1992.(20:37) La Première réserve supplémentaire consistera en une liste de 25 000 personnes qui ont quitté les rangs des Forces canadiennes au cours des cinq dernières années, période au cours de laquelle on s'attend d'elles qu'elles retiennent leurs aptitudes militaires, et pour lesquelles il existe des postes au sein de la structure de l'armée. Les réservistes de la Première réserve supplémentaire se verront remettre un uniforme, une tâche militaire local une fois l'an, auquel moment ils recevront une prime de 300 dollars. Lorsque le réserviste se présente, on s'assurera de son bon état de santé, de l'exactitude de son dossier, et de sa connaissance de la tâche qu'il doit effectuer en temps de guerre.(21:25) On s'attend à ce que la prime annuelle et ce contact humain assurent un niveau de préparation beaucoup plus élevé dans la Première réserve supplémentaire que ce n'était le cas dans la Réserve supplémentaire d'antan.

La Réserve supplémentaire d'attente sera simplement une liste des noms et adresses d'anciens membres des Forces canadiennes qui ont quitté le service depuis plus de cinq ans, et dont les aptitudes ne sont pas immédiatement requises dans la structure de l'armée. Ces personnes seront contactées une fois l'an pour confirmer leur adresse. Le Comité a reçu l'assurance répétée du ministère de la Défense nationale que la Réserve supplémentaire et la Première réserve feront

toutes deux l'objet d'un suivi serré à l'aide du Système intégré de gestion -Force de Réserve qui, lorsqu'il sera achevé en 1992, fournira les renseignements nécessaires à la mobilisation rapide de tous les réservistes en cas d'urgence.(21:29-30, 2:23, 20:36:37)

## Équipement de la Milice

Le Livre blanc contient également des engagements relatifs à l'amélioration des équipements de la Milice, qui a souffert d'un manque d'approvisionnement chronique à cet égard. La directive P26, publiée en janvier 1978, stipule que le ministère de la Défense doit tenir compte de la Réserve dans tous ses achats de matériel. Cette directive a été respectée dans la mesure où la Milice a reçu une partie des nouvelles acquisitions, soit des jeeps, camions, armes portatives et ordinateurs d'artillerie. Cependant, les quantités d'équipements distribués à la Réserve étaient moins fonction des exigences opérationnelles que des fonds disponibles après que les besoins de la Force régulière aient été satisfaits.(5:28) Le Livre blanc sur la Défense énonce clairement la ferme intention du gouvernement d'accroître considérablement les équipements de la Réserve tant quantitativement que qualitativement. Le Major-général Evraire en résume les principes :

Le premier est qu'il y aura un plan d'acquisition totalement intégré pour répondre à des besoins opérationnels précis sans qu'aucune distinction ne soit faite entre la Force régulière et la réserve. Le deuxième est que la distribution de l'équipement sera axée sur les besoins en matière d'opérations d'entraînement de la force totale.(21:7)

Dans ce contexte, quelque 46 p. 100 du programme de dépenses en matériel de l'armée pour les quinze prochaines années devait être alloué à la Milice, avant le budget 1989.

La situation qui fait suite aux coupures budgétaires n'est pas encore très claire. Une grande partie de ces équipements était destinée à quatre centres de formation et de soutien de la Milice, dont le premier a été inauguré en 1989, qui assureraient l'entraînement interarmes, avec tous les équipements nécessaires, jusqu'au niveau des équipes de combat. Or, à la suite des réductions budgétaires, les trois autres centres de formation et de soutien de la Milice ont été mis en suspens. Malgré les assurances contenues dans le document intitulé *Le Point sur les questions de défense 1988-1989*, en vertu desquelles le Ministère de la Défense nationale vise à "acheter du matériel nouveau en quantité suffisante pour équiper une "force totale", Réserve et Force régulière confondues"<sup>4</sup>, il est évident que cela ne signifie pas équiper la Réserve au même niveau que la Force régulière. C.R. Nixon suggère que 50 000 réservistes sans équipement sont "pratiquement inutiles", mais il concède que les équiper au complet coûterait très cher.(23:9)

Concernant les réductions budgétaires de 1989-1990, le Comité exprime son scepticisme à l'égard des assurances selon lesquelles cette fois, la Milice serait

<sup>4</sup> *Le point sur les questions de défense 1988-1989*, ministère de la Défense nationale, (Approvisionnements et Services Canada, 1988), p. 20.

adéquatement équipée. On a demandé à un certain nombre de témoins d'exprimer leur avis en ce qui concerne la valeur d'un budget distinct pour la Réserve, en vue d'éviter que les fonds qui y sont affectés ne servent à d'autres fins. Le chef de la Réserve d'alors, le Major-Général R. Lewis, comptable de profession, dit ne pas savoir s'il convient d'aborder les problèmes reliés à l'identification des composantes d'un budget distinct et prédit que cela mènerait à d'autres luttes intestines dans le processus d'établissement du budget de la défense.(5:28) C.R. Nixon s'est également dit préoccupé par le fait qu'un budget distinct irait à l'encontre de l'esprit et du principe de force totale, qui vise à réduire les différences entre la Force régulière et la Réserve, et non à les accentuer (23:18). Le Comité souligne les bénéfices que pourrait retirer la Réserve du principe de force totale, bénéfices qui annuleraient dans les faits tout besoin d'un budget distinct. En conséquence, le Comité retient son jugement à cet égard. Néanmoins, en gardant en mémoire les promesses non remplies dans le passé et les attentes élevées soulevées par le Livre blanc sur la Défense de 1987 :

**Le Comité recommande, compte tenu du peu de valeur d'une Milice mal équipée, et du besoin probable d'équipements et de personnel de renforcement pour les Forces canadiennes déployées en temps de guerre, que le ministère de la Défense nationale adopte une politique visant à acquérir pour la Milice des équipements de qualité semblable et en nombre comparable à ceux qu'il fournit à la Force régulière, et que les achats de cette nature soient identifiés comme étant destinés à la Réserve dans les Prévisions budgétaires de la Défense.**

## Problèmes de la Réserve

La Réserve a souffert pendant de nombreuses années d'un certain nombre de problèmes qui ont contribué à la réduction de son rendement opérationnel. Les unités manquent d'effectifs et elles sont mal équipées. S'ils étaient mis en oeuvre, les plans actuels pour l'expansion de la Réserve résultant du Livre blanc sur la Défense apporteraient des solutions à ces problèmes, mais ils ne répondraient aucunement à certaines autres questions et, dans certains cas, ils aggravaient certains problèmes.

L'une des préoccupations les plus pressantes concerne les conditions du service, plus particulièrement les salaires et les congés pour la formation. Le salaire des réservistes est bas, tant en termes absolus que par rapport à celui de la Force régulière. Jusqu'à l'augmentation de 12 p. 100 annoncée en mars 1988, le salaire de la Réserve était 80 p. 100 de celui de la Force régulière, selon les calculs les plus libéraux.(5A:11-12; 15-18) Avec l'augmentation de salaire, on compte toujours des écarts de 8 à 22 p. 100 pour de nombreux grades de la Réserve par rapport aux mêmes grades dans la Force régulière. D'après une étude réalisée par le Comité permanent de la Chambre des Communes sur la Défense nationale, le coût de la parité salariale pour le nombre actuel de réservistes a été estimé à 50 millions par année en dollars de 1987-1988<sup>5</sup>. Les membres de la Force régulière ont également droit à un régime de retraite, à des bénéfices en cas de

<sup>5</sup> *La Réserve*, Comité permanent sur la Défense nationale, juin 1988, p. 19.

décès et d'invalidité, et à des régimes d'assurance. À partir du mois de mars 1988, les réservistes sont devenus éligibles pour un régime d'assurance-vie temporaire, et ils voyagent sur les vols de passagers réguliers des Forces canadiennes. Ces bénéfices marginaux se comparent toujours défavorablement aux stimulants offerts aux réservistes en Grande-Bretagne, aux États-Unis et en Australie, qui bénéficient de programmes d'éducation, d'avantages fiscaux et de primes pour l'achèvement de programmes de formation.

La mauvaise administration aggrave le problème des salaires, qui arrivent souvent en retard, et où se glissent des erreurs de calcul. En effet, les unités de la Milice doivent traiter à toutes fins pratiques le même volume administratif que la Force régulière, mais disposent de moins de gestionnaires qui, de surcroît, travaillent à temps partiel. En outre, l'unité de Milice doit recruter tous ses nouveaux membres et leur fournir l'entraînement de base, fonctions qui sont centralisées dans la Force régulière. Malgré le fait que les unités de la Milice se voient attribuer des fonds budgétaires au moins deux fois par année, les unités peuvent se trouver en situation de déficit et manquer d'argent pour payer leurs soldats, étant donné que les sommes en provenance du Commandement de la Force mobile sont sujettes à changement.(22:30-31) Le Commandement de la Force mobile se voit attribuer environ 86,5 journées-personnes par année par réserviste de la Milice, dont environ 40 à 45 journées-personnes reviennent au réserviste lui-même, le reste étant consacré à l'administration de la Milice. Le Brigadier-général Beaudry révèle au Comité :

Dans d'autres pays, bon nombre des fonctions d'administration et de formation professionnelle exécutées par les réservistes à temps plein et imputées au budget de la Réserve sont confiées aux troupes régulières. Cela signifie que ces tâches qui nous coûtent de 86 à 100 journées annuelles de solde des réservistes coûtent environ la moitié aux Américains, aux Britanniques, et aux Scandinaves.(5:10)

Le personnel de soutien de la Force régulière comprend des soldats de la Force régulière affectés à la Milice en vue de lui fournir les compétences professionnelles nécessaires à la bonne administration et la formation de qualité au sein de ses unités. À chaque unité ne sont affectés au plus qu'un capitaine et un ou deux sous-officiers. En 1989, 1 075 membres du personnel de soutien de la Force régulière soutenaient la Première réserve, dont 834 faisaient partie de la Milice. Ce nombre est toutefois insuffisant pour fournir le soutien requis et, par conséquent, 765 réservistes servent à plein temps pour aider à l'administration et à la gestion de la Milice.(5:17) Le salaire de ces réservistes est tiré des fonds réservés à la formation de la Milice. Bien que certains progrès aient été réalisés en ce qui concerne l'administration, seule une augmentation des effectifs du personnel de soutien de la Force régulière pourra éliminer ce problème.

**Le Comité recommande que l'on établisse dans un avenir rapproché la parité salariale entre la Force régulière et la Réserve, et que le Ministère étudie la possibilité de fournir aux réservistes des régimes de retraite et d'éducation, ou d'autres bénéfices marginaux, afin de stimuler le recrutement de nouveaux membres et d'inciter les membres existants à demeurer dans les rangs de la Milice. Le Comité recommande également que l'on établisse un régime d'assurance-invalidité à l'intention des réservistes, ainsi que d'autres stimulants financiers pour**

**les membres qui demeurent dans la Réserve pendant une période de temps donnée. Un tel système améliorerait sans doute le taux de rétention de membres, réduisant par le fait même les dépenses à long terme dans le cadre de l'investissement supplémentaire que prévoit le ministère de la Défense nationale aux fins de l'instruction de la Milice et pour satisfaire aux normes du principe de force totale.**

La Milice exige beaucoup de temps de ceux de ses membres qui désirent gravir les échelons hiérarchiques : deux soirées d'exercices militaires par semaine, une fin de semaine par mois, et au moins deux semaines d'entraînement au cours de l'été. L'introduction du principe de force totale exigera peut-être que les miliciens consacrent encore plus de temps à la Milice. Or, nombre d'entre eux éprouvent déjà de la difficulté à trouver le temps nécessaire. D'une part, la *Loi sur l'assurance-chômage* semble décourager les personnes à se joindre à la Réserve. Par exemple, un réserviste enthousiaste qui se présente à la revue le plus souvent possible, mais qui retire des prestations d'assurance-chômage, se voit déduire de ses prestations le revenu du service de Réserve, ce qui perturbe totalement le processus de paiement régulier. Les réservistes choisissent souvent de ne pas s'engager pour le service payé, ou de se présenter moins souvent à la revue, voire pas du tout, de manière à ne pas perturber le paiement régulier de leurs prestations d'assurance-chômage. Le résultat est que là où le taux de chômage est le plus élevé au pays, les effectifs des unités de réserve et des revues sont les moins nombreux.

D'autre part, le pourcentage peu élevé de jeunes professionnels que l'on remarque dans la Milice est attribuable au fait que les réservistes qui occupent des emplois stables à plein temps ont de la difficulté à obtenir des congés aux fins de l'entraînement. En outre, les jeunes miliciens compétents, hommes ou femmes, dans la vingtaine et au début de la trentaine, plus particulièrement les officiers, subissent probablement des pressions au travail pour faire avancer leur carrière. Les employeurs ne sont nullement obligés d'accorder à leurs employés des journées de congé, en sus des congés annuels, pour leur permettre de remplir leur service de Réserve, ou de garantir aux réservistes leur poste si la Réserve les appelle pour faire face à une urgence. Le gouvernement fédéral, ses organismes et les sociétés d'État présentent le pire dossier à cet égard, même s'il existe des dispositions visant à accorder aux réservistes deux semaines de congé pour fins de service de Réserve en plus de leurs congés annuels.

Dans de nombreux cas, ce n'est pas l'employeur comme tel qui cause des problèmes au réserviste, mais la direction intermédiaire. Malgré cela, jusque tout récemment, on n'a fait aucun effort politique concerté et sérieux pour améliorer cette situation, encore que le Ministre de la Défense nationale précédent, l'honorable Perrin Beatty, ait beaucoup incité les employeurs à accorder volontairement du temps libre supplémentaire à leurs employés pour le service de Réserve. Il reste à déterminer si des exhortations de cette nature suffiront. On a débattu à plusieurs occasions devant le Comité de la nécessité d'introduire une loi qui obligerait les employeurs à accorder au moins deux semaines aux réservistes en plus de leurs congés réguliers, comme cela se fait aux États-Unis.(4:11; 5:8; 10:19-20; 20:26-29; 23:9) En règle générale, les témoins donnent la préférence à la persuasion, mais se disent d'avis qu'il faudrait légiférer si la persuasion ne suffit pas.

**Le Comité recommande que le gouvernement du Canada et le ministère de la Défense nationale incitent le plus possible les employeurs à accorder volontairement des congés à leurs employés aux fins du service de Réserve, sans préjudice à leurs carrières, régimes de retraite ou congés. Il convient de faire un effort particulier pour appliquer, dans la fonction publique fédérale, les organismes fédéraux et les sociétés d'État, les dispositions existantes relatives aux congés, souvent ignorées, et inciter les services publics provinciaux et les gouvernements municipaux à adopter des dispositions et traitements semblables.**

**Le Comité recommande également que le gouvernement examine la possibilité d'offrir des stimulants précis pour inciter le secteur privé à accorder des congés aux fins du service de Réserve.**

Le problème réside en grande partie en ce qu'en plus d'avoir souffert de négligence et d'atrophie, la Réserve a également perdu son image de prestige au sein de la société canadienne. Il fut un temps où faire partie de la Milice conférait à l'individu une stature considérable dans la société et, dans les petites communautés du Canada, le mess local était souvent le centre de la vie sociale. Nombre de compagnies détachées dans les petites communautés ont disparu, car il a été jugé peu pratique de les administrer (4:19-20; 20:8-9). Bien qu'il n'y ait jusqu'ici aucune lacune de recrues, il faudra que la Milice rehausse considérablement son image si elle compte tripler ses effectifs courant alors que le bassin de population est en train de diminuer.

**Le Comité recommande que le ministère de la Défense nationale élabore une campagne de publicité multimédia complète en vue d'augmenter les effectifs de la Réserve.**

La réactivation dans les universités canadiennes du Corps-École d'officiers canadiens (CÉOC), et de ses pendants de l'aviation et de la marine, soit la Division universitaire de l'instruction navale et le Programme universitaire d'entraînement aérien, constituerait également une action concrète qui contribuerait à rehausser l'image des Forces canadiennes et de la Réserve, à y attirer des jeunes cadres de toutes les professions et à les inciter à y demeurer. Le Livre blanc engage le gouvernement à examiner cette option et un groupe de travail constitué au bureau du sous-ministre adjoint, Personnel est actuellement en train de l'étudier. Ce groupe de travail choisira un certain nombre d'universités qui ont convenu d'accepter des essais de CÉOC.(20:29-30) Le sentiment d'urgence à cet égard semble singulièrement faible au ministère de la Défense nationale, et le Comité suggère fortement aux fonctionnaires concernés d'accélérer leur examen.

**Le Comité recommande que l'on rétablisse le plus tôt possible dans les universités canadiennes le Corps-École d'officiers canadiens, la Division universitaire d'instruction navale, et le Programme universitaire d'entraînement aérien, afin de créer une présence militaire au sein de la vie universitaire et d'accroître les connaissances et l'engagement des futurs leaders des Forces canadiennes.**

Le dernier problème auquel fait face la Réserve concerne ses relations avec la Force régulière. Le brigadier-général Yost (à la retraite) observe :

[...] aucune tâche convenable n'a été accordée aux réservistes... en même temps, on insistait pendant des années pour que les unités de la Force régulière deviennent aussi opérationnelles que possible pour pouvoir être mobilisées telles quelles... Tout cela a contribué à rendre les réservistes non essentiels aux yeux des forces régulières. C'est la vision qu'on encourageait.(11:15)

Le major-général Lewis remarque que les résultats de l'Enquête sur les attitudes nationales menée auprès de la Première réserve en 1985 indiquent que 72 p. 100 des répondants étaient d'avis que les membres de la Force régulière n'avaient aucune estime pour eux. Il faudra que cette attitude change si ces deux entités doivent s'unir selon le principe de force totale. Malheureusement, il sera peut-être difficile d'y arriver. Le Colonel Brian MacDonald prédit "que cela causera des perturbations considérables chez les militaires de carrière qui, à 30 p. 100 de l'effectif d'une unité de ce genre, seraient noyés parmi les miliciens.(22:29) Selon le lieutenant-général John de Chastelain, alors sous-ministre adjoint, Personnel, du ministère de la Défense nationale, il faudra «arriver à changer du tout au tout la façon de penser et des forces régulières et de la Milice».(20:21) Ce sera probablement le plus grand défi auquel devront faire face les Forces canadiennes à mesure que se développera le plan du principe de force totale. Il ne fait aucun doute que ce défi en vaille la peine.

### FORCES CANADIENNES EN EUROPE

---

Les propositions énoncées dans le Livre blanc sur la Défense de 1987 auraient considérablement modifié la nature des engagements du Canada en Europe à partir de 1989. Ces changements ont été quelque peu compromis à la suite du budget d'avril 1989, qui prévoit des réductions substantielles touchant les forces terrestres. En conséquence, la première partie du présent chapitre traite des engagements actuels, résume les changements proposés dans le Livre blanc, et tente de déterminer les répercussions des réductions contenues dans le budget d'avril 1989.

Dans la deuxième partie de ce chapitre, le Comité examine certains rôles de remplacement qui pourraient être dévolus aux Forces canadiennes en Europe et qui, de l'avis du Comité, concorderaient mieux avec la nature future possible de la menace soviétique, compte tenu des derniers développements des relations Est-Ouest. Tel que mentionné plus haut dans le présent rapport, les priorités de défense changeantes des Soviétiques suscitent des changements de perception à l'Ouest. Cela permet au Canada d'étudier de nouveaux engagements pour ses forces en Europe et, en conséquence, d'autres manières de structurer ses forces terrestres.

#### A. Engagements et planification actuels

Les Forces canadiennes en Europe sont le commandement fonctionnel responsable de toutes les Forces canadiennes postées en Europe; il relève directement du quartier général du ministère de la Défense nationale et n'est pas subordonné au Commandement de la Force mobile, bien que ces deux entités maintiennent des contacts étroits. Le quartier général des Forces canadiennes en Europe comprend un personnel d'environ 100 hommes et se trouve sous le commandement d'un major-général. En temps de paix, les Forces canadiennes en Europe sont responsables de tous les membres et équipements canadiens postés en Europe. En temps de guerre, le quartier général des Forces canadiennes en Europe commanderait également les effectifs de renforcement envoyés du Canada en Europe, mais le contrôle opérationnel des forces combattantes serait transféré aux commandants de l'OTAN désignés à cette fin, au niveau d'alerte approprié de l'OTAN. Le quartier général des Forces canadiennes en Europe demeurerait en grande partie responsable des questions de logistique et de personnel, qui sont des tâches nationales au sein de l'OTAN.

## Engagements actuels en Europe

### a) 4<sup>e</sup> Groupe-brigade mécanisé du Canada

L'élément terre principal stationné en Europe des Forces canadiennes en Europe est le 4<sup>e</sup> Groupe-brigade mécanisé du Canada, qui est formé de trois unités de manoeuvre, d'un régiment d'artillerie et d'un certain nombre d'éléments d'appui tactique et de soutien au combat. Il s'agit du seul groupe-brigade des Forces canadiennes doté d'effectifs de guerre approuvés, soit une liste des effectifs, qualifications et équipements requis pour rendre la formation prête au combat, qui précise des effectifs de guerre de 5 456 hommes. En temps de paix, les effectifs de cette formation sont de 75 p. 100 de ce chiffre, soit 4 115 hommes sur le théâtre opérationnel. Les unités combattantes disposent de 84 p. 100 de leurs effectifs de guerre et les unités de soutien, de 50 à 60 pour cent. Vingt p. 100 des effectifs sont relayés chaque été et chaque unité principale est relayée tous les quatre ans.

Les trois unités de manoeuvre sont : un régiment blindé muni de 59 chars d'assaut Leopard C1 répartis en trois escadrons de 19 chars, en plus des chars du quartier général du régiment et des véhicules de récupération Taurus, et un escadron de reconnaissance muni de 22 véhicules Lynx de reconnaissance et de récupération; et deux bataillons d'infanterie, chacun formé de quatre compagnies mécanisées de fusiliers dans des transports de troupes blindés M-113, d'un peloton muni de 8 mortiers de 81 mm, d'un peloton de reconnaissance muni de 9 véhicules Lynx, et d'un peloton de pionniers.

Le régiment d'artillerie est organisé en quatre batteries d'appui rapproché, munie chacune de 6 obusiers automoteurs M109A2 de 155 mm, et d'une troupe de défense aérienne munie de 18 missiles antiaériens Blowpipe portatifs.

Les éléments d'appui tactique et de soutien au combat comprennent : un quartier général et un escadron des transmissions avec des détachements de liaison avec les VII<sup>e</sup> (États-Unis), II<sup>e</sup> (Allemagne) et II<sup>e</sup> (France) corps d'armée, ainsi que les divisions 4 Panzer Grenadier (Allemagne) et 1st Armoured (États-Unis); le 4<sup>e</sup> Régiment de génie, qui comprend un escadron de campagne de trois troupes et un escadron d'appui; le 4<sup>e</sup> Bataillon des services formé d'une compagnie administrative, d'une compagnie de ravitaillement et de transport, et d'une compagnie de maintenance; la 4<sup>e</sup> Ambulance de campagne avec une compagnie de traitement médical et d'évacuation; et le 4<sup>e</sup> Peloton de police militaire qui comprend 31 hommes.

Le 4<sup>e</sup> Groupe-brigade mécanisé du Canada retient également le contrôle opérationnel du 444<sup>e</sup> Escadron tactique d'hélicoptères qui fait partie du 10<sup>e</sup> Groupement aérien tactique, et muni de 12 hélicoptères légers d'observation CH-136 Kiowa. Enfin, le dernier élément sur place des Forces canadiennes en Europe est le Groupe de communications, qui relève du commandement des communications, et qui assure les communications stratégiques entre le Canada et les Forces canadiennes en campagne. Toutes ces unités sont stationnées à la Base

des forces canadiennes Lahr, sauf un bataillon d'infanterie, stationné à la Base des forces canadiennes Baden-Soellingen.

Dans la mesure où il est disponible, l'équipement requis par le 4<sup>e</sup> Groupe-brigade mécanisé du Canada est prédisposé en Allemagne, ainsi que certains stocks destinés au ravitaillement en cas de guerre. Certains équipements sont également prédisposés dans le nord de la Norvège pour la Force mobile (terre) du CAE.

En plus des forces sur place, le Canada s'est engagé à envoyer des troupes de renforcement en Europe en cas de crise. Les 1 341 soldats requis pour amener le 4<sup>e</sup> Groupe-brigade mécanisé du Canada à son effectif de guerre seraient transportés en Europe par voie aérienne dans le cadre de l'opération «Pendant», et ils ont déjà été désignés à cet effet.

#### **b) Autres éléments terre des Forces canadiennes en Europe**

Le Canada s'est engagé à fournir à bref délai un groupe- bataillon à la Force mobile (terre) du CAE pour les opérations en Norvège septentrionale. Cet engagement est rempli à l'heure actuelle par le 1<sup>er</sup> Bataillon, Princess Patricia's Light Infantry, stationné à la Base des forces canadiennes Calgary.

Si la guerre devait éclater, il faudrait prévoir des troupes de renforcement pour les formations en Europe. Les trente premiers jours sont assurés à cet égard, et bien que les études de mobilisation ne soient pas encore achevées, il semble que la plupart de ces hommes proviendraient du 1<sup>er</sup> Groupe-brigade du Canada basé à Calgary.

En outre, jusqu'en novembre 1989, le Canada doit également fournir des troupes de renforcement pour les forces de l'OTAN dans le nord de la Norvège. Le 5<sup>e</sup> Groupe-brigade du Canada, fort de 4 800 hommes, et basé à Valcartier, Québec, a été affecté à ce rôle.

#### **c) Éléments des Forces canadiennes en Europe autres que l'élément terre**

Les éléments des Forces canadiennes en Europe autres que l'élément terre comprennent d'abord trois escadrons tactiques de chasseurs du 1<sup>er</sup> Groupe aérien du Canada équipés de CF-18 (n<sup>os</sup> 409, 421 et 439 basés à la Base des forces canadiennes Baden-Soellingen). Il faut également compter parmi ces éléments la troisième contribution nationale en nombre d'hommes au système aéroporté d'alerte et de contrôle (AWACS) de l'OTAN à Geilenkirchen, ainsi que des membres du personnel à dix quartiers généraux de l'OTAN partout en Europe. En outre, les terrains d'aviation des Bases des forces canadiennes Baden-Soellingen et Lahr sont protégées par les 128<sup>e</sup> et 129<sup>e</sup> Batteries de défense antiaériennes respectivement, qui ont récemment reçu des canons antiaériens Orlikon de 35 mm, et qui recevront sous peu des lance-missiles ADATS (antichars). À partir de 1988, deux escadrilles de chasseurs de renforcement rapide au Canada ont été équipés de CF-18 et chargés de renforcer les escadrilles stationnées en Allemagne en cas de guerre. L'une de ces escadrilles doit rejoindre la Force mobile (air) du CAE si cela se révèle nécessaire, en guise de démonstra-

tion de la solidarité des forces alliées dans les régions autres que celle du front central. Ces quatre ou cinq escadrilles forment la 1<sup>re</sup> Division aérienne du Canada, dont la 3<sup>e</sup> escadre opère à partir de la Base des forces canadiennes Lahr et la 4<sup>e</sup> escadre, à partir de la Base des forces canadiennes Baden-Soellingen<sup>1</sup>. La division aérienne serait placée sous le contrôle opérationnel de la 4<sup>e</sup> Force aérienne tactique alliée, qui appuie le Groupe d'armées du centre.

#### d) Tâches en temps de guerre

En cas de guerre, toutes les forces combattantes canadiennes en Europe tomberaient sous le commandement opérationnel des commandants de l'OTAN. Par exemple :

Il [le 4<sup>e</sup> Groupe-brigade mécanisé du Canada] est destiné à être déployé par l'OTAN dans une région centrale et relève du Commandement du Groupe d'armées du centre responsable du sud de l'Allemagne. C'est lui qui décidera au moment opportun de l'affecter soit au 7<sup>e</sup> corps d'armée (américain), soit au 2<sup>e</sup> corps d'armée (allemand). Il fait partie de sa réserve et fera probablement ensuite partie de l'une des leurs [...] (3:24)

Le 4<sup>e</sup> Groupe-brigade mécanisé du Canada serait probablement opposé aux troupes de l'armée tchécoslovaque, ou aux cinq divisions du groupe central de forces soviétiques basées en Tchécoslovaquie<sup>2</sup>. Cependant, étant donné qu'il s'agit effectuées dans les défenses avancées de l'OTAN par des groupes de manoeuvre opérationnels soviétiques, ou à des opérations des forces spéciales soviétiques (spetznaz) dans les secteurs arrière du Groupe d'armées du centre.

Le Commandement allié en Europe (CAE), Force mobile est une force multinationale de riposte immédiate formée d'un élément terre comportant les effectifs d'une brigade; soit la Force mobile (terre) du CAE et d'un élément air formé de cinq escadrilles, soit la Force mobile (air) du CAE. Le front central est considéré comme étant la région la plus menacée et par conséquent, c'est là que l'OTAN a posté sa plus grande concentration de forces. Cependant, à cause de cette situation, d'autres régions périphériques sont moins bien défendues et elles pourraient présenter des cibles tentantes en cas de crise. La Force mobile (terre) du CAE a été formée pour démontrer la solidarité des alliés face à de telles menaces aux régions du nord et du sud de l'Europe. Sur le théâtre opérationnel, son quartier général ne comprend que le personnel essentiel, mais six nations ont convenu de contribuer à la force qui pourrait être envoyée dans l'une de ses sept zones, en période de tension. L'engagement du 1<sup>er</sup> Bataillon, Princess Patricia's (terre) du CAE se trouve sous le commandement direct du Commandant suprême des forces alliées en Europe (SACEUR).

<sup>1</sup> *Consolidation in Europe: Implementing the White Paper*, Général Paul D. Manson, Canadian Defence Quarterly, 17:1, février 1988, pp. 26-28.

<sup>2</sup> *The Military Balance 1987-88*, International Institute for Strategic Studies (IISS), 1987, p. 41. Voir également *Armies of NATO's Central Front*, David C. Isby et Charles Kamps Jr., Jane's Publishing Co. Ltd., 1985, p.22.

## e) Améliorations récentes de l'effectif et de l'équipement des Forces canadiennes en Europe

En janvier 1985, le gouvernement du Canada a autorisé l'ajout de 1 220 hommes aux effectifs de paix des Forces canadiennes en Europe, en vue de rapprocher les formations de leur effectif de guerre. De ce nombre, 937 membres du 4<sup>e</sup> Groupe-brigade mécanisé du Canada étaient sur place au cours de l'été 1987. La plupart de ces troupes supplémentaires étaient affectées aux unités combattantes.

Un programme est en cours en vue d'équiper les Forces canadiennes en Europe à leurs niveaux d'effectif de guerre et d'améliorer les systèmes existants. Récemment, grâce à des programmes de cette nature, on a acquis de nouvelles jeeps Iltis, véhicules logistiques à roues, camions 10 tonnes, ambulances Unimog, ainsi que quelques nouveaux transports de troupes blindés. Les systèmes de contrôle du tir de la plupart des systèmes d'armes ont également été améliorés et on a reçu quelques nouveaux équipements de génie. Le Chapitre XI comporte plus de détails sur ce sujet.

## Le Livre blanc et les répercussions du budget de 1989

### a) Consolidation en Europe

Le Livre blanc sur la Défense de juin 1987 a modifié considérablement la nature de l'engagement du Canada en Europe. On a déjà souligné l'intention de créer une division aérienne en vue de son affectation à la 4<sup>e</sup> Force aérienne tactique alliée; le Livre blanc énonce également ce qui suit :

Le gouvernement du Canada en est donc arrivé à la conclusion que la consolidation de ses engagements dans le sud de la République fédérale d'Allemagne constitue le meilleur moyen d'accroître la crédibilité, l'efficacité et la capacité de soutien de sa contribution à la défense collective en Europe [...]

Par conséquent, le Groupe-brigade CTAM basé au Canada sera dorénavant désigné pour se déployer sur le Front central plutôt qu'en Norvège septentrionale; ainsi l'Armée canadienne pourra, en temps de crise, faire intervenir sur ce front une force de l'envergure d'une division<sup>3</sup>.

On connaît le modèle de la consolidation en Europe, mais il reste à achever une quantité considérable d'activités de planification détaillée. Le Major-général George Dangerfield, alors sous-chef d'État-major au quartier général des Opérations du Groupe d'armées du centre et présentement Commandant de la 1<sup>re</sup> Division du Canada, estime qu'il faudrait poster environ 2 000 hommes de plus en Allemagne, mais que les chiffres précis sur les troupes et les quantités d'équipements requis pour le 5<sup>e</sup> Groupe-brigade du Canada restent encore à déterminer. À l'heure actuelle, le 5<sup>e</sup> Groupe-brigade du Canada consiste en : un régiment blindé équipé de blindés polyvalents Cougar et de véhicules Lynx;

<sup>3</sup> *Défis et engagements : Une politique de défense pour le Canada*, ministère de la Défense nationale (Approvisionnement et Services Canada), 1987, pp. 61-62.

trois bataillons d'infanterie munis de blindés polyvalents Grizzly et de M-113; un régiment d'artillerie muni d'obusiers automoteurs M199A2 et de missiles antiaériens Blowpipe; un régiment de génie, et quelques unités de soutien au combat.

Un élément du quartier général de la division terrestre s'est déployé en Europe au cours de l'été 1988 pour procéder à des activités de planification sur place. Le reste du quartier général de la division est en poste à Kingston. On prévoyait une structure pleinement opérationnelle pour 1998. Les plans Structure de l'armée 2002 prévoient qu'une fois complètement renforcée, la 1<sup>re</sup> Division du Canada comprendra deux brigades d'infanterie mécanisée, une brigade d'artillerie, et un certain nombre d'unités d'appui tactique et de soutien au combat. De toutes ces unités, la 4<sup>e</sup> Brigade mécanisée du Canada, le quartier général divisionnaire, le personnel de soutien général et logistique, et le personnel médical seraient postés aux Bases des forces canadiennes Lahr et Baden-Soellingen et, en cas de crise, la 5<sup>e</sup> Brigade mécanisée du Canada et ses troupes de renforcement seraient transportées par voie aérienne à des équipements prédisposés.

Cependant, à la suite des réductions budgétaires de 1989-1990, un nombre moins élevé que prévu de troupes sera stationné en Europe, et les forces canadiennes engagées en Europe ne seront pas structurées en fonction de la 1<sup>re</sup> Division du Canada aussi rapidement ni aussi complètement que prévu à l'origine. En cas de crise, le 5<sup>e</sup> Groupe-brigade du Canada et le quartier général de la 1<sup>re</sup> Division du Canada se déploieraient en Europe et rejoindraient le 4<sup>e</sup> Groupe-brigade mécanisé du Canada, et ces formations constitueraient une force combinée, dont on n'a pas encore déterminé la structure exacte. (1989; 3:10). On s'attend à ce que cette force combinée retienne le rôle de forces de réserve uniques sur le théâtre du Groupe d'armées du centre.

Le Livre blanc réaffirme l'engagement envers la Force mobile (terre) du CAE. L'OTAN s'est dite préoccupée par le fait que l'élimination de la brigade des Forces combinées dont le rôle sera de renforcer les défenses de la Norvège en période de tensions et d'hostilités<sup>4</sup>. Le Canada a offert de fournir un groupe-d'artillerie de l'Allemagne de l'Ouest et des États-Unis. L'unité désignée pour ce rôle est le 1<sup>er</sup> Bataillon, Princess Patricia's Canadian Light Infantry, qui abandonnera par conséquent son engagement à se déployer au Danemark avec la Force mobile (terre) du CAE. L'engagement canadien en Norvège septentrionale envers la Force mobile (terre) du CAE se poursuivra, et en conséquence, le 1<sup>er</sup> Bataillon, Princess Patricia's Canadian Light Infantry se déploierait, en temps de crise, à ses équipements prédisposés dans le nord de la Norvège, soit en tant que formation de la Force mobile (terre) du CAE si elle se déployait dans ce secteur, ou en tant que formation des Forces combinées de l'OTAN. Ces dispositions n'ont pas encore été définitivement fixées.

<sup>4</sup> *Communiqué de presse*, ministère de la Défense nationale, 24 juin 1988.

## b) Révocation de l'engagement de la brigade CTAM

Les motifs de la consolidation prévue sont nombreux. L'engagement du Canada relatif à la Brigade canadienne transportable par air et par mer (brigade CTAM) souffrait de divers handicaps sur le plan opérationnel, qui sont atténués par son affectation au front central. Le premier problème était de transporter à temps les troupes en Norvège. Étant donné que la constitution de la Norvège défend que soient stationnées sur son territoire des troupes étrangères en temps de paix, et compte tenu des restrictions imposées par le gouvernement du Canada sur la quantité de matériel disponible pour la prédisposition, il aurait fallu transporter par mer la plupart des équipements de la brigade, ce qui aurait nécessité au moins trois semaines (3:15, 12:22). Étant donné que la brigade était censée être sur place avant le début des hostilités et que, dans tous les cas, elle n'aurait pas le droit de débarquer avant le début du conflit, il aurait fallu prendre une décision politique ressemblant à une provocation au cours des stades préliminaires de la crise. On entretenait également des doutes sur la disponibilité de transports transatlantiques en temps de crise.

Le deuxième problème était qu'une fois la brigade en place, il n'existait aucun soutien logistique et médical de troisième et quatrième ligne pour appuyer la brigade CTAM en Norvège. L'entente bilatérale avec les États-Unis de 1979 relative au soutien, connue sous le nom de Lignes de communications intégrées, ne porte aucunement sur la Norvège, ce qui signifie en fait le manque complet de possibilité de renforcement ou de ravitaillement de la brigade CTAM. Au cours des manœuvres Brave Lion de 1987, première répétition générale de la brigade CTAM, on a créé de toutes pièces un groupe d'appui de troisième ligne en prélevant des forces de la Base des forces canadiennes Petawawa, ce qui a privé la base et la Force d'opérations spéciales de leur effectif de soutien normal de deuxième ligne.(4:9)

## c) Lacunes et améliorations prévues

Le Major-général John Sharpe, Commandant des Forces canadiennes en Europe, a révélé au Comité, lors de la visite de ce dernier en Allemagne, que ses priorités relatives à l'amélioration de l'effectif de combat du 4<sup>e</sup> Groupe-brigade mécanisé du Canada concernaient de nouveaux chars de combat et des armes anti-chars améliorées, plus particulièrement des systèmes portatifs de courte portée. Les forces du Pacte de Varsovie sont maintenant munies d'armes qui surpassent les équipements canadiens en nombre et en portée, et dont le blindage est supérieur. Le Leopard C1, acquis en 1978, était déjà à l'époque d'une conception qui était parvenue à maturité, car il était entré en service en Allemagne en 1966. Il a depuis été surclassé par des progrès considérables réalisés dans le domaine de la technologie des chars de combat.

Le gouvernement avait exprimé son intention à l'origine d'acquérir environ 250 chars de combat, dont la majorité était destinée aux forces en Europe. Cependant, à la suite des réductions budgétaires, il ne compte remplacer que les chars qui se trouvent actuellement en Europe, affectés au 4<sup>e</sup> Groupe-brigade mécanisé du Canada, et dans les stocks d'entraînement, de maintenance et de guerre (114 chars). Le régiment blindé du 5<sup>e</sup> Groupe-brigade du Canada se

déploiera en Europe avec ses véhicules polyvalents Cougar, dont on doute de la valeur en milieu de combat intense. (1989; 3:19) En outre, des projets supplémentaires pour acquérir de nouveaux systèmes antichars et d'artillerie ont été mis au rancart ou reportés.

La lacune la plus importante des Forces canadiennes en Europe à l'heure actuelle, et qui a été soulevée par plusieurs témoins, est un manque sérieux d'appui logistique et médical. La 4<sup>e</sup> Ambulance de campagne souffre d'un manque grave d'effectifs et d'équipements qui lui permettraient de traiter et d'évacuer les nombreuses pertes auxquelles on peut s'attendre en cas de guerre conventionnelle de forte intensité. Le Commandant des Forces canadiennes en Europe a révélé au Comité que c'est là sa plus grande priorité en matière d'augmentation des effectifs. Il n'existe pas d'installations de troisième ou quatrième ligne, exception faite de l'hôpital de la Base des forces canadiennes Lahr, qui contient 100 lits.

La consolidation des engagements en Europe soulagera en soi les problèmes d'appui logistique et médical des Forces canadiennes en Europe. Cependant, il demeurera nécessaire de mettre sur pied une structure logistique complète de troisième et quatrième ligne afin d'éliminer le danger qui consisterait à se fier à des alliés ayant fort à faire pour satisfaire les besoins de leurs propres troupes. À cet égard, même la valeur des Lignes de communications intégrées pourrait se révéler être douteuse; en effet, au plus fort de la crise, les besoins des Forces canadiennes pourraient être subordonnés à ceux des forces américaines. Les plans de la Structure de l'armée 2002 prévoient la mise sur pied du système de soutien logistique et médical du Commandement allié en Europe centrale qui consiste :

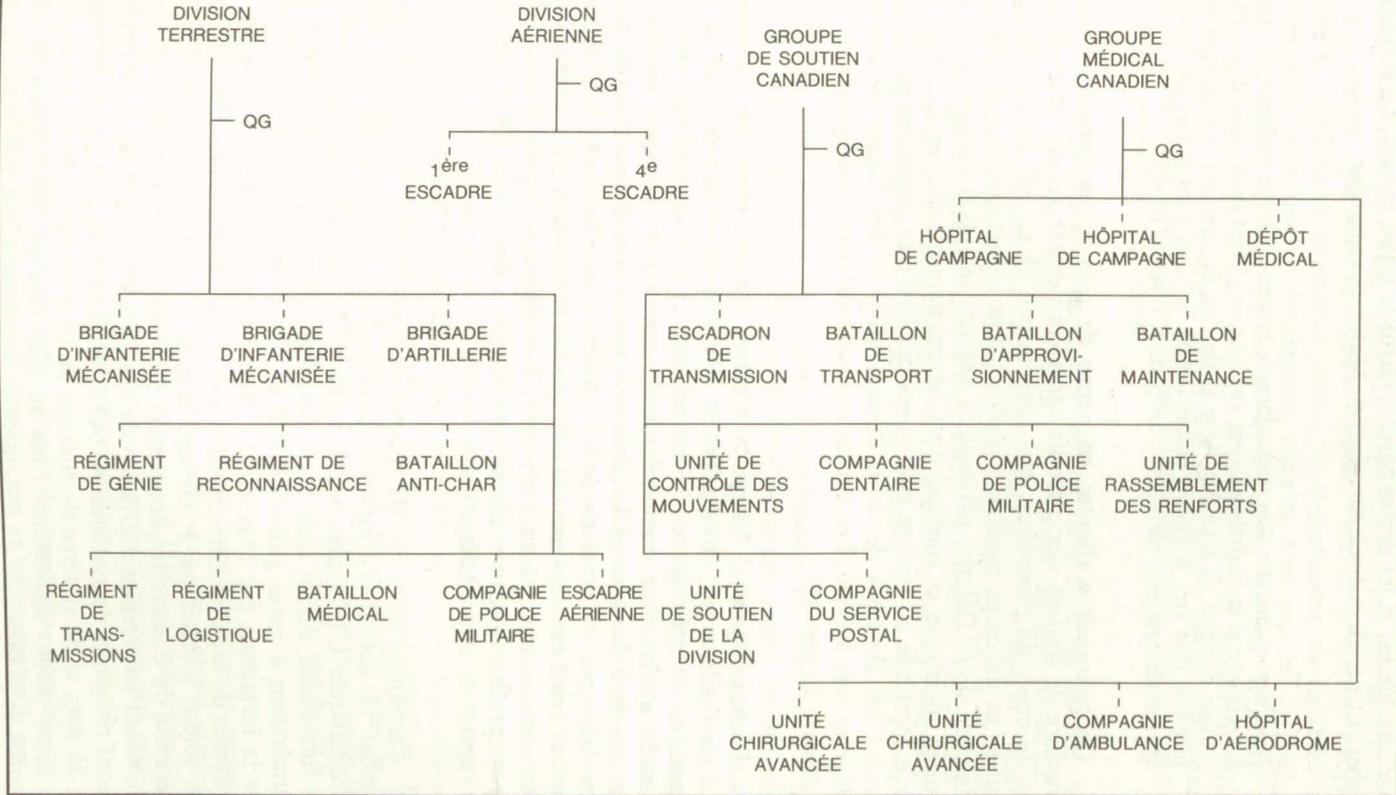
[...] à concevoir, à mettre sur pied, à doter et à équiper un système de soutien administratif et un système de soutien logistique et médical de troisième ligne, ainsi que pour tout le théâtre des opérations européen, ce qui est le soutien de quatrième ligne, à l'intention des forces terrestres, aériennes, et navales du Canada et des pays alliés affectés en Europe Centrale et dans l'Atlantique. (19:7)

L'appui de première ligne, qui consiste en des éléments au sein des unités elles-mêmes, tels les cuisiniers et les mécaniciens, ne seraient pas touchés. L'appui existant de deuxième ligne serait consolidé à partir des groupes-brigades en un groupe d'appui divisionnaire et un bataillon médical divisionnaire. La troisième ligne serait une structure complètement nouvelle, qui exigerait la création d'un groupe de soutien et d'un corps médical canadien, illustrés à la Figure 2. À l'heure actuelle, la seule troisième ligne en Europe est une Unité mobile de soutien avancé. Les Lignes de communications intégrées demeureraient en place, afin d'éviter le dédoublement du transport à partir de l'Amérique du Nord, et une entente de nation hôte serait conclue avec l'Allemagne de l'Ouest concernant la fourniture des installations requises. On prédisposerait en Europe le maximum possible de ravitaillements, en vue de soutenir au combat les Forces canadiennes en Europe pendant la période de trente jours qui représente la norme au sein de l'OTAN.

En ce qui concerne la quatrième ligne, il a été décidé de mettre sur pied une base du théâtre d'opérations européen, en vue de suppléer à l'infrastructure canadienne et de fournir une source de ravitaillement de rechange dans le cas où

FIGURE 2

ORGANISATION DE L'ARMÉE 2002 EN VUE DE REMPLIR LES ENGAGEMENTS ENVERS L'OTAN



les Lignes de communications intégrées venaient à être interrompues ou coupées. Cette base devait contenir des stocks de soutien de trente jours pour les forces navales, aériennes et terrestres. Les renforts et les ravitaillements passeraient de la base aux forces, et les pertes parcourraient le trajet inverse. Le Brigadier-général Robert Little, alors directeur général, Matériel, remarque :

Nous devons prendre soin d'équilibrer le système entre la première, la deuxième, la troisième et la quatrième lignes, car il ne sert à rien de disposer d'un système de soutien complet en première ligne et de rien du tout aux autres échelons... Le pipe-line doit être équilibré uniformément et aussi dans toutes les fonctions — approvisionnements, entretien, transports et le reste.(19:10)

On prévoyait n'affecter en temps de paix qu'un personnel cadre à cette structure de soutien aux effectifs considérablement accrus, et de la combler, en cas de crise, de réservistes, qui formeraient 75 p. 100 du groupe canadien de soutien et du corps médical canadien<sup>5</sup>. Les réductions budgétaires ont forcé le ministère de la Défense nationale à annuler ses plans concernant le système de soutien logistique et médical du Commandement allié en Europe centrale. La force combinée en Europe continuera plutôt d'être ravitaillée par l'intermédiaire intégrées vers le front. Les approvisionnements seront prédisposés en Europe dans la mesure du possible.

Le Major-général Sharpe et d'autres officiers canadiens stationnés dans le sud de l'Allemagne ont également décrit d'autres lacunes sur le plan de la logistique de première et deuxième ligne. Le 4<sup>e</sup> Groupe-brigade mécanisé du Canada souffre d'un manque aigu de camions de transport de fret M548, de camions de 5/4 tonnes et de camions 5 tonnes (ces derniers ont été partiellement remplacés par 42 camions de 10 tonnes). Cette formation ne dispose d'aucun porteur lourd de 7 à 9 tonnes, bien que les livraisons d'un nouveau véhicule à cet effet aient commencé en avril 1989. Les véhicules d'appui légers de 5/4 tonnes seront probablement remplacés vers le milieu des années 1990. Les installations de réparation sont inadéquates.(3:14)

Certains progrès ont été réalisés dans ce qui a trait à l'environnement de combat. De nouvelles armes portatives sont en voie de distribution, dont des fusils automatiques C7, carabines automatiques C8, et mitrailleuses légères C9; toutes les formations auront reçu leurs nouvelles armes portatives en 1993. La défense antiaérienne à basse altitude (DABA) sera considérablement améliorée en 1989 par la formation des 119<sup>e</sup> et 127<sup>e</sup> Batteries antiaériennes, qui seront munies de systèmes de missiles antiaériens et antichars autopropulsés Oerlikon ADATS, et qui seront affectés au 5<sup>e</sup> Groupe-brigade du Canada et au 4<sup>e</sup> Groupe-brigade mécanisé du Canada respectivement. Les 128<sup>e</sup> et 129<sup>e</sup> Batteries antiaériennes, qui défendent les terrains d'aviation de Baden-Soellingen et de Lahr respectivement, seront rééquipés de systèmes ADATS, de canons automatiques doubles GDF-005 de 35 mm, et de système de contrôle de tir Skyguard. De nouveaux équipements de génie seront également livrés au plus tard en 1990, dont des véhicules de combat du Génie.

<sup>5</sup> *Consolidation in Europe*, Général Paul Manson, op. cit., p. 30.

D'autre part, les Forces canadiennes en Europe disposent de défenses très restreintes contre les attaques nucléaires, biologiques et chimiques. Les ensembles personnels comprenant des salopettes, des bottes, des gants et des masques protecteurs sont encombrants mais adéquats, mais leur nombre est insuffisant et leur degré d'efficacité varie selon les agents toxiques. Le char de combat Leopard C1 comporte un système de protection contre les surpressions attribuables aux attaques nucléaires, chimiques et biologiques, mais ce n'est pas le cas pour les autres véhicules utilisés par les Forces canadiennes en Europe. Il existe des ressources de détection limitées mais très peu d'installations de décontamination. Il existe également 13 abris pour les hommes à la Base des forces canadiennes Lahr et 10 à la Base des forces canadiennes Baden-Soellingen, chacun pouvant abriter 130 hommes pendant sept jours.

Les Forces canadiennes en Europe souffrent en outre d'autres lacunes dont aucune ne fait présentement l'objet d'études. Il n'existe aucune ressource de guerre électronique (l'escadron de guerre électronique posté à Kingston, Ontario, n'est pas affecté aux opérations en Europe); on manque de transports de troupes blindés, et ceux dont on dispose sont d'un modèle obsolète; l'infanterie ne dispose d'aucun équipement d'excavation; il n'existe aucune ressource de pose de ponts outre les ponts d'assaut pour blindés, ni de matériel pour la pose rapide de mines.

Enfin, la dernière lacune des Forces canadiennes en Europe est son infrastructure. Les bases de Lahr et Baden-Soellingen sont extrêmement surpeuplées et il est nécessaire de séparer les unités terrestres et aériennes stationnées à Lahr. À l'heure actuelle, le 439<sup>e</sup> Escadron, qui est stationné en temps de paix à la Base des forces canadiennes Baden-Soellingen, ne peut se déployer à sa base de guerre de Lahr qu'un mois seulement par année, à cause du fait que les trois zones de dispersion d'aéronefs de la base servent en temps de paix à loger le 1<sup>er</sup> Royal Canadian Horse Artillery, la 4<sup>e</sup> Ambulance de campagne, et le 4<sup>e</sup> Régiment de génie. En outre, le 4<sup>e</sup> Groupe-brigade mécanisé du Canada divise ses effectifs, car il doit loger un bataillon d'infanterie 60 kilomètres plus loin, à la base de Baden-Soellingen. Avec l'ajout d'unités de soutien cadre pour la 1<sup>re</sup> Division du Canada, la situation ne pourra que s'aggraver avec le temps. Le fait que les bases soient situées à quelque 300 kilomètres du secteur opérationnel du 4<sup>e</sup> Groupe-brigade mécanisé du Canada constitue un autre problème. Les troupes mettraient deux jours pour prendre position, possiblement sous le feu aérien de l'ennemi. Les bases se trouvent également à une distance considérable des grands secteurs d'entraînement, ce qui réduit la quantité de temps qu'il est possible de consacrer à l'entraînement des formations.

Le Comité reconnaît que ces lacunes restreignent sérieusement la capacité des Forces canadiennes en Europe de remplir les rôles qui leur ont été attribués par l'OTAN tel qu'énoncé dans le Livre blanc sur la Défense. Les réductions budgétaires annoncées en avril 1989 signifient que la plupart des objectifs précisés dans le Livre blanc ont été reportés, réduits, voire éliminés.

**Le Comité exprime l'avis qu'en cette période de transition possible à l'égard de l'équilibre des armements stratégiques et conventionnels en Europe, il ne faut d'aucune façon réduire les effectifs des troupes canadiennes.**

## B. Rôles de rechange en Europe

Le Comité est très conscient du fait que la situation en Europe fluctue constamment. Les signes encourageants donnés par les autorités soviétiques et la perspective de changements considérables de l'équilibre des forces et des armements en Europe suffisent pour inciter les décideurs canadiens à de profondes réflexions. Le Comité se dit convaincu que si l'on adopte de nouvelles démarches, cette période peut être utilisée à l'avantage du Canada.

Les réductions récentes appliquées aux dépenses prévues pour la défense ont eu une influence négative marquée sur le moral au sein du ministère de la Défense nationale, dont les attentes s'étaient accrues à la suite des propositions contenues dans le Livre blanc sur la Défense de 1987. La mise au point d'un nouveau rôle réaliste pour les Forces canadiennes en Europe contribuerait beaucoup à restaurer la confiance des fonctionnaires du Ministère et des militaires canadiens.

La situation en évolution constante sur le front central et les impératifs budgétaires fournissent au Canada une occasion inespérée d'encourager les décideurs et les planificateurs de la défense à réévaluer les types de structures nécessaires en Europe, et particulièrement de mieux les faire concorder avec les rôles possibles que pourraient jouer les forces terrestres canadiennes ailleurs qu'en Europe. En vue de contribuer à ce qu'il estime être une réévaluation nécessaire, le Comité présente ci-dessous quelques rôles de rechange méritant un examen plus poussé. Ces solutions de rechange, l'une se voulant une démarche de "défense défensive" et l'autre, une "structure aéromobile", sont présentées ici à titre d'ouverture et dans un esprit de discussion et de réévaluation, plutôt qu'en tant qu'analyses complètes de ce qui aurait dû ou non être fait.

### a) Restructuration en vue d'une "défense défensive"

Bien qu'aucun système d'armes ne soit en soi offensif ou défensif, certains d'entre eux sont plus utiles pour débiter et soutenir des attaques-éclairés que d'autres. Les négociations sur les armements conventionnels décrites au Chapitre II visent principalement la réduction de la capacité de chaque côté de lancer des attaques-surprise et d'entamer des opérations offensives à grande échelle. Cet objectif sera atteint en limitant le nombre des systèmes qui sont la plus grande cause d'instabilité : chars de combat, transports de troupes blindés, artillerie et, dans une certaine mesure, aéronefs d'assaut.

Les forces du Pacte de Varsovie et de l'OTAN adoptent toutes deux des stratégies défensives, et sont toutes deux organisées, équipées, et formées au combat dans le cadre d'une guerre relativement fluctuante qui implique beaucoup d'actions offensives. Les Forces canadiennes remplissent le rôle de réserve stratégique dans le secteur du Groupe d'armées du centre, et par conséquent, elles doivent être extrêmement mobiles, capables de frapper puissamment, et faire du char de combat leur arme principale. En outre, elles sont stationnées à une distance considérable de leur secteur opérationnel probable en temps de guerre, et elles doivent être en mesure d'occuper rapidement leurs positions. On peut se demander si elles disposent en réalité de cette mobilité et de cette puissance de

feu; quoiqu'il en soit, les plans élaborés à la suite de la publication du Livre blanc étaient censés les leur fournir.

Les proposants de la stratégie de la défense défensive se disent particulièrement préoccupés par les systèmes d'armes hautement mobiles et à longue portée, à cause de leur nature déstabilisatrice, et parce qu'ils encouragent les attaques par anticipation. Selon les hypothèses les plus crédibles de la "défense défensive", il est possible de stopper même une attaque-éclair d'une grande intensité en déployant une sorte de ceinture profonde d'infanterie antiblindés le long de la ligne de front, de mobilité limitée, disposant peut-être d'une barrière de défense quelconque, soutenue par des éléments d'artillerie à courte portée (portées de 20 à 40 kilomètres) et appuyée par des forces mobiles de contre-attaque, probablement blindées. Une telle structure serait plus efficace dans la mesure où les deux camps l'adoptaient. On s'attend à quelque mouvement dans cette direction à la suite des réductions en Europe centrale et de la redistribution des forces soviétiques.

Le Canada pourrait être le premier pays à restructurer ses forces terrestres en Europe de manière à contribuer à une défense de nature plus défensive, dans le cadre des restrictions imposées par une entente éventuelle sur les armements conventionnels. La première exigence serait d'abandonner le rôle de réserve et de prendre une position sur la ligne de front, semblable à celle des forces canadiennes au cours des années 1950. Étant donné que le Canada entend déployer une division en temps de guerre, cette dernière pourrait devenir partie intégrante d'un corps d'armée allié. Cela présenterait un avantage, c'est-à-dire que dans une structure de défense défensive, les Forces canadiennes n'auraient pas à être aussi mobiles et offensives que si elles constituaient des forces de réserve. La formation n'aurait pas à se déplacer sur de grandes distances pour atteindre l'endroit de son déploiement, comme elle doit le faire à l'heure actuelle, pour peu qu'il existe des installations de transport aérien ou par chemin de fer dans les environs. Elle serait capable de se soutenir à même les ressources d'appui du corps d'armée et, par conséquent, n'aurait pas à développer un système logistique et médical élaboré.

La question à savoir de quel corps d'armée les Forces canadiennes en Europe devraient faire partie est plus complexe. Pour ne pas devoir reconstruire une nouvelle infrastructure ailleurs, la Division canadienne devrait prendre les dispositions nécessaires pour échanger des installations avec une division existante de première ligne, qui serait plus apte à jouer le rôle de réserve. À la suite d'une entente sur les armements conventionnels, la réduction des forces pourrait entraîner la libération de certaines installations, ce qui réduirait la complexité d'un échange de cette nature.

Si l'on tient compte des ressources actuelles du Canada, il serait possible d'organiser une division défensive blindée légère de première ligne formée de six éléments de manoeuvre (un régiment blindé, un bataillon d'infanterie mécanisée, et quatre bataillons d'infanterie motorisée), et d'unités de soutien. Ces dernières comprendraient deux régiments d'artillerie, un régiment de génie important, et des unités de soutien logistique (groupe de soutien divisionnaire et unité médicale). Le niveau de la brigade serait entièrement éliminé.

Au combat, les six éléments de manoeuvre formeraient normalement trois groupes combattants, mais ils auraient assez de souplesse pour être distribués

différemment. L'un de ces groupes serait "lourd", formé en rattachant les bataillons blindés et d'infanterie mécanisée, et les deux autres seraient "légers" et comprendraient chacun deux bataillons d'infanterie motorisée. Ces derniers intégreraient leurs ressources antiblindés étendues à leurs compagnies de fusiliers, plutôt que de maintenir un peloton antiblindés distinct. Les groupes combattants légers formeraient une ceinture défensive antiblindés, et le groupe combattant lourd, la force de contre-attaque blindée. Cette dernière devrait faire en sorte de demeurer à portée des régiments d'artillerie qui soutiendraient les groupes de combat légers, ce qui limiterait sa portée offensive. Les ressources de reconnaissance seraient concentrées au sein des groupes de combat légers et leur rôle serait d'identifier la nature de l'attaque ennemie, et d'y diriger les forces contre-attaquantes.

Il serait possible de stationner en Europe un seul bataillon, ou peut-être un groupe combattant plus un régiment d'artillerie et le personnel cadre des unités de soutien, afin de contribuer aux réductions des armements conventionnels (un maximum de 3 500 hommes par rapport aux 4 200 actuels). Le groupe combattant stationné serait la force blindée, afin de réduire la nécessité de disposer d'équipements d'entraînement au Canada. Les équipements des autres unités pourraient être prédisposés.

Les seules ressources exigées par ce plan dont ne disposent pas à l'heure actuelle le 4<sup>e</sup> Groupe-brigade mécanisé du Canada et le 5<sup>e</sup> Groupe-brigade du Canada sont des armes antiblindés supplémentaires, peut-être 50 TOW 2<sup>6</sup>, et de les blindés que d'un seul régiment, peut-être moins si les Leopards étaient maintenus à un niveau d'efficacité raisonnable. Sauf dans le cas d'un bataillon d'infanterie, les transports de personnels blindés chenillés pourraient être remplacés par des véhicules identiques à roues, à mesure que leur usure en exigera le remplacement. Ces derniers sont meilleur marché et leur entretien coûte moins cher. Il pourrait en être ainsi des pièces d'artillerie automotrices, que l'on pourrait remplacer par des pièces tractées. Le 5<sup>e</sup> Groupe-brigade du Canada pourrait déployer en Europe ses trois bataillons d'infanterie plutôt que son régiment blindé. Il serait possible de réaliser des économies en éliminant le quartier général de la brigade, même si certains actifs de ce dernier seraient transférés aux quartiers généraux de la division et des bataillons.

Les opérations de logistique de deuxième et troisième ligne pourraient être en grande partie prises en charge par le corps d'armée allié, en prévoyant toutefois une participation canadienne. Cependant, les ressources canadiennes requises seraient moindres que ce ne serait le cas pour le système de soutien logistique et médical du Commandement allié en Europe centrale. De même, la division canadienne aurait accès à l'artillerie du corps d'armée, et surtout à ses ressources d'acquisition de cibles, de transmissions et de guerre électronique.

<sup>6</sup> Missile filoguidé à poursuite optique, et lancé par tubes.

## b) Restructuration en vue de la mobilité aérienne

Le Comité suggère une autre démarche, qui consisterait à restructurer les forces terrestres du Canada en mettant surtout l'accent sur la mobilité aérienne. Cette structure serait fondée sur des forces aéromobiles qui entreraient en jeu à titre de réserve de riposte rapide faisant partie du niveau "opérationnel" de la guerre en Europe, envers lequel l'OTAN manifeste depuis peu un intérêt croissant. Ce niveau de guerre concerne l'armée et les opérations des groupements terrestres. Jusqu'ici, les corps d'armée de l'OTAN prévoyaient mener des luttes essentiellement distinctes, en se servant de doctrines nationales différentes. Le rôle des commandants des groupements terrestres et du Commandant en chef du Groupe d'armées du centre de l'OTAN a jusqu'ici été de coordonner ces opérations et de superviser l'introduction de forces de réserve dans les batailles livrées par les corps d'armée. Pour leur part, les Soviétiques n'ont pas délaissé leur intérêt envers le niveau opérationnel, car c'est ainsi qu'ils ont réussi à annihiler la résistance allemande sur le front Est au cours de la Seconde Guerre mondiale. Connaissant les faiblesses de l'OTAN sur le plan opérationnel, ils tenteraient de mener leurs opérations le long des secteurs limitrophes séparant les divers corps d'armée de l'OTAN, conformément à leur doctrine opérationnelle, et là où il y aurait probablement le moins de coordination, de manière à pouvoir encercler de grandes concentrations de forces sans affronter la menace que représenteraient des réserves opérationnelles considérables.

Le combat au niveau opérationnel exige que les corps d'armée fonctionnent en coopération étroite, et il dépend grandement de la concentration de forces de réserve à des niveaux plus élevés, qui puissent contrer les mouvements opérationnels de l'ennemi. Des réserves opérationnelles considérables doivent se trouver sous le commandement des commandants des groupements terrestres ou des niveaux hiérarchiques plus élevés. En vertu des dispositions actuelles, la 1<sup>re</sup> Armée française représente la réserve opérationnelle du Groupe d'armées du centre, et le U.S. III Corps constitue celle du Groupe d'armées du nord. Cependant, pour diverses raisons, aucune de ces formations n'est immédiatement disponible. Il existe un besoin de réserves de riposte plus rapides, sous forme de forces aéromobiles sur place, en vue d'effectuer des missions de blocage, au moins jusqu'à l'arrivée de réserves plus considérables.

Les problèmes du Groupe d'armées du centre se sont atténués au cours des dernières années, à cause de la création de la Force d'action rapide française, qui inclut une division aéromobile, une division aéroportée et une division blindée légère (et d'autres unités). En outre, on s'attend de plus en plus à ce que les forces françaises soient placées sous le commandement de l'OTAN au début d'un conflit et qu'elles soient possiblement déployées n'importe où dans le secteur du Groupe d'armées du centre. Dans tous les cas, les corps d'armée constituants du Groupe d'armées du centre (deux corps américains et deux allemands) sont dotés d'un nombre suffisant de formations d'hélicoptères.

Le Groupe d'armées du nord est moins fortuné. À l'heure actuelle, les réserves aéromobiles sur place du Groupe d'armées du nord consistent en une brigade aéromobile britannique basée en Grande-Bretagne, et la brigade aéromobile qui fait partie du I German Corps. Une idée circule au sein de

L'OTAN à l'effet qu'il faut créer une division mécanisée aéromobile multinationale en guise de réserve au Groupe d'armées du nord. Le Canada pourrait contribuer une brigade aéromobile à une telle force, tout en continuant de la baser à Lahr, à cause de sa mobilité accrue.

Les brigades aéromobiles peuvent être structurées de nombreuses manières. Elles comportent souvent des éléments motorisés, et une force canadienne de cette nature en comprendrait un. Il serait d'autre part préférable que la force entière soit héliportée, afin d'en faciliter la coordination et le redéploiement. Il faudrait intégrer les formations canadiennes d'hélicoptères et ces dernières devraient comprendre un mélange d'hélicoptères de transport léger (semblables aux CH-135) et de transport lourd (CH-147) et devraient être capables de transporter au moins les deux tiers de la force. Les hélicoptères de transport pourraient être affectés à d'autres usages qu'au combat, ce qui ne peut être le cas pour les chars de combat.

La force elle-même devrait consister en trois bataillons aéromobiles; d'un bataillon d'appui comprenant au moins un escadron d'hélicoptères d'assaut, des mortiers héliportables, une compagnie de génie munie d'équipements de pose de mines et d'excavation; et d'un bataillon de services de soutien. Les bataillons aéromobiles devraient inclure une grande proportion d'armes antiblindés. Le besoin le plus pressant à cet égard serait de remplacer les Carl Gustavs par une arme antiblindés téléguidée moderne de portée intermédiaire. Il faudrait également assurer un niveau de normalisation avec les autres formations de réserve aéromobiles du Groupe d'armées du nord.

Une telle force serait certainement moins coûteuse à équiper à partir de zéro qu'une division mécanisée, même en comptant un escadron d'hélicoptères d'attaque. Le problème serait de passer à une structure aéromobile à partir de l'organisation actuelle. La formation d'une brigade aéromobile nécessiterait l'acquisition d'un nombre important de nouveaux équipements, étant donné qu'elle ne pourrait se servir que d'une petite quantité de l'équipement courant du 4<sup>e</sup> Groupe-brigade mécanisé du Canada et du 5<sup>e</sup> Groupe-brigade du Canada.

Si l'on devait réduire la force aux effectifs d'un bataillon, à cause de l'impossibilité d'acquérir les équipements nécessaires, il serait plus difficile d'imaginer un rôle utile pour cette force à moins de l'intégrer à une brigade étrangère ou multinationale. L'une des possibilités serait de la baser en Grande-Bretagne et de l'intégrer à la 24th Airmobile Brigade britannique. Si le Canada devait poster un seul bataillon en Europe, il serait plus sensé de l'affecter à la Force mobile (terre) du CAE aux fins de son déploiement ailleurs qu'en Norvège septentrionale.

Le Comité se dit conscient du fait qu'il n'est pas possible de concevoir et d'élaborer rapidement un nouveau rôle pour les Forces canadiennes en Europe, plus particulièrement au cours d'une période de menaces changeantes. Il ne laisse pas sous-entendre qu'il faut adopter l'une des deux solutions proposées. Il est possible d'en concevoir d'autres. Le Comité se dit toutefois convaincu du fait qu'il faut examiner et évaluer des rôles de remplacement pour les Forces canadiennes en Europe.

**Le Comité recommande que le ministère de la Défense nationale étudie des rôles de remplacement pour les Forces canadiennes en Europe, de nature possiblement plus spécialisée, en vue de réduire la disparité qui existe à l'heure actuelle entre les effectifs déclarés et réels des forces terrestres engagées en Europe. Le Comité croit également qu'au cours de toute étude de cette nature, le ministère de la Défense nationale devrait tenir compte d'autres rôles potentiels pour les forces terrestres du Canada ailleurs qu'en Europe, idéalement en vue de s'assurer que les équipements acquis pour l'Europe sont utilisables à d'autres fins dans d'autres parties du globe.**



### LA DÉFENSE DU TERRITOIRE CANADIEN

---

La dernière fois que le Canada a dû repousser une incursion militaire sur son territoire, ce fut en 1870, lorsqu'un groupe d'Américains de souche irlandaise s'est attaqué au comté de Mississquoi, au Québec, dans l'espoir de tenir le Canada "en otage" jusqu'à ce que la Grande-Bretagne accepte de reconnaître l'indépendance de l'Irlande. Ils furent, bien entendu, repoussés sans cérémonie, mais depuis cet incident, les Forces armées canadiennes ont éprouvé beaucoup de difficulté à se définir comme organisme chargé de défendre le territoire canadien.

Les responsables des forces terrestres du Canada continuent d'étudier la probabilité d'attaques terrestres classiques au nord et sur les côtes Est et Ouest. Il apparaît évident que la probabilité d'une quelconque attaque aéroportée au Canada est faible et que la probabilité d'une bataille massive de blindés en sol canadien est pratiquement nulle. Le Chef de l'état-major de la Défense reconnaissait en 1988, qu'il n'y avait aucun besoin opérationnel de disposer de chars de combat principaux au Canada<sup>1</sup>. Le Canada a surtout besoin d'une petite force terrestre très mobile capable de détecter toute incursion par des forces hostiles classiques.

#### La menace

À l'ère du nucléaire, le risque d'une attaque militaire contre le territoire canadien viendrait davantage de l'espace, de l'air ou de la mer que par voie de terre. Les possibilités d'attaque terrestre peuvent se ranger dans l'une des quatre catégories suivantes : 1) attaque classique de grande envergure; 2) attaque aéroportée contre des cibles stratégiques; 3) attaque aéroportée à des fins de diversion; et 4) terrorisme.

Aucun décideur ou observateur averti ne semble croire à la probabilité d'une attaque terrestre massive contre le Canada. Le Lieutenant-général Vance a parlé d'une menace "limitée" d'incursion tandis que le Colonel Tattersall a déclaré "Nous (le ministère de la Défense nationale) ne nous attendons pas à une attaque massive du Canada par véhicules blindés." (2:14, 7:7) Dans un article sur les diverses menaces auxquelles se trouve exposé l'Arctique canadien, publié en 1987,

<sup>1</sup> Interview avec le général Manson dans NATO's Sixteen Nations: Special Issue 1988, 12:1, p. 32.

Cynthia Cannizzo, de l'Université de Calgary soutenait que la possibilité d'une invasion terrestre sur quelque 5 000 kilomètres de sol arctique était minime<sup>2</sup>.

La probabilité d'attaques aéroportées de faible envergure semble beaucoup plus plausible. L'objectif, dans le contexte d'une guerre classique en Europe, serait de prendre certains points vitaux militaires afin de réduire la capacité de combat canadienne ou de provoquer la panique et de pousser le Gouvernement du Canada à garder une force armée importante au Canada ou même à rappeler des contingents déjà envoyés ou postés en Europe.

L'Union soviétique possède une importante force terrestre aéroportée qui comprend six divisions et dix brigades, réparties sur cinq théâtres d'opérations régionaux. Les unités qui se trouvent les plus près du Canada sont la brigade et la division du théâtre du Nord-Ouest, qui ont leur quartier général à Leningrad, ainsi que les deux brigades du théâtre de l'Extrême-Est, près de l'Alaska. L'aviation de l'Union soviétique compte surtout sur ses 370 appareils Il-76 Candid B pour le transport de ses troupes sur de longues distances; chacun de ces appareils peut transporter jusqu'à 140 hommes de troupe ou 125 parachutistes ou jusqu'à 48 tonnes métriques de matériel sur une distance de 6 700 kilomètres. Elle dispose aussi, pour le transport de ses parachutistes, de 150 appareils An-12 Cub, remplacés progressivement par des appareils Candid<sup>3</sup>. Il est cependant peu probable que l'Union soviétique lance un contingent important contre le Canada étant donné l'existence en Europe de nombreuses cibles d'une bien plus grande importance tactique.

Le Brigadier général Beattie (à la retraite), ancien commandant de la Région du Nord, ainsi que le Lieutenant-général Fox, alors commandant de la Force mobile, ont souligné le danger que représentait, pour le Canada, une attaque soviétique rapide aéroportée soit contre des cibles militaires isolées, soit à titre d'opérations de diversion.(3:15, 15:19) Maurice Tugwell a identifié certains éléments de l'OTAN qui pourraient être la cible d'attaques, entre autres, des chefs militaires et politiques, des quartiers généraux et des centres de communications, des aéroports et des arsenaux, et certains de ces éléments se trouvent au «spetznaz» de l'Union soviétique qui seraient chargés des opérations de diversion; ces petits groupes agissent derrière les lignes ennemies et cherchent à s'attaquer à des cibles militaires et politiques vitales. Les unités de la Spetznaz peuvent probablement être aéroportées, mais selon les rapports les plus récents, elles auraient plutôt recours à l'infiltration qu'au parachutage pour atteindre les régions cibles, dans le but de ralentir le plus possible le processus de mobilisation

<sup>2</sup> D<sup>r</sup> C. A. Cannizzo, "Northern Challenges", dans Forum: Conference of Defence Associations, mai 1987, p. 8.

<sup>3</sup> Chacun des 150 An-12 Cub peut transporter jusqu'à 90 hommes de troupe ou 60 parachutistes ou jusqu'à 20 tonnes métriques de matériel sur une distance de 3 500 kilomètres. Les plus gros transporteurs de l'Union soviétique, les (55) An-22 Cock métriques de matériel sur une distance de 5 000 kilomètres, mais ils servent rarement à transporter des parachutistes. IISS, *The Military Balance 1988-89*, IISS, Londres, 1988, p. 36 et *Jane's All the World's Aircraft 1987-88*, Jane's Publishing Company, Londres, 1987, p. 235-6 et p. 247-8.

de l'OTAN<sup>4</sup>. D'après la plupart des rapports, la Spetznaz compterait de 27 000 à 30 000 hommes, répartis dans les cinq brigades rattachées aux forces terrestres des cinq théâtres régionaux et dans les quatre brigades affectées aux forces navales des quatre grandes flottes<sup>5</sup>.

Pourtant, dans un article sur la Spetznaz dans la revue *Canadian Defence Quarterly*, le major M. J. Goodspeed n'a jamais parlé de la menace que ces forces pouvaient représenter pour le Canada. Il a décrit quatre cibles possibles des attaques de la Spetznaz, soit, par ordre de priorité : les arsenaux nucléaires, les cibles dont la neutralisation réduirait la supériorité des forces de l'air de l'OTAN, les cibles dont la neutralisation empêcherait le déploiement des forces terrestres de l'OTAN, et les cibles dont la neutralisation aurait un effet démoralisant sur la population ou susciterait la panique<sup>6</sup>. Si l'on retient ces critères, les forces de la Spetznaz s'intéresseraient probablement davantage à des cibles situées en Europe qu'à des cibles relativement sans intérêt au Canada. Le Comité a entendu de nombreux témoignages au sujet de la valeur limitée et des difficultés tactiques d'une telle attaque pour l'Union soviétique. L'amiral Robert Falls (à la retraite) a fait remarquer que «ce serait suicidaire de leur part. J'ai pleinement confiance dans le commandement de la Force mobile pour assurer notre défense». (12:29) John Marteinson a ajouté «je n'ai jamais entendu d'arguments qui m'aient réellement convaincu que notre ennemi le plus probable avait la capacité ou l'intérêt de capturer même une parcelle du territoire canadien, que ce soit dans l'Arctique ou le long de nos côtes». (22:11)

## Opérations de défense du Canada

Les plans d'urgence pour la défense du territoire canadien font partie des «opérations de défense du Canada», auxquelles le Canada s'en remettrait pour se défendre sans l'aide des É.-U. Les dispositions conjointes Canada-É.-U. pour la défense du territoire nord-américain sont coordonnées en vertu du Plan d'opérations terrestres. Le commandant de la Force mobile et le commandant en chef américain du *Readiness Command* élaborent des plans d'urgence et tiennent des exercices réguliers avec des petites et des grandes unités. Si une opération conjointe Canada-É.-U. s'avérait nécessaire, le soutien terrestre et aérien des États-Unis serait assuré par le *Readiness Command*, l'*Alaskan Air Command* ou la Force opérationnelle interarmées, Alaska. Toutes les opérations des forces des É.-U. en sol canadien seraient placées sous contrôle opérationnel canadien<sup>7</sup>. Le colonel L.W.F. Cuppens, qui était alors directeur de la Coordination des plans

<sup>4</sup> Voir John Thompson, «The Soviet Ground Forces Today and into the Nineties», dans *Canadian Defence Quarterly*, 17:1, été 1987, p. 26 et Capitaine W. H. Welsh, «The Base Defense Forces: There is Much Room for Improvement», dans *Canadian Defence Quarterly*, 16:2, automne 1985, p. 36.

<sup>5</sup> International Institute of Strategic Studies, op. cit., p. 34. Voir aussi major M. J. Goodspeed, «Spetznaz: Soviet Diversionary Forces; Checkmate in Two Moves», dans *Canadian Defence Quarterly*, 18:1, été 1988, p. 44 et Thompson, op. cit., p. 26.

<sup>6</sup> Voir Goodspeed, op. cit., p. 44.

<sup>7</sup> *Comité permanent de la Chambre des Communes sur les Affaires étrangères et la Défense nationale, Norad 1986*, février 1986, p. 13.

militaires au ministère de la Défense nationale, a déclaré au Comité, lors de sa visite à la Base des Forces canadienne Trenton, qu'en raison de l'étendue de notre pays et des ressources limitées des Forces canadiennes, la mobilité s'avérait l'élément clé de ces opérations. Dans la pratique, cela signifie que les unités chargées des opérations de défense du Canada doivent pouvoir être aéroportées.

La Force d'opérations spéciales est avant tout chargée de la défense du Canada. Au sein de la Force d'opérations spéciales, le Régiment aéroporté du Canada, certains éléments de ses régiments de blindés, d'artillerie et de génie militaire et de ses unités de soutien peuvent être rassemblés pour former le Groupe de combat aéroporté, qui réunit 1 100 hommes. Le bataillon d'infanterie de la Force d'opérations spéciales n'est pas aéroportable.

Depuis 1982, Les Forces canadiennes se sont entraînées pour les opérations de défense du Canada au cours d'un exercice annuel appelé «Éclair». On a décrit cet exercice comme un terrain d'essai où les forces terrestres peuvent mettre au point et contrôler divers aspects du concept des opérations de défense du Canada. Les deux premiers de ces exercices ont eu lieu à Earlton, en Ontario, en 1982 et en 1984. Ils ont surtout porté sur les manoeuvres aériennes et par la suite, sur les exigences propres au matériel pour les opérations aéroportées et larguées. C'est au cours de l'exercice de 1986 que la Force d'opérations spéciale a, pour la première fois, affronté une menace, un terrain et un climat réalistes. En février 1987, l'exercice «Éclair» comportait le déploiement d'un groupe de commando à Iqualuit, T. N.-O., pour y constituer une base avancée. Le groupe fut ensuite parachuté pour faire obstacle à des «incursions» à Cap Dorset et à Cap Dyer.

L'exercice «Éclair 1988» a eu lieu de la mi-janvier à la mi-février. La Force d'opérations spéciales, dix escadrons du Groupe de transport aérien, le Groupe de chasse et le 10<sup>e</sup> TAG ainsi que des unités de commandement du Commandement aérien, du Commandement des communications des Forces canadiennes, du Quartier général de la Région du Nord, du Quartier général de la Région du Centre et du Quartier général de la Défense nationale ont pris part à ces opérations. Le Quartier-général de la Force opérationnelle chargé de l'exercice se trouvait à Trenton tandis que le quartier-général avancé chargé des opérations dans le Nord se trouvait à Yellowknife. L'envergure géographique de cet exercice était immense, car il comportait des opérations dans les régions entourant les localités de Borden et de Kapuskasing, en Ontario, d'Inuvik dans les Territoires du Nord-Ouest, et de Prince George, en Colombie-Britannique. La totalité des forces de campagne prendront part au prochain exercice d'envergure de défense du Canada, «Éclair 1991».

## **La Force opérationnelle pour la défense du Canada**

Ainsi qu'on l'a déjà mentionné au chapitre IV, la restructuration prévue des forces terrestres du Canada place les opérations de défense du Canada sous la direction de la Force opérationnelle et des quartiers-généraux des quatre régions. Ces derniers auront un rôle à jouer dans les opérations de défense du Canada en rapport avec le commandement et le contrôle des opérations régionales et ils sont

chargés de garder les points militaires vitaux. Cette fonction sera remplie par les réserves.

Selon les plans d'Armée 2002, la Force opérationnelle aura la taille d'une division et son quartier-général se trouvera à la base des forces canadiennes Montréal. Elle réunira le Régiment aéroporté du Canada, à titre de formation indépendante, la Force d'opérations spéciales, un groupe-brigade d'infanterie composé surtout de miliciens, des troupes de soutien de la Force opérationnelle, et un escadron d'hélicoptères de transport tactique. La situation est moins claire à la suite des coupures apportées au budget de 1989-1990, mais la Force opérationnelle devra toujours comprendre le Régiment aéroporté du Canada et elle tirera ses ressources des trois groupes-brigades qui devraient être postés au Canada et chargés du double rôle de défendre le Canada et de se tenir en position d'alerte.

Malgré les doutes entretenus au sujet de la menace d'une attaque terrestre au Canada, ils serait imprudent de ne pas se donner la capacité de repousser les attaques aéroportées ou maritimes de faible envergure lancées dans les régions éloignées du pays à des fins de diversion ou à des fins stratégiques. Le général Manson a souligné que «Pour un ennemi qui ferait ainsi diversion en lançant une attaque surprise sur une Amérique du Nord mal préparée, le jeu en vaudrait la chandelle». (1:26) Le lieutenant-général Fox a ajouté l'observation suivante :

[...] notre capacité de défendre les forces postées au Canada doit non seulement pouvoir affronter la menace d'un ennemi réel, mais également être perçue par le grand public canadien comme une force capable de réagir à une menace n'importe où au Canada. C'est particulièrement vrai si nous devons garantir notre liberté stratégique de déployer ou non nos forces en Europe. (3:16)

Pour ce qui est de la taille et de la capacité d'agir des forces de défense du Canada, le lieutenant-général Fox estimait que : «Idéalement, nous devrions avoir encore au moins deux autres brigades aérotransportables pour relancer l'ennemi...Ce pourrait être une mission pour les réserves...» (3:16)

Les troupes aérotransportables ou aéromobiles sont celles qui sont dotées d'un équipement assez léger et compact pour prendre place à bord des appareils de transport tactique, à voilure fixe ou tournante. Dans le cas du Canada, la limite ultime correspond à la taille et à la capacité des Hercules CC-130, les plus gros avions de transport tactique dont dispose le Canada, lesquels peuvent transporter 92 soldats d'infanterie, 64 parachutistes ou environ 20,4 tonnes métriques de matériel<sup>8</sup>. En 1986, le Comité a recommandé que le nombre d'appareils de la flotte d'Hercules soit porté de 28 à 45 appareils avant 1994<sup>9</sup>. Même si on a à peine parlé du transport aérien dans le Livre blanc, le Comité constate que les plans actuels prévoient l'adoption de ses recommandations antérieures, mais seulement d'ici l'an 2000<sup>10</sup>. Cette mesure permettrait d'accroître de façon substantielle le

<sup>8</sup> Comité spécial du Sénat sur la Défense nationale, *Transport militaire aérien*, Approvisionnements et Services, Ottawa, 1986, p. 12.

<sup>9</sup> Ibid., p. x.

<sup>10</sup> Colonel E. C. MacDonald, «The Air Force Programme: Implementing the White Paper», dans *Canadian Defence Quarterly*, printemps 1988, p. 35; une entrevue avec Eldon J. Healey, sous-ministre adjoint (Matériels), MDN dans *NATO's Sixteen Nations*, op. cit., p. 96.

nombre d'hommes de troupe aéroportés que les Forces canadiennes seraient en mesure de déployer et d'appuyer pour assurer la défense territoriale du pays contre des menaces classiques, en plus d'offrir des avantages au chapitre des autres rôles possibles en Europe, décrits au chapitre VI.

Les avions de transport tactique doivent atterrir afin de faire descendre les troupes aéromobiles qui sont organisées et équipées en fonction d'un engagement militaire immédiat. Cependant, comme les aéronefs au sol sont très vulnérables aux attaques ennemies, ils doivent atterrir hors de la portée maximale des armes de l'ennemi — de 2 à 30 kilomètres, selon le matériel dont dispose l'ennemi. Les avions de transport tactique comme les Hercules n'ont pas besoin d'une piste pavée pour manoeuvrer, mais il leur faut disposer d'un sol sec, dur et plat. On ignore quelle proportion de la toundra arctique serait utilisable en hiver.

Les troupes aéroportées ou les parachutistes offrent une plus grande flexibilité car l'appareil qui les transporte n'a pas à atterrir pour les faire descendre. Toutefois, si les appareils ne peuvent pas atterrir pour faire descendre les hommes de troupe, ils seront peut-être également incapables de se poser pour revenir les chercher. Les parachutistes sont aussi très vulnérables tant qu'ils n'ont pas réussi à s'organiser au sol; ils devraient donc sauter hors de la portée maximale des armes de l'ennemi. Les sols secs, durs et plats conviennent le mieux aux opérations aéroportées et l'équipement des parachutistes doit être très léger.

Si l'Union soviétique devait attaquer une région éloignée du pays avec des troupes aéroportées, le Canada ne serait probablement pas en mesure de contre-attaquer à partir de bases et d'installations établies. Il faudrait d'abord déployer les hommes de troupe et le matériel à une base ou à un quartier-général avancé, près de la zone prévue d'opérations, de préférence à un endroit doté d'une piste pavée, afin que l'on puisse compter sur l'appui des appareils CC-137 et des appareils civils. Au cours de l'exercice Éclair 1988, on a établi une telle base avancée à Yellowknife, T. N.-O. À partir de cette base d'opérations, on peut lancer des attaques de parachutistes, des attaques aéromobiles ou des attaques terrestres sur sol enneigé (dans des autoneiges tels que le BV-206) pour repousser les incursions. Évidemment, plus le réseau de pistes et de routes est étendu, plus il sera facile de mener les opérations.

## Chapitre VIII

### MAINTIEN DE LA PAIX

---

Par maintien de la paix, on entend le recours à du personnel militaire pour surveiller et superviser un cessez-le-feu entre deux belligérants. Le maintien de la paix a pour objet de permettre aux parties en conflit de cesser totalement les hostilités et de les convaincre qu'elles peuvent se réconcilier par voie de négociation. La gamme des activités de maintien de la paix varie, de missions non armées chargées d'observer et de faire rapport uniquement, en passant par les enquêtes, la supervision et le contrôle, jusqu'à l'interposition entre belligérants d'unités et de contingents militaires armés. Bien que le maintien de la paix soit une initiative relativement récente, proposée pour la première fois par les Nations unies en 1948, l'attribution du prix Nobel de la paix aux forces de l'O.N.U. en 1988, atteste de son efficacité dans le monde contemporain.

Le Canada s'est créé une tradition de prendre part aux activités de maintien de la paix. Seul pays à avoir participé à toutes les missions des Nations unies depuis 1948, le Canada a également contribué à quatre missions qui ne relevaient pas de l'O.N.U. : les deux Commissions internationales de surveillance en Indochine (1954-1973), l'Équipe d'observateurs au Nigeria (1968-1969) et la Force multinationale et Observateurs dans le Sinaï (1986 à aujourd'hui). Le maintien de la paix a toujours été considéré comme une des missions clés des Forces canadiennes, et leur engagement à cet égard s'est trouvé confirmé dans les Livres blancs sur la Défense de 1964, de 1971 et de 1987. En tentant de stabiliser les conflits régionaux, les opérations de maintien de la paix permettent d'atteindre un objectif autrement important, soit de prévenir les conflits armés entre l'Est et l'Ouest.

Le Canada est bien équipé pour offrir les compétences politiques et techniques nécessaires au maintien de la paix. Grâce à son rôle actif dans de nombreuses organisations multilatérales, le Canada est bien en vue au sein de la communauté internationale et entretien des relations qui s'avèrent fort utiles lorsqu'il s'agit de former les coalitions nécessaires aussi bien au maintien de la paix qu'à son rétablissement. Le Canada n'a jamais été une puissance coloniale et n'a jamais eu de revendications territoriales ou d'intérêts à défendre dans les nombreuses régions où l'on a eu recours aux opérations de maintien de la paix. De plus, les pays qui peuvent «fournir un bataillon et subvenir à ses besoins à l'étranger» sont peu nombreux et ils sont encore moins nombreux à ne pas intimider les parties directement en cause dans le conflit. (10:24) Bref, le Canada dispose d'une véritable armée de métier et ne menace aucun autre état. Cette situation unique fait du Canada un intermédiaire idéal pour le maintien de la paix.

Avec les années, le Canada a élaboré un certain nombre de critères auxquels il souhaite assujettir sa participation aux opérations de maintien de la paix. Le Livre blanc de 1987 les a résumés comme suit :

- 1) le mandat est clair et réalisable;
- 2) les principaux antagonistes acceptent les conditions proposées pour la cessation des hostilités et la participation du Canada aux opérations;
- 3) les ententes peuvent vraisemblablement servir la cause de la paix et favoriser, à long terme, un règlement politique;
- 4) les effectifs de la force de maintien de la paix et la représentation des pays au sein de cette force lui permettent de jouer son rôle et ne sont pas préjudiciables aux relations entre le Canada et d'autres états;
- 5) la participation du Canada (ne) compromet (pas) le respect de ses autres engagements;
- 6) les participants ne relèvent que d'une seule autorité tangible pour soutenir l'opération et influencer sur les antagonistes; et
- 7) le contingent canadien dispose de fonds et d'un appui logistique suffisants<sup>1</sup>.

Bien que le Canada ait toujours préféré poursuivre les opérations de maintien de la paix sous les auspices des Nations unies, les différends entre les superpuissances au sein du Conseil de sécurité ont souvent nui à la prise de décisions et le Canada a donc également participé à des missions similaires en dehors du cadre des Nations unies.(16:9-10)

## Engagements actuels

On soulignait, dans le Livre blanc, la politique établie, en vertu de laquelle on peut mobiliser en tout temps 2 000 soldats pour des missions de maintien de la paix<sup>2</sup>. Le Canada participe actuellement à dix opérations de maintien de la paix :

- 1) l'Organisme des Nations unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine (ONUST);
- 2) le Groupe d'observateurs militaires des Nations unies en Inde et au Pakistan (UNMOGIP);
- 3) la Commission de l'armistice militaire du Commandement des Nations unies (CAMCNU);
- 4) la Force des Nations unies (chargée du maintien de la paix) à Chypre (FNUC);
- 5) la Force des Nations unies chargées d'observer le désengagement (FNUOD);
- 6) la Force multinationale et observateurs (FMO);
- 7) la Mission des bons offices des Nations unies en Afghanistan et au Pakistan (MBONUAP);
- 8) le Groupe d'observateurs militaires des Nations unies en Iran-Iraq (GOMNUII);

<sup>1</sup> *Défis et engagements : Une politique de défense pour le Canada*, ministère de la Défense nationale, op. cit., p. 24.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 25.

- 9) le Groupe d'assistance des Nations unies pour la période de transition (GANUPT), Namibie; et  
 10) le Programme d'entraînement à la reconnaissance des mines et au déminage au Pakistan (MACTP).

Le tableau 5 indique les effectifs autorisés de soldats canadiens pour chacune des forces de maintien de la paix, ainsi que le nombre total de soldats du contingent international participant à la force.

L'Organisme des Nations unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) a été créé en 1948 «pour faire observer le cessez-le-feu et veiller à la surveillance et au respect de l'Armistice général conclu entre Israël et l'Égypte, le Liban, la Jordanie et la Syrie»<sup>3</sup>. Il s'agit d'une opération complexe qui s'étend à divers points géographiques du Moyen-Orient.

TABLEAU 5

MISSIONS ACTUELLES DE MAINTIEN DE LA PAIX :  
 TOTAL DES EFFECTIFS CANADIENS ET DES AUTRES EFFECTIFS

Force	Effectifs canadiens autorisés	Total des effectifs militaires	Nombre de pays participants
ONUST	20	300	17
UNMOGIP (voir p. 143)	S.O.	S.O.	S.O.
CAMCNU	1	S.O.	S.O.
FNUC	575	2 127	7
FNUOD	227	1 335	4
FMO	139	2 700	11
MBONUAP	3	40	7
GOMNUII	16	S.O.	26
GANUPT	257	4 650	7
MACTP	12	S.O.	9
	1 250	11 252+	

Source : Ministère de la Défense nationale.

L'ONUST a son quartier général à Jérusalem; il compte quatre groupes d'observateurs et deux bureaux de liaison qui déploient des agents à des points d'observation désignés. Le Groupe d'observateurs du Liban oeuvre à la frontière israélo-libanaise et assure la liaison entre la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL) et les commandants des diverses factions armées actives à l'intérieur de la zone de responsabilité de la FINUL. Le Groupe d'observateurs de

<sup>3</sup>. Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères, *Rapport sur les relations du Canada avec les pays du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord*, juin 1985, p. 80.

Beyrouth patrouille la ville à l'ouest de la «ligne verte» qui sépare la ville musulmane de la ville chrétienne. Le Groupe d'observateurs du Golan patrouille les hauteurs du Golan. Le Groupe d'observateurs d'Égypte déploie des observateurs dans la péninsule du Sinaï. L'ONUST se distingue du fait qu'il a un mandat permanent, qu'il emploie des agents individuels agissant à titre d'observateurs et qu'il sert de précieux intermédiaire entre des États qui n'entretiennent pas de relations diplomatiques normales.

**Le Groupe d'observateurs militaires des Nations unies en Inde et au Pakistan (UNMOGIP)** a été formé en 1949 afin de surveiller le cessez-le-feu intervenu entre deux États du Cachemire. Le rôle du Canada se limite à déménager, deux fois par année, le quartier général de ces opérations entre Rawalpindi et Srinagar, à l'aide d'appareils Hercules CC-130. Il n'y a pas de troupes canadiennes au sein du Groupe.

**La Commission de l'armistice militaire du commandement des Nations unies (CAMCNU)** existe depuis l'armistice de Corée, en 1954. Elle patrouille la zone démilitarisée qui sépare la Corée du Nord et la Corée du Sud. L'attaché militaire du Canada à Séoul agit comme observateur canadien au sein de la Commission.

**La Force des Nations unies à Chypre (FNUC)** fut créée en 1964 afin d'éviter la reprise des hostilités entre les communautés cypristes grecque et turque à Chypre. En 1974, la situation a changé de façon radicale à la suite de l'intervention militaire de la Turquie, après une tentative de coup d'état des forces prônant le rattachement de Chypre à la Grèce. Près de 200 000 Cypristes grecs ont fui le nord (40 p. 100) de l'île, qui devait ensuite passer sous le contrôle des Cypristes turcs. Depuis, la FNUC patrouille la zone tampon appelée «ligne verte».

Depuis 1964, le Canada maintient le plus gros contingent au sein de la FNUC après celui de la Grande-Bretagne, qui compte près de 800 soldats. Le contingent canadien patrouille la partie de la zone tampon qui traverse la ville de Nicosie, soit la partie la plus étroite et probablement la plus dangereuse de l'île. Le 1<sup>er</sup> janvier 1988, la Suède a retiré tout son personnel militaire de la FNUC et au mois de mars, le Canada a pris la relève dans environ la moitié de la zone patrouillée par le contingent suédois, un peu à l'est de Nicosie.

**La Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD)** est née en 1974 afin de surveiller l'accord de désengagement entre Israël et la Syrie, signé en juillet de la même année. La Force patrouille une «zone de séparation», à la limite est des hauteurs du Golan occupées par Israël, qui fait toujours légalement partie de la Syrie, et son quartier-général se trouve à Damas. La zone s'étend sur 70 kilomètres et sa largeur varie de un à sept kilomètres. Le Canada a mis en place l'infrastructure de communications au moment de la création de la Force et s'occupe toujours de toutes les communications tactiques, y compris de l'équipement nécessaire.

**La Force multinationale et observateurs (FMO)** est chargée de surveiller l'application du Traité de paix israélo-égyptien de 1979. Elle patrouille une bande étroite de 20 à 40 kilomètres de large, à la limite est de la péninsule du Sinaï. Le Canada fournit un escadron d'hélicoptères qui aide à surveiller le respect du traité. Le 10<sup>e</sup> Groupement aérien tactique fournit quatre escadrons qui se relaient

tous les six mois. Sept Canadiens sont postés au quartier général de la FMO à El Gorah et le reste du contingent est chargé de missions de reconnaissance, de contrôle, de transport de personnel, de soutien logistique, de recherche et de sauvetage. La FMO accapare la plus grande part de l'équipement fourni par le Canada aux forces de maintien de la paix, soit huit hélicoptères CH-135 (en juin 1988), quoique le nombre exact dépend de l'escadron particulier du 10<sup>e</sup> GAT qui remplit l'engagement.

Le 28 avril 1988, le Canada a consenti à affecter des observateurs à la **Mission des bons offices des Nations unies en Afghanistan et au Pakistan (MBONUAP)**, qui a commencé, dès le 15 mai, à surveiller le retrait des quelque 115 000 soldats soviétiques qui étaient entrés en Afghanistan en décembre 1979. La MBONUAP a des quartiers généraux à Kabul et à Islamabad.

Le retrait, fondé sur une entente quadripartite signée par l'Afghanistan, le Pakistan, les États-Unis et l'Union soviétique, s'est terminé à la date prévue, soit le 15 février 1989. Chose très inusitée, sinon unique, dans les annales du maintien de la paix, les sept principaux groupes rebelles moudjahidin qui ont combattu l'occupation soviétique de l'Afghanistan ont unanimement rejeté l'entente. Les représentants canadiens ont reconnu que la force des Nations unies était trop petite et devait trop compter sur la collaboration des forces armées afghanes et pakistanaises pour organiser une surveillance complète et indépendante du retrait; mais le retrait s'est déroulé sans aucun incident sérieux. La participation canadienne reposait strictement sur des motifs d'ordre diplomatique et politique, à la suite de consultations à Washington et à Moscou et de pressions de la part du Secrétaire-général de l'O.N.U.

Les deux côtés ont porté des accusations d'infraction aux dispositions de non-intervention de l'entente. L'O.N.U. étudie présentement une proposition conjointe afghano-soviétique de surveiller ces dispositions de non-intervention avec les forces de maintien de la paix. On a donc demandé au Canada de fournir trois observateurs à la MBONUAP jusqu'en janvier 1990.

**Le Groupe d'observateurs militaires des Nations unies en Iran-Iraq (GOMNUII)** a été créé par le Conseil de sécurité immédiatement après l'annonce, faite le 8 août 1988 par le Secrétaire général de l'O.N.U., qu'il y aurait un cessez-le-feu le 20 août dans la guerre opposant depuis huit ans l'Iran et l'Iraq. Le Canada a envoyé un effectif de près de 500 spécialistes pour établir une infrastructure de communications et de soutien au profit des 350 hommes de la force d'observation, laquelle compte 15 Canadiens. Les observateurs sont chargés de surveiller la zone de cessez-le-feu le long des 1 200 kilomètres de la frontière irano-iraquienne.

Au début, on a éprouvé des difficultés à faire entrer les soldats de la paix en Iraq et surtout en Iran; par conséquent, les installations de communications n'étaient pas en place lorsque le cessez-le-feu est entré en vigueur<sup>4</sup>. Malgré la crainte que le cessez-le-feu ne dure pas, il n'y a pas eu d'infractions importantes. Le personnel de communications du Canada a été remplacé par le personnel civil

<sup>4</sup> Aileen McCabe, «UN Troops Tied in Red Tape», dans *The Ottawa Citizen*, 27 août 1988, p. B1.

de transmission de l'Organisation des services mobiles des Nations unies (UNFFO) et la plupart étaient revenus au Canada avant la fin du mois de décembre. Seize observateurs canadiens sont demeurés avec la force (dont le mandat original de six mois a été renouvelé), tandis que les pourparlers de paix se poursuivent.

**Le Groupe d'assistance des Nations unies pour la période de transition (GANUPT)**, Namibie, a été mis sur pied à la suite de l'entente du 22 décembre 1988 entre l'Angola, Cuba et la République sud-africaine, entente qui lie l'indépendance de la Namibie au retrait des forces cubaines de l'Angola. L'entente prévoyait que la Namibie (autrefois l'Afrique du Sud-Ouest) passerait sous l'administration de l'O.N.U. le 1<sup>er</sup> avril 1989 et que l'élection d'une assemblée constituante pourrait avoir lieu en novembre. La transition doit se faire sous la supervision et la direction de 4 650 soldats de la paix et de 1 880 policiers et administrateurs civils, ce qui en fait l'une des missions les plus importantes de l'histoire de l'O.N.U. La participation des Canadiens à la mission namibienne a débuté avec la présence du Canada au sein du Groupe de contact de cinq pays de l'Ouest qui a aidé à rédiger la résolution 435 du Conseil de sécurité de l'O.N.U., établissant le cadre de l'entente. Le GANUPT emploie 257 Canadiens au sein d'une unité de soutien logistique.

Le cessez-le-feu a pris fin presque aussitôt lorsque les guérilleros du *South West Africa People's Organization* (SWAPO) sont entrés en Namibie, depuis l'Angola, en violation de l'entente du mois de décembre<sup>5</sup>. La SWAPO n'avait pas signé l'entente, mais elle avait indiqué qu'elle respecterait les conditions du cessez-le-feu. Le déploiement du GANUPT a pris du retard à cause des discussions au sujet de la taille de la force et de son financement. Par conséquent, le GANUPT n'a pas été en mesure d'intervenir à temps pour éviter des affrontements qui ont fait 300 morts; cependant, il a accéléré le déploiement de sa force, opération qui s'est terminée le 10 mai. On a convenu d'un cessez-le-feu qui devrait entrer en vigueur le 3 mai et les troupes sud-africaines sont retournées à leurs bases au cours de la dernière semaine du mois de mai. Le processus de transition avait redémarré, mais le GANUPT semble toujours avoir du mal à imposer son autorité.

Un contingent canadien de douze personnes (trois femmes et neuf hommes) s'est joint le 20 mars 1989, au **Programme d'entraînement de l'ONU à la reconnaissance des mines et au déminage au Pakistan (MACTP)**. Les troupes soviétiques et afghanes ont posé des milliers de mines durant le long conflit de l'Afghanistan. Le programme dispose d'un mandat de quatre mois pour montrer aux réfugiés afghans, en majorité des femmes, à reconnaître et à désamorcer ces mines.

<sup>5</sup> Paul Koring, «SWAPO Broke Accord, Clark Acknowledges», dans *The Globe and Mail*, 7 avril 1989, p. A4.

## Engagements possibles

Le Canada affecte déjà du personnel à dix forces de maintien de la paix, mais il pourrait être pressenti pour s'occuper d'autres accord de paix ou cessez-le-feu. On a cru, par exemple, que le Canada pourrait jouer un rôle de maintien de la paix en Amérique centrale. Le Canada a offert maints conseils sur les modalités de contrôle, aussi bien aux pays du Groupe de Contadora qui ont tenté pendant des années de négocier un traité de paix régional, qu'aux cinq États d'Amérique centrale en cause. On a demandé au Canada, provisoirement, de faire partie d'un «groupe technique auxiliaire» avec la République fédérale d'Allemagne et l'Espagne, afin de concevoir un mécanisme de contrôle qui répondrait aux exigences de l'Accord Esquipulas, signé par les cinq pays d'Amérique centrale en août 1987. Les parties ont accepté un cessez-le-feu en août de 1988, mais depuis, ils l'ont enfreint de façon systématique. Les ministres des Affaires étrangères des cinq États d'Amérique centrale ont proposé un plan de maintien de la paix au Secrétaire général de l'O.N.U., le 31 mars 1989, lequel préconisait le recours à une force de 160 personnes pour surveiller un accord de paix régional, mais ce plan n'avait pas l'appui unanime et on a invité les ministres à reprendre l'exercice. De toute façon, avant que le Canada ne prenne une décision d'engager des troupes; il reste de nombreuses questions à résoudre concernant la force. Comme l'a souligné George Bell de l'Institut canadien des études stratégiques, même une force d'observateurs en Amérique centrale devrait être tenue de rendre des comptes à une autorité politique compétente comme l'O.N.U., capable de donner suite aux observations de la force en cas d'infractions.(10:16)

Le 5 avril 1989, les gouvernements du Viêt-nam, du Cambodge et du Laos ont invité le Canada, l'Inde et la Pologne à former une «commission internationale de contrôle et de surveillance» afin de surveiller le retrait des troupes vietnamiennes du Cambodge, qui devait se terminer en septembre 1989, et la cessation de l'aide étrangère aux groupes de résistance cambodgiens. Le Canada a répondu avec prudence en précisant que sa participation était liée à certaines conditions; notamment, la commission devait avoir l'appui de toutes les parties et un mandat clair assorti d'une durée de vie précise. Les expériences antérieures négatives des commissions de contrôle en Indochine, au cours des années 1950 et 1970, suscitent des inquiétudes bien compréhensibles au sein du gouvernement, même si les expériences plus récentes de certains députés et diplomates portent à croire que les conditions sont bien meilleures à l'heure actuelle<sup>6</sup>. Le Canada préférerait faire partie d'une force de l'O.N.U., mais l'O.N.U. ne reconnaît pas le gouvernement actuel de Phnom Penh.

Enfin, la possibilité que la guerre prenne fin dans le Sahara occidental s'est trouvée accrue lorsque les rebelles du Maroc et du Front Polisario ont donné leur accord de principe aux propositions de paix de l'O.N.U., le 30 juin 1988. La guerre avait éclaté en 1975 lorsque le Maroc avait annexé le Sahara occidental, une ancienne colonie espagnole. En 1976, les partisans du Front Polisario, avec l'appui de l'Algérie, ont proclamé la République arabe sahraouie démocratique. Les Nations unies proposent un cessez-le-feu, vraisemblablement sous la

<sup>6</sup> Ross Howard et Charlotte Montgomery, «Canadian monitoring of Cambodian pullout called vital to peace», dans *The Globe and Mail*, 18 mai 1989, p. A9.

surveillance d'une force de maintien de la paix, qui serait suivi d'un référendum sur l'autodétermination du territoire.

## Avantages

Le général Manson a déclaré au Comité : « il est certain que nous nous réjouissons de la chance que nous avons d'envoyer nos militaires aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies ». Il a expliqué ensuite que les opérations de maintien de la paix permettent de donner :

une formation qu'il serait difficile d'assurer dans un décor artificiel...ces jeunes officiers sont de temps à autres dans des situations très difficiles, placés qu'ils sont entre deux camps, où l'initiative et les qualités humaines sont extrêmement importantes.(1:36)

Le major-général Evraire a insisté sur la valeur des opérations de maintien de la paix, en particulier pour les jeunes recrues, même si ces opérations se limitent à l'observation et à la surveillance.(16:2) Il a également mentionné que ces opérations privilégient la cohésion des unités et le travail d'équipe et il a souligné que les soldats canadiens reviennent au Canada avec une meilleure compréhension de la situation mondiale. La situation est particulièrement intéressante dans le cas de la FNUC, car l'armée déploie des unités complètes à Chypre, ce qui permet aux officiers qui commandent ces unités de diriger un peloton, une compagnie ou un bataillon et d'exercer un grand nombre d'importantes fonctions qui relèvent d'un officier.(16:27) En bref, le maintien de la paix «apporte beaucoup à un soldat, tant sur le plan professionnel que sur le plan personnel».(16:28)

## Réservistes

On a fait un effort concerté afin d'accroître le nombre de réservistes qui prennent part aux opérations de maintien de la paix, même si ce nombre demeure relativement modeste. Au 15 juin 1989, on comptait 100 postes autorisés de réservistes au sein du contingent canadien de la FNUC, et tous ces postes étaient comblés. Parallèlement, les contingents canadiens de la FNUOD et du GANUPT occupés sur 23 postes autorisés. L'UNIIMOG comptait 35 réservistes sur le terrain. L'absence d'une loi pour garantir aux réservistes leurs emplois civils à leur retour d'outre-mer, fait obstacle à l'augmentation du nombre de réservistes. Si bien des postes autorisés de réservistes ne sont pas comblés, c'est surtout parce que les réservistes ne sont pas certains de trouver un emploi en rentrant chez eux.(16:23) En outre, une formation prolongée s'ajoute souvent aux six mois de congé autorisé pour service militaire que les réservistes doivent prendre habituellement pour participer aux opérations de maintien de la paix.(16:23) Cette formation est importante car le maintien de la paix peut impliquer des situations politiques délicates qui exigent souvent certaines connaissances de la diplomatie en plus de l'expérience militaire. De plus, les contingents canadiens qui participent aux missions de maintien de la paix des Nations unies ne sont pas tous

traités de la même façon, puisque la FNUC est «financée par l'État» par le quartier général de la Défense nationale, tandis que pour d'autres contingents comme la FNUOD, il appartient aux commandements individuels de trouver le financement nécessaire pour combler les postes autorisés. Une telle situation grève encore plus les budgets prévus pour les réservistes au sein des commandements les plus touchés, comme le Commandement de la Force mobile, et ce fardeau financier ne peut qu'augmenter si on insiste davantage pour déployer un plus grand nombre de réservistes dans les opérations de maintien de la paix. Il s'agit là d'une anomalie qu'il faut absolument corriger.

Étant donnée l'importance que le Gouvernement et le peuple du Canada accordent au maintien de la paix, le Comité propose que le ministère de la Défense nationale forme un groupe de travail chargé d'étudier des façons de favoriser la participation accrue des réservistes aux opérations de maintien de la paix. Ce groupe de travail devrait notamment se pencher sur les questions suivantes : 1) la possibilité ou l'opportunité de garantir explicitement aux réservistes qui prennent part aux opérations de maintien de la paix, que cette participation ou la formation supplémentaire qu'elle peut exiger, ne mettra en danger ni leur carrière, ni leurs avantages sociaux; et 2) la possibilité que l'État finance tous les contingents canadiens qui prennent part à des missions de maintien de la paix, afin de garantir que tous les postes de réservistes soient comblés.

## Chypre

Le Comité se préoccupe de façon particulière de la durée et de l'importance de l'engagement du Canada à Chypre. Le Canada maintient des troupes à Chypre, à un coût très élevé, depuis près d'un cinquième de sa propre existence comme nation indépendante. Même si le Canada prend part à des missions depuis beaucoup plus longtemps (à l'ONUST depuis 1954 et à l'UNMOGIP depuis 1949), il y affecte assez peu de personnel par comparaison. La FNUC semble en voie de devenir un engagement permanent, ce que le sous-ministre adjoint aux Affaires extérieures, Fred Bild, a semblé confirmer dans les observations qu'il a faites devant le Comité, lorsqu'il a admis que l'absence de progrès, sur le plan politique, en vue d'apporter des solutions permanentes aux conflits, était déplorable, mais que le retrait des forces en présence aurait des conséquences encore plus néfastes.(16:27) Il a ajouté «en attendant que quelqu'un trouve une solution acceptable...nous n'avons pas le choix».(16:21)

On remarque les signes d'un intérêt renouvelé en faveur d'un règlement politique à Chypre. Le Canada devrait tout tenter pour encourager un tel règlement, aussi bien que favoriser un rapprochement entre la Grèce et la Turquie. En juin 1989, à la demande du Canada, le Conseil de sécurité des Nations unies a invité les parties à redoubler d'efforts afin de trouver une solution politique. Le Conseil a fait remarquer qu'en vingt-cinq ans, les parties opposées n'avaient accompli aucun progrès notable et il a invité fortement les deux côtés à faire preuve d'un maximum de souplesse afin d'en arriver à un rapprochement.

Les résultats obtenus par le passé devraient nous laisser sceptiques quant aux progrès possibles de pourparlers entre les communautés chypriotes grecque et turque. Rien ne nous porte à croire que les plus récents échanges de pourparlers aient des chances d'aboutir à un règlement. Le Comité est fort conscient des frustrations ressenties par les Canadiens lorsqu'ils constatent que ces vingt-cinq années de maintien de la paix n'ont pas permis de rapprocher davantage les deux côtés.

Mais, comme pour toute forme d'assurance, il importe de comparer le coût de la contribution du Canada au coût d'un retrait des forces canadiennes — qui occupent la zone la plus délicate et peut-être la plus explosive qui parcourt la ville divisée de Nicosie — et d'une guerre civile sur l'île et possiblement d'une reprise des hostilités entre la Grèce et la Turquie.

On peut prétendre que la contribution la plus importante du Canada à l'OTAN, celle qu'il est le plus en mesure d'offrir, c'est bien de sauvegarder la paix à Chypre et de prévenir ainsi toute explosion de violence entre pays alliés, sur le flanc sud de l'OTAN.

Si l'on parvient à une véritable détente avec l'U.R.S.S., il sera peut-être possible de songer alors à un retrait complet. Si on ne craignait pas que l'U.R.S.S. puisse exploiter les tensions et même les conflits existant dans le sud-est méditerranéen, on pourrait envisager le retrait des forces canadiennes de Chypre. Dans une telle situation, l'incitation à trouver un compromis serait peut-être plus forte qu'elle ne l'est maintenant, car les deux côtés seraient conscients du fait que l'importance stratégique de Chypre s'en trouverait amoindrie.

Il se peut fort bien que la plus grande menace qui pèse sur le maintien de la FNUC continue de résider dans l'état incertain des finances<sup>7</sup>. Pour chaque période additionnelle de six mois, le coût du financement de la force atteint près de 46 millions de dollars. Les pays qui affectent des troupes à l'opération assument 70 p. 100 de ce coût sous forme de solde, d'indemnités et d'autres dépenses. Les coûts directs pour l'O.N.U. atteignent, en moyenne, 13 millions de dollars pour six mois, mais les contributions volontaires ne dépassent habituellement pas 3 millions de dollars. À la fin du mois de février 1989, le déficit s'élevait donc à 167 millions de dollars et l'O.N.U. ne pouvait répondre qu'aux demandes de paiement présentées jusqu'en juin 1980 par les pays fournissant des troupes.

Le 24 mai 1989, le Canada et d'autres pays fournissant des troupes ont écrit au Secrétaire général Javier Perez de Cuellar, afin de prier les Nations unies de cotiser tous les membres de l'O.N.U. au lieu de s'en remettre aux contributions volontaires. Bien des nations, y compris l'Union soviétique et la France, tout en refusé de verser quelque contribution volontaire à la FNUC. En effet, seulement le quart des pays membres ont fait de telles contributions. Malheureusement, il ne

<sup>7</sup> Robert Mitchell, «Peacekeeping and Peacemaking in Cyprus», dans Background Paper No. 23, Institut Canadien pour la paix et la sécurité internationales, octobre 1988, p. 7. La partie suivante s'inspire, en grande partie, des observations du colonel Mitchell ainsi que de l'article «Levy on all UN members urged to cover costs of Cyprus troops», dans The Globe and Mail, 25 mai 1989.

semble pas y avoir de véritable consensus au sein du Conseil de sécurité pour passer du financement volontaire de la FNUC au financement par cotisation obligatoire<sup>8</sup>.

Il est à souhaiter, en cette période où les tensions entre l'Est et l'Ouest sont grandement réduites et où l'Union soviétique affirme maintenant s'intéresser au concept et à l'exercice du maintien de la paix, que l'on parviendra à garantir que la FNUC soit financée grâce aux cotisations régulières de tous les pays membres de l'O.N.U.

## **Le maintien de la paix dans l'avenir**

Le gouvernement a pour politique de fournir jusqu'à 2 000 soldats pour le maintien de la paix sur le plan international. Compte tenu du nombre de soldats affectés à l'heure actuelle, on ne dispose présentement que d'un peu plus de 750 soldats pour répondre à d'autres engagements. Qui plus est, les troupes qui participent aux opérations actuelles de maintien de la paix ont toutes une double affectation, ce qui ne peut, de l'avis du brigadier général Yost, que compliquer les choses pour les unités qui restent au Canada privées de leurs membres partis en mission.(11:15) Le major-général Evraire a expliqué que : «la grande majorité des effectifs des Forces canadiennes affectés à des opérations de maintien de la paix à l'étranger sont spécialisés en logistique, en entretien et en communications et que les Forces canadiennes comptent déjà fort peu de ces spécialistes dans leurs rangs». Le général a ajouté le commentaire suivant :

La nécessité de remplacer ces spécialistes tous les six mois pendant une période prolongée, alors que leur nombre est déjà si restreint, impose d'énormes contraintes aux Forces canadiennes. Les difficultés des unités basées au Canada, qui sont privées des services de leurs spécialistes, ont atteint des proportions critiques, au point où le système de soutien en place ici est perturbé et où les effectifs restés en poste doivent supporter un fardeau énorme. S'il est possible d'affecter un nombre relativement important de spécialistes en logistique, en entretien et en communications à des opérations de courte durée, il se trouve par contre que tout engagement prolongé nécessitant une rotation de personnel, compromet gravement la capacité des unités de soutien de maintenir les éléments opérationnels des forces au Canada.(16:12)

Le ministère de la Défense nationale a récemment commandé une étude interne afin d'examiner diverses façons, pour les soldats de la paix du Canada, d'utiliser à l'avenir leurs compétences avec le maximum d'efficacité. Cette étude n'est pas terminée, mais selon les communiqués de presse, on se penche sur les solutions suivantes : 1) insister sur la mise au point de technologies nouvelles, comme la télédétection et la vision à l'infrarouge, pour réduire le risque; 2) insister sur la formation, dans d'autres pays, de soldats de la paix; 3) aider à former une brigade internationale permanente que l'on pourrait rassembler rapidement afin de protéger une ligne de cessez-le-feu, d'établir un système de

<sup>8</sup> Il faut remarquer que même si la plupart des pays de l'OTAN contribuent à la FNUC, quelques-uns — en particulier, la France, les Pays Bas, le Portugal et la Turquie — ne le font pas.

communications et qui se retirerait dès l'établissement d'une force permanente de l'O.N.U.; et 4) restructurer les forces afin de constituer une «armée de maintien de la paix»<sup>9</sup>.

Le Comité est très conscient des avantages particuliers que présentent, pour les forces armées, les opérations de maintien de la paix, en matière de formation, de leadership et d'esprit de corps. Le Canada peut s'enorgueillir de l'excellent travail accompli par ses soldats au profit d'une cause éminemment juste. Le Comité appuie la poursuite des activités de maintien de la paix par les Forces canadiennes, pour des considérations d'ordre militaire aussi bien que pour des motifs d'ordre diplomatique et politique. Il est également évident que la capacité et l'expertise du Canada en matière de télécommunications s'avèrent déjà des atouts importants dans les missions de maintien de la paix et vont conserver toute leur importance dans l'avenir. Il est clair que cela peut aussi jouer à l'avantage du Canada.

Le Comité est d'avis que les exigences des opérations futures de maintien de la paix et la contribution du Canada à ces opérations méritent qu'on les étudie plus à fond. Par conséquent :

**Le Comité recommande que, dans un proche avenir, un comité sénatorial étudie les diverses activités de maintien de la paix auxquelles participe le Canada et examine le rôle des Nations unies dans le maintien de la paix. Il devra étudier de près : i) le financement des opérations de maintien de la paix; ii) l'utilisation des réservistes pour le maintien de la paix; et iii) les choix qui s'offrent au Canada dans le domaine du maintien de la paix, en particulier les manières d'adapter ces choix à une nouvelle structure des forces armées du Canada.**

---

<sup>9</sup> «Canada's role in keeping world peace is now likely to change», dans The Financial Post, 31 juillet 1989.

# L'ÉQUIPEMENT ET LE FINANCEMENT DES FORCES TERRESTRES

---

### Le rôle détermine la structure

La structure de toute force armée dépend des tâches qui lui sont confiées. Inversement, ces tâches devraient logiquement découler de la menace ou des menaces telles qu'elles sont perçues par le gouvernement en place. Par conséquent, bien que la structure détermine les besoins de la force armée en matière d'équipement et de personnel, son organisation devrait avoir pour fondement les tâches et les engagements de la force. Ce thème revient souvent dans le présent rapport. En outre, notre Comité a souligné à plusieurs reprises la nécessité pour le ministère de la Défense nationale de profiter du changement de la situation stratégique pour réévaluer les tâches confiées aux forces terrestres du Canada.

On peut penser, et à juste titre selon le Comité, qu'en raison de l'incertitude causée par les réductions budgétaires proposées dans le Livre blanc, la conjoncture a suffisamment changé pour que l'on porte un regard nouveau sur la situation stratégique en général et sur les besoins du Canada en matière de défense. En tout cas, ces incertitudes auraient été inévitables en raison de l'ampleur des réformes déclenchées par les forces réformistes en Union soviétique. Le Comité estime qu'en ces nouvelles circonstances, le gouvernement devrait faire preuve de prudence en prenant de nouveaux engagements en matière de finances ou d'équipement, et devrait au contraire profiter de la période de transition pour examiner ses options et envisager de nouveaux rôles plus conformes aux nouvelles réalités.

### La structure détermine les besoins

Pour s'acquitter convenablement de leurs tâches, les forces terrestres dépendent autant de la technologie et de l'équipement que les forces aériennes et maritimes. Sans matériel adéquat et en quantité suffisante, des fusils aux ordinateurs, les forces terrestres ne sont d'aucune utilité militaire. La quantité de matériel détermine aussi bien la capacité opérationnelle des forces terrestres que celle des autres forces. Cependant, il existe d'importantes différences entre les forces terrestres et les forces aériennes et maritimes en ce qui concerne le processus d'acquisition du matériel. Le colonel S. McCormack, directeur,

## Obtention et approvisionnement, (matériel terrestre) du ministère de la Défense nationale, explique :

Les avions et bateaux sont habituellement livrés avec tous leurs systèmes d'armement. Ainsi, un navire de guerre comporte habituellement des armes, une centrale électrique, un système de communication, le matériel électronique de guerre, le système de logistique, les dispositifs de surveillance et toutes les autres composantes qui en font une unité de combat autonome.

Pour l'armée de terre, il est rare que nous nous procurions d'un seul coup tout l'équipement requis pour l'ensemble d'une brigade, d'un bataillon, d'une compagnie ou même d'un peloton. Nous établissons d'abord des besoins très précis et nous procédons ensuite aux achats requis.

...Une autre caractéristique générale de l'approvisionnement de l'armée de terre est que les quantités d'articles que nous achetons dépendent de la structure et de la taille de l'unité visée. Ainsi, si chaque soldat a besoin d'un fusil, le nombre de ceux-ci qui doivent être achetés dépend du nombre de soldats par section, du nombre de sections ... et ainsi de suite.(19:19)

Le colonel McCormack a énoncé quatre raisons qui justifient cette approche fragmentée : premièrement, la disponibilité du financement pourrait limiter les délais d'approvisionnement; deuxièmement, la technologie adéquate pourrait ne pas exister pour tous les articles en même temps; troisièmement, tous les besoins ne sont pas définis en même temps; et enfin, tout le matériel ne s'use pas en même temps. Alors que ces problèmes concernent l'approvisionnement des forces aériennes et maritimes, celui des forces terrestres permet une plus grande souplesse.

Mais, cette souplesse désavantage considérablement les forces terrestres parce que leurs projets, d'envergure relativement restreinte, et qui, à titre individuel, ne rendraient pas la force totalement inefficace, sont vulnérables aux coupures budgétaires.(19:19) Pour réduire au minimum les problèmes que les forces terrestres ont connu dans le passé à l'égard du maintien des programmes d'équipement, le Commandement de la Force mobile a toujours souligné que ses forces ne constituent pas moins une entité que les forces aériennes et maritimes. Le brigadier général Phil Spencer, alors directeur général, Doctrine et Opérations terrestres, a écrit dans *Aerospace & Defence Technology* :

[TRADUCTION] Nous avons une vision d'ensemble de nos besoins en matériel...le programme d'acquisition de matériel pour l'armée devrait apparaître comme une série de projets en étroite corrélation, soigneusement équilibrés, et avec des priorités clairement définies.

Nous visons une capacité opérationnelle totale des unités, et pas seulement une série de projets isolés et sans rapports entre eux<sup>1</sup>.

Par conséquent, la première priorité de la Force mobile est d'assurer la création de structures viables sur le plan opérationnel, afin de prévenir les menaces éventuelles. Ensuite, les structures dictent la quantité et les types de

<sup>1</sup> Tony Keene, «Army 2002 : Tomorrow's Land Forces», *Aerospace & Defence Technology*, vol. 12 n° 3 (mai/juin 1988), p.9.

matériel dont on aura besoin et que l'on pourra acquérir au fur et à mesure que le personnel et l'équipement seront disponibles pendant la période de planification de quinze années prévue dans le Livre blanc. Les témoins qui ont comparu devant le Comité ont admis que les structures de l'Armée 2002 étaient logiques compte tenu des contraintes prévues en matière de personnel et de financement.(22:17) Le budget 1989-1990 a encore accentué ces contraintes. Par conséquent, les forces terrestres devraient réévaluer leurs structures et redéfinir leurs besoins en équipement. Malheureusement, telle ne semble pas être la méthode adoptée. Au contraire, peu après l'annonce des coupures budgétaires, on a dressé les listes des annulations, des reports et des réductions de matériel, sans accorder la moindre attention aux nouvelles structures.

## Le programme d'acquisition de matériel des Forces terrestres

D'après les prévisions, le programme d'acquisition de matériel de l'Armée 2002 coûterait 18,1 milliards en dollars constants de 1987-1988, sur une période de quinze ans. Cette somme couvrirait plus de 130 projets, dont 30 grands projets de l'État (c'est-à-dire des projets dont l'enveloppe dépasse 100 millions \$). Une grande partie des coûts de ces programmes sera consacrée à des éléments secondaires qui permettront aux Forces canadiennes d'utiliser le matériel de façon efficace au Canada. Ces éléments sont, entre autres, les pièces de rechange, les manuels et le personnel d'instruction, les munitions, les mesures de préparation industrielle, et les infrastructures. Par exemple, dans le récent accord relatif aux autoneiges BV-206, les véhicules proprement dits ne représentent que 57 p. 100 du coût total du projet.

Suite aux restrictions budgétaires, des projets d'une valeur de 6,3 milliards \$ ont été annulés, et d'autres totalisant 6,8 milliards \$ ont été réduits et mis en veilleuse pour une durée indéterminée. Beaucoup d'autres ont été reportés.(1989:3:8)

La première priorité du Commandement de la Force mobile en matière d'acquisition d'équipements principaux était le remplacement des Leopard C1 par un nouveau parc de **chars de combat principaux**. Le chiffre que l'on a le plus souvent avancé pour ce parc était de 250 chars, ce qui porterait le coût total du programme entre 2,5 et 3 milliards \$<sup>2</sup>. Les Leopard C1 devaient être maintenus et utilisés pour la reconnaissance intensive ou pour l'entraînement. Après les coupures budgétaires, le projet visant à assigner un nouveau rôle aux Leopard a été annulé, et le nouveau projet d'acquisition de chars de combat principaux a été reporté et son envergure réduite afin que ces véhicules ne remplacent que les chars actuellement basés en Europe<sup>3</sup>. Par conséquent, le régiment blindé du 5 GBC

<sup>2</sup> Sharon Hobson, «Gearing up for tank warfare will cost Ottawa \$3 billion», *The Financial Post*, le 9 mai 1988, p.42.

<sup>3</sup> L'unique régiment blindé en Europe dispose de 77 chars. Afin de maintenir ce parc, il en faut d'autres pour les réserves logistiques et opérationnelles en Europe, ainsi que pour l'entraînement au Canada relatif aux manoeuvres d'équipage, à la conduite, et à l'entretien. Au total, il faudrait près de 114 chars, soit le nombre de Leopard actuellement disponibles.

aurait à se déployer en Europe dans un avenir rapproché avec des chars d'entraînement Cougar au lieu des chars de combat principaux.

La seconde priorité était un parc de **véhicules blindés légers** qui s'ajouteraient aux véhicules blindés de transport des troupes (VTT) M-113 et aux véhicules blindés polyvalents (VBP) Grizzly. La structure de l'Armée 2002 fait appel à environ 4 000 véhicules d'infanterie, dont 3 350 gros porteurs tels que les M-113 et les Grizzly, et 400 à 600 véhicules utilitaires blindés légers, surtout des jeeps blindées. On acquerrait d'abord les gros porteurs, en améliorant les 1 600 véhicules blindés de transport des troupes que la Force mobile possède actuellement, par l'installation de réservoirs auxiliaires externes, d'un système extincteur d'incendie pour les compartiments de l'équipage et du moteur, ainsi que de demi-jupes blindées supplémentaires. Quant aux 1 700 nouveaux véhicules blindés légers, le Commandement de la Force mobile préfère un «taxi de champ de bataille» (c'est-à-dire un véhicule utilisé exclusivement pour le transport) aux véhicules de combat de l'infanterie qui sont bivalents et coûteux. L'amélioration des M-113, ainsi que l'acquisition des 1 700 véhicules blindés légers et des 400 à 600 véhicules utilitaires blindés légers devait coûter entre 3 et 4 milliards \$, ce qui en ferait le plus grand projet militaire jamais entrepris au Canada.

Suite aux restrictions budgétaires, l'armée ne pourra probablement plus acquérir que moins de 4 000 véhicules blindés légers. Le remplacement des M-113 en Europe a été ramené aux besoins du 4 GMBC, puis reporté, tandis que les projets d'acquisition de 221 véhicules blindés légers chenillés et à roues pour la Milice ont été reportés en 1990-1991. Une fois de plus, le 5 GBC aurait à se déployer en Europe sans véhicules blindés légers chenillés modernes.

La troisième priorité était le **Système tactique de commandement, de contrôle et de communications (STCCC)**. Ce programme devait créer un système perfectionné de distribution et de traitement des informations, en trois phases : 1) l'acquisition de 15 000 radios et d'équipements connexes; 2) la mise en place messages et des données au niveau du quartier général de la brigade et au-delà; et 3) l'automatisation du traitement des données et l'introduction de l'ordinateur grandement besoin du STCCC, car le système actuel de radio et de traitement des messages date des années 1950. Étant donné que les générations actuelles de matériels et de logiciels tombent très vite en désuétude, le nouveau système devait être modulaire pour permettre des améliorations ultérieures. Le STCCC était censé coûter près de 2,3 milliards \$, et les contrats devaient être attribués entre le milieu et la fin des années 1990. Cependant, à la suite des coupures budgétaires, équipement radio entièrement capable de servir en situation de combat. La seconde et la troisième phases du projet ont été annulées, ce qui laisse la structure divisionnaire sans matériel moderne de communications de secteur à une époque où la dimension électronique de la guerre devient de plus en plus importante (voir chapitre III).

Le Commandement de la Force mobile a soutenu que la structure de la force déterminait ses besoins en matériel; ainsi, les chars et les véhicules blindés légers constituaient la première des priorités parce que la structure et les capacités de la

force blindée et de l'infanterie imposeraient, dans une certaine mesure, d'autres choix d'équipements<sup>4</sup>. Il convient de souligner que l'appui-feu direct, le transport, ainsi que le commandement et le contrôle, qui font partie des priorités évoquées plus haut, demeureront des exigences primordiales pour toute structure envisagée pour les forces terrestres, y compris les options décrites au chapitre VI. Toutefois, compte tenu du budget 1989-1990, des structures ont été modifiées alors que les programmes «prioritaires» d'acquisition de matériel ont été considérablement réduits, encore que de façon désordonnée. Les rapports entre les structures et le matériel ne sont plus clairs.

**Le Comité recommande que le ministère de la Défense nationale rétablisse un rapport clair entre les engagements, la structure et le matériel afin de s'assurer que les Forces terrestres canadiennes soient convenablement équipées pour s'acquitter des missions qui leur sont confiées.**

Pour illustrer la nature et la complexité de l'équipement des forces terrestres, nous allons décrire plus en détail un certain nombre de programmes d'acquisition de matériel, actuels et futurs, qui ont fait l'objet de discussions devant le Comité et en public. L'accent sera mis sur les systèmes de combat, et nous les présenterons dans l'ordre suivant : a) les projets en cours, pour lesquels un accord formel a été conclu entre le ministère de la Défense nationale et un fournisseur; b) les projets qui en sont au stade de la planification ou de la réalisation immédiates au ministère de la Défense nationale; c) d'autres secteurs où un besoin a été identifié, mais où aucune solution n'est prévue à court terme.

Indépendamment des modifications apportées à la structure des forces terrestres, la plupart des projets décrits dans les sections suivantes seraient nécessaires au maintien d'une force de combat efficace en toutes circonstances.

#### a) Projets en cours

Le plus grand projet d'équipement en cours à l'heure actuelle est la **défense antiaérienne à basse altitude (DABA)**. Ce projet, d'un montant de 1,1 milliard \$, avait pour but de fournir au Commandement de la Force mobile : 36 systèmes de lance-missiles antichar pour la défense antiaérienne (ADATS), montés par groupes de quatre sur les véhicules blindés de transport de troupes M113; 20 canons antiaériens doubles de 35 mm; et 10 radars de contrôle de tir Skyguard. La DABA équipera quatre batteries de défense antiaérienne, trois en Europe et une basée au Canada en vue de son déploiement en Europe. Les livraisons ont débuté en octobre 1988 et sont censées se terminer au printemps 1992.

Dans le cadre du **Projet de remplacement des armes portatives**, 79 935 fusils C7, 1 568 carabines C8 et 6 750 mitrailleuses légères sont en cours de livraison. Les C7 et C8 sont des variantes du fusil américain M16A2 et sont fabriqués sous licence au Canada en ce moment. Ces armes individuelles seront utilisées par l'infanterie régulière et par les équipages des véhicules. Les C9, qui étaient

<sup>4</sup> «Canada's Army: An Interview with the Commander», *Aerospace & Defence Technology*, mai-juin 1988, p. 23.

fabriqués en Belgique, joueront le rôle d'appui rapproché aux sections d'infanterie. Les livraisons prendront fin en 1993.

D'autres livraisons sont en cours; ce sont, entre autres, des **dispositifs et des lunettes d'observation nocturne** pour la guerre de nuit, ainsi que des **systèmes d'alignement et de commande des pièces d'artillerie** pour les Leopard C1. Les dépôts américains et canadiens perfectionnent actuellement les **obusiers automoteurs M109** selon les normes du M109A3. Récemment, des ordinateurs d'artillerie portatifs ont été achetés pour améliorer la précision et la conduite de tir de l'artillerie. Des **véhicules blindés du génie** et des **charrues de déminage** sont en cours de livraison aux Forces canadiennes; ces machines serviront à améliorer l'appui du génie au combat.

Au cours des dernières années, de gros efforts ont été faits pour améliorer le parc de **véhicules logistiques**. Deux grands projets de l'État, achevés en 1984 et en 1986, y ont été consacrés: le premier, d'une valeur de 308 millions \$, vise l'acquisition de 2 750 véhicules logistiques moyens sur roues (VLMR), en l'occurrence, des camions M35 américains de 2,5 tonnes (charge utile des véhicules tous terrains); le second, d'une enveloppe de 130 millions \$, concerne la fourniture de 2 500 jeeps Iltis ouest-allemandes.

Deux contrats ont été conclus récemment. L'un vaut 260 millions \$ et vise l'achat de 1 122 véhicules logistiques lourds sur roues (VLLR) de 7 à 9 tonnes pour remplacer le parc actuel qui est constitué de véhicules de 5 tonnes; les livraisons ont commencé en avril 1989. L'autre vaut 420 millions \$ et porte sur l'acquisition de 820 autoneiges BV-206. Ces derniers sont en plastique, sont munis de chenilles en caoutchouc, et peuvent transporter 16 soldats chacun. À cause des restrictions budgétaires, le nombre de ces véhicules a été réduit à 400 environ et déjà de 91 BV-206 classiques; mais quelques nouveaux véhicules seront transformés en véhicules de transport d'armes, en ambulances, et en postes de commandement qui faciliteront les opérations du Commandement de la Force mobile dans l'Arctique.

En ce moment, deux projets visent l'amélioration de la **capacité de lutte anti-blindés**: le premier coûte 19,2 millions \$ et concerne la production sous licence des tourelles norvégiennes TOW pour 64 véhicules blindés de transport de troupes M-113, et le second est un accord avec la France pour la coproduction de systèmes de missiles antichar de courte portée Eryx. Les tourelles TOW permettront aux tireurs de travailler sous la protection d'un blindage et non à découvert. Récemment, les TOW du Commandement de la Force mobile ont été améliorés grâce à l'installation de viseurs thermoscopiques pour les combats de nuit et pour une meilleure conduite de tir. Le projet Eryx, qui coûte 220 millions \$ et porte sur la fourniture de 350 à 400 lance-missiles et de 15 000 missiles, a été suspendu. Étant donné que le Ministère de la Défense nationale n'a pas les moyens d'acquérir les 800 lance-missiles Eryx dont il a vraiment besoin, il a été de manière à lui permettre de tirer de plus grosses roquettes et à alléger son tube budgétaires.

## b) Projets futurs

Les **véhicules de soutien légers** de 5/4 tonne, qui transportent actuellement de 60 à 70 p. cent des systèmes de commandement, de contrôle et de communications, sont atteints par la rouille et ont besoin d'être remplacés. Entre 1991 et 1995, près de 5 000 véhicules de ce type seront achetés pour un montant de plus de 500 millions \$.

Malgré l'existence des programmes visant à améliorer le système de missiles antichar de longue portée TOW et à acquérir l'Eryx, le Commandement de la Force mobile n'a toujours pas de système d'**arme antichar de portée moyenne** (600 à 2 000 m). Un projet qui avait pour objectif de combler cette lacune après 1995 a été annulé; par conséquent, le rôle de ce système devra être joué par les TOW et les chars de combat.

L'Armée 2002 aura besoin d'une quantité considérable de nouveaux équipements et d'installations de formation. Compte tenu de l'importance accrue de la Milice, l'instruction ne peut plus être aussi centralisée qu'en ce moment; mais le Commandement de la Force mobile ne peut pas non plus se permettre de fournir à toutes les unités l'ensemble des équipements et des infrastructures de formation. À cause des réductions budgétaires 1989-1990, le Ministère de la Défense nationale a l'intention d'acquérir plus de matériel de formation que prévu dans le programme de l'Armée 2002. On pense à des **simulateurs** perfectionnés, non seulement pour apprendre aux soldats le maniement des gros systèmes, mais aussi pour simuler les conditions de combat sans gaspiller des munitions chargées. L'un de ces systèmes est le MILES qui simule le combat en utilisant des lasers montés sur les armes, et des récepteurs laser sur l'équipement et les soldats.

Tout en se procurant du matériel de formation, le Commandement de la Force mobile est en train de mettre sur pied de nouvelles **bases d'instruction**; par exemple, les quatre centres de formation et de soutien de la Milice, dotés de l'équipement complet des groupements tactiques en vue de l'entraînement interarmes. L'un de ces centres est en service, mais les trois autres sont en veilleuse. Un autre centre formera les soldats pour les opérations dans l'Arctique. Selon des études préliminaires, la région de Nanisivik-Arctic Bay dans la terre de Baffin est l'un des sites envisagés<sup>5</sup>.

D'autres projets visent la mise au point de nouveaux types de **munitions** pour les forces terrestres. Le premier porte sur la conception d'un type de munition plus résistante aux détonateurs externes comme le feu ou le choc, afin de réduire le risque d'explosions secondaires dans les chars ou dans les véhicules de transport. L'autre porte sur la possibilité d'ajouter des mécanismes de guidage de précision aux projectiles d'artillerie, afin de les orienter en vol; de tels mécanismes devraient être en mesure de résister à des puissances de tir considérables. Ces projets sont également en veilleuse. Le Canada participe en outre à un projet conjoint de l'OTAN visant la mise au point d'un système de guidage de précision semblable pour des munitions de 155 mm.

<sup>5</sup> Ministère de la Défense nationale, *Le point sur les questions de Défense 1988-1989*, (Ottawa : Approvisionnements et Services, 1988), p.14.

Enfin, le Commandement de la Force mobile a besoin de nouveaux **hélicoptères d'appui** pour remplacer l'hélicoptère d'observation léger CH-136 Kiowa et l'hélicoptère utilitaire de transport tactique CH-135 Twin Huey. Du point de vue technique, ces projets relèvent du Commandement aérien; mais puisque le Commandement de la Force mobile est responsable du contrôle opérationnel de tels hélicoptères affectés au 10 GAT, il est étroitement concerné par le choix. Les hélicoptères MBB et Bell sont les principaux concurrents potentiels pour le projet de 670 millions \$ portant sur l'acquisition de 50 à 70 hélicoptères d'observation légers. Les hélicoptères seront équipés de systèmes électroniques complets, notamment des viseurs de nuit et des viseurs montés sur mât, et pourraient avoir des points d'attache démontables pour les armes de bord.

### c) Autres besoins en matériel

Les **hélicoptères d'assaut** représentent le besoin dont on a le plus souvent débattu devant le Comité et qui ne trouve pas encore de solution. Ce sont des appareils optimisés comme plate-formes d'armes, surtout pour l'artillerie antichar. Ils sont extrêmement agiles, souvent blindés, et équipés d'une gamme de capteurs; mais, ils coûtent excessivement cher à l'unité. (23:17, 15:27) **Le système de défense aérienne à très basse altitude** (le Blowpipe) devrait être remplacé. Mais, cela n'est pas probable dans l'immédiat, étant donné que ce système est encore assez efficace. Les autres besoins qui ont été fréquemment évoqués sont les suivants: plus d'**artillerie**, même après le perfectionnement des obusiers automoteurs; plus de **matériel perfectionné pour la décontamination nucléaire, biologique et chimique**, qui manque de façon chronique; le matériel de **guerre électronique**, non seulement pour brouiller les communications de l'ennemi, mais aussi pour protéger les nôtres; des **mines d'artillerie** pour la construction rapide de barrages antichars; et du **matériel d'excavation mécanique**, car plus l'armée devient mobile, plus elle devra souvent s'établir à de nouveaux endroits.

L'étude de ces projets a à peine commencé, parce qu'ils ne sont pas absolument indispensables à la mission de l'armée. À cause de la réduction du cours en Europe, il est peu probable que l'un de ces projets soit réalisé dans un avenir proche.

## Le financement ultérieur

L'objectif des forces terrestres a été de créer une force polyvalente, constituée de structures disposant d'équipements à la fois spécifiques et polyvalents qui puissent être utilisés dans diverses situations de combat. Pour atteindre cet objectif tout en effectuant d'importantes augmentations d'effectifs, il faudrait disposer de fonds considérables et mettre sur pied un grand nombre de projets au cours des quinze prochaines années, même après les modifications apportées au programme Armée 2002 à cause des coupures budgétaires. Les projets des forces terrestres rivaliseront toutefois avec ceux des forces aériennes et maritimes pour un budget d'équipement réduit. Lors de son témoignage devant le Comité, le ministre de la Défense nationale a déclaré :

Le calendrier de réalisation des objectifs dépendra évidemment de la situation économique. J'ignore, par exemple, quelle proportion du Produit intérieur brut représentera la dette en 1995. Si ce ratio est peu élevé, nous pourrions progresser plus rapidement. Sinon, il faudra aller moins vite.(25:44)

Voilà précisément le problème auquel les Forces canadiennes doivent faire face suite au budget 1989-1990. Le Livre blanc proposait «un taux de croissance réelle de base du budget de la défense de 2 p. 100 par année, après rajustement pour tenir compte de l'inflation et ce, pour les quinze années qu'englobe la période de planification visée». Il stipulait aussi que, certaines années, il faudrait dépasser le niveau de financement fixé, afin de mettre en oeuvre certains grands projets<sup>6</sup>.

Cependant, par souci de réduction du déficit, la croissance du budget de la défense 1989-1990 a été inférieure à celle du taux d'inflation. On ne s'attend même pas à ce que le taux de croissance de base prévu dans le Livre blanc soit respecté au cours des cinq prochaines années. Par conséquent, la disparité s'accroîtra entre le financement disponible et les prévisions du Livre blanc. Les changements de structures et les annulations de projets relatifs au matériel évoqués tout au long du présent rapport visent à combler cette disparité. Les programmes d'acquisition d'armes sont particulièrement touchés, parce que, comme l'a expliqué le lieutenant-général de Chastelain, alors vice-chef de l'état-major de la Défense :

le programme d'immobilisations pour les quelques prochaines années est déjà rempli de projets touchant la Marine, pour lesquels les contrats ont été adjugés, ainsi que quelques projets touchant l'Armée, qui sont presque terminés, comme les projets de défense aérienne à basse altitude, d'acquisition de camions lourds, et d'achat de munitions.(1989: 3:8)

Les témoins qui ont comparu devant le Comité ont laissé entendre que la formule de financement proposée dans le Livre blanc n'aurait pas suffi pour mettre en oeuvre le programme de structuration et d'équipement prévu dans le cadre de l'Armée 2002.(10:15, 15:9, 23:18)

Seule une fraction de l'ensemble des dépenses militaires est consacrée à l'achat des biens d'équipement. Le tableau 6 (page suivante) montre que, malgré l'augmentation de la proportion du budget total consacrée au programme d'immobilisations depuis le début des années 1980, cette proportion s'est stabilisée à 26 p. 100 environ depuis 1984; aucune augmentation sensible n'est prévue à court terme.

En effet, dans le budget 1989-1990, les dépenses en immobilisations ont chuté à 23 pour cent. Pourtant, C.R. Nixon avait estimé que le budget d'immobilisations devrait s'élever à 32 p. 100 du budget total, conformément aux prévisions du Livre blanc.(23:13) Son estimation semble réaliste, compte tenu de certains facteurs structurels qui corroborent l'augmentation du budget

<sup>6</sup> *Défis et engagements : Une politique de défense pour le Canada*, ministère de la Défense nationale, op.cit., p. 67.

**TABLEAU 6**  
**BUDGET DES DÉPENSES PRINCIPAL DE LA DÉFENSE NATIONALE\***  
 (en dollars de l'année courante)

Année	Budget de la Défense		Personnel, opérations et entretien			Programme d'immobilisations		
	Montant en millions \$	Croissance %	Montant en millions \$	Croissance %	Fraction %	Montant en millions \$	Croissance %	Fraction %
1979-1980	4 389,3		3 105,0		70,7	852,8		19,4
1980-1981	5 077,1	15,7	3 528,7	13,6	69,5	978,4	14,7	19,3
1981-1982	5 922,2	16,6	4 049,8	15,3	68,7	1 186,3	21,2	20,0
1982-1983	7 041,3	18,9	4 780,1	17,4	68,1	1 510,6	27,3	21,4
1983-1984	7 840,0	11,3	5 248,9	9,8	66,9	1 814,5	20,1	23,1
1984-1985	8 752,7	11,6	5 613,0	6,9	64,1	2 316,1	27,6	26,5
1985-1986	9 367,7	7,0	5 946,5	5,9	63,4	2 535,0	9,6	27,1
1986-1987	9 938,4	6,1	6 430,6	8,1	64,7	2 584,1	1,9	26,0
1987-1988	10 340,0**	4,0	6 606,5	2,7	63,8	2 745,1	6,1	26,5
1987-1988	10 555,2***	6,2	6 618,4	2,9	62,7	2 900,1	12,2	27,5
1988-1989	11 200,0	6,1	7 118,1	7,7	63,6	2 931,1	1,1	26,2
1989-1990	11 340,0	0,9	7 497,3	5,3	66,1	2 669,0	-8,9	23,5

**Notes :**

\* Les paiements statutaires tels que le salaire du ministre, les pensions du personnel civil et militaire et les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés rendent compte de la disparité entre, d'une part, les frais de personnel, de fonctionnement et d'entretien et les dépenses en immobilisations et, d'autre part, le total des estimations. Ces paiements représentent 10 p. 100 du budget de la Défense et ne sont pas sujets au changement discrétionnaire.

\*\* Dans ce tableau comparatif, on ne devrait pas tenir compte du Budget des dépenses principal tel que présenté.

\*\*\* Les chiffres révisés 1987-1988 incluent les 215,7 millions \$ prévus dans le Budget supplémentaire pour compenser les 200 millions \$ initialement retenus dans le Budget des dépenses principal 1987-1988.

Source: *Délibérations du Comité spécial du Sénat sur la Défense nationale*, le 31 mai 1988, p. 23A:1.

d'immobilisations avant même que l'on ne puisse acheter de nouveaux équipements. Parmi ces facteurs, on peut citer le processus rigoureux d'évaluation et de sélection que subissent les nouveaux systèmes d'armes à mesure qu'ils deviennent plus perfectionnés et complexes. La conception, l'administration et le contrôle des contrats exigent énormément de vigilance de la part des administrateurs. De plus, le financement des terrains et des immeubles, ainsi que les travaux d'installation des nouveaux équipements représentent près de 20 p. 100 du budget d'immobilisations en tant que tel, ce qui est une proportion relativement élevée, car le Canada ne peut pas profiter des économies d'échelle à cause de sa faible phase d'exécution.

Le major-général Richard Evraire a souligné le fait que le Livre blanc avait fourni des «outils efficaces pour gérer à la fois les programmes et les coûts». L'un de ces outils, l'engagement budgétaire portant sur cinq années consécutives, conciliait étroitement la planification financière du gouvernement et la nécessité d'acquérir des systèmes d'armes modernes sur plusieurs années. Une approche pluriannuelle favoriserait une certaine souplesse dans la gestion des variables des grands projets. Un autre outil, le processus de révision incorporé, permettrait au gouvernement : d'assumer la responsabilité en ce qui concerne l'exécution des projets d'équipement en cours; d'être informé à temps des nouveautés en matière de technologie, d'opérations et d'engagements; et d'avoir le temps de prendre des décisions judicieuses.(21:10)

Malheureusement, rien ne prouve que l'approche pluriannuelle ait été appliquée dans l'élaboration du budget de la défense 1989-1990. Les réductions ont été si subites que l'on n'a pas disposé du temps nécessaire pour préparer les documents relatifs au Budget des dépenses<sup>7</sup>. Par conséquent, le Ministère de la Défense nationale se trouve dans un état de confusion<sup>8</sup>. Lors d'une table ronde organisée à l'intention de la presse après l'annonce des coupures budgétaires pour 1989-1990, Fen Hampson, auteur du livre *Unguided Missiles* publié récemment, et dans lequel il analyse l'approvisionnement de l'armée des États-Unis, a proposé que les coûts des principaux programmes d'immobilisations soient calculés soigneusement, avec l'assistance et l'appui effectifs du Conseil du Trésor et du ministère des Finances, et dans le cadre d'une enveloppe de dépenses qui corresponde aux politiques et aux priorités macroéconomiques et financières du gouvernement (tout cela avant que les engagements ne soient finalement déclarés). Cela ne semble pas avoir été fait de façon systématique avant la publication du Livre blanc en 1987. M. Hampson a également demandé que l'on utilise des méthodes de comptabilité et de budgétisation pour déterminer les coûts de tous les principaux programmes d'acquisition d'armes qui doivent être publiés. «Pour que la population appuie les dépenses importantes en immobilisations, il est important de lui démontrer que les chiffres avancés sont réalistes<sup>9</sup>.»

<sup>7</sup>. «Defence estimates overtaken by cuts», *The Globe and Mail*, 26 avril 1989, p. A9.

<sup>8</sup>. James Bagnell, «Fierce budget attack makes Armed Forces scramble to regroup», *The Financial Post*, 8 mai 1989, p.8.

<sup>9</sup>. Fen Hampson, «Notes for Media Roundtable on the Implications of the Federal Budget for Defence and Foreign Policy», Institut canadien pour la paix et la sécurité mondiales, Ottawa, 2 mai 1989, pp. 2-3.

Le Comité exprime sa préoccupation à l'égard du manque de cohérence qui apparaît actuellement dans la planification en matière de défense. Il est surtout préoccupé que l'on n'ait pas tenu compte du processus de révision budgétaire portant sur une période de cinq années consécutives en préparant le budget de la défense 1989-1990. Enfin, le Comité est préoccupé de la baisse de la proportion du budget de la défense consacrée aux immobilisations, en dépit des énormes besoins des forces armées en matière d'équipement. Par conséquent :

**Le Comité recommande que le processus de révision budgétaire portant sur cinq années consécutives soit rétabli et appliqué en tant qu'élément essentiel du processus d'élaboration du budget de la défense. Le Comité recommande également que les méthodes de comptabilité et de budgétisation utilisées pour établir les coûts des principaux programmes d'acquisition d'armes soient publiées.**

# Chapitre X

## LA MOBILISATION ET L'APPROVISIONNEMENT

---

### La nécessité de la mobilisation

La guerre a été définie comme étant un système de logistique. La logistique, c'est-à-dire l'art pratique de déplacer des forces armées et de les approvisionner de façon continue, demeure une composante essentielle de la défense classique. Il n'est cependant pas commode de maintenir constamment toutes les forces sur le pied de guerre. Cela serait coûteux, susciterait des tensions avec les adversaires potentiels, et empêcherait que l'on utilise les ressources à des tâches de temps de paix. En temps de paix, la plupart des armées, y compris les Forces canadiennes, sont maintenues à un pourcentage de leurs effectifs de guerre. En cas de crise, des mesures sont prises pour compléter les effectifs aussi vite que cela est possible ou nécessaire. Le camp qui est prêt le premier détient une longueur d'avance sur l'adversaire. Par conséquent, les taux de mobilisation en tant que tels constituent un facteur important dans le calcul de l'équilibre militaire, dans la dissuasion et dans la gestion des crises.(13:24-5)

Dès qu'une armée est mobilisée et prête à accomplir ses tâches de guerre, elle a besoin d'être approvisionnée de façon continue afin de soutenir les opérations sur le terrain. La nourriture, les munitions, le personnel de remplacement et tout le matériel, des fusils aux véhicules blindés, sont indispensables. La fourniture de toutes ces ressources lors d'un conflit est appelée soutien du combat. Plus le conflit dure longtemps, plus on a besoin de ressources de façon continue. Dans un premier temps, celles-ci proviennent des réserves de personnel et de matériel et, ensuite, de la production en temps de guerre.

Étant donné que l'on prend de plus en plus conscience du fait que la guerre nucléaire serait suicidaire pour toutes les parties en conflit, le soutien du combat a pris une importance nouvelle au cours des dernières années, car cette éventualité suppose que l'on évite le choix entre la capitulation par manque de ressources après quelques jours de combat et le recours aux armes nucléaires. Le Livre blanc sur la défense, publié en 1987, souscrit à ce principe en stipulant :

Le gouvernement doit disposer des structures d'organisation voulues pour mobiliser les ressources humaines et matérielles du pays en cas de crise. Il doit aussi disposer de l'appui législatif lui permettant de réagir adéquatement en

temps de crise ou de guerre. Les forces armées ont absolument besoin d'une industrie qui leur fournisse l'équipement et le matériel essentiels<sup>1</sup>.

En ce qui concerne les Forces canadiennes, la mobilisation a lieu essentiellement en trois phases, qui seront abordées en détail dans ce chapitre. La première est la préparation et l'engagement immédiat des unités militaires en alerte qui sont complètement équipées et organisées en vue du combat. La seconde phase est l'approvisionnement et le soutien du combat des forces engagées, à partir des réserves stratégiques et des ressources en personnel entraîné et en matériel. Enfin, la troisième phase est la mise à contribution du personnel et du potentiel industriel afin de soutenir indéfiniment les engagements courants et en prendre de nouveaux<sup>2</sup>.

## Phase 1 : La mobilisation immédiate

Il faut disposer de tableaux d'effectifs de guerre complets pour déterminer les endroits où l'on doit ajouter des hommes et du matériel afin d'apprêter chaque unité en vue du combat; il faut également un plan de mobilisation pour identifier la provenance immédiate de ces ressources humaines et matérielles. Les seules unités des forces terrestres qui ont des plans complets de mobilisation sont : le 4<sup>e</sup> Groupe-brigade mécanisé du Canada en Allemagne, qui dispose d'un effectif de guerre approuvé et d'un personnel supplémentaire spécialement affectés au transfert en Europe en cas de crise; et le Régiment aéroporté du Canada qui, en sa qualité de détachement à réaction rapide du pays, doit être maintenu en état d'alerte.(2.9) D'autres brigades de la Force régulière seront dotées d'éléments de la Milice jusqu'au niveau nécessaire.

La structure de l'Armée 2002 devait avoir un plan de mobilisation plus vaste et plus complet qu'à l'heure actuelle. Plutôt que de fournir une réserve générale de verraient confier des rôles précis en temps de guerre; elles pourraient compléter, défense du Canada, et les trois brigades en alerte, la Force opérationnelle pour la les centres d'instruction où seraient formées les nouvelles recrues. La réduction du budget de défense pour 1989-1990 a amputé les plans de mobilisation en éliminant les brigades en alerte de la structure de l'armée.

Le passage de la paix à la guerre serait probablement chaotique. Par conséquent, les structures nécessaires à la poursuite de la guerre devraient être préparées longtemps à l'avance.(20:7) Ainsi :

**Le Comité recommande que le gouvernement du Canada et le ministère de la Défense nationale élaborent des plans nationaux complets de mobilisation en temps de guerre; ces plans doivent être conformes aux**

- <sup>1</sup> Ministère de la Défense nationale, *Défis et engagements : Une politique de défense pour le Canada*, (Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, 1987), p. 69.
- <sup>2</sup> Colonel W.N. Russell, "The Need for a Viable Canadian Defence Industrial Base", *Canadian Defence Quarterly*, vol. 15, n° 4, (Printemps 1986), p. 20.

**nouvelles structures de l'armée afin de permettre, le cas échéant, une transition ordonnée vers le début des hostilités.**

## **Phase 2 : Approvisionnement et soutien du combat**

Dès que les forces sont mobilisées, équipées et engagées, les structures doivent être en place pour les approvisionner sur le terrain. Au chapitre III, nous avons vu que la guerre moderne est très intensive et très destructrice, et que les facteurs logistiques sont déterminants. Les guerres récentes en témoignent. Au début de la guerre israélo-arabe de 1973, les belligérants étaient fin prêts; mais, en l'espace d'une semaine, leurs ressources s'épuisaient. «L'intensité de la guerre avait pris au dépourvu le personnel de l'intendance. La consommation de munitions était extrêmement élevée, les pertes d'avions étaient graves, et le nombre de chars détruits était alarmant...»<sup>3</sup>. De même, pour la guerre entre l'Iran et l'Irak, ce dernier a pu jouir en partie d'une supériorité presque complète dans les airs contre la force aérienne iranienne, plus nombreuse et plus puissante parce qu'elle manquait de pièces détachées.

Les structures canadiennes de soutien au combat sont organisées en quatre «lignes» d'appui qui correspondent aux types de services fournis. La première ligne est constituée du personnel de soutien rattaché aux unités; par exemple, les cuisiniers et les mécaniciens. La deuxième ligne comprend le personnel des services de soutien et les unités affectés aux formations de combat; par exemple, les bataillons des services et les compagnies médicales. La troisième ligne est constituée d'unités qui assurent la liaison entre les formations de combat et leurs bases; par exemple, les hôpitaux ambulants et les bataillons de transport. Les bases en tant que telles constituent la quatrième ligne d'appui.

Dans le cas du Canada, les structures d'approvisionnement actuelles sont incontestablement de nature spéciale. Pour desservir les troupes sur le Front central en Europe, nous devons compter sur les forces alliées au niveau des troisième et quatrième lignes d'appui, et sur toutes les unités de soutien qui pourraient être disponibles au Canada.

Pour les opérations de défense du Canada, l'armée ne dispose à toutes fins pratiques que d'une deuxième ligne de soutien; elle a cependant l'avantage de travailler dans le cadre des infrastructures nationales. Le transport des ressources vers les secteurs opérationnels éloignés serait assuré par les avions du Groupe Transport aérien et par les autoneiges; ces deux moyens de transport sont toutefois en nombre insuffisant. Un nouveau contrat a été signé pour l'augmentation du parc canadien d'autoneige de poids moyen, dont le nombre passerait de moins de 100 à plus de 900; malheureusement, ce chiffre a été ramené à 400, et le projet a été reporté.

<sup>3</sup> Chaim Herzog, *The Arab-Israeli Wars : War and Peace in the Middle East from the War of Independence to Lebanon*, Revised Edition, (Londres : Arms and Armour Press, 1984), p. 322.

Le stockage et la distribution des ressources incombent au Système d'approvisionnement des Forces canadiennes, qui gère un certain nombre de dépôts dans tout le Canada et en Europe. L'appui informatique est fourni par un système d'ordinateurs qui date des années 1960 et qui présente de nombreux défauts; par exemple, il fournit souvent des informations erronées. Le plus grave, c'est que ce système serait inopérant en cas de guerre. Le Rapport de 1987 du Vérificateur général sur l'appui en matériel du ministère de la Défense nationale a beaucoup critiqué de nombreux aspects du système d'approvisionnement, sur la base du critère de l'efficacité en cas de conflit.

D'autres défauts du système d'approvisionnement actuel ont été identifiés devant le Comité. Plusieurs témoins ont souligné que les unités appelées Groupes-brigades «autonomes», qui constituent actuellement l'ossature des forces terrestres, ne sont pas rentables si l'on compare leurs ressources de combat à leurs ressources de soutien. Souvent, on dédouble les fonctions de soutien au détriment des fonctions de combat.(2:8, 3:20) Le manque généralisé de personnel de soutien dans l'ensemble des Forces canadiennes est une seconde faiblesse, qui a des conséquences particulièrement néfastes sur les forces terrestres; ces conséquences sont décrites au chapitre IV sous le titre «Questions relatives au personnel». Ainsi, lorsque les formations de combat quittent leurs bases avec leurs bataillons des services et d'autres unités de soutien, ces bases, qui sont en partie responsables des troisième et quatrième lignes d'appui, se retrouvent privées de la moitié environ de leurs effectifs. (4:8-9)

Des mesures sont actuellement en cours pour combler ces lacunes de la structure d'approvisionnement et de soutien. La consolidation des engagements en Europe éliminera le dédoublement de la structure de soutien des Forces canadiennes en Europe. Dans le cadre du Plan d'expansion de la Réserve, la logistique et les unités médicales de la Milice connaîtront une expansion plus importante que celles des unités de combat afin de pallier le manque de personnel de soutien. De nouveaux véhicules logistiques tels que les camions lourds, les ambulances et les autoneiges de poids moyen sont en cours d'acquisition. Enfin, un certain nombre de mesures sont actuellement en cours pour améliorer le système d'approvisionnement, conformément au «Supply Concept Paper — An Operational Framework for the Canadian Supply system — 1990's» qui a été approuvé par le ministère de la Défense nationale en 1984. La mesure principale est un projet de modernisation qui répond aux préoccupations exprimées par le Rapport 1987 du Vérificateur général. Les auteurs de ce rapport laissaient toutefois entendre que le plan de réalisation du projet était trop optimiste<sup>4</sup>.

Un nouveau projet a pour objectif d'organiser, de doter et d'équiper les unités des services qui doivent appuyer la Force opérationnelle pour la défense du Canada. Ce projet, connu sous le nom de CALMS (Projet canadien de soutien logistique et médical), est constitué de 500 membres regroupés en un Groupe canadiens de Soutien et un Groupe Médical canadien; le rôle premier de ces groupes sera «d'assurer la liaison avec les organisations civiles ou militaires

<sup>4</sup> Rapport du Vérificateur général sur le matériel de soutien du ministère de la Défense nationale, 1987, para. n° 48.

présentes dans les zones couvertes par les bases de soutien<sup>5</sup>. Une structure analogue, le système de soutien logistique et médical du Commandement allié en Europe centrale (abordée en détail au chapitre VI), qui était censée fournir un réseau de soutien complet aux Forces canadiennes en Europe, a été annulée à cause des coupures budgétaires. Les Forces canadiennes en Europe continueront de compter essentiellement sur les réseaux de soutien des alliés qui, sans aucun doute, s'occuperont d'abord de leurs propres forces en cas de guerre.

Le soutien du combat comporte deux aspects. Premièrement, la fourniture d'effectifs entraînés pour remplacer les pertes humaines. Deuxièmement, la fourniture de biens de consommation (nourriture, munitions, carburant) et d'équipement pour remplacer ceux qui ont été usés, détruits ou endommagés. Il faut des réserves de personnel et de matériel pour subsister jusqu'à ce que l'industrie puisse modifier sa production en vue de répondre aux besoins militaires du temps de guerre. Cependant, l'acquisition d'importants stocks de munitions et de matériel est onéreuse. Bien qu'il en coûte moins de former et d'entretenir le personnel de la Réserve que celui des Forces régulières, le coût de l'équipement est le même pour les deux forces. Par conséquent, l'OTAN a conçu un critère de durée du soutien du combat pour la plupart des stocks : trente jours à partir du début des hostilités. Ce critère représente ce que l'OTAN considère comme étant réalisable et non ce qui pourrait être nécessaire.

Le Canada a adopté le critère des trente jours pour le soutien du combat de ses propres troupes. D'après les calculs effectués dans le cadre du Plan d'expansion de la Réserve, il faut près de 90 000 militaires et un total de 180 000 membres des Forces régulières et de la Réserve pour soutenir les Forces canadiennes dans ses engagements prévus, pendant une période de trente jours. Cela suppose que, pour une raison quelconque, 7 à 8 p. 100 des troupes ne seront pas disponibles à la mobilisation. Il faut y ajouter les cadres affectés à la formation des nouvelles recrues pour reconstituer les unités si la guerre dure plus de trente jours.(21:23) Des analyses indépendantes concordent avec ces chiffres.(22:10)

Suite aux réductions budgétaires, les Forces canadiennes n'atteindront pas les niveaux de personnel prévus dans la planification du Livre blanc. On ignore encore le nombre exact de postes à pourvoir; mais les trois brigades en état d'alerte permanente ne feront plus partie de l'armée. Par contre, les trois groupes-brigades qui seront basées au Canada et qui n'auront pas d'engagement en Europe s'occuperont à la fois de la défense du Canada et des fonctions d'alerte. Cela représente une réduction considérable par rapport aux prévisions en matière de maintien des effectifs de l'armée. Actuellement, les réserves de matériel ne suffiraient pas pour soutenir un conflit de trente jours, et les stocks existants sont souvent situés aux mauvais endroits. Le matériel coûteux tels que les chars de combat sont en nombre très insuffisant. Une amélioration sensible de la situation n'est pas prévue au cours des prochaines années. Raison de plus pour souligner la nécessité de réévaluer la structure actuelle des forces terrestres.

<sup>5</sup> MGén. W.E.R. Little, «Field Army Logistics Support: Closing the Commitment-Capability Gap», dans *Canada's New Field Army*, édité par Thomas St Denis, (Ottawa : Conference of Defence Associations, 1989), pp. 24-25.

Certains témoins ont soutenu qu'étant donné le rôle et la structure actuels des forces armées, le critère de soutien du combat de trente jours était gravement inopportun et pourrait devenir une prophétie qui se réaliserait d'elle-même : c'est-à-dire que si l'OTAN ne peut se soutenir que pendant trente jours, cela signifie que cette période représente la durée maximale d'une guerre. Le colonel Brian MacDonald a déclaré :

le Livre blanc n'est pas allé assez loin puisque ses prévisions s'arrêtent à trente jours au-delà du point D. On peut alors se poser des questions très troublantes. Par exemple, que faisons-nous après le premier mois lorsqu'il n'y a plus de renforts? En tant qu'Alliance, nous tournons-nous alors vers le nucléaire — si tous les autres font la même chose? Y a-t-il de notre part capitulation préventive ou bien décidons-nous de nous remettre au travail en procédant à la modification que nous aurions dû faire? (22:10)

Il a signalé qu'il fallait entre quatre-vingt-dix et cent vingt jours pour entraîner des civils nouvellement recrutés suffisamment pour qu'ils puissent combattre efficacement dans une unité de campagne. Pendant cette période, il faudrait au moins 230 000 personnes pour soutenir les Forces canadiennes. Bien que la structure de l'armée telle que prévue contienne des dispositions relatives au maintien d'une infrastructure de formation après le déploiement des forces sur le terrain, le processus de sélection et de préparation des nouvelles recrues pendant la guerre n'a pas bénéficié d'une attention particulière.

Contrairement au colonel McDonald, l'on pourrait aussi se demander si le principal problème de la mobilisation se pose dans le cadre des engagements mêmes que le Canada a pris. Certes, ces engagements ont pu être extrêmement judicieux à une certaine période; mais le sont-ils toujours? Les Canadiens (et leur gouvernement) sont-ils encore convaincus de la probabilité d'un conflit important en Europe? Devrions-nous au contraire nous préparer en mettant sur pied une structure défensive ou en acquérant une plus grande mobilité aérienne, comme nous l'avons souligné au chapitre VI? Comment ces rôles alternatifs pourraient-ils, à leur tour, influencer la planification de la mobilisation? Le défi pour le Canada consiste d'abord à répondre à ces questions fondamentales, ce qui permettra de concevoir un cadre logique de mobilisation et de soutien du combat.

### **Phase 3 : État de préparation de l'industrie de défense**

Pour soutenir l'armée, l'industrie de la défense produit des articles considérablement différents en temps de paix et en temps de guerre. Dans le premier cas, elle peut produire des biens de consommation en quantités relativement réduites, à un rythme fixé d'avance, et pendant des périodes précises. Dans le second, il est nécessaire d'en produire autant que possible pendant une durée pratiquement indéfinie, et d'agrandir les usines aussi vite que possible. Cela risque d'être difficile, parce que certains procédés de production se développent plus vite que d'autres, ce qui peut causer des goulots d'étranglement et des pénuries. Ces problèmes sont aggravés par l'interdépendance économique

mondiale qui dicte l'importation des pièces ou des matières premières indispensables à la production. Certaines importations pourraient provenir des alliés qui voudront détourner la production vers la satisfaction de leurs propres besoins en temps de guerre, tandis que d'autres pourraient même provenir des ennemis. Essentiellement, la transformation de l'industrie lors d'un conflit risque d'être chaotique. Par conséquent, en temps de paix, l'industrie, les forces armées et le gouvernement doivent prendre des mesures pour assurer une transition aussi harmonieuse que possible. Ce processus de planification est connu sous le nom d'état de préparation de l'industrie de défense.

L'état de préparation de l'industrie de défense contribue de façon essentielle à la dissuasion conventionnelle. L'objectif ultime est de pouvoir soutenir indéfiniment les forces armées. Si un belligérant sait que ses ennemis ne peuvent soutenir leurs forces sur le terrain que pendant une période donnée, il peut se préparer à soutenir les siennes un peu plus longtemps, et obtenir ainsi un avantage important en guerre. Un pays agressif qui croit disposer d'un tel avantage est plus susceptible de déclencher une guerre.

En 1985, dans le cadre de sa nouvelle politique d'alerte et de soutien du combat, le ministère de la Défense nationale a mis sur pied un **Groupe de travail sur l'état de préparation de l'industrie de la Défense**, chargé de «...concevoir pour le ministère les programmes, les systèmes et les procédures qui serviront de base à l'état de préparation de l'industrie de défense»<sup>6</sup>. Peu après, le ministère des Approvisionnements et Services, qui est chargé de veiller à ce que la base industrielle de défense soit conforme aux besoins des Forces canadiennes, a entamé une révision de cette structure au pays. L'objectif de la révision était «d'étudier les capacités actuelles de l'industrie canadienne et de proposer les politiques, les plans, les procédures et les systèmes requis pour appuyer et faciliter un programme de planification industrielle de défense devant permettre de répondre de façon continue aux besoins des forces canadiennes»<sup>7</sup>. La révision a fourni une vision d'ensemble de la capacité actuelle du Canada de mobiliser sa base industrielle pour respecter ses engagements en cas de guerre. Cette capacité s'est considérablement améliorée au cours des dix dernières années.

Durant cette période, 66 p. 100 des commandes ayant trait à la défense nationale ont été passées au Canada, avec une proportion croissante de produits fabriqués au pays. Certaines initiatives contribuent davantage au développement d'une base industrielle de défense canadienne; par exemple, le «5K Referral Program» exige que tout achat du ministère de la Défense nationale dépassant 5 000 dollars soit fait chez un fournisseur canadien si cela est économique. Néanmoins, le groupe de travail a conclu en 1987 que «... la base industrielle de défense canadienne est fragmentée, extrêmement spécialisée, et n'est pas orientée vers la satisfaction des besoins opérationnels des Forces canadiennes»<sup>8</sup>.

<sup>6</sup> Groupe de travail sur l'état de préparation industrielle de la Défense, *Defence Industrial Preparedness: A Foundation for Defence*, (Ottawa : Approvisionnements et Services Canada, 1987), p. i.

<sup>7</sup> Defence Industries and Emergency Planning Branch, DSS, *The Defence Industrial Review 1987*, (Ottawa : Approvisionnements et Services Canada, 1987), p. 1.

<sup>8</sup> Groupe de travail sur l'état de préparation de l'industrie de la Défense, op. cit., pp. 2-5.

Après avoir mené une enquête auprès de 2 000 entreprises canadiennes qui produisent du matériel de défense, le ministère des Approvisionnements et Services a conclu dans son étude de l'industrie du matériel de défense que :

D'une manière générale, les fabricants canadiens pourraient accroître substantiellement leur production de matériel militaire sans réduire leur production d'articles commerciaux et, en procédant à une nouvelle répartition de ces derniers, ils pourraient doubler leur production de matériel militaire en moins de six mois. Font exception à la règle les pièces forgées pour les munitions, le combustible nucléaire, les machines-outils standards, certains appareils médicaux, les ordinateurs et le logiciel des nouveaux systèmes d'armes<sup>9</sup>.

Parmi les industries les plus capables, on retrouve celles des munitions, des véhicules automobiles, du textile, des vêtements et des articles de cuir. Dans la plupart des cas, les contraintes seraient le manque de main-d'oeuvre spécialisée et de matières premières jusqu'à ce que l'on puisse réaffecter les travailleurs et trouver d'autres sources d'approvisionnement. Le Canada ne produit pas la plupart de ses systèmes de défense et il est permis de douter qu'il pourrait combler ses propres besoins même en doublant sa production.

Le Groupe de travail s'est rendu compte que les coûts reliés à la création d'une industrie canadienne de la défense seraient prohibitifs à moins que l'on puisse la soutenir par une exportation massive de matériel militaire. L'exportation présenterait d'épineux problèmes car la concurrence internationale est très vive et les Canadiens ne toléreraient probablement pas que le Canada devienne un important fournisseur d'armes. Le Groupe de travail a élaboré des principes d'établissement de sources d'approvisionnement afin de disposer de sources garanties (des sources visées par des ententes préétablies afin de répondre aux besoins de défense nationale) et des sources stratégiques (des entreprises canadiennes) de produits essentiels dont la présence en temps de guerre ne pourrait être garantie par le secteur privé. Le Groupe de travail a également établi sept étapes permettant de déterminer ces produits essentiels et les mesures à prendre en vue de garantir leur disponibilité. Parmi les moyens envisagés, on retrouve la capacité excédentaire des industries de production, la constitution de stocks de réserve et les substituts de type commercial<sup>10</sup>.

Un des résultats immédiats des travaux du Groupe a été la constitution, à la Défense nationale, de la Direction des ressources industrielles de défense, composée de 12 membres et du Comité consultatif sur l'état de la préparation de l'industriel de défense. Le Comité est un groupe restreint de cadres supérieurs qui se réunissent périodiquement avec le ministre de la Défense nationale pour traiter de l'état de préparation de l'industrie de défense. La Direction est chargée de mettre en oeuvre les recommandations du Groupe de travail et d'appuyer le Comité consultatif. Le directeur du Groupe, le colonel Cal Hegge, a résumé ainsi la vocation de la Direction :

La direction constituera le point de convergence de la planification de l'état de préparation industrielle, et s'occupera, entre autres, de l'analyse industrielle, de

<sup>9</sup> Direction des industries de défense et de planification d'urgence, MAS, L'étude de l'industrie du matériel de défense, op. cit., p. v.

<sup>10</sup> Groupe de travail sur l'état de préparation de l'industrie de la défense, op. cit., p 3-1-3-13.

l'établissement des mesures appropriées en matière de préparation industrielle, de la détermination des besoins opérationnels cruciaux et des techniques pour lesquelles l'appui du secteur industriel est tellement indispensable, et l'élaboration de politiques de développement industriel, du point de vue du MDN.(19:13)

Le Canada ne peut faire cavalier seul dans les domaines de la préparation de l'industrie de défense et de l'acquisition de matériel militaire pour différentes raisons, la principale étant qu'il s'approvisionne surtout à l'étranger. Le prix de plus en plus élevé du matériel de défense pousse les partenaires de l'OTAN à s'associer dans différents projets. Le Canada fait partie de différents groupes de l'OTAN, dont le Groupe consultatif industriel de l'OTAN, et il s'est joint à certains projets visant à accroître la collaboration dans l'acquisition de matériel de défense.

Les États-Unis constituent le destinataire le plus important et le plus accessible du matériel militaire canadien — 1,28 milliard \$ en 1987 ou 17 p. 100 des exportations. Pour faire suite à la collaboration militaire amorcée durant la Seconde Guerre mondiale, l'Accord sur le partage de la production de la défense de 1958 et l'Accord sur le partage du développement industriel pour la défense mettaient sur un pied d'égalité les firmes canadiennes et américaines et facilitaient les transferts technologiques. Seul le Canada jouit de ce statut privilégié mais des barrières juridiques et réglementaires ont été érigées depuis. Les Américains veulent protéger leurs industries de défense, surtout les petites, même si la plupart des entreprises canadiennes sont de moindre importance en comparaison. Ils sont soucieux également de leurs secrets militaro-industriels<sup>11</sup>. La plus grande entrave à la collaboration canado-américaine serait l'ignorance des possibilités présentes dans chaque pays. Dans le but de favoriser l'échange de renseignements, le Groupe a aidé à la constitution de l'Organisation de l'industrie nord-américaine du matériel de défense qui réunit les secteurs public et privé des deux pays. L'Organisation est à l'origine de certaines initiatives dont deux récemment, soit l'analyse de la production de munitions à guidage de précision et le groupe de travail sur les munitions.

La fragmentation, la spécialisation et l'état de préparation déficient de l'industrie canadienne du matériel de défense, ainsi que notre dépendance des fournisseurs étrangers minent la crédibilité de la position dissuasive du Canada. Si on n'apporte pas d'amélioration à ce chapitre au niveau de la mobilisation et de la fabrication du matériel, l'accroissement des effectifs et des stocks ne suffira pas.

**Le Comité recommande que le ministère de la Défense nationale mette en oeuvre les recommandations du Groupe de travail sur l'état de préparation de l'industrie de la défense, et qu'il tienne compte, dans tous ses achats, de la préparation industrielle de défense, en favorisant le plus possible l'industrie canadienne tout en ayant recours, au besoin, aux sources alliées.**

<sup>11</sup> Colonel R. Van Steenburg (US Army), «Troubled Partnership», *Forum*, juillet-août 1987, p. 3.



## Chapitre XI

### L'ARMÉE ET LA SOCIÉTÉ

---

Desmond Morton, historien militaire, a fait la remarque suivante au comité :

Les Canadiens sont peut-être heureux de ne voir qu'occasionnellement pendant leur vie un uniforme ou un véhicule militaire. À mon avis, une telle attitude conduit à une aliénation qui est tout aussi mauvaise pour les militaires de carrière que pour l'ensemble des citoyens canadiens [...] (20:10)

L'aliénation dont fait mention M. Morton sera grandement estompée par l'accent que met le Livre blanc de 1987 sur l'augmentation des Réserves au sein de la Structure de force totale. Même si l'importance des Réserves et surtout de la Milice s'est amoindrie aux yeux des Canadiens, le colonel Brian MacDonald faisait judicieusement remarquer que «... par leur seule présence, les réservistes sont l'exemple local vivant de la relation entre la défense et le citoyen...»(22:27)

La présence de la Milice dans nombre de villes fait de l'armée l'unité la plus évidente des Forces canadiennes. Les forces régulières se trouvent dans des bases situées dans des endroits éloignés tandis que la Milice est bien centralisée dans sa ville d'appartenance.

Ainsi, le recrutement des effectifs exigés par la Structure de force totale ne poserait aucun problème, comme ce fut le cas ces dernières années pour le recrutement dans la Force régulière. Cependant, le colonel Donald MacKay, Directeur de la répartition des effectifs militaires, a souligné que «... nous parvenons assez bien à pourvoir aux postes existants. Cependant, c'est l'organisation qui comporte des lacunes».(7:26) Le plus grand défi nous attend. Le major-général Evraire a mentionné qu'il serait grandement difficile, au cours des quinze prochaines années, de trouver les effectifs pouvant satisfaire aux hausses prévues en main-d'oeuvre.(21:27)

M. Desmond Morton a également convenu que «...ça sera difficile mais ... en 1914, au moment où le Canada était loin d'être sur un pied de guerre, disait-on, la Milice comptait environ 50 000 personnes pour une population de huit millions d'habitants».(20:21) Même si on disposait, en l'an 2002, des effectifs visés, l'armée de terre constituerait une proportion plus faible de la population canadienne que dans les années 1960. Malgré la croissance de la population, la base démographique de recrutement s'effrite en raison du vieillissement des Canadiens et Canadiennes. Il existe quand même des sources de recrutement encore inexploitées, dont les minorités et les femmes. Un autre facteur dont il faut tenir compte à cet égard est l'opinion qu'on se fait de l'armée de terre et de ses rôles.

## Les femmes et l'armée

Les femmes servent dans les Forces depuis la Première Guerre mondiale mais elles ont toujours constitué une faible proportion des effectifs, surtout dans l'armée de terre. Le Service féminin de l'armée canadienne représentait 2,8 p. 100 de l'armée à la fin de la Seconde Guerre mondiale et tout au long des années 1960, les effectifs féminins étaient arbitrairement fixés à 1 500 ou un peu moins de 2 p. 100 du nombre total. En réponse à une recommandation de la Commission d'enquête sur la situation de la femme voulant l'admissibilité des femmes à tous les emplois dans les Forces armées, le ministère de la Défense nationale a introduit en 1971 la parité de salaire, des avantages et des conditions de service, et a aboli toutes les restrictions d'emploi à l'exception des rôles de combattants, des postes isolés, du service en mer et des collèges militaires<sup>1</sup>.

En 1978, on comptait 4 800 femmes dans les Forces canadiennes et elles constituaient 6 p. 100 des effectifs. Après l'adoption de la Loi canadienne des droits de la personne, les Forces canadiennes ont mené différents projets visant à affecter des femmes à des occupations non traditionnelles. Des femmes se sont ainsi retrouvées en 1979 dans une unité de plongée en mer, des bataillons des services, des ambulances de campagne avec le 4GBMC en Allemagne, de même qu'avec le Commandement aérien en qualité de pilote et de personnel volant, et enfin, à la station Alert des Forces canadiennes dans les T.N.-O.

Ces essais ont pris fin en 1985 au même moment où le sous-comité sur l'égalité de la femme recommandait l'accessibilité des femmes à tous les emplois dans les Forces canadiennes. Le ministère de la Défense nationale a constitué un groupe de travail sur la Charte canadienne dont le rapport provisoire a permis l'ouverture aux femmes de 12 autres secteurs dont les bataillons des services, la police militaire et les ambulances de campagne. En 1989, 35 des 137 secteurs d'emploi n'accueillent pas encore de femmes et le groupe de travail était d'avis que d'autres renseignements devaient venir démontrer que l'efficacité opérationnelle ne souffrira pas de l'égalité d'accès dans ces secteurs. En février 1987, on a (EF-PLC) afin de connaître l'incidence féminine sur l'efficacité des unités opérationnelles. En juillet 1987, les restrictions touchant les effectifs mixtes dans le Commandement aérien étaient abolies, car il n'était plus nécessaire de poursuivre l'expérience avec le personnel volant féminin. Au 30 avril 1989, les effectifs, et dans l'OTAN, cette proportion vient au second rang après les États-Unis. On retrouve 1 932 femmes, ou 23 p. 100 du total des effectifs féminins, dans les forces armées. La Première réserve compte 4 711 femmes, soit 18 p. 100 des Réserves. De ce nombre, 3 079, ou 14,3 p. 100, font partie de la Milice. De plus, la plupart des femmes se trouvent dans le commandement aérien.

Dans l'armée même, les essais EF-PLC réservaient pour les femmes 249 places réparties dans les différentes unités — quatre pelotons d'infanterie, quatre troupes d'artillerie et de défense aérienne, quatre troupes blindées, trois troupes de transmission et quatre troupes de génie. Cette répartition constituait

<sup>1</sup> James Hale, «Recruiting for Crew», *Legion*, mai 1988, p. 8.

conclusions valables. Les femmes devaient former la moitié des unités et se trouver aux différents niveaux hiérarchiques<sup>2</sup>.

Le premier projet dans l'unité des transmissions devait débiter à la fin de 1989. On a éprouvé des difficultés à recruter des femmes pour l'infanterie et l'artillerie, difficultés qui auraient pu forcer la remise des essais. Le recrutement dans les secteurs du génie, de la défense aérienne et des blindés devait débiter en 1989. Le manque de volontaires a été imputé au déterminisme culturel des femmes, la publicité lacunaire et le fait que les tâches sont difficiles et salissantes et attirent peu d'hommes ou de femmes.

On a avancé devant le Comité, et ailleurs, que d'autres essais étaient inutiles et qu'on en savait suffisamment sur l'incidence des femmes sur l'efficacité opérationnelle des forces armées.(20:34) L'armée n'était pas du même avis, comme l'a indiqué le général de Chastelain :

nous n'en savons pas tant que cela au sujet des unités mixtes de combat. Nous avons peu entendu parler de l'expérience tentée dans trois pays de l'OTAN [Norvège, Danemark et Pays-Bas], mais ils ont très peu d'unités de ce genre, et ce n'est pas sans raison.

L'expérience tentée dans certains pays de l'Ouest et dans d'autres pays qui ont eu des unités de combat féminines et qui ont abandonné l'idée [Israël et Union soviétique] nous porterait plutôt à aller dans la direction opposée. Nous pouvons donc voir par nous-même si la présence des femmes dans ces unités aurait un effet sur leur efficacité.(20:34)

Le 20 février 1989, la Commission canadienne des droits de la personne a statué que toutes les unités combattantes des Forces armées doivent accueillir les femmes. Les trois juges ont ordonné «l'intégration dans les plus courts délais dans la Force régulière et dans la Réserve» et la mise en place de mécanismes internes et externes de contrôle<sup>3</sup>. Le service sous-marinier était exclu en raison du manque d'intimité à bord des submersibles. La Commission et les Forces armées doivent établir ensemble un calendrier d'intégration des femmes au cours des dix prochaines années.

Les Forces canadiennes ont accepté la décision de la Commission le 1<sup>er</sup> mars 1989 et ont indiqué que les femmes pourront se joindre à toutes les unités combattantes. On a interrompu les essais EF-PLC et l'acquis servira au processus d'intégration. Les unités qui ont participé aux essais EF-PLC seront celles qui accueilleront en premier les femmes qui se joignent aux unités combattantes.

L'intégration des femmes dans les unités combattantes trouve ses détracteurs à l'intérieur et à l'extérieur des Forces armées. Ces personnes craignent la partialité et le traitement préférentiel découlant, entre autres, des relations inter-grade et du manque d'endurance. De nombreux anciens combattants se sont

<sup>2</sup>. BGén. Lewis W. MacKenzie, «The Canadian Forces Evaluation of Mixed-Gender Combat Units», *Canadian Defence Quarterly*, hiver 1988, p. 29 et «Lack of Candidates Delaying Army's Mixed-gender Trials», *The Ottawa Citizen*, 8 février 1988, p. D3.

<sup>3</sup>. «Admit women to combat units, rights panel tells armed forces», *The Globe and Mail*, 21 février 1989, p. A1.

élevées contre la décision de la Commission, et en tête de ceux-ci, le général Jacques Dextrase (à la retraite), qui a soutenu que les intervenants militaires auprès de la Commission n'avaient aucune expérience du combat. De plus, «les motifs invoqués par la Commission afin d'exclure les femmes du service sous-marinier s'appliquent dans une plus grande mesure à l'infanterie»<sup>4</sup>.

Le combat constitue une situation différente et difficile, même pour le militaire. Il ressent une tension et un stress qu'il n'a encore jamais connus. Pour que le militaire puisse survivre et fonctionner efficacement dans ces conditions, les Forces armées ont élaboré une toile de fond surtout masculine des techniques de survie particulières. Les étapes établies pour l'étude de ces techniques et leur adaptation aux femmes doivent être graduelles et dirigées.

Le Comité s'inquiète du fait que dans sa décision, la Commission n'a pas tenu compte des essais EF-PLC, prétextant que les informations étaient lacunaires, du moins en ce qui a trait à l'élément terre et ce, même avant que les essais ne débutent. Le Comité trouve irrégulière l'exclusion des femmes du service sous-marinier en raison du manque d'intimité, les mêmes conditions existant dans les unités combattantes de l'infanterie et des blindés. Le Comité espère que l'intégration des femmes dans les unités terrestres combattantes s'opérera en tenant compte du maintien des capacités opérationnelles des Forces armées.

## Activités en temps de paix

En temps de paix, l'armée exécute différentes tâches qui se classent dans l'une des deux grandes catégories : 1) assistance aux autorités civiles; et 2) aide aux pouvoirs civils.

La portée des activités en temps de paix est souvent méconnue et à elle seule, l'assistance aux autorités civiles chapeaute une gamme de fonctions. La marine et l'aviation sont plus visibles que l'armée de terre, car elles participent plus souvent aux opérations de recherche et de sauvetage. Cependant, même si le public ne connaît pas l'ampleur du travail de l'armée en temps de paix, celui-ci constitue un apport marqué à l'économie du pays. L'armée était présente, entre autres, aux Jeux de Calgary en 1988, à différents sommets et expositions internationales d'importance variée, de même qu'à des spectacles aériens, des marathons et d'autres événements sportifs. Les mesures d'assistance englobaient notamment la sécurité, les communications, les soins médicaux et une gamme d'autres activités.

Le génie militaire a exécuté des projets de différentes envergures et durées qui n'avaient qu'une faible, voire aucune, vocation militaire. Voici certains de ces projets:

- 1) construction d'aérodromes dans le Grand Nord dont huit pour le ministère des Transports, ainsi que l'Opération César, dans le cadre de laquelle des

<sup>4</sup> «Women in Combat: one soldier says it won't work», The Ottawa Citizen, 2 mars 1989, p. A9.

ingénieurs ont été parachutés dans l'Arctique et construit une piste sur la glace;

- 2) construction de ponts dont ceux enjambant les rivières Ogilvy et Eagle pendant la construction de l'autoroute Dempster jusqu'à Tuktoyaktuk;
- 3) levés topographiques, à la suite desquels les éléments de génie ont participé au programme cartographique et topographique dans l'Arctique;
- 4) démolition de châteaux d'eau et de cheminées au Canada et dynamitage d'embâcles au printemps (7:6, 16, 21).

Les militaires sont sur place après des incidents terroristes graves où ils se chargent de nettoyer les lieux et d'enlever les victimes. Les armées ont été des intervenants importants dans des désastres, naturels ou autres, survenus récemment dans leurs pays respectifs ou ailleurs dans le monde. Il suffit de penser, entre autres, à Bhopal, à Tchernobyl, à l'Éthiopie et à l'Arménie. Prétendre que des désastres semblables ne peuvent survenir au Canada serait oublier la tornade d'Edmonton et l'incendie de l'entrepôt des BPC à Saint-Basile-le-Grand en 1988.

Les éléments militaires qui joueraient un rôle pendant ces désastres seraient la logistique, les soins médicaux et les communications. Cependant, les compétences des troupes combattantes en matière de reconnaissance, de navigation, de secourisme et de communications seraient également précieuses. Les connaissances locales de la Milice seraient tout aussi utiles. Les fonctions que l'on peut confier à des troupes formées pour intervenir d'une manière coordonnée et disciplinée sont nombreuses. De plus, l'intervention peut avoir des effets favorables sur la formation :

envoyer à bref délai devant une menace meurtrière une unité à plusieurs milles de sa base met à l'épreuve toutes les compétences guerrières sauf le tir, la dissimulation et la défense aérienne<sup>5</sup>.

L'intervention soviétique après le tremblement de terre en Arménie a démontré l'importance de la planification et de la préparation pour les activités en temps de paix. Les Soviétiques, qui peuvent compter sur une importante défense civile, ont avoué que l'intervention laissait à désirer<sup>6</sup>. Le Canada n'a heureusement jamais connu un tel désastre mais il ne fait aucun doute que l'armée aurait un rôle crucial à jouer si une catastrophe du genre survenait.

**Le Comité recommande que le ministère de la Défense nationale cherche des façons de fournir aux forces terrestres — Force régulière et Réserve — un entraînement plus approfondi en matière d'intervention en cas de désastre et de remise en condition.**

<sup>5</sup> T.C. Tillet, «The Canadian Militia: A Heritage at Risk dans Canada's New Field Army», revu par Thomas St.Denis (Ottawa: Conference of Defence Associations, 1989) p. 51.

<sup>6</sup> Michael Elmquist, «Ready for a Disaster? — Civil Preparedness in NATO», *NATO'S Sixteen Nations*, avril 1989, p. 54.

La déclaration de l'état d'urgence nationale par le gouvernement fédéral et le recours à une loi d'urgence peuvent faire intervenir ou non les Forces canadiennes. Si elles sont en cause, la responsabilité opérationnelle première revient aux forces terrestres et principalement au Commandement de la Force mobile. *La Loi sur les mesures d'urgence* adoptée en 1988 est venue remplacer la *Loi sur les mesures de guerre*. Elle prévoit quatre genres d'urgences et une intervention propre à chacune. Ces urgences sont, par ordre ascendant : le sinistre, l'insurrection, la crise internationale et l'état de guerre. L'assistance aux autorités civiles englobe le secours en cas de sinistre tandis que l'aide aux pouvoirs civils englobe la riposte armée à une insurrection.

Contrairement à la *Loi sur les mesures de guerre*, qui était une loi-massue, la nouvelle Loi prévoit des interventions progressives et représente une considérable amélioration. Dans bien des cas, les autorités provinciales s'occupent des urgences mais si elles n'ont pas les capacités nécessaires, elles peuvent faire appel au gouvernement fédéral. Il se peut également que l'assistance aux autorités civiles soit fournie en marge de la Loi dans le cas d'une urgence locale dont ne peut s'occuper la province.

Nous avons déjà décrit au chapitre IV la régionalisation des Forces canadiennes, quand même assujettie à une chaîne de commandement qui mobilise les ressources militaires en cas d'urgences locales ou nationales. Dans le cas d'une insurrection, le procureur général de la province demanderait au Chef de l'état-major de la Défense (CED) d'approuver l'affectation de ressources au commandement de la région. Dans le passé, les ressources étaient puisées dans le FMC et, si le commandant de région n'était pas un officier de l'armée, il délguait les pouvoirs à l'officier le plus haut gradé. Dans le cas d'un sinistre, le Chef de l'état-major de la défense n'intervient pas et la région conserve le commandement. Il appartiendrait au commandant régional d'affecter les ressources appropriées. Dans la nouvelle chaîne de commandement, le rôle du Chef de l'état-major de la défense dans les opérations régionales demeure inchangé. Puisque l'officier le plus haut gradé du FMC dans chacune des quatre nouvelles régions sera également le commandant régional, le Chef de l'état-major de la défense transmettra directement ses ordres aux responsables des opérations régionales par l'intermédiaire du quartier général des forces terrestres.

## **Le Musée de la guerre**

La plupart des Canadiens ont leur seul contact avec l'armée en visitant le Musée de la guerre à Ottawa lors de leur passage dans la capitale nationale. Le Musée constitue un lien cher entre les Forces armées et la population, et surtout avec l'histoire militaire du Canada. Exception faite de l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, le Musée est la seule institution fédérale dont la vocation est de rappeler aux Canadiens le besoin d'une défense nationale et le prix qu'il a fallu payer dans le passé pour cette sécurité.

Le Musée constitue également un attrait touristique et il est le sixième site le plus populaire. Il a accueilli 227 000 visiteurs en 1988 soit 27 000 de plus qu'en 1987. L'Office du tourisme de la Capitale du Canada prévoit qu'il sera visité par

500 000 personnes par année au cours des prochaines années, nombre que le Musée actuel ne pourra pas accueillir.

Malheureusement, le Musée de la guerre relève du Musée des civilisations et, même s'il est chargé de ses propres programmes et activités de conservation, il n'a aucun budget distinct.(11:32) Il se voit allouer environ 2 millions de dollars par an. Il compte 31 employés qui s'occupent de 750 000 artefacts. En comparaison, le musée australien de la guerre à Canberra, dont le mandat est similaire, a un budget de 10 millions et 200 employés, même s'il reçoit annuellement 40 p. 100 moins de visiteurs.

Au cours des dernières années, le Musée a été négligé. On a gelé son budget, réduit sa superficie et démoli l'annexe afin de construire le Musée des beaux-arts. Il n'a aucun fonds pour les expositions itinérantes. Le ministre responsable a tout au plus garanti sa survie.(11:32) Il manque d'espace et ne peut exposer qu'une partie de sa collection. Des milliers d'articles — dons des familles et des successions des anciens combattants et militaires — sont encore dans des caisses en entrepôt. La plus belle collection militaire du pays n'est exposée que symboliquement.

On a proposé que le Musée emménage dans l'édifice de la Monnaie royale et ainsi demeure dans le centre de la capitale nationale.

Le législateur a déposé en Chambre un projet de loi qui ferait des quatre principaux musées canadiens — Beaux-arts, Civilisations, Sciences et technologie et Sciences naturelles — des organismes à la fois autonomes et autogérés. Si le Musée de la guerre pouvait jouir du même statut et avoir son propre budget, il pourrait s'agrandir et faire connaître aux Canadiens leur apport à la paix nationale. Le dévouement et la détermination du personnel central garantiraient la qualité recherchée.

**Le Comité donne son appui au Musée de la guerre et recommande qu'il ne relève plus du Musée des civilisations. Il recommande également qu'il ait un budget plus important sous son propre contrôle.**

**Le Comité recommande en outre que le Musée porte désormais le nom de Musée de l'histoire militaire, qui représentera plus fidèlement la collection actuelle du Musée.**



## Chapitre XII

### LES CHOIX À FAIRE

---

Une armée peut être bien des choses — une projection de la puissance nationale, le défenseur de l'autorité civile ou nationale, le protecteur des démunis et des affligés, le défenseur de certaines valeurs sociales, et le garant des alliances et des engagements politiques. Les forces terrestres remplissent nombre de ces rôles, parfois seules ou avec l'appui d'autres éléments des Forces canadiennes. Elles sont un élément à la fois complexe et varié qui doit exécuter différentes tâches, souvent sans disposer de toutes les ressources nécessaires pour les accomplir. Malgré cela, elles ont relevé tous les défis qui se sont présentés et ces réalisations témoignent du professionnalisme et du dévouement qui habitent les hommes et les femmes qui composent les forces terrestres.

Cependant, d'énormes défis se présenteront à l'armée de terre au cours des dix prochaines années. Cette dernière est en transition et on ne connaît pas encore son état définitif. Le Livre blanc de 1987 sur la défense s'est arrêté sur certains points forts de l'armée sans toutefois modifier grandement les rôles. L'engagement en Europe était inchangé mais l'armée devait faire converger sa puissance en consolidant le Front central. On avait prévu une croissance énorme des effectifs et un plus grand appui aux forces terrestres, en augmentant considérablement l'effectif de la Réserve par l'intermédiaire de la Structure de force totale. Les opérations régionales ont été confiées à l'élément terre, ce qui a rationalisé les opérations et a rendu plus efficace l'aide aux pouvoirs civils et l'assistance aux autorités civiles.

Durant les audiences, le Comité a toutefois pris connaissance d'autres vues sur l'avenir de l'armée. L'amiral Falls et d'autres s'opposaient à la consolidation du Groupe d'armées du Centre puisque cela se solderait par l'abandon presque total de l'engagement envers la Norvège pour ne conserver que le bataillon de la Force mobile (terre) du Commandement allié en Europe. Ils ont soutenu qu'une affinité existe entre le Canada et la Norvège, car tous deux sont des pays arctiques, et que l'importance de l'engagement canadien est évident en ce que nos troupes constituent le seul renfort extérieur. L'amiral Falls a toutefois reconnu que le déploiement en Norvège serait peut-être impraticable, opinion qu'a le Comité depuis un certain temps et qu'il a exprimée la première fois dans son rapport initial *Les effectifs des Forces armées canadiennes* en 1982.(12:26) De plus, le Canada conserve un engagement plus restreint envers la Norvège, par l'intermédiaire de la Force mobile (terre) du Commandement allié en Europe et sa participation dans la force combinée de l'OTAN.

John Honderich, rédacteur et auteur de *Arctic Imperative* est d'avis que le Canada devrait se donner un rôle spécialisé au sein de l'OTAN car «compte tenu du coût extrêmement élevé du maintien d'une armée de haute technologie, la plupart des pays de l'OTAN, comme le Canada, n'ont plus les moyens de se payer une armée complète». (15:7) Il a proposé la formation d'une unité à déploiement rapide sans blindés se spécialisant dans le combat par grand froid. De plus, cette unité aurait au Canada une utilité qu'une force lourde mécanisée ne saurait avoir.

John Honderich et John Marteinson, rédacteur du *Canadian Defence Quarterly*, ont proposé de poster les forces canadiennes en Allemagne de l'Ouest dans le Schleswig-Holstein près de la frontière du Danemark, qui, tout comme la Norvège, interdit la présence de troupes étrangères sur son sol en temps de paix. Ces forces pourraient constituer une unité à déploiement rapide pour les Forces alliées en Europe du Nord ou une réserve du Groupe d'armées du Nord, qui en a plus besoin que le Groupe d'armées du Centre. (15:7; 22:14) Les forces canadiennes appartenaient au Groupe d'armées du Nord jusqu'en 1969, année où les forces basées en Europe ont été réduites de moitié et rattachées au Groupe des armées du Centre. M. Marteinson a reconnu que cette réaffectation entraînerait des dépenses énormes pour la mise en place des infrastructures capables de fournir aux éléments canadiens les ressources nécessaires pour qu'ils accomplissent leur rôle.

Roger Hill de l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, les professeurs Paul Buteux, David Cox et Fen Hampson, ainsi que l'amiral Falls actuels en Europe. (12:6-7, 18-19; 13:13, 18, 31; 15:27-29) Ils voulaient que rien ne soit perturbé, au moment où l'avenir du contrôle des armes classiques semblait réduction de ces armements. David Cox redoutait une absence de fonds en vue de convertir le 5<sup>e</sup> Groupe-brigade du Canada en unité entièrement motorisée, ce qui rendrait cette formation plus vulnérable dans un milieu de conflit intense dans le Front central que dans le nord de la Norvège. Compte tenu des compressions probable des tendances des dépenses au cours des prochaines années et en vue surtout des nouvelles orientations stratégiques, le Comité recommande que le gouvernement retienne la possibilité de modifier grandement le rôle de l'élément terre du Canada.

La possibilité de changements majeurs dans l'équilibre des forces de l'Est et de l'Ouest a laissé une forte impression sur le Comité. Puisque nous ne pouvons prédire ni l'avenir ni le sort réservé aux réformes lancées par le président Gorbatchev, l'Ouest devrait user de prudence et instituer des effectifs réduits en réduisant les possibilités d'une guerre ou d'une attaque soudaine. Comme l'a fait remarquer un observateur éclairé, les deux côtés doivent structurer leurs forces à la baisse et de manière à constituer une menace offensive minimale. Pour les deux côtés, les éléments défensifs à leur plus bas niveau constituerait la meilleure situation<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> William Pfaff, «Debating arms cuts in Europe», *Winnipeg Free Press*, 6 juin 1989.

À brève échéance, le Comité partage l'avis de ceux qui recommandent la continuité. La possibilité de réductions massives en Europe est de loin trop importante et trop pleine de conséquences pour que le Canada perturbe la situation en restructurant son engagement européen. Toutefois, le Canada devrait réexaminer ses arrangements actuels afin de confirmer sa politique actuelle en matière d'éléments terre, ou en adopter une nouvelle. Dans cette optique, le Comité propose les choix suivants qui constituent au moins pour le gouvernement les principales politiques sur le sujet.

**La première option** — La première option est le statu quo, que l'on peut définir comme le maintien des effectifs actuels des forces terrestres en Europe, mais sans offrir la capacité de les remplir. Comme on l'a mentionné dans les pages précédentes, il s'agit de la situation que nous vivons et qu'a aggravée le Budget d'avril 1989. Ce choix est attrayant à court terme — c'est-à-dire pendant la durée des négociations de réduction des armes conventionnelles à Vienne — mais il soulève deux problèmes que l'on ne peut ignorer à long terme. En effet, les négociations peuvent être prorogées, ce qui est tout à fait possible compte tenu de la complexité du dossier. De plus, l'immobilisme traduit une certaine indifférence envers les dangers auxquels est exposé le soldat canadien en Europe, surtout si l'on ne fait rien pour relever la structure, les engagements et les équipements des forces.

**La deuxième option** — La deuxième option est le statu quo relevé qui n'entraîne aucune modification des engagements mais qui prévoit la capacité de le respecter. Il s'agit en réalité de la Structure 2002 des Forces qui est fondée sur le Livre blanc et qui prévoit la consolidation en Europe et la disponibilité du matériel nécessaire pour accomplir le travail efficacement. En d'autres termes, on donnerait suite aux trois grandes priorités des cadres militaires supérieurs — 250 nouveaux chars de combat, 4 000 véhicules blindés légers et les trois volets du Système de commandement, de contrôle et de communications. De plus, on réaliserait tous les programmes secondaires qui doivent être mis en oeuvre pour que les forces continuent d'être une unité légère blindée pouvant servir de réserve stratégique au Groupe d'armées du Centre. Le coût de ces réalisations se chiffrerait à 18 milliards sur quinze ans.

Le gouvernement et les cadres militaires supérieurs ont rejeté le statu quo relevé lorsqu'ils ont annulé deux des trois volets du Système de commandement, de contrôle et de communications et modifié les modalités d'acquisition de nouveaux chars de combat. Dans la meilleure des situations, au lieu d'en acheter 250 on ne ferait que remplacer les chars actuels, mais sans aucune garantie en ce sens. Le Livre blanc n'a pas été relégué aux oubliettes et les engagements du Canada demeurent les mêmes, mais les réductions semblent avoir été imposées sans égard à l'incidence sur les politiques et sans tracer une nouvelle voie.

**La troisième option** — La troisième option serait le retrait des éléments terrestres de l'Europe. Puisque nous sommes dans l'impossibilité de remplir nos engagements, nous décidons unilatéralement que notre apport à la réduction des armes classiques est tout simplement le rappel des troupes. Certains officiers semblent être d'avis que ce choix est la seule conséquence possible. Ils sont aigris par l'indécision du gouvernement de consacrer les fonds nécessaires pour équiper une force d'usage général en Europe et ils n'entrevoient aucun autre rôle européen

pour notre armée que celui qu'elle a toujours eu. Il s'agirait ici de l'attitude «tout ou rien» qui est le résultat de l'intransigence bureaucratique et du dépit occasionné par l'étouffement d'attentes grandissantes. Il y a également ceux qui veulent le retrait de l'OTAN, qu'ils considèrent comme le reliquat indésirable de la guerre froide qu'ils espèrent terminée. Ils veulent un Canada neutre sans alliance qui pourrait agir à titre de gardien de la paix sans toutefois avoir une armée établie. Le Comité ne partage pas ce désir. Comme le mentionnait un article dans *The Economist* «la guerre froide est une lutte non meurtrière dont l'issue est un avantage. Après plusieurs années de quiétude, elle est en effervescence ... et elle est toujours la recherche d'un avantage<sup>2</sup>».

Le Comité est d'avis que le Canada doit continuer de participer à l'OTAN. Les avantages de la diplomatie multilatérale sont plus grands que les avantages à court terme découlant de l'abandon des engagements traditionnels. Cette démarche pourrait même affaiblir la position du Canada dans les négociations sur la réduction des armes classiques. Le retrait hâtif de l'OTAN pourrait envenimer les relations diplomatiques avec l'Europe et les États-Unis. De plus, il faut se rappeler que le Canada a un intérêt important dans le système politique et de sécurité de l'Europe. Les liens du Canada avec l'Europe vont plus loin que les ententes commerciales ou les relations politiques. Ils vont aux racines même de la nation canadienne et des valeurs partagées avec d'autres sociétés démocratiques. Voilà pourquoi le Canada doit demeurer dans l'OTAN.

La forme sous laquelle se présenterait cet engagement est une tout autre question. Dans le chapitre VI, le Comité a proposé deux possibilités qui permettraient de restructurer grandement l'élément terre et de lui donner un rôle différent en Europe. Il s'agit de la restructuration en vue d'une *défense défensive* d'autres possibilités qui, avec les deux énoncées ci-dessus, constitueraient la restructuration des éléments de terre et **la quatrième option**.

La restructuration en vue d'une défense défensive comporterait la constitution d'une division de blindés légers comprenant six bataillons qui ne seraient pas structurés en brigade et qui pourraient servir au front en tant que partie intégrante d'un corps d'armée allié. Ces éléments seraient amalgamés en trois groupes tactiques interarmées — deux groupes légers comprenant chacun deux bataillons d'infanterie motorisée pour former un cordon d'infanterie antiblindé, et un groupe lourd constitué d'un bataillon d'infanterie blindé et d'un bataillon motorisé. Cette formation aurait besoin d'armements antichars supplémentaires et elle nécessiterait le remplacement ou l'amélioration des 77 chars se trouvant maintenant en Europe pour qu'ils puissent servir au front.

La seconde restructuration — une force aéromobile — dont a grandement traité le Comité, pourrait comprendre une brigade de trois bataillons aéromobiles et leur infrastructure pouvant faire partie d'une division putative multinationale aéroportée, qui serait une réserve opérationnelle du Groupe d'armées du Nord. Cette option entraînerait l'achat massif de matériel, dont surtout des hélicoptères lourds et légers de transport, un escadron d'hélicoptères d'assaut et une multitude d'armes antichars.

<sup>2</sup> «Here we go», *The Economist*, 3 juin 1989, p. 15.

Ces deux possibilités sont évidemment coûteuses mais elles n'entraîneraient pas plus de dépenses en matériel que la Structure 2002 de l'Armée qui constitue le «statu quo relevé». La restructuration pour la mobilité aérienne n'entraîne pas la reprise des programmes annulés par le Budget, sauf celui de l'armement antichar moyen et le programme des mortiers de 120 mm. Les deux nouvelles structures entraîneraient une dotation plus forte en missiles TOW 2, qui ne sont pas très chers. La défense défensive devra s'appuyer sur des chars neufs ou améliorés et la force aéromobile devra pouvoir compter sur au moins 10 hélicoptères d'assaut — moins coûteux qu'une formation de chars et 40 hélicoptères de transport. Il faudrait également disposer de transports de troupes blindés à roues qui sont moins coûteux et d'entretien plus facile que ceux à chenilles pour remplacer ces derniers lorsqu'ils ne sont plus utilisables. Ces options nécessitent entre 1 000 et 2 000 militaires de moins que la Structure 2002 de l'Armée car il faut compter sur moins de divisions et de quartier généraux. La force aéromobile permet de réaliser des économies plus importantes, car le 5<sup>e</sup> Groupe-brigade du Canada serait démobilisé au moment de l'interruption de son affectation en Europe. L'Annexe II, comporte une analyse plus complète des coûts en matériel. Il faut se rappeler ici que ces coûts ne tiennent pas compte des dépenses organisationnelles qu'une restructuration future peut entraîner.

Le Comité croit que le ministère de la Défense nationale devrait étudier sérieusement ces choix ainsi que d'autres possibilités, et c'est là le but de notre recommandation en ce sens au chapitre VI. Nous voulons insister sur le fait que le moment est venu pour le Ministère de donner aux Forces canadiennes en Europe un rôle qui en fera un élément efficace et qui se rattache et se rapporte aux autres rôles des éléments terrestres au Canada et à l'étranger. Ces rôles englobent la défense du pays, les activités de «défense sociale» nationale comme les interventions en cas de sinistre, la remise en état, la protection contre les attentats terroristes, le maintien de la paix et enfin, la vérification en cas de signature d'une entente sur les armements conventionnels en Europe. Le Ministère devra tenir compte de tous ces facteurs lorsqu'il tracera l'avenir des éléments terrestres canadiens.

Le Comité est également d'avis qu'il faut procéder sans délai à une étude approfondie de l'orientation de la politique canadienne de défense. Le Budget d'avril 1989 a fait tomber en désuétude la structure précisée dans le Livre blanc de 1987. Le moment est venu d'évaluer nos options, non seulement celles touchant l'élément terre, mais également les forces en général. La publication d'un Livre blanc tous les dix ou quinze ans ne suffit plus dans un monde en évolution rapide. Même si le ministère de la Défense nationale a publié une mise à jour du Livre blanc au cours des deux dernières années, il faudrait fournir un cadre à cette publication et ne pas la laisser au gré du Ministre. Il faudrait plutôt obliger le ministère de la Défense nationale à publier un Livre blanc tous les cinq ans.

Simultanément, le Sénat a le mandat et le devoir de se pencher sur la défense et la sécurité du pays, comme l'a si bien démontré l'étude des forces terrestres par le Comité.

Avec la publication du présent rapport, le Comité spécial du Sénat sur la défense nationale a bouclé le cercle. Le Comité a entrepris son mandat en juin 1980 en tant que sous-comité du Comité sénatorial permanent des Affaires

étrangères et il a publié son premier rapport *Les effectifs des Forces armées canadiennes* en juin 1982 et son deuxième rapport *La défense maritime du Canada* en mai 1983. Le sous-comité est devenu le Comité spécial en novembre 1984 et il a étudié la défense aérienne du pays et publié son rapport *La défense aérienne du territoire canadien* en janvier 1985. Il a ensuite publié le rapport *Le transport militaire aérien* en février 1986 et il en est maintenant à son dernier rapport *Les forces terrestres du Canada*.

Le Comité a entrepris ses travaux en 1980 car la défense du pays exigeait la publication d'un Livre blanc, besoin qui a été confirmé par l'étude initiale. Le long délai — de 1971 à 1987 — entre les déclarations officielles du gouvernement sur les solutions ponctuelles et les coupures et rapiécages, qui sont le propre des gouvernements aux prises avec des exigences nombreuses et souvent contradictoires et avec une bureaucratie qui s'arrête sur des solutions à court terme pour des problèmes immédiats et urgents. Donc, il semblait opportun à ce moment, et la situation n'a pas changé, pour le Sénat de constituer son propre comité qui serait capable de porter des jugements politiques et qui connaît le processus décisionnaire.

La valeur d'un comité du genre en temps de paix est considérable et sa présence a été grandement reconnue. Le Sénat peut jeter un long regard sur nombre de questions politiques. L'utilité du Comité serait très marquante à un moment où la planification et les priorités en matière de défense se trouvent à un carrefour. De plus, elle serait grandement relevée si on greffait les préoccupations touchant la sécurité à l'évaluation des besoins précis du Canada en matière de défense au pays et à l'étranger.

**Le Comité recommande que le gouvernement publie tous les cinq ans un Livre blanc sur la défense afin de garantir une étude régulière et complète de la politique canadienne en matière de défense.**

**Le Comité recommande que le Sénat constitue un comité spécial ou permanent sur la défense nationale afin d'avoir un mécanisme permanent d'étude de la politique canadienne en matière de défense et de sécurité.**

### SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

1. Le Comité recommande :
  - i) que l'on mette sur pied une unité interministérielle indépendante de vérification du contrôle des armements; le ministère des Affaires extérieures étant considéré comme le ministère principal, mais qui devra collaborer avec le ministère de la Défense nationale et les autres ministères appropriés;
  - ii) que les ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale engagent du personnel en quantité suffisante pour s'assurer que le Canada est bien représenté, sur place et in situ, aux rondes de négociations sur les forces armées conventionnelles en Europe et sur les mesures d'instauration de la confiance et de la sécurité entre l'Est et l'Ouest;
  - iii) que l'unité de vérification forme des personnes supplémentaires en vue d'exécuter des activités d'inspection et d'observation au moment où une entente sur le contrôle des armements conventionnels aura été conclue, étant donné que les mesures de vérification constitueront certainement un élément important de toute entente; et
  - iv) que l'on engage des ressources suffisantes pour pouvoir vérifier d'autres ententes bilatérales et multilatérales sur le contrôle des armements qui pourraient être conclues dans le futur, concernant les armes chimiques, par exemple. (p. 19)
2. Le Comité recommande que le ministère de la Défense nationale se penche de nouveau sur les conclusions du groupe de travail relatives au cumul des rôles et qu'il examine les besoins en effectifs au-delà de l'an 2000, en vue de réduire les cas de cumul de rôles incompatibles dans les unités d'appui tactique et les unités de soutien au combat. Le Ministère devrait également trouver des moyens de résoudre les problèmes que présente l'affectation incompatible à une tâche double au sein des unités d'armes combattantes des forces terrestres du Canada. (p. 43)
3. Le Comité recommande que le ministère de la Défense nationale étudie les mesures à prendre pour améliorer la qualité de l'instruction de la Milice en général, et des recrues en particulier. Le Comité exprime ses préoccupations

à l'égard du fait qu'il sera peut-être difficile de mettre en oeuvre le principe de force totale si ce dernier entraîne une augmentation importante des temps d'instruction des individus. Le Comité recommande que les Forces canadiennes concentrent sur des aptitudes particulières leurs efforts d'instruction de la Milice, compte tenu surtout du fait que l'on s'attend à une augmentation de la demande pour des miliciens spécialistes compétents dans toute structure future des forces terrestres. (p. 47)

4. Le Comité souligne les avantages que retirent le Canada en général, et le ministère de la Défense nationale en particulier, de la Ligue des cadets de l'armée, qui contribue à la promotion du sens civique et au maintien d'une présence militaire au Canada. Par conséquent, le Comité recommande que le ministère de la Défense nationale considère comme un minimum absolu : a) l'accroissement du budget des cadets pour contrer les effets de l'inflation; et b) la fourniture d'installations régulières de formation aux divers groupements de cadets partout au pays. (p. 55)
5. Le Comité recommande en outre que l'on incite les commissions scolaires à adopter une attitude plus positive face au mouvement des cadets, plus particulièrement celles qui sont situées dans les centres urbains où l'on fait preuve d'un manque considérable d'enthousiasme. Les Ligues de cadets devraient chercher à accroître le niveau de participation des commissions scolaires au mouvement des cadets. (p. 55)
6. Le Comité recommande, compte tenu du peu de valeur d'une Milice mal équipée, et du besoin probable d'équipements et de personnel de renforcement pour les Forces canadiennes déployées en temps de guerre, que le ministère de la Défense nationale adopte une politique visant à acquérir pour la Milice fournit à la Force régulière, et que les achats de cette nature soient identifiés comme étant destinés à la Réserve dans les Prévisions budgétaires de la Défense. (p. 58)
7. Le Comité recommande que l'on établisse dans un avenir rapproché la parité salariale entre la Force régulière et la Réserve, et que le Ministère étudie la possibilité de fournir aux réservistes des régimes de retraite et d'éducation, ou d'autres bénéfices marginaux, afin de stimuler le recrutement de nouveaux membres et d'inciter les membres existants à demeurer dans les rangs de la Milice. Le Comité recommande également que l'on établisse un régime d'assurance-invalidité à l'intention des réservistes, ainsi que d'autres stimulants financiers pour les membres qui demeurent dans la Réserve pendant une période de temps donnée. Un tel système améliorerait sans doute le taux de rétention de membres, réduisant par le fait même les dépenses à long terme dans le cadre de l'investissement supplémentaire que prévoit le ministère de la Défense nationale aux fins de l'instruction de la Milice et pour satisfaire aux normes du principe de force totale. (p. 59)
8. Le Comité recommande que le gouvernement du Canada et le ministère de la Défense nationale incitent le plus possible les employeurs à accorder volontairement des congés à leurs employés aux fins du service de Réserve, sans préjudice à leurs carrières, régimes de retraite ou congés. Il convient de

faire un effort particulier pour appliquer, dans la fonction publique fédérale, les organismes fédéraux et les sociétés d'État, les dispositions existantes relatives aux congés, souvent ignorées, et inciter les services publics provinciaux et les gouvernements municipaux à adopter des dispositions et traitements semblables. (p. 61)

9. 4536 Le Comité recommande également que le gouvernement examine la possibilité d'offrir des stimulants précis pour inciter le secteur privé à accorder des congés aux fins du service de Réserve. (p. 61)
10. Le Comité recommande que le ministère de la Défense nationale élabore une campagne de publicité multimédia complète en vue d'augmenter les effectifs de la Réserve. (p. 61)
11. Le Comité recommande que l'on rétablisse le plus tôt possible dans les universités canadiennes le Corps-École d'officiers canadiens, la Division universitaire d'instruction navale, et le Programme universitaire d'entraînement aérien, afin de créer une présence militaire au sein de la vie universitaire et d'accroître les connaissances et l'engagement des futurs leaders des Forces canadiennes. (p. 61)
12. Le Comité exprime l'avis qu'en cette période de transition possible à l'égard de l'équilibre des armements stratégiques et conventionnels en Europe, il ne faut d'aucune façon réduire les effectifs des troupes canadiennes. (p. 73)
13. Le Comité recommande que le ministère de la Défense nationale étudie des rôles de remplacement pour les Forces canadiennes en Europe, de nature possiblement plus spécialisée, en vue de réduire la disparité qui existe à l'heure actuelle entre les effectifs déclarés et réels des forces terrestres engagées en Europe. Le Comité croit également qu'au cours de toute étude de cette nature, le ministère de la Défense nationale devrait tenir compte d'autres rôles potentiels pour les forces terrestres du Canada ailleurs qu'en Europe, idéalement en vue de s'assurer que les équipements acquis pour l'Europe sont utilisables à d'autres fins dans d'autres parties du globe. (p. 79)
14. Le Comité recommande que, dans un proche avenir, un comité sénatorial étudie les diverses activités de maintien de la paix auxquelles participe le Canada et examine le rôle des Nations unies dans le maintien de la paix. Il devra étudier de près : i) le financement des opérations de maintien de la paix, ii) l'utilisation des réservistes pour le maintien de la paix et iii) les choix qui s'offrent au Canada dans le domaine du maintien de la paix, en particulier les manières d'adapter ces choix à une nouvelle structure des forces armées du Canada. (p. 98)
15. Le Comité recommande que le ministère de la Défense nationale rétablisse un rapport clair entre les engagements, la structure et le matériel afin de s'assurer que les Forces terrestres canadiennes soient convenablement équipées pour s'acquitter des missions qui leur sont confiées. (p. 103)

16. Le Comité recommande que le processus de révision budgétaire portant sur cinq années consécutives soit rétabli et appliqué en tant qu'élément essentiel du processus d'élaboration du budget de la défense. Le Comité recommande également que les méthodes de comptabilité et de budgétisation utilisées pour établir les coûts des principaux programmes d'acquisition d'armes soient publiées. (p. 110)
17. Le Comité recommande que le gouvernement du Canada et le ministère de la Défense nationale élaborent des plans nationaux complets de mobilisation en temps de guerre; ces plans doivent être conformes aux nouvelles structures de l'armée afin de permettre, le cas échéant, une transition ordonnée vers le début des hostilités. (p. 112)
18. Le Comité recommande que le ministère de la Défense nationale mette en oeuvre les recommandations du Groupe de travail sur l'état de préparation de l'industrie de la défense, et qu'il tienne compte, dans tous ses achats, de la préparation industrielle de défense, en favorisant le plus possible l'industrie canadienne tout en ayant recours, au besoin, aux sources alliées. (p. 119)
19. Le Comité recommande que le ministère de la Défense nationale cherche des façons de fournir aux forces terrestres — Force régulière et Réserve — un entraînement plus approfondi en matière d'intervention en cas de désastre et de remise en condition. (p. 125)
20. Le Comité donne son appui au Musée de la guerre et recommande qu'il ne relève plus du Musée des civilisations. Il recommande également qu'il ait un budget plus important sous son propre contrôle. (p. 127)
21. Le Comité recommande en outre que le Musée porte désormais le nom de Musée de l'histoire militaire, qui représentera plus fidèlement la collection actuelle du Musée. (p. 127)
22. Le Comité recommande que le gouvernement publie tous les cinq ans un Livre blanc sur la défense afin de garantir une étude régulière et complète de la politique canadienne en matière de défense. (p. 134)
23. Le Comité recommande que le Sénat constitue un comité spécial ou permanent sur la défense nationale afin d'avoir un mécanisme permanent d'étude de la politique canadienne en matière de défense et de sécurité. (p. 134)

**Prévisions relatives aux répercussions totales  
des cinq études du comité sur le budget de défense  
et le produit national brut**

Coûts des cinq rapports par année (en millions de dollars)					
Année	Effectifs	Maritime	Territoire air	Transport par air	Forces terrestres
1990-1991	464,0	951,9	385,3	293,8	31,8
1991-1992	464,0	951,9	317,9	373,1	35,2
1992-1993	464,0	951,9	317,9	395,1	38,2
1993-1994	464,0	951,9	317,9	301,9	42,5
1994-1995	464,0	951,9	317,9	426,3	46,5
1995-1996	232,0	951,9	561,9	426,3	50,5
1996-1997	232,0	951,9	427,0	426,3	54,8
1997-1998	232,0	951,9	427,0	461,3	59,2
1998-1999	232,0	951,9	427,0	296,3	63,9
1999-2000	232,0	951,9	427,0	699,4	68,7
2000-2001	232,0	951,9	427,0	699,4	74,0
2001-2001	232,0	951,9	427,0	676,4	79,1
Totaux	3 944,0	11 422,8	4 780,8	5 475,6	645,0

Coût total supplémentaire des recommandations du Comité, de 1990-1991 à 2001-2002 :	26 268 milliards \$
Coût annuel moyen de l'augmentation :	2 1890 milliards \$
Crédits de défense 1990-1991 (niveau de 1989-1990 + 5 %) :	11 907 milliards \$
Augmentation requise afin de satisfaire aux recommandations des cinq rapports du Comité :	2 1890 milliards \$
Prévision du budget de défense annuel, recommandations comprises :	14 096 milliards \$
Augmentation à titre de pourcentage du budget de défense :	18,7 %
PNB approximatif en 1990-1991 (PNB de 1987 + augmenta- tion projetée de 9,5 % en 1988-1990) :	602,0 milliards \$
Dépenses en matière de défense en 1990-1991 à titre de pourcentage du PNB :	1,98 %
Budget de défense recommandé par le Comité, à titre de pourcentage du PNB :	2,34 %
Augmentation annuelle résultant des recommandations des cinq rapports du Comité :	0,36 %

## Coûts relatifs au rapport sur la main-d'œuvre

Coûts annuels des achats, des opérations et de l'entretien (A, O et E) liés à l'augmentation de 2 520 des effectifs des Forces canadiennes en Europe (10 000 moins le niveau actuel de 7 480), en dollars pour 1988-1989 :	128,7 millions de dollars
En dollars pour 1989-1990 (multiplié par un facteur de 1,033 afin de tenir compte de l'inflation) :	133 millions de dollars
Coûts annuels A, O et E relatifs à l'augmentation de 2 405 des effectifs du Commandement de la force mobile (22 500 moins le niveau actuel de 20 095), en dollars pour 1988-1989 :	96,2 millions de dollars
En dollars pour 1989-1990 (multiplié par un facteur de 1,033 afin de tenir compte de l'inflation) :	99,4 millions de dollars
Coûts initiaux relatifs au capital et à l'infrastructure, pour 4 925 membres du personnel, en dollars pour 1981-1982 :	762 millions de dollars
En dollars pour 1989-1990 (multiplié par un facteur de 1,52 afin de tenir compte de l'inflation) :	1 159 millions de dollars
En supposant que les coûts en capital soient répartis sur une période de cinq ans, les coûts annuels seront comme suit :	
de 1990-1991 à 1994-1995	464 millions de dollars
de 1995-1996 à 2001-2002	232 millions de dollars

Le coût total au cours de la période de douze ans dépasse de 3 944 millions de dollars les niveaux de dotation actuels. Cependant, le ministère de la Défense nationale compte réduire le nombre de la Force régulière au cours des prochaines années.

## Coûts relatifs au rapport sur la défense maritime

Coûts en capital d'exploitation recommandés dans le rapport, mais que le ministère de la Défense nationale n'a pas l'intention d'acheter, à l'heure actuelle, en millions de dollars (ajusté par un facteur de 1,033 afin de tenir compte de l'inflation) :

17 sous-marins conventionnels	5 707,3
18 Aurora	2 375,9
12 patrouilleurs rapides	795,4
10 hélicoptères ASW	774,8
AAM pour 18 Aurora	38,1
ASM pour 18 Aurora	129,1
Fusées pour 18 aéronefs Tracker	1,7
Torpilles pour Oberon	93,0

SSM pour Oberon	14,5
3 navires marchands armés	103,3
50 ASM Harpoon pour CF-18	<u>51,7</u>
Total	10 084,8

Les quatre chasseurs de mines et les 9 dragueurs de mines recommandés ne sont pas inclus dans le tableau car ils sont compris dans le plan actuel d'achat de 12 vaisseaux de défense côtière maritime. On suppose également qu'il existe au moins des plans, sous une forme ou une autre, pour remplacer les trois sous-marins Oberon.

Il ne semble pas y avoir de raison de croire que la prévision initiale de coûts de A, O et E figurant dans le rapport (80 millions de dollars par année) est prohibitive. Rajustée de façon appropriée afin de tenir compte de l'inflation (un facteur de 1,32), cette prévision s'élève à 105,6 millions \$ par année.

Coûts annuels de A, O et E de l'augmentation de la Première réserve navale de 740 (4 500 moins le niveau actuel de 3 760) en dollars pour 1989-1990 : 4,9 millions de dollars.

La Réserve supplémentaire fait déjà partie des plans du ministère de la Défense nationale, mais la Réserve de pêcheurs de 1 200 en effectifs coûterait 1 million de dollars par année en A, O et E.

En supposant que les coûts en capital sont distribués de façon égale au cours des douze prochaines années, au coût de 840,4 millions de dollars par année, le coût annuel serait de 951,9 millions de dollars de 1990-1991 à 2001-2002.

### Coûts relatifs au rapport sur la défense aérienne du territoire

Acquisition d'un avion AWACS, ou d'un tiers de trois avions AWACS en dollars pour 1988-1989 :	196 millions de dollars
En 1989-1990 (rajusté par un facteur de 1,033 afin de tenir compte de l'inflation) :	202,5 millions de dollars
Acquisition de 24 aéronefs CF-18 supplémentaires en dollars pour 1988-1989 :	653 millions de dollars
En dollars pour 1989-1990 :	674,5 millions de dollars
Coût de la mise sur pied d'un programme militaire de l'espace, en dollars pour 1984-1985 :	150 millions de dollars par année pour une période de cinq ans
En dollars pour 1989-1990 (rajusté par un facteur de 1,22) :	183 millions de dollars par année pour cinq ans
Coûts continus pour un programme militaire de l'espace, en dollars pour 1984-1985 :	350 millions de dollars par année
En dollars pour 1989-1990 :	427 millions dollars par année

En supposant que l'avion AWACS est acheté au cours de la première année, et que les coûts du CF-18 sont répartis au cours des cinq prochaines années, les coûts supplémentaires des plans du ministère de la Défense nationale au cours de douze prochaines années seraient comme suit (en millions de dollars) :

1990-1991	385,3
1991-1992	317,9
1992-1993	317,9
1993-1994	317,9
1994-1995	317,9
1995-1996	561,9
1996-1997	
à	
2001-2002	427,0

Les coûts totaux au cours des douze prochaines années dépasseraient de 4 780,8 millions de dollars les plans actuels.

## Coûts relatifs au rapport sur le transport aérien

Les tableaux ci-dessous représentent essentiellement des ajouts à l'acquisition de la flotte et aux acquisitions planifiées connues du ministère de la Défense nationale. Les coûts de 2 Hercules (remplacement), de 3 hélicoptères Chinook, et de 6 Challenger supplémentaires ont par conséquent été exclus. Cependant, les coûts de remplacements de CH-113, CH-135 et CH-136 ont été inclus; le ministère de la Défense nationale compte présument remplacer tous ces appareils à un moment donné, mais on ne sait quand. Lorsque cela était possible, on s'est conformé aux tableaux du rapport original ayant trait à l'acquisition; autrement, ces tableaux ont été répartis afin d'éviter de surcharger le tableau relatif aux frais.

Groupe Transport aérien								
Année	C-130	C-137	C-142	CH-113 Rempl.	Sem.	Amél.	GTA AO et E	Total
1990-1991	130,0	31,0	93,2	0,0	5,2	0,0	22,0	281,4
1991-1992	130,0	0,0	93,2	0,0	0,0	93,5	44,0	360,7
1992-1993	130,0	0,0	93,2	0,0	0,0	93,5	66,0	382,7
1993-1994	130,0	0,0	0,0	0,0	0,0	93,5	66,0	289,5
1994-1995	130,0	0,0	0,0	124,4	0,0	93,5	66,0	413,9
1995-1996	130,0	0,0	0,0	124,4	0,0	93,5	66,0	413,9
1996-1997	130,0	0,0	0,0	124,4	0,0	93,5	66,0	413,9
1997-1998	195,0	0,0	0,0	124,4	0,0	93,5	66,0	448,9
1998-1999	0,0	0,0	0,0	124,4	0,0	93,5	66,0	283,9
1999-2000	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	66,0	66,0
2000-2001	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	66,0	66,0
2001-2002	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	66,0	66,0

10 <sup>e</sup> Groupe aérien tactique et réserves de transports aériens						
Année	CH-135 Rempl.	CH-136 Rempl.	AO et E	Réserve AO et E	10GAT Total	Rapport Total
1990-1991	0,0	0,0	5,2	7,2	12,4	293,8
1991-1992	0,0	0,0	5,2	7,2	12,4	373,1
1992-1993	0,0	0,0	5,2	7,2	12,4	395,1
1993-1994	0,0	0,0	5,2	7,2	12,4	301,9
1994-1995	0,0	0,0	5,2	7,2	12,4	426,3
1995-1996	0,0	0,0	5,2	7,2	12,4	426,3
1996-1997	0,0	0,0	5,2	7,2	12,4	426,3
1997-1998	0,0	0,0	5,2	7,2	12,4	461,3
1998-1999	0,0	0,0	5,2	7,2	12,4	296,3
1999-2000	276,0	345,0	5,2	7,2	633,4	699,4
2000-2001	276,0	345,0	5,2	7,2	633,4	699,4
2001-2002	253,0	345,0	5,2	7,2	610,4	676,4

Les dépenses totales au cours de la période de douze ans s'élèvent à 5 475,6 millions \$.

### Coûts relatifs aux recommandations du rapport sur les forces terrestres du comité spécial du sénat sur la défense nationale

Les chiffres suivants représentent des augmentations au-delà des sommes que le ministère de la Défense nationale compte dépenser dans chaque cas.

#### RECOMMANDATION 1

Acquisition d'un personnel pour le contrôle et la vérification des armes pour les ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale, et formation relative à la vérification.

Un ajout de 12 personnes aux effectifs semble suffisant : 6 personnes pour mettre sur pied l'unité de vérification interministérielle et 6 personnes pour agrandir les unités de contrôle des armes dans les 2 ministères. Les coûts moyens par année-personne relativement aux activités des ministères sont de 70 000 \$ environ. Un ajout de 12 personnes au personnel coûterait environ 840 000 \$ par année. Une somme additionnelle de 1,1 million de dollars par année sera peut-être nécessaire afin de former le personnel de vérification et de couvrir d'autres coûts liés à la

vérification des accords sur le contrôle des armements. Par conséquent, la recommandation 1 coûterait environ 2 millions de dollars par année au départ.

Cependant, vu la probabilité d'une augmentation rapide de la demande des capacités additionnelles de vérification, il serait sage d'intégrer une augmentation assez importante de dépenses, aux fins de contrôle et de vérification des armes. Par conséquent, dans le cadre de cette prévision, on suppose que les dépenses augmenteraient de 500 000 \$ chaque année, au cours de la période de douze ans. En conséquence, la recommandation 1 coûterait environ 58 millions de dollars pour toute la période de douze ans.

#### **RECOMMANDATION 4**

L'augmentation du budget des cadets doit coïncider avec l'inflation.

Le budget actuel des cadets s'élève à 56 millions de dollars. En supposant que le taux annuel de l'inflation est de 5 p. 100 en moyenne au cours des douze prochaines années, le fait de faire coïncider l'augmentation du budget des cadets avec l'inflation coûterait environ 264 millions de dollars au cours des douze ans.

#### **RECOMMANDATION 7**

Mise en application de la pleine parité salariale entre les forces régulières et la Réserve. Examen des avantages.

Selon les témoignages (5:18) recueillis devant le Comité, la pleine parité salariale aurait coûté 50 millions de dollars par année en 1987. Depuis, environ la moitié de la différence entre les taux des salaires des forces régulières et de la Réserve a été comblée. Par conséquent, en effectuant un rajustement destiné à tenir compte de l'inflation, la parité salariale coûterait maintenant 27 millions de dollars de plus par année. Il n'est pas possible d'évaluer les coûts relatifs aux autres avantages. Le coût total au cours de la période de douze ans serait de 324 millions de dollars.

#### **RÉSUMÉ**

Si on exclut les coûts relatifs au changement de la structure des Forces canadiennes en ce qui a trait aux troupes terrestres en Europe, les coûts supplémentaires d'ici l'an 2002 seraient comme suit :

1990-1991	31,8 millions
1991-1992	35,2 millions
1992-1993	38,8 millions
1993-1994	42,5 millions
1994-1995	46,5 millions
1995-1996	50,5 millions
1996-1997	54,8 millions
1997-1998	59,2 millions
1998-1999	63,9 millions

1999-2000	68,7 millions
2000-2001	74,0 millions
2001-2002	79,1 millions

Au cours de douze années, les recommandations (encore une fois, elles excluent les changements de structure des Forces canadiennes en Europe) coûteraient 645 millions de dollars de plus, au delà des plans actuels du ministère de la Défense nationale.

### Coût relatifs aux structures alternatives des forces en Europe : division des opérations de défense

En moyenne, les dépenses en capital d'un groupe de brigade des troupes régulières sont d'environ 114 millions de dollars par année à l'heure actuelle, et de 490 millions de dollars par année en A,O et E (chiffres en dollars pour 1989).

Les acquisitions en capital destinées à équiper une division d'une infanterie armée, d'une infanterie mécanisée, de quatre infanteries motorisées et de deux bataillons d'artillerie coûteraient environ 202 millions de dollars de moins au cours des douze prochaines années que celles d'une division de deux brigades mécanisées. En supposant qu'on puisse effectuer un rajustement de façon qu'il n'y ait pas de coûts supplémentaires relativement à l'infrastructure, les coûts supplémentaires en capital proviendraient des systèmes suivants :

38 missiles TOW II : 15 000 \$ chacun	=	570 000 \$
440 ATGW moyens : 12 000 \$ chacun	=	5 280 000 \$
460 VBTP à roues : 1 million de dollars chacun	=	460 000 000 \$
48 obusiers remorqués : 600 000 dollars chacun	=	28 800 000 \$
<b>Total</b>		<b>494 650 000 \$</b>

Moins les économies réalisées parce qu'on n'a pas été obligé d'acheter les systèmes suivants :

460 VBTP à chenilles : 1,4 million de dollars chacun	=	644 000 000 \$
48 SPH : 1,1 million de dollars chacun	=	52 800 000 \$
<b>Total</b>		<b>696 800 000 \$</b>

La division des opérations de défense aurait besoin d'effectifs d'environ 1 000 personnes de moins que la structure des deux brigades mécanisées, parce qu'il n'existe pas de quartiers généraux de brigade et d'autres unités variées de soutien. De la même façon, l'entretien des VBTP à roues et des obusiers remorqués coûterait moins cher que celui de leurs contreparties à chenilles. Il semblerait raisonnable de supposer une réduction d'environ 100 millions de dollars par année des coûts de A,O et E.

En supposant que les épargnes en capital de la mise sur pied de la division défensive soient réparties au cours de toute la période de douze ans, les coûts respectifs des deux brigades mécanisées et divisions défensives seront comme suit :

	Division mécanisée	Division des opérations de défense
De 1990-1991 à 2001-2002	1 208 millions de dollars	1 091,2 millions de dollars

### Coûts relatifs aux nouvelles structures pour l'Europe : une brigade aéromobile

En moyenne, les frais d'une brigade de la force régulière sont de 114 millions de dollars par année environ en dépenses en capital, et de 490 millions de dollars par année en A, O et E.

Les acquisitions en capital, en ce qui a trait à une brigade aéromobile, coûteraient environ 126 millions de dollars de plus au cours des douze prochaines années que celles d'une brigade mécanisée. Les coûts supplémentaires en capital proviendraient des systèmes suivants :

12 missiles TOW II : 15 000 \$ chacun	=	180 000 \$
288 VBTP moyens : 12 000 \$ chacun	=	3 456 000 \$
12 mortiers de 120mm : 125 000 \$ chacun	=	1 500 000 \$
100 VBTP à roues : 1 million de \$ chacun	=	100 000 000 \$
16 Hélos d'attaque : 15 millions de \$ chacun	=	240 000 000 \$
40 Hélos de transport : 7 millions de \$ chacun	=	280 000 000 \$
<b>Total</b>		<b>625 136 000 \$</b>

Moins les économies réalisées parce qu'on n'a pas été obligé d'acheter les systèmes suivants :

59 chars d'assaut : 3 millions de dollars chacun	=	177 000 000 \$
230 VBTP à chenilles : 1,4 million de dollars chacun	=	322 000 000 \$
<b>Total</b>		<b>499 000 000 \$</b>

L'entretien des hélicoptères coûterait plus cher que celui des flottes de chars d'assaut et des VBTP, mais les coûts de A, O et E se trouveraient en partie compensés par la mise sur pied d'un personnel moins nombreux, et par le coût d'entretien moins élevé des VBTP sur roues et de mortiers, au lieu des VBTP à chenilles, de chars d'assaut et d'obusiers autopropulsés. Il semblerait par conséquent raisonnable d'évaluer les coûts de A, O et E un maximum de 25 p. 100 de plus qu'une brigade mécanisée, ou 613 millions de dollars par année.

En supposant que 5GBC (le bataillon armé 4GBC remplaçant un des 5 bataillons d'infanterie GBC transférés à la brigade aéromobile) soit dispersé, et que les coûts supplémentaires en capital de la mise sur pied de la brigade aéromobile soient engagés au cours des trois premières années, les coûts respectifs des structures des deux brigades mécanisées et de la brigade aéromobile seraient comme suit :

	Brigades mécanisées	Brigade aéromobile
1990-1991	1 208 millions de dollars	769 millions de dollars
1991-1992	1 208 millions de dollars	769 millions de dollars
1992-1993	1 208 millions de dollars	769 millions de dollars
De 1993-1994 à	1 208 millions de dollars	769 millions de dollars
2001-2002	1 208 millions de dollars	727 millions de dollars

## ANNEXE III

---

Liste de témoins sur laquelle figurent le numéro d'émission et la date des réunions dans lesquelles leur témoignage est apparu.

### Deuxième session du trente-troisième Parlement

Nom	Numéro d'émission	Date
Vice-amiral J.R. Anderson Chef Acquisition des sous-marins Ministère de la Défense nationale	24	Le 7 juin 1988
Brigadier-général W.H. Batt Commandant Commandement des communications des Forces canadiennes Ministère de la Défense nationale	8	Le 3 novembre 1987
Brigadier-général (ret.) Clayton Beattie Ancien commandant, Région du Nord	15	Le 8 mars 1988
Honorable Perrin Beatty, P.C., député Ministre de la Défense nationale	25	Le 21 juin 1988
Brigadier-général R.P. Beaudry Directeur général Réserves et Cadets Ministère de la Défense nationale	5	Le 25 juin 1987
Brigadier-général (ret.) G.G. Bell Président Institut canadien d'études stratégiques	10	Le 1 <sup>er</sup> décembre 1987

Lieutenant-général (ret.) Charles H. Belzile Ancien commandant, Force mobile	4	Le 9 juin 1987
M. Fred Bild Sous-ministre adjoint Affaires politiques et sécurité internationale Ministère de la Défense nationale	16	Le 15 mars 1988
Professeur Paul Buteux Département des études politiques Université du Manitoba	13	Le 2 février 1988
Professeur David Cox Département des études politiques Université Queens	15	Le 8 mars 1988
Major Richard Cyr Direction des opérations aériennes et entraînement Ministère de la Défense nationale	6	Le 26 juin 1987
Colonel R.A. Dallaire Directeur Besoins en ressources terrestres Ministère de la Défense nationale	<i>A huis clos</i> 3 21	Le 19 mai 1987 Le 26 mai 1987 Le 10 mai 1988
Colonel Darrell M. Dean Directeur Perfectionnement des structures et des systèmes de combat terrestre Ministère de la Défense nationale	<i>A huis clos</i>	Le 29 mars 1988
Lieutenant-général John de Chastelain Sous-ministre adjoint (Personnel) Ministère de la Défense nationale	20	Le 26 avril 1988
Major (ret.) C.J. Devaney Directeur administratif Ligue des cadets de l'armée du Canada	9	Le 24 novembre 1987
Lieutenant-colonel Don Ethell Direction de la coordination des plans militaires Opérations pour le maintien de la paix Ministère de la Défense nationale	16	Le 15 mars 1988
Major-général R.J. Evraire Chef Doctrines et opérations terrestres	1 <i>A huis clos</i> 16	Le 5 mai 1987 Le 19 mai 1987 Le 15 mars 1988

Ministère de la Défense nationale	21	Le 10 mai 1988
Amiral Robert H. Falls Ancien président Comité militaire de l'OTAN	12	Le 26 janvier 1988
M. R.R. Fowler Sous-ministre adjoint (Politiques) Ministère de la Défense nationale	25	Le 21 juin 1988
Lieutenant-général J.A. Fox Commandant, Force mobile Ministère de la Défense nationale	3	Le 26 mai 1987
M. R.D. Gillespie Chef — Approvisionnement Ministère de la Défense nationale	19	Le 19 avril 1988
Professeur Fen Hampson Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales	13	Le 2 février 1988
M. Eldon Healey Sous-ministre adjoint (matériels) Ministère de la Défense nationale	24	Le 7 juin 1988
Colonel Charles Hegge Directeur Ressources industrielles de la Défense Ministère de la Défense nationale	19	Le 19 avril 1988
Colonel A. Sean Henry Analyste principal — de la politique Équipe d'orientation en planification Planification des politiques Ministère de la Défense nationale	<i>A huis clos</i> 3	Le 19 mai 1987 Le 26 mai 1987
Major-général C.W. Hewson Chef Renseignement militaire et sécurité Ministère de la Défense nationale	<i>A huis clos</i>	Le 29 mars 1988
M. Roger Hill Directeur de la recherche Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales	12	Le 26 janvier 1988
M. John Honderich Rédacteur de la page éditoriale The Toronto Star	15	Le 8 mars 1988

Major-général D. Huddleston Sous-ministre adjoint associé (Politique) Ministère de la Défense nationale	14	Le 9 février 1988
M. S.P. Hunter Directeur général Personnel (Coordination) Ministère de la Défense nationale	20	Le 26 avril 1988
M. Carl Jacobsen Professeur de sciences politiques et d'études soviétiques Université de Carleton	13	Le 2 février 1988
Major-général (ret.) C. Gordon Kitchen Ancien coordinateur de la défense Comité du Cabinet chargé de la politique étrangère et de la défense	17	Le 22 mars 1988
Major-général R. Lewis Chef des Réserves Ministère de la Défense nationale	5	Le 25 juin 1987
Brigadier-général W.E.R. Little Directeur général Matériels (Administration et programmes)	19	Le 19 avril 1988
Colonel G.L. Logan Directeur Administration de la Charte des droits et libertés Ministère de la Défense nationale	20	Le 26 avril 1988
Colonel Brian S. Macdonald Directeur général Institut canadien d'études stratégiques	22	Le 17 mai 1988
Colonel D.I.F. Mackay Directeur Répartition des effectifs militaires Ministère de la Défense nationale	7	Le 20 octobre 1987
Général Paul D. Manson Chef de l'état-major de la Défense Ministère de la Défense nationale	1	Le 5 mai 1987

Lieutenant-colonel John Marteinson Rédacteur en chef The Canadian Defence Quarterly Revue canadienne de défense	22	Le 17 mai 1988
Colonel S.A. McCormack Directeur Obtention et approvisionnement (Matériel terrestre) Ministère de la Défense nationale	19	Le 19 avril 1988
Lieutenant-colonel S.T. McDonald Président Association de l'artillerie royale cana- dienne	11	Le 8 décembre 1987
M. Desmond Morton Directeur du Collège Erindale Université de Toronto	20	Le 26 avril 1988
Major J.R. Near Directeur Opérations terrestres, instruction et ressources Ministère de la Défense nationale		<i>A huis clos</i> Le 19 mai 1987
M. C.R. Nixon Ancien sous-ministre Ministère de la Défense nationale	23	Le 31 mai 1988
Brigadier-général G.J. O'Connor Directeur de projet Restructuration de l'Armée de terre Ministère de la Défense nationale	21 25	Le 10 mai 1988 Le 21 juin 1988
Lieutenant-général (ret.) J.W. Quinn Colonel commandant Les Cadets Royaux de l'armée cana- dienne	9	Le 24 novembre 1987
M. Andrew Rasiulis Direction — politique nucléaires et contrôle des armements Ministère de la Défense nationale	14	Le 9 février 1988
Lieutenant-colonel P. Renaud Direction — Cadets Quartier général de la Défense natio- nale	9	Le 24 novembre 1987

M. Bill Snarr Directeur exécutif Protection civile Canada	18	Le 29 mars 1988
Lieutenant-colonel D.P. Snidal Doyen adjoint de la Faculté de médecine Université du Manitoba et Représentant de l'Association médicale de la défense du Canada auprès du Chef du Service de santé	11	Le 8 décembre 1987
Colonel (ret.) W.I. Sommerville Président Ligue des cadets de l'armée du Canada	9	Le 24 novembre 1987
Brigadier-général Phillip Spencer Directeur général Doctrines et Opérations terrestres et Adjoint au chef de la Doctrines et des opérations terrestres Ministère de la Défense nationale	3	Le 26 mai 1987
Colonel A. Tattersall Directeur général Génie militaire (Opérations) Ministère de la Défense nationale	7	Le 20 octobre 1987
M. Maurice Tugwell Directeur Mackenzie Institute for the Study of Terrorism, Revolution and Propaganda	17	Le 22 mars 1988
Lieutenant-général John E. Vance Vice-chef de l'État-major de la Défense Ministère de la Défense nationale	2 25	Le 12 mai 1987 Le 21 juin 1988
Brigadier-général Jean J. Véronneau Directeur général Doctrines et opérations aériennes	6	Le 26 juin 1987
Brigadier-général William J. Yost Directeur des opérations Congrès des associations de défense	11	Le 8 décembre 1987

### Deuxième session du trente-quatrième Parlement

Professeur Timothy J. Colton Directeur Centre d'études sur la Russie et l'Europe de l'Est Université de Toronto	1	Le 2 mai 1989
--	---	---------------

Lieutenant-général John de Chastelain Vice-chef de l'État-major de la Défense Ministère de la Défense nationale	3	Le 16 mai 1989
Professeur Carl Jacobsen Professeur de sciences politiques et d'études soviétiques Université Carleton	2	Le 9 mai 1989
M. Phillip A. Karber Premier vice-président BDM Corporation McLean, Virginie, É.-U.	2	Le 9 mai 1989
M. Robert Poetschke Directeur adjoint (URSS) Direction des relations avec l'URSS et l'Europe de l'Est Ministère des Affaires extérieures	1	Le 2 mai 1989



